

1839 – 1869

PREMIERE PARTIE DIPLOMATIE ET PLANS DE GUERRE

Introduction : l'héritage encombrant de la Barrière

A. La convention des forteresses du 14 décembre 1831

Le système défensif hérité par la Belgique au lendemain des traités de 1831 tire son origine de la barrière de fortifications érigée par les Provinces-Unies après la guerre de succession d'Espagne au début du XVIII^e siècle. Le traité d'Utrecht du 11 avril 1713 entérine la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche et Louis XIV doit restituer aux Habsbourg Tournai ainsi que les territoires flamands avoisinant Furnes, Dixmude, Ypres et Menin. Le traité de la Barrière du 15 novembre 1715 règle plus spécialement la question des forteresses en même temps qu'il impose la fermeture de l'Escaut. Par ce traité, les Provinces-Unies obtiennent de l'Europe le droit de dresser face à la France un mur de forteresses pourvues de garnisons hollandaises mais dont l'entretien doit être assuré par les populations locales. Derrière la politique de défense hollandaise, se manifestent les conceptions géopolitiques anglaises à l'égard des *Low Countries* et du continent. Il faut éviter à tout prix que la France ne s'installe à Ostende ou à Anvers, face à l'embouchure de la Tamise. Plus largement, il faut empêcher que la France n'acquière sur le continent une hégémonie trop conséquente susceptible de concurrencer les intérêts anglais¹.

Malgré la puissante barrière, quelques dizaines d'années plus tard, lors de la guerre de succession d'Autriche, la France remporte des succès foudroyants contre l'Angleterre en s'emparant dès le début de la campagne en mars 1744 des forts de Knocke, Menin, Ypres et Courtrai. Cette guerre démontre aux yeux des dirigeants autrichiens l'inanité de la Barrière des Pays-Bas, par ailleurs très impopulaire auprès des populations des villes concernées par l'entretien prohibitif des forteresses. En 1782, Joseph II décide de mettre en vente toutes les forteresses, à l'exception de Luxembourg et des châteaux d'Anvers et Gand. Une des

¹ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, I, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1851, p. 145-160.

conditions fixées pour la vente étant que les forteresses, une fois acquises, soient démolies dans un délai fixé d'avance. Mais les guerres révolutionnaires trouvent les forteresses des Pays-Bas autrichiens imparfaitement détruites. La plupart des villes ont notamment gardé leurs murs d'enceinte afin de faciliter la levée de l'octroi rémunérateur. Le 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803), Napoléon ordonne par décret la suppression de toutes les places fortes belges, hormis Menin, Ypres, Ostende, Nieuport, Anvers, les châteaux de Gand et de Tournai, Venlo, Maastricht et Luxembourg¹. Nous savons qu'à partir de ce moment, Napoléon attache une attention toute particulière à la fortification des ports d'Ostende, Nieuport et surtout Anvers, éternel « pistolet pointé au cœur de l'Angleterre », selon l'expression passée à la postérité².

En 1815, à plus ou moins un siècle d'intervalle du traité de la Barrière, de semblables conditions historiques et stratégiques produisent les mêmes effets. Le 13 février 1815, le Congrès de Vienne instaure la création du royaume des Pays-Bas. L'Angleterre veut voir le territoire belge entre les mains d'une puissance suffisamment forte pour se défendre face à la France mais pas trop forte quand même. L'Autriche est désormais hors-jeu. La Prusse installée sur la rive gauche du Rhin est déjà suffisamment implantée à l'ouest au goût des Anglais. En effet, il ne faudrait pas que cette dernière se substitue à la France comme puissance hégémonique continentale. Depuis 1814, Wellington a fait reconnaître à plusieurs reprises la frontière méridionale des Pays-Bas³. Celle-ci ne possède pour ainsi dire aucune défense naturelle, aucune position défensive qui ne puisse être aisément contournée par la France. Wellington conclut par conséquent que la meilleure manière de défendre les Pays-Bas est de fortifier leur frontière sud selon les anciens principes, à savoir réhabiliter les places fortes édifiées au temps de Vauban et de Coehoorn. Le système défensif consiste alors en trois lignes successives de forteresses :

¹ WILLEMS (R.), *La Barrière des Pays-Bas (1715-1815). De Marlborough à Wellington*, in *Carnet de la Fourragère*, VIII, (1948-1949), p. 154-181 ; BALACE (F.), *La barrière belge (1815-1830). Les fortifications et les hommes*, in *Liège et le Royaume des Pays-Bas : une place forte dans un ensemble défensif (1815-1830)*, Liège, C.L.H.A.M., 1982, p. 1-8 ; DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses de 1831*, in *Revue générale*, CXIII, 1925, I, p. 275-276.

² Le fonds « Fortifications » du Musée Royal de l'Armée est riche en rapports d'inspection pour la période napoléonienne de ces trois forteresses. Il dispose d'un inventaire très précis publié en 2005 par Richard BOIJEN.

³ Rapport de reconnaissance de Sir Hudson Lowe 1814 : *Private.- Observations on a cursory tour along the frontier of the Belgick provinces from Liège to Tournay*. Le Rapport des Royal Engineers du 1^{er} novembre 1815 : CARMICHAËL-SMYTH (Colonel commanding, Royal Engineers), *His Royal Highness The Prince of Orange – State of the Fortresses in Flanders – November 1815*. Les originaux se trouvent au Musée Royal de l'Armée. Ils ont été édités en français in WILLEMS (R.), *La Barrière des Pays-Bas...*, p. 195-199, p. 247-265 et p. 319-347.

« La première se composait des places de Nieuport, Ypres, Menin, Tournai, Ath, Mons, Charleroi, Namur, Dinant, Huy et Liège. Celles de Philippeville et de Mariembourg servaient de postes avancés. On ne parle point ici de Luxembourg et de Bouillon qui, militairement parlant, étaient une dépendance du territoire germanique.

Dans la seconde ligne se trouvaient Ostende, Gand, Termonde et Anvers et l'on avait le projet d'y comprendre Malines, Aerschot, Diest et Hasselt pour combler le vide existant entre Anvers et Maestricht. Audenarde était placé en avant de cette ligne sur l'Escaut entre Gand et Tournai.

La troisième ligne, que la nature avait déjà rendue si formidable par de larges cours d'eau, était encore gardée par les forteresses de Flessingue, Breskens, Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc, Grave, Venloo et diverses places en arrière de celles-ci.

Les forteresses de la première ligne, de Nieuport à Liège par Namur, commandaient toutes les routes qui, de France, passaient en Belgique, à l'exception de deux d'entre elles : celle de Lille à Courtrai par Mouscron et celle de Condé à Renaix par Leuze.

Chacune des trois lignes de défense successives trouvait encore quelques ressources dans la topographie du pays, la gauche de la première était renforcée par la vallée de la Meuse et sa droite par les inondations des Flandres. La deuxième ligne partant d'Ostende a une délimitation bien marquée, formée par les canaux de la mer à Gand par Bruges ; puis l'Escaut, le Rupel, la Dyle et le Demer venaient par leurs eaux prêter secours à la défense. Cette seconde ligne était encore incomplète, lors des événements de 1830, par l'absence de fortifications à Malines, Aerschot, Diest et Hasselt. Enfin, la troisième ligne indiquée par le cours du Bas-Escaut et de la Basse-Meuse venait rassurer sur les lacunes de la seconde par l'appui imposant qu'elle recevait encore de plusieurs grandes forteresses »¹.

Le protocole militaire secret d'Aix-la-Chapelle du 15 novembre 1818 prévoit qu'aussitôt le *casus fœderis* déclaré, les forts seront occupés par les Anglais, les Prussiens et les Hollandais. Les troupes anglaises doivent occuper les forteresses d'Ostende, Nieuport, Ypres et celles situées sur l'Escaut : Audenarde, Gand et Termonde à l'exception de la citadelle de Tournai et de la place d'Anvers. Les troupes prussiennes, de leur côté, doivent occuper les citadelles de Huy, Namur et Dinant ainsi que les places de Charleroi, Mariembourg et Philippeville. Les troupes hollandaises, si elles en ont l'opportunité, doivent occuper en première ligne Menin, Tournai, Ath, Mons, Bouillon et Liège. Elles tiennent en outre en deuxième ligne les places d'Anvers et de Maastricht².

Le système de défense du royaume des Pays-Bas est combiné de manière à favoriser principalement l'action de l'Angleterre et de la Prusse contre la France. Il ne s'agit pas tant d'organiser les Pays-Bas pour leur défense propre que de constituer une immense place

¹ Intervention du lieutenant général GOBLET D'ALVIELLA, séance du 19 novembre 1851 in *Procès-verbaux des séances de la commission instituée par arrêté royal du 14 octobre 1851*, Bruxelles, 1852, p. 18 [abrégé désormais de la façon suivante *PV 1851*] ; DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire de la Belgique*, I, Gand, 1907, p. 33-34.

² *Note sur la clause secrète du traité de 1831*, MAEB, IND, V, 4 juillet 1894 ; DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 35.

d'armes, capable de recevoir au moment d'une guerre avec la France les troupes et le matériel nécessaires aux opérations alliées¹. Ce système repose sur diverses séries de places fortes qui remplissent un rôle déterminé :

« La première série devait servir de protection à l'intervention de l'Angleterre. Elle se composait d'Ostende, Nieuport, Ypres, Menin, Tournai, Audenarde, Gand, Termonde et Anvers. Elle défendait la frontière du Midi depuis la mer jusqu'à l'Escaut et tout le cours du fleuve depuis Tournai jusqu'à Anvers. C'était une grande tête de pont qui permettait aux Anglais de débarquer sans obstacles par Anvers ou par Ostende sur cette partie du continent et de s'y réfugier pour reprendre la mer si la fortune leur était contraire. Cette série de places fortes formant en quelque sorte tête de pont sur le continent, avait pour réduit la Flandre zélandaise couverte et protégée par les places de Hulst, Axel, l'Ecluse et Flessingue.

La seconde série de forteresses devait servir de protection à l'intervention de l'Allemagne. Elle comprenait les places de Luxembourg, Bouillon, Philippeville, Mariembourg, Dinant, Namur, Huy, Liège, Maestricht et Venloo. Ces forteresses, la Meuse et la Sambre couvraient la marche des armées allemandes.

Une troisième série de places fortes fermait la trouée entre l'Escaut et la Meuse et était destinée à favoriser les mouvements de troupes parallèles à la frontière française. Ath, Mons et Charleroi avaient été construits dans ce but.

Enfin, une quatrième série de forteresses protégeait et couvrait avec le Wahal et les bouches de la Meuse et du Rhin, les provinces hollandaises que l'on pouvait considérer comme le grand réduit de tout le système »².

Les travaux de construction et de mise en état des forteresses commencent dès 1816 et sont pratiquement achevés en 1824. En novembre 1818, à l'époque du protocole secret, ils sont déjà remarquables selon les propres dires de Wellington qui vérifie régulièrement l'avancement des travaux. Outre l'occupation des forteresses, le protocole secret d'Aix-la-Chapelle prévoit que l'armée alliée de campagne sera pour sa part divisée en trois corps : un corps de droite réunissant les troupes anglaises, hanovriennes et hollandaises à Bruxelles, un corps du centre composé des troupes prussiennes sur la Sarre et un corps de gauche rassemblant les troupes autrichiennes, bavaroises, wurtembourgeoises et badoises sur le Haut-Rhin³. Remarquons que les troupes anglo-hollandaises disposent d'une meilleure assise défensive que les armées allemandes. Brialmont note dès les années 1850, dans ses *considérations politiques et militaires sur la Belgique*, que le système ainsi établi fait la part belle aux Anglais car il ferme les Pays-Bas au mouvement séculaire d'expansion française vers le Nord et crée un appel d'air en direction des petits Etats allemands du nord-est. La

¹ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 60-68.

² Discours du général Chazal à la Chambre des Représentants. APC, 16 août 1859, p. 124.

³ WILLEMS (R.), *La Barrière des Pays-Bas...*, p. 181 et p. 242.

Prusse aurait sans doute préféré à cette frontière hermétiquement close, la seule fortification de la ligne de la Meuse et l'établissement d'une grande tête de pont à Namur¹.

La volonté d'indépendance des provinces belges en 1830 bouleverse ce beau système mis en place par la Sainte-Alliance. La préoccupation stratégique majeure est alors de savoir si la Belgique sera capable de prendre le relais des Pays-Bas avec ses maigres ressources : « Si certaines forteresses étaient difficiles à sauvegarder avant les événements de 1830, ne l'étaient-elles pas bien plus encore maintenant qu'elles étaient possédées par un Etat faible, neutre et par suite abandonné au premier moment à lui-même ?² » Lord Palmerston reconnaît dans sa correspondance privée avec son ministre Lord Granville que la démolition de certaines forteresses est souhaitable. La possibilité de voir la France s'emparer des forteresses de la Barrière et de les retourner à son profit contre les Alliés est réelle :

« Ces places sont trop nombreuses pour les ressources militaires de la Belgique et il faut que quelques-unes soient démantelées pour éviter qu'elles ne tombent entre les mains de la France à la première rupture. Le plus simple serait, ce me semble, de démanteler les forteresses qui se trouvent de front et au centre et de laisser celles qui sont sur la côte et sur la Meuse, les premières tomberaient nécessairement au pouvoir de la France, les autres pourraient être soutenues par l'Angleterre et par la Prusse. Ainsi, pour préciser et à première vue, Ypres, Menin, Courtray, Tournay, Mons, Ath, Oudenarde, Mariembourg, Philippeville pourraient probablement être démantelées, tandis qu'on pourrait conserver Nieuport, Ostende, Gand, Charleroi, Namur, Dinant, Liège et Huy »³.

La Belgique elle-même réclame la destruction des forteresses de la Barrière jugée coûteuse et symbolisant trop à son goût la présence militaire étrangère sur son territoire. Le 17 avril 1831, un protocole secret est signé par les représentants des quatre Puissances de la Sainte-Alliance. Ce protocole règle partiellement la question en reconnaissant la disproportion du nombre des forteresses eu égard aux facultés financières de la Belgique et à ses forces défensives ; la neutralité du jeune royaume constituera une sécurité nouvelle et permettra la destruction de certains ouvrages élevés après 1816. Le protocole est communiqué trois mois après, le 14

¹ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 57-58.

² GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une mission à Londres en 1831*, Bruxelles, 1863, p. 80.

³ Lettre de Palmerston à Granville, Londres, le 12 avril 1831, in CRAVEN (A.), *Lord Palmerston. Sa correspondance intime pour servir à l'histoire diplomatique de l'Europe de 1830 à 1865*. Traduite de l'anglais, précédée d'une introduction et suivie d'un appendice, I : 1830-1848, Paris, Didier et Cie, 1878, p. 36.

juillet 1831, au Gouvernement français de Casimir Perrier via son ministre à Londres¹. Talleyrand, soucieux de se gagner les faveurs de l'opinion publique et de son Gouvernement, fait passer le traité comme une victoire de sa diplomatie : l'inique barrière contre la France est enfin détruite. Pour mettre les Puissances et Léopold Ier devant le fait accompli, Louis-Philippe ouvre les chambres françaises le 23 juillet en annonçant solennellement que « les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seraient démolies »². Dans la foulée de la Campagne des Dix jours (2 – 12 août 1831) et de l'aide apportée par son armée à la Belgique, le Gouvernement français cherche à conclure avec le Gouvernement belge un traité secret. Les pleins pouvoirs sont donnés au général Goblet à l'effet de recevoir les propositions du plénipotentiaire français de La Tour Maubourg et de conclure le traité auquel elles pourraient donner lieu. Goblet a reçu des instructions particulières du conseil des ministres. Il doit s'assurer que la négociation ne met pas la France et la Belgique en désaccord avec les quatre autres Puissances. Il ne doit consentir qu'à la démolition des forteresses nouvelles élevées depuis 1815 et excepter toutes les forteresses anciennes qui n'ont été que réparées ou augmentées. Il doit exiger que la Belgique ne supporte pas les frais de l'occupation française et de la démolition des forteresses. Enfin, il doit obtenir la promesse que la France « usera de toute son influence pour assurer à la Belgique ses limites naturelles, notamment le Luxembourg, le Limbourg (moins l'extrémité septentrionale) et la rive gauche de l'Escaut »³. Mais la France refuse toutes les avances du général Golbet et cherche à obtenir de la Belgique un traité séparé prévoyant notamment dans son article 1 la démolition des places de Charleroi, Mons, Tournai, Ath, Courtrai, Ypres et Menin⁴ ; c'est-à-dire les forteresses qui sont au regard de la France les plus menaçantes pour sa sécurité. La France veut profiter de sa présence effective sur le territoire belge pour obtenir un accord à faire valoir par la suite devant les Puissances de la Sainte-Alliance. La réaction de l'Angleterre ne se fait pas attendre : Lord Palmerston dénie à la France le droit de participer aux négociations

¹ MAEB, dossier Convention des forteresses, I, Note des P.P. d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie communiquant au Prince de Talleyrand copie d'un Protocole qu'ils ont arrêté le 17 avril, au sujet des forteresses érigées depuis 1815 dans le Royaume des Pays-Bas. Annexe : protocole précité.

² JUSTE (Théodore), *Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'Etat, d'après des documents inédits (1790-1869)*, Bruxelles, Muquardt, 1870, p. 47-48 ; STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar by his Son Baron E. Von Stockmar*, traduit de l'allemand par G.A.M., Londres, F. Max Muller, 1872, I, p. 210-213.

³ MAEB, Convention des forteresses, I, De Muelenaere, ministre des Affaires étrangères (Bruxelles) à Van de Weyer, envoyé plénipotentiaire à Londres, le 24 août 1831.

⁴ MAEB, Convention des forteresses, I, Projet de convention, annexe à la lettre précitée du 24 août 1831.

concernant les forteresses étant donné que ces dernières ont été construites à la charge des Puissances conformément aux traités de 1815¹.

Désireux de ménager la susceptibilité de sa protectrice du moment, le cabinet belge va aussi loin qu'il le peut sur le plan diplomatique. Le 8 septembre 1831, il promet à la France que le « Roi Léopold prendrait, de concert avec les quatre autres Puissances ayant contribué au financement des forteresses, les mesures nécessaires au démantèlement de Charleroi, Mons, Tournai, Ath et Menin »². Cette déclaration était une erreur car elle engageait la responsabilité belge pour l'avenir. Les négociations continuent dans le courant du mois de septembre et d'octobre 1831. Elles sont tendues car la Belgique est soucieuse de ménager la France. Le 16 septembre 1831, Goblet annonce que l'on ne fait presque plus de difficultés relativement à la démolition des places de Mons, Ath, Tournai et Menin ; l'on ne tient même plus à la conservation de celle d'Ypres. « Quant à celle de Charleroi, on témoigne l'intention de la laisser intacte en démolissant Philippeville et Mariembourg. Cette combinaison (...) est motivée par le désir que laisse percer la France, de rentrer en possession de ces deux places qui entraîneraient avec elles une partie de territoire bien utile à la Belgique »³. Lord Palmerston est à la pointe du combat pour la destruction de Philippeville et Mariembourg malgré les craintes de Goblet face à la réaction de la France. Palmerston voudrait également conserver Tournai et Ath sur l'Escaut sans doute parce que cela permettrait à l'Angleterre de conserver une tête de pont sur le territoire belge, à l'abri des forteresses de l'Escaut⁴. Le 25 septembre, Léopold Ier fait savoir à son ministre qu'il ne voit aucune objection à la conservation de Charleroi mais à nouveau, le Souverain belge craint la réaction de la France. Léopold Ier note d'ailleurs que la conservation de Charleroi ne donnerait pas pour autant à la Belgique une « barrière » contre la France⁵.

L'élément le plus étrange dans ce dossier des forteresses est que la France et les futures Puissances garantes désirent conjointement la destruction de plusieurs forteresses, chacune

¹ MAEB, Convention des forteresses, I, Protocole d'une conférence tenue au Foreign Office, le 29 août 1831, Copie ; DE RIDDER (A.), *La Belgique et les Puissances Européennes*, in TERLINDEN (Vicomte), DE RIDDER (Alfred), BAUDHUIN (Fernand) et EECKHOUT (Georges), *Histoire de la Belgique contemporaine*, I : 1830-1914, avant-propos de Jean DEHARVENG, préface d'Eugène Beyens, Bruxelles, Albert Dewit, 1928, p. 92-93 ; STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, I, p. 213-214.

² MAEB, Convention des forteresses, I, Nothomb (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 8 septembre 1831 ; STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, I, p. 215.

³ MAEB, Convention des forteresses, I, Goblet (Londres) à de Muelenaere (Bruxelles), le 16 septembre 1831.

⁴ MAEB, Convention des forteresses, I, Goblet (Londres) à de Muelenaere (Bruxelles), le 23 septembre 1831.

⁵ MAEB, Convention des forteresses, I, Léopold Ier (Laeken) à Goblet (Londres), le 25 septembre 1831.

des deux parties prétendant y trouver son compte. Goblet explique ce phénomène par le fait que la France comme les autres Puissances se supposent les alliés de la Belgique. Les « Alliés » espèrent profiter d'une ligne défensive contre la France tandis que cette dernière espère profiter d'une ligne défensive contre l'Allemagne. Selon Goblet, c'est la France qui raisonne mal sur le plan stratégique en désirant la destruction, en plus d'Ath, Mons et Menin – également réclamée par les Puissances – de Charleroi et Tournai. En effet, selon le plénipotentiaire belge, ces deux forteresses « font incontestablement partie des deux lignes offensives perpendiculaires à la frontière, auxquelles tiennent et la France et l'Allemagne »¹. Goblet ne peut s'empêcher d'y voir moins une réflexion rationnelle qu'une réaction d'amour-propre de la part de la France². Sur base de ces renseignements, de nouvelles instructions sont envoyées à Goblet le 17 octobre 1831. Celui-ci est autorisé à consentir à la démolition de Mons, Ath et Menin. Charleroi, que la France désire voir disparaître, peut être conservé à condition que l'on rase les fortifications de Tournai. Si les Puissances résistent, Goblet devra chercher à réserver à la Belgique la faculté de démolir cette place plus tard. Même si de Muelenaere ne le mentionne pas, il est manifeste que l'on cherche ici à rencontrer au maximum les demandes françaises. Puisque Charleroi doit être conservé, contentons la France du côté de Tournai. Pareillement, Goblet est autorisé à dire que la Belgique ne voit aucun inconvénient à démolir les places de Mariembourg et Philippeville. Cependant, dans la mesure où ces mesures ne sont pas incluses dans le protocole du 17 avril 1831, la Belgique souhaiterait qu'elles n'entrent pas explicitement dans la future convention des forteresses afin de ménager les susceptibilités françaises. La Belgique se réserverait le droit de détruire ces deux forteresses plus tard, à la faveur d'un traité circonstanciel avec les Puissances concernées³.

Un mois se passe avant qu'il soit à nouveau question des forteresses belges. Le 15 novembre 1831, les trois plénipotentiaires des cours du Nord présentent à Van de Weyer les bases d'une convention des forteresses dont le deuxième article réclame la destruction des ouvrages de fortification des places de Menin, Ath, Mons, Philippeville et Mariembourg tandis que l'article IV demande au Roi des Belges d'entretenir constamment les autres forteresses de la

¹ MAEB, Convention des forteresses, I, Goblet (Londres) à de Muelenaere (Bruxelles), le 14 octobre 1831.

² *Ibidem*.

³ MAEB, Convention des forteresses, I, de Muelenaere (Bruxelles) à Goblet (Londres), le 17 octobre 1831 ; DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses...*, p. 290.

Belgique¹. Les plénipotentiaires affirment ne pouvoir signer le traité de reconnaissance de la Belgique qu'après avoir obtenu son adhésion de la Belgique à la convention des forteresses. Il s'agit selon eux de se couvrir aux yeux de leurs souverains respectifs. Le plénipotentiaire belge soucieux de consolider l'existence du jeune royaume accepte de signer *sub spe rati*, c'est-à-dire en réservant l'approbation du traité à la signature de Léopold Ier². Le 22 novembre, Léopold Ier accepte de signer le traité du 15 novembre 1831 ainsi que la stipulation séparée du 16 novembre qui se réfère à de mystérieux actes secrets d'Aix-la-Chapelle imposant certains devoirs au Roi des Pays-Bas relativement aux forteresses³. Le même jour à 7 heures du soir, de Muelenaere envoie un contrordre. Léopold Ier tout en félicitant son ministre pour les résultats obtenus, retire sa ratification de la stipulation secrète qu'il désire connaître avant de s'engager⁴. Le 27 novembre, Van de Weyer envoie à Léopold Ier les stipulations secrètes sans même prendre la peine de les communiquer à de Muelenaere, ce qui semble contrarier le ministre des Affaires étrangères⁵.

Une fois fixées les forteresses à démolir : Menin, Ath, Mons, Philippeville et Mariembourg, il restait en effet à régler la question du droit de garnison de la Prusse et de l'Angleterre, droit contenu dans le protocole militaire secret d'Aix-la-Chapelle du 15 novembre 1818. Or, la principale des obligations de ce protocole est catégorique et formelle : aussitôt que le *casus fœderis* est déclaré entre les Puissances signataires, les troupes anglaises doivent occuper les forteresses d'Ostende, Nieuport, Ypres et celles situées sur l'Escaut, à l'exception de la citadelle de Tournai et de la place d'Anvers. Les troupes prussiennes, de leur côté, doivent occuper les citadelles de Huy, Namur et Dinant ainsi que les places de Charleroi,

¹ Selon le général de Lannoy, les motifs qui ont dirigé les Puissances dans leur décision sont les suivants : elles ont jugé que des lignes de forteresses parallèles aux frontières ne sont pas indispensables et que des lignes perpendiculaires sont beaucoup plus efficaces. C'est la raison pour laquelle elles ont conservé toutes les forteresses de l'Escaut et de la Meuse, deux fleuves stratégiques dont les cours respectifs sont perpendiculaires à la frontière méridionale du royaume. Le cours de la Meuse est prolongé naturellement par celui de la Sambre gardée par les forteresses de Namur et Charleroi. Les forteresses du littoral sont conservées pour la défense de la côte. DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 204 ; Propos du général de Lannoy in MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 8, *Comité consultatif chargé de l'examen de la question des fortifications de Mons, de l'enceinte de Namur et de la ville basse de Charleroi*, Rapports de réunion, mai 1856, 1 volume relié.

² MAEB, Convention des forteresses, I, Van de Weyer (Londres) à Léopold Ier et à de Muelenaere (Bruxelles), le 16 novembre 1831.

³ MAEB, Convention des forteresses, I, De Muelenaere (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 22 novembre 1831.

⁴ MAEB, Convention des forteresses, I, De Muelenaere (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), lettre envoyée le 22 novembre 1831 à 7h du soir.

⁵ MAEB, Convention des forteresses, I, De Muelenaere (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 28 novembre 1831.

Mariembourg et Philippeville¹. Afin de conserver le principe de la Barrière, la première idée des Etats de la Sainte-Alliance est de substituer purement et simplement le Roi des Belges au Roi des Pays-Bas dans ses obligations défensives. Il est nécessaire de remarquer ici que le *casus fœderis* prévu en 1818 pour l'occupation des forteresses est dirigé uniquement contre la France et qu'il suppose aussi bien l'alliance offensive que défensive des Puissances de la Sainte-Alliance. C'est la raison pour laquelle la conservation de ces dispositions, toujours inconnues de la France, doit être tenue secrète à moins de déclencher une crise diplomatique majeure. Il est finalement décidé d'adjoindre à la convention des forteresses un article secret renouvelant les obligations de 1818, à l'exception bien entendu du droit de garnison hollandais et moyennant des aménagements résultant de la neutralité de la Belgique. Léopold Ier redoute la colère de la France en cas d'indiscrétion d'autant plus que cette dernière vient de sauver l'indépendance du pays. Il cherche à obtenir auprès des Puissances des concessions favorables à la France via le général Goblet, son plénipotentiaire dans cette question. A nouveau, l'Angleterre mène le jeu en la personne de Lord Palmerston qui subordonne la ratification du traité des XXIV articles à l'acceptation par la Belgique de la convention des forteresses et de son article secret. Après d'âpres négociations, le général Goblet finit par signer la convention le 14 décembre 1831².

Le 16 décembre 1831, une fois connu à Paris le texte de la convention officielle, moins l'article secret, l'indignation du Gouvernement français est à son comble. La France constate que malgré ses espoirs, l'esprit de la Barrière de 1815 n'a pas totalement disparu. Le ministre français des Affaires étrangères Sebastiani apostrophe vivement le ministre de Belgique le Comte Le Hon. Il qualifie la Belgique de nation ingrate, « vassale de la Sainte-Alliance »³. Sebastiani menace même Le Hon de sévères représailles : rupture diplomatique entre la France et la Belgique, rappel du général Belliard, dénonciation de l'intégralité du traité des XXIV articles et même concentration de 80.000 soldats français à la frontière de Belgique, prêts à venir réparer sur le sol belge l'affront fait à la France⁴. Le Gouvernement français regrette vivement que Tournai et Charleroi ne soient pas comprises dans les places condamnées mais il est surtout très mécontent de la destruction programmée de Mariembourg et Philippeville. Ces deux forteresses ferment en effet la trouée de l'Oise, appelée également

¹ MAEB, IND, V, 4 juillet 1894, *Note sur la clause secrète du traité de 1831*.

² DE RIDDER (A.), *La Belgique et les Puissances Européennes...*, p. 94-95. Pour une relation exhaustive des négociations, voir toute la première partie de GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes puissances...*, p. 1-232.

³ MAEB, Convention des forteresses, I, Le Hon (Paris) à de Muelenaere (Bruxelles), le 16 décembre 1831.

⁴ DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses...*, p. 456.

trouée de Chimay, qui ouvre à un envahisseur en provenance du Bas-Rhin une voie royale vers Paris¹. Talleyrand avait bien tenté de les récupérer au début de l'année en les monnayant contre l'appui de la France dans la candidature de Léopold au trône de Belgique mais toutes ses tentatives se sont révélées infructueuses². La France a d'autant plus l'impression d'avoir été flouée que le protocole du 17 avril 1831 ne mentionnait que la destruction de forteresses élevées dans le royaume des Pays-Bas depuis 1815 aux frais des quatre Puissances. Or, Philippeville et Mariembourg n'en font pas partie. Comme le souligne le ministre de France à Bruxelles le général Belliard : « En s'attribuant un droit sur ces deux places, les quatre Cours exerceraient sur la Belgique une sorte de suzeraineté générale que cet Etat, pas plus que la France, ne peut être disposé à reconnaître »³. De son côté, Talleyrand est très mécontent de voir ainsi foulée aux pieds sa réputation de fin diplomate. Il attribue cet échec aux machinations du plénipotentiaire belge, le général Goblet, pas assez francophile à son goût⁴. Selon le Nestor de la diplomatie française, l'intrigue belge est même la seule responsable de la démolition de Philippeville et Mariembourg⁵.

Le 17 décembre 1831, Louis-Philippe adresse un courrier à Léopold 1^{er} dans lequel il exprime son profond étonnement face à la signature belge d'un traité en complète opposition avec les promesses formulées auparavant par le Souverain belge. Louis Philippe fait référence ici aux engagements belges de début septembre car il ignore bien entendu la clause secrète de la convention des forteresses. Dans la mesure où le traité devait encore être signé par Léopold I^{er}, le Souverain français suggérait lourdement dans sa missive que le Roi belge s'abstienne. Les hauts cris français sont tels que la Belgique fait marche arrière et postpose sa ratification dans une ultime tentative d'obtenir des compensations pour la France⁶. Mais si la Belgique se laisse impressionner par sa puissante voisine, il n'en est pas de même de l'Angleterre qui assimile les protestations françaises à des démonstrations purement théâtrales pour sauver l'honneur. Fin décembre 1831, le Roi d'Angleterre conseille pourtant à Lord Grey de ne pas

¹ Les deux forteresses et le territoire qui les entoure appartenaient jadis à la France et furent annexées aux Pays-Bas lors de la seconde conférence de Paris. VAN DEN EYNDE (M.), *La fonction militaire de Mariembourg et de Philippeville*, in *Annales de la société archéologique de Namur*, XLIV, 1943-1944, p. 271-292 ; BERTRAND (F.), *Une place forte belge vers 1840: Philippeville*, in *En Fagne et Thiérache, cercle d'histoire régionale de Presgaux*, IV, 1968, p. 53-59.

² *The Life of Lord Palmerston*, II, p. 28 ; STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, I, p. 217-218.

³ GARSOU (Jules), *Le général Belliard, premier ministre de France en Belgique (1831-1832)*, Paris, Centre d'éditions historiques et diplomatiques, 1936, p. 323.

⁴ JUSTE (Théodore), *Le lieutenant général Comte Goblet d'Alviella...*, p. 49-54.

⁵ DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses...*, p. 459.

⁶ GARSOU (Jules), *Le général Belliard...*, p. 319-331.

insister sur la démolition des deux forteresses de Philippeville et Mariembourg afin de ne point blesser trop vivement la France que cette démolition contrarie et de ne pas menacer la paix. Le Gouvernement français risque en effet d'être discrédité devant son opinion publique si celle-ci découvre que l'esprit de la coalition antifrançaise de 1815 se retrouve dans la convention des forteresses. Mais Lord Grey reste inflexible et répond à Guillaume IV qu'il faut ratifier le traité tel quel en raison justement de l'arrière-pensée française de rentrer ultérieurement en possession de Philippeville et Mariembourg¹. Les soupçons de Lord Grey sont largement confirmés par la correspondance du général Belliard qui, début décembre 1831, renseigne son Gouvernement sur le cours des négociations : « Il paraîtrait maintenant – ajoute le général – qu'il est question – sans rien pouvoir donner de positif – de démolir aussi Mariembourg et Philippeville. Ces deux places devraient cependant être conservées car plutard (sic), elles seront sûrement remises à la France »².

Au début de l'année 1832, Talleyrand est chargé par le cabinet des Tuileries de revenir à la table des négociations. Conscient de la difficulté d'obtenir encore quelque chose, le diplomate français demande juste que les Puissances précisent par une déclaration le sens de la convention des forteresses. Il s'agit en somme de faire dire aux autres garants de la neutralité belge que la convention du 14 décembre 1831 n'est pas une simple résurrection du système de la Sainte-Alliance et de sa Barrière. Les Puissances consentent à fournir le 4 janvier 1832 une première note rassurante qui affirme explicitement la compatibilité de la neutralité belge avec la convention des forteresses. Cependant, la note ne satisfait pas le Gouvernement Casimir Perier car elle ne revient pas sur la question des forteresses à démolir ou à conserver. Le président du Conseil menace alors l'Angleterre d'une rupture diplomatique et d'un refus français de ratifier le traité du 15 novembre 1831 qui consacre l'indépendance de la Belgique. De son côté, Talleyrand a bien compris pour sa part que la résistance des Puissances serait désormais inflexible. Pour éviter une rupture avec l'Angleterre doublée d'un affront à la France et à sa propre réputation, c'est lui qui parvient finalement à convaincre le cabinet des Tuileries que les « misérables bicoques » belges ne valent décidément pas une guerre³. Le 23

¹ Lettre de Guillaume IV à Grey, Londres, le 26 décembre 1831 ; Lettre de Grey à Guillaume IV, Londres, le 27 décembre 1831, in JUSTE (Théodore), *Notes historiques et biographiques, d'après des documents inédits*, Bruxelles, C. Muquardt, 1871, p. 66-67 ; STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, I, p. 221.

² GARSOU (Jules), *Le général Belliard...*, p. 306.

³ DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses...*, p. 464-466 ; STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, I, p. 226-233.

janvier 1832, la baudruche française se dégonfle grâce à une simple note suggérée par Sylvain Van de Weyer. Les plénipotentiaires des quatre Cours déclarent dans l'article premier :

« Que les stipulations de la convention du 14 décembre dernier, motivées par le changement survenu dans la situation politique de la Belgique, ne peuvent et ne doivent être entendues que sous la réserve de la souveraineté pleine et entière de S.M. le Roi des Belges sur les forteresses indiquées dans ladite convention, ainsi que sous celle de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique, indépendance et neutralité qui, garanties au même titre et aux mêmes droits par les cinq Puissances, établissent sous ce rapport un lien identique entre elles et la Belgique »¹.

Le Gouvernement français s'en contente, convaincu par Talleyrand qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir davantage². L'accouchement difficile de cet addenda militaire du traité des XXIV articles aura un effet durable sur la diplomatie belge. A plusieurs reprises dans le futur, la Belgique postposera la démolition de ses forteresses sur la frontière méridionale pour ne pas réveiller la susceptibilité de son voisin.

Les craintes belges sont d'autant plus fortes que la France ignore toujours que la convention des forteresses du 14 décembre 1831 s'accompagne d'un article secret tourné contre la France. Le général Goblet a néanmoins réussi à en atténuer les effets au cours des négociations. Ainsi, le plénipotentiaire belge a obtenu suffisamment d'amendements au texte initial pour que l'article secret n'apparaisse pas comme une simple transposition du protocole secret de 1818 :

« Il est bien entendu que S.M. le Roi des Belges succède à tous les droits que S.M. le Roi des Pays-Bas exerçait sur les forteresses élevées, réparées ou étendues dans la Belgique, en tout ou en partie, aux frais des Cours d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, et qui doivent être conservées en vertu de la Convention patente de ce jour ; il est également entendu qu'à l'égard de ces forteresses, S.M. le Roi des Belges se trouve placé dans la position où se trouvait le Roi des Pays-Bas envers les quatre Cours ci-dessus nommées [on ajoutait dans la première rédaction : En vertu de Son accession à leurs Conventions réservées d'Aix-la-Chapelle au mois de novembre 1818], sauf les obligations qu'imposera à S.M. le Roi des Belges et aux quatre Cours elles-mêmes, la neutralité perpétuelle de la Belgique »³.

Il ne peut plus être question que de celles des obligations du Roi des Pays-Bas qui soient compatibles avec la neutralité belge. La neutralité est en fait substituée au *casus foederis* de

¹ MAEB, Convention des forteresses, I, note du 23 janvier 1832 transmise par Van de Weyer.

² DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses...*, p. 467.

³ MAEB, IND, V, 4 juillet 1894, *Note sur la clause secrète du traité de 1831*.

1818. Comment expliquer cette ambiguïté juridique ? D'un côté, une stipulation qui, en elle-même, est la négation du principe de la neutralité ; de l'autre, une déclaration de respect pour ce principe neutre. L'anomalie trouve son explication dans la défiance que les Puissances du Nord ont à l'égard de la France, jointe au désir qu'elles ont de protéger la Belgique. Ajoutons que ce désir de protection du jeune royaume est teinté de méfiance car les Puissances connaissent les sympathies des révolutionnaires belges pour la France et ses idées nouvelles. Il s'agit donc aussi de protéger la Belgique contre ses propres démons. Selon le général Goblet, il est évident que si les quatre Puissances tiennent encore à l'article séparé, ce n'est certes point pour le parti que l'on peut en tirer mais parce qu'elles le regardent comme une espèce de protestation formelle contre l'atteinte portée aux traités de 1815 par la révolution belge¹. « Vouloir aller plus loin, prétendre détruire dans ses fondements le système de la Sainte-Alliance, c'était menacer de ruiner ou de compromettre tout ce qui s'était fait à Londres »².

Un autre amendement obtenu par le général Goblet concerne les conditions d'intervention des Puissances : « En conséquence, dans le cas où, par malheur, la sûreté des forteresses dont il est question viendrait à être compromise, S.M. le Roi des Belges concertera avec les Cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie toutes les mesures que réclamera la conservation de ses forteresses, toujours sous la réserve de la neutralité de la Belgique »³. Il ne s'agit donc plus d'une occupation des forteresses par les troupes anglaises et prussiennes « dès que le *casus fœderis* serait déclaré ». Il s'agit simplement, dans le cas où la sécurité des forteresses est menacée, c'est-à-dire dans le cas où la Belgique ne serait pas assez forte pour les défendre elle-même, de se concerter avec les quatre garants. Dans un commentaire postérieur de la clause secrète, une note du ministère belge des Affaires étrangères rappelle en outre qu'en vertu de l'article 121 de la Constitution belge : « Aucune troupe étrangère ne peut être admise au service de l'Etat, occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi »⁴. La dernière victoire remportée par le général Goblet consacre l'acceptation par les Puissances de la souveraineté pleine et entière de la Belgique sur ses forteresses. Dans la mesure où les Puissances de la Sainte-Alliance avaient investi beaucoup d'argent dans l'édification de la Barrière des Pays-Bas, elles les considéraient un peu jusqu'à présent comme leur propriété.

¹ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 167.

² DE LANNOY (F.), *La convention des forteresses...*, p. 458.

³ La forme d'un article secret ayant été abandonnée, le Roi Léopold I a signé une déclaration de la même teneur avec ce retranchement. MAEB, IND, V, 4 juillet 1894, *Note sur la clause secrète du traité de 1831*.

⁴ MAEB, IND, V, 4 juillet 1894, *Note sur la clause secrète du traité de 1831*.

Les déclarations du général Goblet, acceptées et dûment enregistrées par les plénipotentiaires des quatre Cours durant les négociations, vont dissiper toute espèce de doute à cet égard¹.

De toute cette démonstration, il résulte qu'aucune Puissance ne pourrait naturellement se prévaloir de la clause secrète pour venir occuper seule les forteresses belges en cas d'une guerre qu'elle ferait à la France. Léopold I écrit d'ailleurs au général Goblet, trois jours après la signature de la convention : « J'approuve l'article secret qui est rédigé de manière à être tout à fait inoffensif puisqu'il dit simplement : si vos forteresses sont en danger, appelez à votre secours. De sorte qu'on n'a qu'à nous laisser tranquilles et nous n'aurons pas besoin de secours »². Malgré toutes ces assurances obtenues par la Belgique dès 1831, nous verrons que la convention des forteresses et son mystérieux article secret continueront à influencer indirectement la politique militaire belge au moins jusqu'au nouveau système défensif adopté en 1859. Même si la Belgique ne s'est guère embarrassée de démolir toutes les places fortes que lui désignait la convention, sans encourir pour autant de lourdes protestations de la part des Etats signataires, le ministère des Affaires étrangères et les milieux militaires belges n'ont pu s'empêcher de conserver pendant presque trois décennies un léger doute sur la manière dont les ex-Puissances de la Sainte-Alliance concevaient elles-mêmes leur éventuel soutien à la protection du jeune royaume. Fallait-il conserver au moins quelques forteresses face à la France pour maintenir à tout le moins l'« esprit de la Barrière » ? Consciemment ou pas, l'héritage de la convention du 14 décembre 1831 se fera donc toujours sentir. L'article secret sera finalement divulgué par le général Goblet lui-même dans ses souvenirs publiés en 1863³. Suite à cette divulgation, la question de la convention des forteresses rebondira à nouveau dans la presse franco-allemande, particulièrement fin des années 1880 à l'époque de la construction des fortifications de la Meuse où les journaux d'opinions français, déchaînés par la propagande boulangiste, accuseront la Belgique d'avoir conclu un traité secret avec l'Allemagne⁴.

¹ *Ibidem.*

² Lettre du roi Léopold Ier (Bruxelles), au général Goblet (Londres), le 17 décembre 1831, in JUSTE (Théodore), *Léopold Ier, Roi des Belges, d'après des documents inédits*, I : 1790-1832, Bruxelles, C. Muquardt, 1868, p. 234.

³ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une mission à Londres en 1831*, Bruxelles, 1863, 342 p.

⁴ WALLERAND (Julien), *Le prétendu traité secret belgo-allemand de 1887 et l'affaire Nieter*, Liège, mémoire de licence en Histoire (inédit), ULG, 2002.

B. Polémiques autour de la convention des forteresses (1832-1839)

La convention des forteresses est ratifiée par les Puissances signataires le 4 mai 1832. En vertu des termes du traité, les travaux de démolition des forteresses doivent à présent débiter et être terminés pour le 31 décembre 1833¹. Redoutant des débats animés qui ne manqueraient pas de survenir au Parlement pour débloquent les budgets nécessaires à ce vaste chantier, le Gouvernement belge cherche à gagner du temps. C'est pourquoi, le 8 juin 1832, le général Goblet remet aux représentants des quatre Cours une note mettant en évidence le lien juridique existant entre la convention des forteresses et le traité des XXIV articles du 15 novembre. En effet, ce dernier n'a pas été accepté par les Pays-Bas². Selon l'interprétation de la note belge, ce refus hollandais a pour conséquence de reporter *sine die* l'exécution des clauses de la convention des forteresses. La note belge du 8 juin 1832 est acceptée par les Puissances. Dans ses souvenirs, le général Goblet remarque avec amertume que si ce report est accueilli avec soulagement par le Gouvernement car il permet d'éviter des querelles politiques sans fin sur la question de la défense nationale, il n'empêche pas moins la Belgique d'établir de façon définitive un système défensif cohérent, ce qui sera très préjudiciable pour les années à venir³.

Si Léopold Ier et le général Goblet se déclarent globalement satisfaits des termes de la convention des forteresses après sa signature, ils vont très vite déchanter en constatant l'interprétation qu'en font les Puissances signataires. Dès 1834, le Gouvernement belge songe, pour se préserver contre les dangers d'une attaque éclair de la Hollande, à créer une ligne de forteresses entre l'Escaut et la Meuse qui, partant d'Anvers, se prolongerait jusqu'à proximité de la frontière belgo-prussienne. En qualité d'inspecteur général des fortifications, le général Goblet propose de constituer un rideau défensif au Nord en fortifiant ou améliorant les localités de Lierre, Aarschot, Zammel, Diest et Hasselt⁴. Il est soutenu à la Chambre par le

¹ DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 204.

² Lorsque Guillaume I^{er} manifeste son intention de signer le traité des XXIV articles en mars 1838, c'est au tour de la Belgique de bloquer les négociations. Les diplomates belges espèrent revoir le statut territorial du pays et réclament la possession définitive des territoires limbourgeois et luxembourgeois dont la Belgique avait acquis la garde provisoire lors de la convention de Zonhoven du 21 mai 1833. Les traités constitutifs du statut définitif de la Belgique ne sont signés à Londres avec la Hollande, les cinq Puissances et la Confédération germanique que le 19 avril 1839. DE RIDDER (A.), *Histoire diplomatique du traité de 1839 (19 avril 1839)*, Bruxelles, 1920.

³ Cette incertitude stratégique durera jusqu'à ce que le Gouvernement belge se décide en 1847 à constituer une commission militaire chargée d'étudier toutes les questions relatives à la défense du pays. GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 234-236.

⁴ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 237.

ministre de la Guerre le général Baron Evain¹, officier d'origine française naturalisé belge en 1832².

L'attention de l'Angleterre est attirée par le discours de Léopold Ier lors de l'ouverture des Chambres le 11 novembre 1834 dans lequel le Souverain belge précise que des mesures sont nécessaires pour « donner au pays une ligne défensive vers le Nord »³. L'initiative est loin d'être accueillie favorablement par cette Puissance. Quoique le *Foreign Office* considère la Belgique pleinement dans son droit, elle estime qu'il s'agit d'un mauvais signal adressé à la Hollande, ce qui retardera encore un peu plus la signature d'un traité définitif⁴. Le secrétaire d'état aux Affaires étrangères, le duc de Wellington échange plusieurs notes avec le ministre britannique à Bruxelles pour surveiller cette affaire inquiétante qui risque de soulever la désapprobation des Pays-Bas mais aussi des autres Puissances garantes, à l'exception bien entendu de la France. Les craintes de Wellington se concrétisent rapidement⁵. Une fois le projet des « fortifications de Campine » présenté devant les Chambres fin mars, la réaction du cabinet de Berlin ne se fait pas attendre. Début avril, le ministre des Affaires étrangères de Prusse, Ancillon, interpelle assez vigoureusement Beaulieu, le représentant belge à Berlin. Et lorsqu'il est informé de cette affaire, le chancelier d'Etat autrichien Metternich aligne la position de Vienne sur celle de Berlin. Les Puissances centrales estiment que la neutralité de la Belgique se suffit à elle-même. La convention des forteresses réclamait de détruire des forteresses et non de construire de coûteuses et inutiles fortifications. La peur de l'influence française en Belgique est un puissant moteur de l'opposition des Puissances du Nord⁶, comme le note Beaulieu dès le début de la crise, après son entrevue mouvementée avec le ministre prussien des Affaires étrangères :

¹ EVAÏN Louis-Auguste-Frédéric, Baron, (1775-1852), Homme d'Etat et officier d'origine française, naturalisé belge par la loi du 13 mai 1832. Officier du Génie, Evain participe aux principales batailles du premier Empire. Reconnu pour ses qualités d'administrateur, il prend part en France à tous les travaux d'organisation militaire de l'Empire et de la Restauration. C'est en vertu de ces talents qu'il est appelé en Belgique par Léopold I^{er} pour contribuer à la création de l'armée belge. Il arrive en Belgique au mois d'août 1831. Il est nommé inspecteur général de l'artillerie, attaché au ministère de la Guerre en qualité de lieutenant général. Evain est ministre de la Guerre de 1832 à 1836. GUILLAUME (général Baron), « Evain Louis-Auguste-Frédéric », in *BN*, VI, col. 739-740.

² LÉCONTE (J.R.), *Les projets de système défensif de la frontière nord de la Belgique vu par les diplomates autrichiens à Bruxelles (1834-1839)*, in *Carnet de la Fourragère*, XV-8, mars 1965, p. 492.

³ NA – UK, FO 10/37, Lettre d'Adair (Bruxelles) à Wellington (Londres), le 16 janvier 1835.

⁴ Lettre de Léopold Ier (Bruxelles) à Le Hon (Paris), le 13 mars 1835, in JUSTE (Théodore), *Léopold Ier, Roi des Belges, d'après des documents inédits*, II : 1832-1865, Bruxelles, C. Muquardt, 1868, p. 300-302

⁵ NA – UK, FO 10/37, Lettres d'Adair (Bruxelles) à Wellington (Londres), le 13 et le 27 mars 1835.

⁶ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality in European diplomacy, 1830-1930's*, Rhode Island, D.H. Thomas Publishing Box 285, Kingston, 1983, p. 65-66 ; LÉCONTE (J.R.), *Les projets de système défensif de la frontière nord...*, p. 492-493.

« Il est clair, d'après cela, que l'on regarde ici la Hollande, comme appartenant, dans le cas prévu, pour ainsi dire, *de principe*, au système allemand, tandis que, quoique nous ayons dit et fait pour prouver que nous ne voulons nous inféoder à personne, nous sommes considérés comme nécessairement acquis à l'influence française. En se plaçant à ce point de vue, il est facile d'apercevoir la pensée cachée au fond de l'opposition inattendue et nullement fondée que nous fait craindre M. Ancillon. On veut se réserver, le cas échéant, dans la faiblesse de nos moyens de défense sur notre frontière septentrionale, une garantie contre les écarts de l'influence en question »¹.

Une fois revenu aux Affaires étrangères fin avril 1835, Lord Palmerston va prendre fait et cause pour la Belgique. Ce dernier conseille dans un premier temps aux diplomates belges d'endormir les protestations prussiennes et autrichiennes en se bornant à répondre qu'il s'agit d'une affaire de politique intérieure belge². Ensuite, l'affaire se calme quelque peu durant l'hiver 35-36 lorsque la Belgique annonce à la Prusse que, tout bien réfléchi, elle ne fera construire qu'un camp temporaire à Beverlo. A défaut de pouvoir construire des fortifications permanentes, le camp permettra d'aligner rapidement des troupes en cas d'invasion hollandaise³. Brenier, le chargé d'affaires français à Bruxelles a tôt fait de visiter le camp durant l'été 1836. Malgré les prévenances du Roi à son égard pour faire paraître les troupes belges sous leur meilleur jour, Brenier tient des propos sévères sur les officiers belges à qui l'on a distribué des « épauettes » et sur la façon inexpérimentée dont ils mènent la troupe. En revanche, il reconnaît la grande utilité de Beverloo face à l'ennemi hollandais dont « on aperçoit les clochers » depuis le camp. Le diplomate français apprécie la présence de la cavalerie belge « bien montée » cantonnée si près de la frontière hollandaise. Il reste impressionné par la célérité des troupes belges en cas de surprise :

« 16.000 soldats et 2.500 chevaux y sont logés sous la tente et dans des baraques entre lesquelles on a figuré des rues et des places. Chaque régiment a son quartier distinct en tête duquel sont placées les baraques et les tentes des officiers supérieurs du régiment ; de sorte qu'au signal du tambour, les corps se trouvent réunis sans confusion et avec

¹ Lettre de Beaulieu (Berlin) à de Muelenaere (Bruxelles), le 8 avril 1835, in DE RIDDER (A.), *La Belgique et la Prusse en conflit (1834-1838)*, Bruxelles, Vromant, 1919, p. 13. [Ouvrage cité désormais de la façon suivante : DE RIDDER 1].

² THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 66-67.

³ DE RIDDER 1, p. 31-32. En effet, lors de sa création en 1835, il fut décidé que le camp serait établi partie en baraquements de bois, partie en tentes confectionnées à Anvers et Namur. Ce n'est qu'au cours de l'année 1837 qu'il fut décidé d'établir à Beverloo un camp permanent avec des constructions en maçonnerie. SHD/DAT, 1 M 1447, doc. n° 148, GARDANNE DE VAULGRENNAUD (capitaine au corps royal d'Etat-major), *Camp de Beverloo, Historique, Considérations générales*, Bruxelles, 1^{er} octobre 1839, 22 p. ; DANCOURT (R.), *Pourquoi et comment le camp de Beverloo surgit sur une plaine aride*, in *Cahiers léopoldiens*, 2e s., IX, 1961, p. 17-26.

une promptitude remarquable. Dix minutes suffisent pour ranger les soldats sous les armes, même lorsqu'ils sont pris au dépourvu »¹.

Enfin, Bernier ne tarit pas d'éloges sur le corps d'artillerie du camp dont les tirs se sont tous révélés concluants lors de sa visite. Ce corps est d'ailleurs appelé à s'améliorer continuellement au fil des années à venir :

« La commission d'artillerie fait actuellement des expériences sur l'application du système de l'armurier Robert, aux canons de tout calibre ; ce système consiste à charger les canons par la culasse, et s'il pouvait être adopté il triplerait la force de l'artillerie pour laquelle il serait employé, puisqu'il faudrait trois fois moins de temps pour charger une pièce, que par le procédé actuel »².

Toutefois, Brenier n'est pas convaincu que les troupes belges pourraient se coaliser avec la France même si certains officiers belges ont servi sous Napoléon :

« Je ne sais, Monsieur le Ministre, si la France pourrait compter dans l'occasion sur la coopération fidelle (sic) de l'armée belge ; plusieurs des officiers supérieurs ont servi dans nos armées, et nous paraissent attachés par le souvenir de cette confraternité d'armes mais ceux-là même ont été, sans remords, nos adversaires à Waterloo. L'un d'eux, en me montrant les lignes de soldats, me disait : « Voilà une belle avant-garde pour la France »³.

L'on comprend mieux devant ces considérations du diplomate français, la méfiance des Puissances du Nord. D'autant plus que l'idée de l'établissement d'un camp en Campine est essentiellement le fruit des réflexions de deux officiers généraux d'origine française⁴, les généraux Evain et Hurel, appelés avec d'autres compatriotes après l'indépendance du royaume pour contribuer à la création d'une armée belge digne de ce nom⁵. La diplomatie autrichienne est d'ailleurs persuadée que le général Hurel, chef d'Etat-major de l'armée belge, a soumis au Génie français les plans et dessins se rapportant au projet de fortifications⁶.

¹ SHD/DAT 1 M 1447, doc. n° 127, Brenier (Bruxelles) à Adolphe Thiers, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères (Paris), le 16 août 1836, copie, 9 p.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

⁴ GARDANNE DE VAULGRENAUD (capitaine au corps royal d'Etat-major), *Camp de Beverloo, Historique, Considérations générales*, Bruxelles, 1^{er} octobre 1839, 22 p., SHD/DAT, 1 M 1447, doc. n° 148 ; DANCOURT (R.), *Pourquoi et comment le camp de Beverloo surgit sur une plaine aride*, in *Cahiers Léopoldiens*, 2e s., IX, 1961, p. 17-26.

⁵ DUCHESNE (A.), *L'influence française sur les débuts de l'armée belge*, dans *Revue historique de l'armée*, XXI, 1965, n°1, p.67-76. Reproduit partiellement dans ID., *Pourquoi et dans quelle mesure l'armée belge à ses débuts a-t-elle subi des influences françaises?*, in *Revue belge d'histoire militaire*, XVI, 1966, p. 224-235.

⁶ LECONTE (J.R.), *Les projets de système défensif de la frontière nord...*, p. 492.

En vérité, le Gouvernement belge n'a nullement l'intention de se contenter de Beverloo et n'a pas abandonné son projet de fortifications face à la frontière septentrionale du pays. Il présente un nouveau projet en 1837. Celui-ci a néanmoins été « lissé » par rapport au précédent pour ne pas mécontenter les Puissances du Nord¹. Le cabinet de Bruxelles annonce vouloir donner uniquement un plus grand développement aux fortifications de Diest² et réviser certaines fortifications existantes, notamment en consolidant les fortifications de campagne érigées en 1831 en avant d'Hasselt ou en construisant de nouveaux bâtiments à Lierre. Méfiants, les Prussiens et Autrichiens accusent immédiatement la Belgique d'avoir conservé l'idée centrale de 1835 : ériger tout un système de forteresses face à ses voisins du Nord. L'Etat-major général prussien et le ministère de la Guerre considèrent le projet belge comme une menace pour la sûreté des provinces rhénanes car une armée étrangère pourrait tirer profit de cette ligne fortifiée pour occuper le territoire entre l'Escaut et la Meuse qui servirait alors de tremplin à une invasion dans le Nord de l'Allemagne par la trouée du Limbourg³.

La Belgique se défend bien entendu de vouloir constituer une « ligne de forteresses » et ses diplomates mettent en évidence le fait que Lierre et Hasselt sont déjà des places fortes ; il ne s'agit après tout que d'une nouvelle fortification à construire à Diest afin de couvrir Bruxelles d'un coup de main hollandais. La Prusse et l'Autriche campent toutefois sur leurs positions et insistent sur la continuité de la ligne Lierre – Diest – Hasselt⁴. Dans le courant du mois d'août, Palmerston intervient plus directement dans la question belge au point de blesser l'amour-propre de Werther, le nouveau ministre prussien des Affaires étrangères, en qualifiant ses arguments contre le projet belge d' « unreasonable » et « destitute of any just foundation »⁵. Loin d'avoir l'effet escompté, cet incident contribue à jeter de l'huile sur le feu. Werther

¹ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 67-68.

² Le major Ch.-G.-A. Fallon, professeur à l'Ecole militaire en avait ébauché les premiers plans dès 1835. Morcelés en onze lots, les travaux de la nouvelle enceinte vont s'échelonner de 1837 à 1844 sous la direction du major (lieutenant-colonel à partir de 1843) E. de Lannoy. STEVENS (F.E.) (attaché au Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire), *Diest, ville de Brabant, boulevard de la Belgique (1835-1914)*, in *Bulletin du Crédit Communal*, n° 126, octobre 1978, p. 251 ; DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale. L'organisation de l'Armée et la question des fortifications d'Anvers*, in *Revue Belge d'Histoire Militaire*, XXIV-2, 1981, p. 130. Sur la forteresse de Diest voir aussi GILS R., *Vesting Diest. Vestingbouwkundige overblijfselen in Mededelingenblad Simon Stevin-stichting*, 1988, p. 11-21 ; POLLENTIER F., *Diest in het Belgisch defensiesysteem (1837-1906)* in *Diest in de vorige eeuw* (tentoonstellingscatalogus), Diest, 1986, p. 85-99.

³ LÉCONTE (J.R.), *Les projets de système défensif de la frontière nord...*, p. 507.

⁴ Au faîte de la crise, le représentant autrichien à Bruxelles Rechberg, ira jusqu'à contester les dépenses d'entretien apportées à Lierre et à Hasselt. DE RIDDER 1, p. 40-41 et p. 78-79.

⁵ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 69.

reproche immédiatement à la politique belge d'être sous la tutelle des Anglais¹. Et les protestations de la Prusse et de l'Autriche sont encore attisées par le bon avancement des travaux à Diest, commencés par la Belgique sans l'assentiment des garants. Dans une conversation privée avec l'ambassadeur anglais, le Roi Léopold Ier lui confie que s'il est empêché de mener à bonne fin la fortification de Diest, il se verra obligé de trouver au sud du pays une place refuge en cas de guerre avec la Hollande. En effet, il ne pourrait se résigner en des temps difficiles à résider dans une ville qui n'est séparée de son hostile voisin du Nord par aucune fortification².

Mis devant le fait accompli, le cabinet de Berlin réclame une promesse verbale de la part de la Belgique garantissant que d'autres fortifications ne seront pas construites en dehors de celles de Diest. Werther soulève même la menace d'une rupture des relations diplomatiques si de nouveaux ouvrages sont construits à Lierre, Hasselt et Lommel. La Belgique se refuse à toute déclaration sur le sujet qui constituerait inévitablement un élément de jurisprudence légitimant l'ingérence étrangère dans sa politique défensive³. Dégoûtées par l'inflexibilité belge, la Prusse et l'Autriche décident de clore l'incident sans demander leur reste. Toutefois, afin de conserver certaines garanties et surtout de sauver la face, les deux Puissances remettent presque simultanément – le 5 février 1838 pour la Prusse et le 6 février pour l'Autriche – au Gouvernement belge une note résumant leur position. Une partie de la note est commune aux deux pays. Elle fixe la ligne de conduite de la Prusse et de l'Autriche pour l'avenir en avertissant fermement la Belgique de leur intention de rompre toute relation diplomatique « si le Gouvernement de S.M. Belge faisait exécuter des travaux de fortification sur d'autres points que Diest, ou si les fortifications commencées à Diest même prenaient une extension qui indiquerait un autre but que celui que S.M. Belge a Elle-même et clairement défini, savoir : de préserver Bruxelles du danger d'une invasion du côté du nord »⁴.

Cette affaire est révélatrice des différences de conception existant au sein des Puissances garantes de la neutralité belge. La Prusse et l'Autriche continuent manifestement à considérer la Belgique comme leur pré carré naturel dans lequel l'armée belge se cantonnerait à un rôle de gardien pacifique des forteresses tournées uniquement contre la France. Elles estiment que

¹ DE RIDDER 1, p. 61-62.

² Seymour rapporte cette conversation privée en avril 1845, lorsque le Gouvernement belge manifeste à nouveau son intention de poursuivre les travaux à Diest. NA – UK, FO 10/115, Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), le 26 avril 1845.

³ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 70.

⁴ Lettre de Werther (Berlin), à Sydow (Bruxelles), le 25 janvier 1838, in DE RIDDER 1, p. 96.

la neutralité garantie par les Puissances suffit amplement à la défense du territoire belge ; que la construction de nouvelles fortifications à proximité de leurs frontières constitue de la part de la Belgique un signe ostensible de défiance à leur égard et par conséquent une infraction à son statut de puissance neutre. Du côté de l'Angleterre et de la France, l'on partage une conception plus libérale de la neutralité belge. Quant à la Belgique, elle sort secouée de la crise mais indemne. Elle estime avoir remporté une victoire diplomatique en ayant fait admettre à ses garants, certes du bout des lèvres pour certains d'entre eux, son droit d'initiative et de pleine souveraineté en matière de défense nationale. Nous devons cependant noter dans cette affaire l'attitude manifestement plus prudente du Roi Léopold Ier. En effet, un rapport de l'ambassadeur anglais à Bruxelles du 19 mai 1837 informe Palmerston, sans citer ses sources¹, que Léopold Ier a transmis dans une lettre privée à Frédéric-Guillaume III Roi de Prusse, toutes les informations politiques et stratégiques nécessaires à la bonne compréhension du projet défensif belge, y compris le plan des futures fortifications². Le fait mérite d'être noté car avec le temps, en raison même du statut de neutralité du pays, de telles transmissions de renseignements deviendront de plus en plus difficiles. Si l'information n'est pas une rumeur, le Souverain belge a peut-être contribué ainsi, quoique fort involontairement, à durcir les prétentions prussiennes pendant la durée des négociations en faisant accroire que la Prusse avait un droit de regard sur les fortifications belges. De même, à la fin de la crise, alors que la Prusse désire obtenir de la part de la Belgique la promesse qu'elle n'élèvera pas une ligne de forteresses sur sa frontière nord et se bornera aux travaux de Diest, Léopold Ier se montre disposé à souscrire aux demandes du ministre prussien à Bruxelles, von Arnim, à la différence de son ministre des Affaires étrangères, de Theux, qui se montre inflexible. Cette attitude plus conciliante de Léopold Ier est d'ailleurs rappelée dans la note finale de la Prusse de février 1838³.

Dans les années qui suivent, les deux Puissances centrales continueront à refuser à la Belgique le droit de prendre des initiatives en matière de défense militaire. C'est en vertu des mêmes principes énoncés ci-dessus que, durant les négociations précédant la ratification définitive du traité du 19 avril 1839, la Confédération germanique dénie à la Belgique le droit d'élever des fortifications dans le « Luxembourg wallon » et notamment dans la ville frontalière d'Arlon.

¹ Le Roi en personne a-t-il confié cette information en privé à l'ambassadeur britannique pour rassurer l'Angleterre ou s'agit-il simplement d'une rumeur ? Leconte mentionne dans son article la correspondance échangée à cette époque entre Léopold Ier et Frédéric-Guillaume III. LECONTE (J.R.), *Les projets de système défensif de la frontière nord...*, p. 506.

² NA – UK, FO 10/50, Seymour (Bruxelles) à Palmerston (Londres), le 19 mai 1837.

³ DE RIDDER 1, p. 84 et p. 95-96.

Le protocole de la Diète du 2 août 1838, concernant l'accession de la Confédération germanique aux X articles de l'acte de séparation du Grand-Duché de Luxembourg, est très explicite à cet égard :

« Conformément à la résolution fédérale du 15 juin 1838, les Cours de Vienne et de Berlin ont chargé leurs plénipotentiaires à la Conférence de Londres, également honorés de la confiance de la Confédération, d'adhérer aux articles de l'acte de séparation du 15 octobre 1831, qui concernent le Grand-Duché de Luxembourg, elles les ont aussi autorisés à signer les XXIV articles, en leur qualité de fondés de pouvoir. (...) Quant à ce qui concerne l'obligation à imposer au Gouvernement belge de n'élever aucune fortification dans la partie cédée du Grand-Duché de Luxembourg, nommément à Arlon (obligation mentionnée dans la résolution du 18 août 1836, à laquelle celle du 15 juin dernier se réfère), les envoyés d'Autriche et de Prusse à Londres sont prévenus de ne pas perdre de vue au sein de la Conférence cette condition mise par la Confédération à la cession d'une partie du Grand-Duché du Luxembourg. Toutefois, en leur donnant cette instruction, on doit appeler leur attention sur ce que, d'après l'article VII du traité du 15 novembre 1831, la Belgique forme un Etat neutre à perpétuité et qu'elle doit être tenue d'observer cette neutralité vis-à-vis de tous les autres Etats ; que fortifier les frontières ce serait se mettre en contradiction avec cette neutralité stipulée par le traité et que déjà, en certaines circonstances, l'Autriche et la Prusse ont été dans le cas d'insister à Bruxelles sur le maintien strict de ce principe général. Mais si les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, en touchant cette question à Londres, acquéraient la conviction qu'en insistant pour que la Belgique prît l'engagement spécial de ne point fortifier la partie cédée du Luxembourg, on compromettrait essentiellement le principe fondamental, soutenu constamment à Bruxelles par l'Autriche et la Prusse, qu'aucune fortification ne peut être établie sur le territoire belge, les plénipotentiaires sont d'autant plus autorisés d'éviter de faire expressément mention de ce sujet dans les délibérations de Londres (...) »¹.

Le traité signé le 19 avril 1839 ne contient finalement aucune réserve sur les droits de la Belgique à fortifier ses frontières². Il ressort cependant du protocole de la Diète que la stratégie adoptée par les plénipotentiaires allemands ait été de ne pas insister sur cet aspect pour ne pas faire échouer les négociations déjà suffisamment difficiles. La nature des reproches formulés par la Prusse et l'Autriche à l'encontre des armements belges durant la question d'Orient l'année suivante, semble indiquer que les Puissances centrales se sont réservé le droit d'interpréter la neutralité belge dans un sens très restrictif, à défaut de pouvoir l'inscrire dans la lettre du traité.

¹ Cité in DE RIDDER (A.), *Histoire diplomatique du traité de 1839 (19 avril 1839)*, Bruxelles, Vromant, 1920, p. 332-333. [Ouvrage cité désormais de la façon suivante : DE RIDDER 2].

² DE RIDDER 2, p. 380-392.

Quelques mois après la signature du traité du 19 avril, Metternich transmet au Comte de Dietrichstein, le nouveau ministre d'Autriche à Bruxelles, des instructions générales concernant la politique à mener une fois qu'il sera en Belgique. Metternich ne manque pas d'aborder la question des forteresses. Il rappelle les notes prussiennes et autrichiennes menaçant le Gouvernement belge d'une rupture diplomatique si celui-ci est tenté de revenir à ses projets défensifs malencontreux sur sa frontière nord. Le ministre autrichien des Affaires étrangères autrichien insiste auprès de Dietrichstein pour signaler que ces menaces sont toujours valables et qu'il devra surveiller l'affaire de près même s'il faut laisser le droit d'initiative à la Prusse plus directement intéressée que l'Autriche étant donné sa proximité géographique avec la Belgique. Les considérations du célèbre homme politique viennois sont révélatrices de la « grande gravité » de la question pour les Cours centrales mais aussi de son ambiguïté :

« Qu'un Etat neutre n'ait pas le droit de prendre chez lui des mesures, qui pour des voisins aient un caractère agressif, semble ne pas pouvoir être contesté, (...). Mais un pareil Etat a-t-il, ou n'a-t-il pas le droit de prendre chez lui des mesures défensives contre une agression possible et éventuelle venant de l'étranger, et jusqu'où vont les limites de ce droit, si on veut le lui accorder en thèse, mais sous certaines restrictions ? Voilà ce qui est plus douteux, et ce qui a déjà été l'objet de plus d'une controverse »¹.

Metternich conclut donc sa note au diplomate autrichien en lui recommandant une grande prudence. Afin de ne pas embraser l'Europe inutilement, « les vues et les intérêts des Puissances à ce sujet étant trop divergents », il convient de ne soulever la question qu'au moment opportun, non sans avoir consulté préalablement le département des Affaires étrangères à Vienne².

¹ Lettre de Metternich à Dietrichstein, Vienne, le 10 septembre 1839, reproduite dans DE RIDDER (A.), *La Belgique et le Prince de Metternich. Instructions du Chancelier de l'Empire aux diplomates autrichiens accrédités à Bruxelles*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, XCVI, 1932, p. 82.

² *Idem*, p. 82-83.

I. La Crise d'Orient (1840)

A. Déploiement français sur la frontière nord

Durant la crise d'Orient en 1840, la question juridique soulevée quelques mois plus tôt par Metternich dans sa note à Dietrichstein va se poser en pratique. L'incident survient en raison du conflit qui oppose le Sultan à son Vice-Roi en Egypte, Mehemet Ali. La France est la seule puissance à supporter le pacha d'Egypte tandis que l'Angleterre s'allie aux Puissances du Nord protectrices de l'intégrité ottomane. Le traité de Londres du 15 juillet 1840 finit par régler sans les Tuileries les affaires d'Orient. Dix jours plus tard, lorsque l'opinion publique française apprend la signature de ce traité, la presse cocardière s'enflamme comme un seul homme : l'honneur de la France a été foulé aux pieds ; le pays se doit de réagir par les armes pour laver l'affront ! La ratification du traité de Londres le 5 août et la superbe ignorance de la Reine Victoria à l'égard de la France dans son discours du trône huit jours plus tard, blessent encore plus profondément l'amour-propre français. Devant tant de dédain, le président du Conseil, Thiers, entend bien réagir pour ne pas se dissocier des sentiments du pays. Le 29 juillet et le 5 août, il prend des mesures défensives pour prouver à l'Europe et à son opinion publique la fermeté du Gouvernement dans cette affaire. Cependant, Thiers déclare ne pas vouloir porter la guerre en Orient mais sur le Rhin et les Alpes¹. Le Roi Léopold, présent en France à la mi-juillet, a l'occasion de s'entretenir avec Thiers au château de Saint-Cloud. L'homme politique français ne cache pas au Souverain belge son projet de réunir une armée de cent mille hommes sur la frontière, vers le Rhin².

A la mi-septembre, le ministre de Belgique à Paris Le Hon se montre inquiet de la progression des armements français. Bientôt, selon lui, la France aura neuf cent cinquante mille hommes disponibles dont cinq cent mille équipés. L'armée sera en mesure d'aligner quinze cents canons et un million huit cent mille fusils³. De plus, profitant de l'humeur guerrière des députés, le Gouvernement français a enfin obtenu le vote du budget pour la construction des

¹ DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet. L'opinion et l'attitude françaises de 1839 à 1848*, Paris, Les Belles Lettres, 1956, p. 60-71.

² JUSTE (Théodore), *Léopold Ier...*, II : 1832-1865, p. 91.

³ CORTI (E.-C.) et BUFFIN (C.), *Léopold Ier, oracle politique de l'Europe*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1926, p. 157. Ce chiffre semble largement surévalué. Dans une lettre envoyée à Guizot le 9 octobre 1840, Thiers indique que les effectifs vont atteindre 489.000 hommes et qu'il souhaite demander par anticipation à la Chambre 150.000 hommes sur la classe de 1841, ce qui porterait les effectifs à 639.000 hommes. GUIZOT (F.), *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, V, Paris, Lévy, 1862, p. 342.

fortifications de Paris qui sont commencées immédiatement sous la direction du maréchal Dode¹. A la fin du mois de septembre, la tension monte encore d'un cran quand Thiers laisse entendre qu'il ne se laissera pas arrêter par la neutralité des petits Etats en cas de nécessité². Il déclare ainsi aux ministres de Bavière et de Sardaigne à Paris qu'il ne reconnaîtra certaines déclarations de neutralité « qu'en se réservant un passage pour atteindre ses ennemis »³. Thiers ne nomme pas directement la Belgique mais le cabinet de Bruxelles prend l'affaire très au sérieux⁴. Le Roi Louis-Philippe, sondé par Le Hon sur les propos de Thiers, se veut néanmoins rassurant : Thiers ne visait pas la Belgique lorsqu'il s'est exprimé. La neutralité de la Belgique, poursuit-il, sera infailliblement respectée par la France⁵. Début octobre, la nouvelle tardive de la prise de Beyrouth par les flottes conjointes de la Turquie, de l'Angleterre et de l'Autriche le 11 septembre menace de déclencher la guerre lorsqu'elle parvient à Paris ; la France n'a pas cessé ses armements le long de la frontière rhénane. La moindre étincelle est susceptible de faire exploser la poudre. Si le gros des troupes françaises stationne sur le Rhin, cinquante à soixante mille hommes sont également alignés le long de la frontière nord. Léopold est convaincu dès cette époque que son beau-père ne désire pas la guerre et fera tout pour modérer les ardeurs belliqueuses de son ministre. En revanche, le ministre belge des Affaires étrangères, Jules Lebeau, estime la situation critique. Alarmé par le développement donné par la France à ses moyens militaires le long de la frontière belge, il décide à la mi-octobre de mettre les places fortes belges à l'abri d'un coup de main⁶.

La réaction de toutes les Puissances garantes à ces armements belges est dans l'ensemble négative : l'on soupçonne la Belgique de faire cause commune avec la France. Pourtant, depuis le début du mois d'août, Jules Lebeau avait tenu à préciser la position belge dans une note adressée aux différents agents diplomatiques belges :

« Quelque tournure que prennent les événements, le Gouvernement s'en tiendra strictement à l'article 7 du traité du 19 avril. Il maintiendra scrupuleusement la neutralité belge, et en revendiquera l'observation loyale de la part des Etats qui ont

¹ DELAIR (Paul-Emile) (chef de bataillon du Génie), *Histoire de la fortification, II : De Vauban à l'artillerie rayée*, Lithographie de l'Ecole d'Application de l'Artillerie du Génie, juillet 1882, Thionville, réédité chez Gérard Klopp, 2004, p. 102.

² DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 74.

³ Lettre de Le Hon (Paris) à Lebeau (Bruxelles), le 27 septembre 1840, citée in BANNING (E.), *Les origines et les phases de la neutralité belge*, publié par A. De Ridder, Bruxelles, Librairie A. Dewit, 1927, p. 73.

⁴ Lettre de Lebeau (Bruxelles) à Le Hon (Paris), le 1er octobre 1840, citée in BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 73.

⁵ Lettre de Le Hon (Paris) à Lebeau (Bruxelles), le 2 octobre 1840, citée in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 76.

⁶ MAEB, IND, I, Lettre de Lebeau (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 13 octobre 1840.

reconnu ou garanti notre position politique. Mais la neutralité n'est point l'impuissance, et si les événements l'exigent, la Belgique prendra telles précautions que lui dictera le soin de sa sécurité »¹.

A Berlin et à Vienne, les préventions hostiles des années précédentes sont demeurées intactes. Dans la mesure où les deux Cours allemandes estiment que la Belgique est sous l'influence de la France, la neutralité d'éventuels préparatifs militaires belges est immédiatement sujette à caution². Werther assure le Gouvernement belge que les traités seront respectés par la Prusse mais il ne se fait guère d'illusion sur la capacité de la Belgique à se démarquer des sirènes françaises³. Le jugement de la Prusse est à nouveau particulièrement sévère. Selon le ministre de Belgique à Berlin le général Willmar, Werther considérera toute levée de troupes de la part de la Belgique comme la préparation d'une armée appelée à jouer un rôle actif dans le conflit et non comme une simple mesure de protection. A sa suite, les Puissances ne pourraient considérer ces armements, s'ils avaient lieu, que comme l'indice d'une intention préméditée de rompre la neutralité ; cette intention serait jugée comme une infraction des traités et vivement ressentie par le Gouvernement prussien qui la combattrait par des mesures immédiates⁴. Une fois que le ministre prussien des Affaires étrangères apprend à la mi-octobre que la Belgique a pris des mesures concrètes pour défendre ses forteresses, le général Willmar fait savoir à Lebeau que Werther continue de fait à se méfier de la fidélité des troupes belges si elles étaient employées un jour contre la France⁵.

Contre toute attente, Werther semble revoir ses positions à la fin de la crise. Le 18 novembre 1840, Willmar signale à Lebeau qu'il a observé un changement assez remarquable chez

¹ BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 72.

² VON DER DUNK, (H.), *Der deutsche Vormärz und Belgien : 1830/48*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1966, p. 220-221. La mission effectuée par le général Goblet en août-septembre 1839 en Allemagne, quelques mois après la signature du traité des XXIV articles, témoigne de la méfiance allemande à l'égard de la Belgique. De retour à Bruxelles, dans son rapport remis le 6 décembre 1839 au cabinet de Bruxelles, le général Goblet déclare : « Quant à l'importance qu'en Allemagne, princes et peuples attachent à la Belgique comme état indépendant, elle n'est pas encore bien définie, parce qu'on ne croit pas encore assez généralement à nos éléments de nationalité. (...) on est en Allemagne très porté à douter de la durée des choses actuelles ; on n'y croirait même pas si la couronne n'avait pas été placée sur la tête d'un Prince dont la prudence et la sagesse sont de toutes parts appréciées, si l'on n'attribuait pas à sa haute influence la brillante position que prend en Europe la maison de Saxe-Cobourg-Gotha. Aux yeux de la plupart des Allemands, c'est là que réside pour la Belgique la meilleure garantie d'une indépendance durable ». JUSTE (Théodore), *Léopold Ier...*, II : 1832-1865, p. 93 ; JUSTE (Théodore), *Le lieutenant général Comte Goblet d'Alviella...*, p. 109-112.

³ Lettre de Willmar (Berlin) à Lebeau (Bruxelles), le 10 août 1840, citée in BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 73.

⁴ Lettre de Willmar (Berlin) à Lebeau (Bruxelles), le 9 septembre 1840, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 73.

⁵ Lettre de Willmar (Berlin) à Lebeau (Bruxelles), le 20 octobre 1840, citée in BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 73.

Werther dans sa manière d'apprécier la question de la force armée de la Belgique. Dans la première conférence que le général belge a eue avec lui depuis son récent retour à Berlin, l'officier belge est revenu sur l'importance qu'il y avait dans les conjectures actuelles, à ce que les places fortes belges de la frontière de France soient convenablement gardées. Il a même cru pouvoir donner quelques détails au ministre prussien sur l'insuffisance des moyens de garde que permet le pied de paix actuel de l'armée belge.

« Ces développements ont produit leur effet et j'ai à vous annoncer, Monsieur le Ministre, plutôt que de continuer à faire des objections contre une augmentation du personnel de notre armée qui serait destiné à augmenter les garnisons de notre frontière méridionale, Mr le Ministre des Affaires étrangères a convenu de l'utilité réelle de cette augmentation. Mais alors il a fait de nouvelles réserves contre tout accroissement des garnisons du côté de nos frontières du Nord et de l'Est prétendant que de ces côtés, nous devons être en pleine sécurité. J'ai cru seulement devoir lui faire observer que cette sécurité n'aurait plus de garanties suffisantes si des rassemblements de troupes avaient lieu du côté de ces mêmes frontières, de la part de l'Allemagne ou des Pays-Bas »¹.

Ce fait n'est pas souvent rapporté dans les relations diplomatiques de la question d'Orient parce qu'il ne cadre pas vraiment avec l'attitude générale de la Prusse durant toute la crise. Nous verrons plus loin que ce revirement s'explique peut-être par l'existence d'un plan d'offensive allemand contre la France élaboré début novembre.

La réaction de Metternich est plus excessive encore que celle de Werther. Le diplomate autrichien regrette amèrement les traités de 1831 et 1839. Il se plaint auprès de l'Angleterre et des autres Puissances de la Sainte-Alliance : « Je vous l'avais bien dit, semble dire Metternich, un an à peine après la signature finale du traité de neutralité, la Belgique révolutionnaire montre son vrai visage ! » Alors que l'année précédente, dans ses instructions à Dietrichstein, Metternich considérait encore l'interprétation de la neutralité de la Belgique comme un cas d'école difficile à trancher, il se prononce désormais nettement en faveur d'une neutralité désarmée. Selon lui, l'usage de forces militaires par la Belgique est une offense à la bonne foi des traités qui sortiront complètement obsolètes de la crise². En l'occurrence, la francophilie de la presse belge et les opinions très conservatrices de l'homme d'Etat autrichien expliquent largement son emportement.

¹ MAEB, IND, I, Willmar (Berlin) à Lebeau (Bruxelles), le 18 novembre 1840.

² Lettre de Metternich (Vienne) à Dietrichstein (Bruxelles), le 2 septembre 1840, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 73-74.

Plus grave aux yeux des analystes belges est la position de l'Angleterre dont ils escomptaient comme par le passé un rôle modérateur. La profonde implication de la « perfide Albion » dans la question d'Orient aux côtés des Puissances du Nord n'est naturellement pas étrangère au revirement politique opéré à Londres à l'égard de la Belgique. Dès le mois de septembre, Palmerston informe Bruxelles que des rapports de renseignements lui ont fait état de pressions françaises auprès du Gouvernement belge pour qu'il prenne des mesures défensives. Palmerston ne croit pas en l'exactitude de ces renseignements mais il craint que la Belgique ne soit jetée malgré elle dans le camp de la France en raison de la suspicion que ne manqueront pas de créer ses armements auprès des autres Puissances¹. Et le chef du *Foreign Office*, quoiqu'il reconnaisse à la Belgique le droit de défendre sa neutralité par les armes, émet des réserves plus précises début octobre concernant les conditions d'exécution des mesures belges :

« (...) Quoi qu'il en soit, nous ne contestons jamais à la Belgique le droit de veiller elle-même au maintien de son indépendance et de sa neutralité, et de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires à ce but ; mais nous comptons, en même temps qu'elle ne les prendra pas, ces mesures, qu'après s'être concertée à cet égard, avec les Puissances garantes du Traité qui la constitue, et après que leur nécessité aura été dûment constatée d'un commun accord. Or, rien jusqu'à présent n'autoriserait vos armements qui vous compromettraient indubitablement aux yeux de la Prusse et de l'Autriche. La seule précaution qui me semble légitime et qui est de nature à ne porter ombrage à personne, serait celle que vous pourriez prendre pour mettre vos places fortes à l'abri d'un coup de main. Si d'autres mesures deviennent nécessaires, nous sommes trop intéressés à ce que votre neutralité soit respectée pour que nous ne nous empressions pas de nous concerter avec vous à cet égard. Soyez d'ailleurs convaincu que vous ne courez, sous ce rapport, aucun danger, ni du côté de la Hollande, ni de la part des Puissances du Nord »².

La Belgique se montre satisfaite de la reconnaissance anglaise de sa pleine souveraineté en matière d'armement des forteresses. Cependant, fidèle à la ligne intransigeante adoptée lors de la crise des forts de Campine, le Gouvernement belge ne peut admettre le principe d'une concertation préalable avec les Puissances garantes pour l'adoption d'autres mesures militaires. En raison de son caractère aléatoire, une entente commune des Puissances ne peut être considérée que « comme un vœu dont on tient compte dans la mesure des circonstances »³.

¹ NA – UK, FO 10/76, Palmerston (Londres) à Seymour (Bruxelles), le 11 septembre 1840.

² MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) à Lebeau (Bruxelles), le 7 octobre 1840.

³ Lettre de Lebeau (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 13 octobre 1840, citée in BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 75.

L'attitude de la France à l'égard de la Belgique durant la question d'Orient est plus controversée. Notamment en raison de la personnalité fougueuse du président du Conseil Thiers et des divergences de points de vue entre ce dernier et le Roi Louis-Philippe. Nous connaissons déjà ses déclarations de fin septembre sur la neutralité des petits Etats qui, selon un entretien de Louis-Philippe avec Le Hon début octobre, ne visaient pas la neutralité belge. Peu de temps après, une conversation privée entre Van de Weyer et l'ambassadeur de France à Londres, Guizot, alerte à nouveau le ministère belge des Affaires étrangères. Dans cet entretien, Guizot qualifie la neutralité belge de « chimère » et déclare qu'en cas de guerre, il est certain que la Belgique serait forcée de prendre parti¹. Ces paroles peu réconfortantes ajoutées aux mesures militaires françaises le long de la frontière belge obligent Thiers à s'exprimer plus franchement auprès de Le Hon : les rassemblements de cinquante à soixante mille hommes dans le Nord n'ont rien d'anormal. Ils tiennent à l'organisation militaire française voulant qu'en temps ordinaire, beaucoup de soldats stationnent dans cette région. Une fois les fortifications de Paris plus complètement entreprises, quinze mille d'entre eux viendront occuper les baraques destinées à les recevoir. Thiers ajoute enfin qu'en cas de guerre, la concentration des troupes doit se faire de Longwy à Strasbourg : « soyez assuré que la neutralité de la Belgique est pour nous un article de foi »². Une dizaine de jours plus tard, Le Hon, pas complètement rassuré, lui demande à nouveau les raisons de certaines mesures militaires françaises prises sur la frontière nord³. Cette fois, Thiers sort de ses gonds et reproche à la Belgique son manque de confiance dans la loyauté française. Il accuse à cette occasion le Gouvernement belge de tendances germanophiles⁴. Mais Thiers n'est désormais plus président du Conseil. En raison du désaccord de ce dernier avec la politique d'apaisement de Louis-Philippe, il a été forcé de démissionner le 21 octobre 1840. Léopold Ier salue l'événement par ce bon mot : « que Louis-Philippe fasse dorénavant ses affaires lui-même au lieu de les confier à un tiers »⁵.

¹ Lettre de Van de Weyer (Londres) à Lebeau (Bruxelles), le 7 octobre 1840, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 76.

² Lettre de Le Hon (Paris) à Lebeau (Bruxelles), le 15 octobre 1840, citée in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 84.

³ Il doit s'agir notamment de la formation de dix nouveaux bataillons de chasseurs à pied à Saint-Omer. BAPST (Germain), *Le Maréchal Canrobert, Souvenirs d'un siècle*, I, 4^e édition, Paris, 1899, p. 362-366.

⁴ Lettre de Le Hon (Paris) à Lebeau (Bruxelles), le 30 octobre 1840, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 76.

⁵ CORTI (E.-C.) et BUFFIN (C.), *Léopold Ier...*, p. 160.

B. Un avertissement français en 1840 ?

Depuis l'incident de 1840, au ministère belge des Affaires étrangères, l'habitude est prise de tirer des épreuves traversées par la neutralité belge, des leçons pour le futur¹. Or, au-delà des réactions relativement bien connues des Puissances, la crise de 1840 livre aussi certaines leçons plus controversées aux yeux des analystes du ministère. Les publicistes, parlementaires et militaires belges ont en effet beaucoup glosé par la suite sur cette première « grande épreuve de 1840 traversée avec sang-froid par la nation belge ». Si le caractère dithyrambique n'est jamais absent des écrits et des discours, glorifiant les « hauts faits de nos gloires nationales » – Léopold Ier, le Roi diplomate ou Joseph Lebeau, homme d'Etat inflexible face au danger – il s'agit aussi d'utiliser la renommée et l'action des anciens pour justifier la politique présente. C'est une pratique courante au Parlement pour justifier un budget militaire important ; elle consiste par exemple à rappeler les avertissements, conseils, pressions exercées par les Puissances garantes lors de crises précédentes. Si les Puissances garantes elles-mêmes ont conseillé jadis à la Belgique de ne pas se reposer « à l'ombre des traités », les dépenses militaires n'en deviennent que plus légitimes aux yeux de l'opinion. Ainsi, les parlementaires, publicistes et écrivains militaires ont beaucoup discuté sur une éventuelle pression de Thiers en 1840 auprès du Gouvernement belge. Selon une rumeur récurrente au Parlement belge, le président du Conseil aurait fait une démarche auprès du cabinet bruxellois pour l'avertir que si la Belgique ne prenait pas des mesures suffisantes afin de défendre son territoire, l'armée française n'hésiterait pas à franchir les frontières du pays. Cette question a été discutée à la Chambre pour la première fois en 1844 et au Sénat en 1851². La question est à nouveau discrètement évoquée par le général Bruno Renard en 1858 pour soutenir à la Chambre le projet de petite enceinte d'Anvers et le principe de la neutralité armée qui le soutient³. Elle est enfin traitée en profondeur dans un grand débat en 1868 où le Baron Kervyn de Lettenhove produit les témoignages de Thiers et Guizot et du Duc d'Aumale niant toute forme de pression française en 1840⁴. Des écrits français viennent aussi alimenter cette rumeur. Théophile Lavallée, professeur de géographie et statistique militaires à l'Ecole spéciale de

¹ De là découle la constitution au département belge des Affaires étrangères de quatorze dossiers reliés intitulés *Indépendance, Neutralité, Défense* reprenant des extraits, originaux ou la copie de la correspondance diplomatique intéressant la sécurité militaire du pays.

² MAEB, IND, VI, *Note remise au ministre des Affaires étrangères pour répondre à une question du ministre de l'Intérieur dans le cadre de la commission militaire de 1901*, Bruxelles, le 15 février 1901.

³ APC, 27 juillet 1858, p. 1256

⁴ APC, 4 et 5 février 1868 ; les extraits les plus importants de la correspondance entre Kervyn de Lettenhove, Thiers et Guizot sont publiés dans JUSTE (Théodore), *Notes historiques et biographiques...*, p. 119-122.

Saint-Cyr de 1832 à 1869¹, justifie en 1866² le caractère chimérique de la neutralité belge par l'incident de 1840 :

« La Belgique, libre et prospère sous un Gouvernement sage et éclairé, semble avoir perdu, malgré la communauté de races, de langue et de religion, presque toutes ses affinités politiques vers la France, et la création, en 1858, du camp retranché d'Anvers, camp qui s'appuie, d'autre part, sur la Prusse, démontre qu'elle peut redevenir la citadelle de la coalition. Quant à sa neutralité, elle est chimérique et impossible : par la nature de son sol et sa configuration géographique, « c'est le théâtre obligé des invasions françaises, c'est le champ clos que la nature semble avoir préparé à la France et à ses ennemis pour y vider leurs querelles ; c'est enfin une région dont la disposition est telle qu'elle semble appeler la guerre, et avoir été créée exprès pour les batailles (...) [En note] A ces considérations géographiques on peut ajouter ce fait : en 1840 la coalition s'étant reformée contre la France, la Prusse avait la pensée d'occuper la Belgique malgré sa neutralité, et de se porter contre notre frontière. Le Gouvernement français fit demander au Gouvernement belge s'il pouvait s'opposer à l'entrée des Prussiens et de quelles forces il pouvait disposer, en lui déclarant que, s'il était incapable de défendre sa neutralité, l'armée française entrerait immédiatement en Belgique et y prendrait position »³.

Nous remarquons au passage que Théophile Lavallée signale l'existence en 1840 d'un plan allemand pour occuper le territoire belge.

En réalité, la trace de cette pression n'est établie par aucun document dans les archives du ministère des Affaires étrangères⁴. Ni Emile Banning, ni Alfred de Ridder, qui ont tous deux eu un accès privilégié aux archives des Affaires étrangères, n'en font état dans leur relation des événements⁵. La question est à nouveau l'objet d'une polémique le 15 janvier 1901, lors d'une séance de la commission militaire. Le député Delbeke, opposé à un accroissement de l'armée belge qualifie de « fantasmagorie » le passage suivant du rapport Ducarne : « (...) en 1840, quand les complications de la question d'Orient menacèrent l'Europe d'une guerre générale, le chef du Gouvernement français fit avertir le Roi des Belges que, si la Belgique ne

¹ « Théophile Lavallée peut être considéré comme le premier théoricien de la géographie militaire en France des années 1840 aux années 1870. Il fait figure d'avant-gardiste par l'importance qu'il accorde à la dimension spatiale des questions militaires ». BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française*, Paris, Economica, 2002, p. 24-25.

² C'est-à-dire à l'époque du « traité Benedetti » et des rêves d'expansion de Napoléon III en Belgique.

³ LAVALLEE (Théophile), *Les frontières de la France*, 2e édition, Paris, J. Hetzel, 1866, p. 302-304. L'ouvrage est édité trois fois, en 1864, 1866 et 1868. Il est dénoncé par Emile Banning dans un mémoire de 1866 pour son hostilité foncière à l'égard de la Belgique. BANNING (E.), *Les traités de 1815 et la Belgique : mémoire publié pour la première fois, d'après le manuscrit original*, avant-propos de Pierre Nothomb, Paris ; Bruxelles, G. Van Oest, 1919, p. 31.

⁴ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 75.

⁵ BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, voir le chapitre II (La guerre turco-égyptienne 1839-1840), p. 67-79 ; DE RIDDER (A.), *La Belgique et les Puissances Européennes...*, voir le chapitre II (1840-1848), p. 120-131.

se mettait pas en état de défendre sérieusement sa neutralité, la France se verrait obligée, à son grand regret, de faire occuper notre territoire dès le début des hostilités »¹. Afin d'appuyer ce qu'il avance, Delbeke rappelle les débats parlementaires de 1868. A l'époque, le député Thonissen, le ministre des Finances Frère-Orban et le ministre de la Guerre le général Renard avaient parlé de menaces faites en 1840 par la France à la Belgique. Le Baron Kervyn de Lettenhove communiqua ces assertions à Thiers, Guizot et à Henri d'Orléans, Duc d'Aumale. Il en avait obtenu réponse et avait cité des extraits de leur lettre à la Chambre pour prouver qu'aucune pression française n'avait jamais existé. Le 15 janvier 1901, Delbeke est alors en possession de la correspondance relative à cette affaire, correspondance que lui a remise le Baron Henri Kervyn de Lettenhove. Malgré la lecture de ces lettres, le colonel Ducarne maintient ses positions : une pression française a bien eu lieu en 1840. Delbeke met alors en demeure l'officier belge de fournir la preuve de ce qu'il avance. Pour trancher le débat, le ministre belge de l'Intérieur demande au ministre des Affaires étrangères de faire établir par ses services une note sur la question².

Un mois plus tard, la direction politique des Affaires étrangères fournit une note retraçant brièvement l'historique de la polémique. Cette note accrédite plutôt la thèse d'une pression bien réelle de la part de Thiers. La direction P met en évidence le fait que les déclarations de Thiers ont été faites, non dans une communication officielle du Gouvernement français au Gouvernement belge mais dans un entretien privé que cet homme d'Etat a eu avec le Roi Léopold I^{er}. Il s'agit par conséquent d'un incident extra-diplomatique ; ce qui explique que les archives du département des Affaires étrangères n'en contiennent pas de traces. Le détail piquant dans la note de la direction P est qu'elle confond Delbeke en se servant de la correspondance fournie par ses soins. En effet, en 1868, la lettre de Thiers n'a pas été lue en entier par le Baron Kervyn. Le 5 février 1868, il a refusé à la Chambre d'en donner une communication complète alors que Frère-Orban, qui avait lu la lettre de Thiers après la séance du 4 février, réclamait de pouvoir s'en servir à la Chambre contre Kervyn pour appuyer le principe d'une « neutralité armée ». Or, la communication complète de la lettre de Thiers a été donnée à la commission militaire par Delbeke qui ignorait sans doute l'incident de 1868. Le passage omis par Kervyn en 1868 est celui-ci : « Il a toujours été entendu que la Belgique devait garantir sa neutralité et que si elle la laissait violer par les uns, elle s'exposerait à la

¹ MAEB, IND, VI, *Compte-rendu des débats de la commission militaire* remis le 19 janvier 1901 par le ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères.

² *Ibidem*.

voir violer par les autres ». Et la direction P de conclure : « Ce passage n'a été évidemment omis par M. Kervyn que parce qu'il était en contradiction flagrante avec la thèse antimilitariste qu'il défendait et en concordance parfaite avec les paroles de Thiers prononcées dans un entretien avec le Roi Léopold Ier. Le démenti opposé 28 ans après 1840 par les lettres de M.M. Thiers, Guizot et le Duc d'Aumale ne porte que sur une prétendue démarche du Gouvernement français à Bruxelles en 1840, démarche que jamais le département des Affaires étrangères n'a dit avoir été faite »¹. Le document ministériel ne daigne cependant fournir aucune référence pour confirmer l'entretien de Léopold Ier avec Thiers. La correspondance éditée entre les deux hommes ne contient aucune allusion de ce fait. Elle révèle néanmoins qu'au-delà des différences idéologiques, le Souverain belge et l'homme d'Etat français entretenaient des rapports cordiaux². Il est fort probable que l'avertissement de Thiers à Léopold a eu lieu au début de la crise puisque le Roi était en France lors de la signature du traité du 15 juillet 1840 et qu'il a eu l'occasion de s'entretenir avec l'homme politique français au château de Saint-Cloud³.

En exploitant la correspondance du Baron Lambermont, la direction politique des Affaires étrangères aurait pu ajouter au dossier destiné à contrer Delbeke l'élément suivant. En 1858, le général Bruno Renard évoque la question à la Chambre des Représentants en qualité de commissaire royal. Toutefois, il se garde bien à l'époque de citer le nom de la France et parle d'une « Puissance amie [de la Belgique], très dévouée à ses intérêts, [qui] lui a fait demander si elle pouvait s'opposer à un corps d'armée qui passerait sur notre territoire pour menacer sa frontière »⁴. Neuf ans plus tard, dans une lettre adressée au Baron Lambermont, le fils du général donne l'explication que son père lui a donnée. Léopold avait informé le général de la

¹ MAEB, IND, VI, *Note remise au ministre des Affaires étrangères pour répondre à une question du ministre de l'Intérieur dans le cadre de la Commission militaire de 1901*, Bruxelles, le 15 février 1901,

² *Lettres de Léopold Ier de Belgique à Adolphe Thiers (1836-1864)*, in DE LANZAC DE LABORIE (L.), *Correspondances du siècle dernier*, Paris, 1918.

³ « (...) au château de Saint-Cloud, nous dit Théodore Juste, il jeta même en avant le projet de réunir une armée de cent mille hommes sur la frontière, vers le Rhin. Il voulait par ce déploiement donner à réfléchir aux Puissances allemandes qui s'étaient unies à l'Angleterre et à la Russie contre le système de la France dans la question égyptienne. M. Thiers appréciait d'ailleurs les avantages de la neutralité belge et manifestait une confiance entière dans les dispositions personnelles du roi Léopold. » JUSTE (Théodore), *Léopold Ier...*, II : *1832-1865*, p. 91. Le fait que Thiers ait abordé avec le roi Léopold la question de la neutralité belge nous incline à penser qu'au cours de la conversation, Thiers a sans doute dû faire comprendre diplomatiquement au Souverain belge toute l'importance qu'il attachait à une neutralité armée de la part de la Belgique pour couvrir la France du côté de sa frontière septentrionale. Que Thiers ait été plus loin dans ses avertissements ou pas, Léopold Ier était suffisamment rompu à la stratégie pour en déduire que si la Belgique ne respectait pas ses engagements, l'armée française serait bien obligée de pénétrer en Belgique afin de sécuriser elle-même son flanc gauche. Que cette entrevue se soit transformée ensuite dans la mémoire de Léopold Ier en un avertissement français n'est pas impossible.

⁴ *APC*, 27 juillet 1858, p. 1256

pression française de 1840 et l'avait autorisé à s'en servir pour faire aboutir le vote du budget de l'armée en 1858¹, sans doute en lui conseillant d'utiliser les précautions d'usage pour ne pas blesser la France.

C. Un « plan d'invasion » allemand en 1840 ?

1. Considérations préliminaires sur la valeur d'un plan de guerre

Comme nous le découvrirons à plusieurs reprises au cours de cette thèse, l'historiographie française et belge de l'entre-deux-guerres a la fâcheuse habitude de considérer les hypothèses stratégiques allemandes élaborées avant la Première Guerre mondiale comme autant de « plans d'invasion » prévoyant de ne pas respecter la neutralité belge. Cette vision caricaturale très répandue après la Grande Guerre appelle immédiatement une première remarque : il est impératif de distinguer les plans de guerre des intentions belliqueuses. Toutes les armées européennes de l'époque ont des plans de guerre afin de ne pas être prises au dépourvu. Ces plans sont mis en œuvre uniquement le jour où la guerre éclate. Pour reprendre la maxime célèbre de Clausewitz, la guerre est « la continuation de la politique par d'autres moyens ». A partir de la proclamation de l'état de guerre, une fois que les négociations diplomatiques ont été épuisées, à partir de ce moment seulement, les nécessités stratégiques ont tendance à primer sur le droit international et les tractations politiques. A moins bien entendu que le respect scrupuleux de certaines conventions ne soit susceptible d'amener d'autres avantages comme l'alliance d'un tiers ou l'assentiment de l'opinion publique. Ces règles sont valables aussi bien pour la France que pour l'Allemagne.

En réalité, bien peu de « plans de guerre » remplissent les caractéristiques qui permettent de les qualifier de « plans d'invasion ». Lorsque nous abordons cette question, n'oublions jamais que l'usage de certains mots ou adjectifs ne doit pas être pris à la légère. Souvenons-nous par exemple de ces paroles de Thiers dans sa correspondance avec le Baron de Kervyn en 1868 : « il a toujours été entendu que la Belgique devait garantir sa neutralité et que si elle la laissait violer par les uns, elle s'exposerait à la voir violer par les autres »². Dans pareil cas, pouvons-nous parler d'un « plan d'invasion » français ? Nous parlerons plus facilement dans la

¹ Lettre de Renard à Lambermont, le 25 novembre 1867, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 75.

² MAEB, IND, VI, *Note remise au ministre des Affaires étrangères pour répondre à une question du ministre de l'Intérieur dans le cadre de la Commission militaire de 1901*, Bruxelles, le 15 février 1901.

perspective évoquée par Thiers de « mesures défensives » le long de la frontière impliquant dans le pire des cas une entrée en Belgique. Rappelons en outre qu'un plan de guerre comporte rarement une seule variable ; les mêmes mesures militaires adoptées le long des frontières peuvent impliquer des opérations défensives aussi bien qu'offensives selon les circonstances. Et l'adoption des unes n'exclut pas l'adoption des autres en cours de route. Le fait que la diplomatie belge ait toujours soutenu qu'il appartenait à elle seule de juger de l'opportunité d'une incursion française sur son territoire, en réponse à une incursion allemande et inversement, n'a jamais empêché les stratèges des deux Puissances de prévoir à l'avance un éventuel passage par la Belgique. Ils auraient été coupables de ne pas l'envisager. En définitive, le plan de guerre le moins respectueux de la neutralité belge, le moins conforme à l'esprit des traités de 1831 – 1839, est le plan offensif qui prévoit d'entrée de jeu une violation du territoire belge quelles que soient les circonstances et à l'exclusion de toute autre possibilité.

2. Le plan allemand de 1840

Après les événements de 1840, une autre rumeur court selon laquelle la Prusse s'apprêtait durant la crise à déclencher une offensive à travers le territoire belge. Nous avons vu que le professeur de géographie militaire à Saint-Cyr, Théophile Lavallée, s'en fait l'écho dès les années 1860 dans son ouvrage *Les frontières de la France*¹. La question du plan allemand de 1840 est également évoquée après 14-18, dans le cadre de la *Kriegsschuldfrage* qui oppose historiens belges, français et allemands sur les responsabilités de la Première Guerre mondiale. Le 26 novembre 1934, le docteur Foerster directeur du *Reichsarchiv* reçoit une lettre du docteur Alfred von Wegerer éditeur de la revue *Berliner Monatshefte*. Ce périodique allemand a fait de la *Kriegsschuldfrage* son cheval de bataille. Wegerer demande à Foerster des précisions bibliographiques pour vérifier s'il est exact, comme certains historiens le prétendent, que durant la crise de 1840, l'aile droite des armées allemandes devait prendre l'offensive en partant de la ligne de concentration Trêves – Julich, c'est-à-dire encore plus au nord qu'en 1914². La question revêt une certaine importance politique. Si tel est le cas, les publicistes de tous horizons opposés à l'Allemagne pourront s'exclamer : « Vous voyez...déjà en 1840 ! » Dans la même optique, Wegerer en profite pour demander dans sa lettre des

¹ LAVALLEE (Théophile), *Les frontières de la France...*, p. 302-304.

² BA – MA, RH61/140 : *Kriegsausbruch und die Stellung Hollands. Schriftwechsel. Ergänzungakte zu Bd I*, Wegerer à Foerster, Berlin, le 26 novembre 1934.

précisions sur un plan de Moltke prévoyant un passage par la Belgique en 1859, plan rapporté sans aucune référence dans une publication du « sehr deutschfeindliche Belgier Dr. de Ridder »¹. Même s'il faut nuancer les propos très hostiles d'Alfred de Ridder, un passage allemand en Belgique est bien envisagé en 1859. Il est corroboré par les écrits militaires de Moltke entièrement édités². En revanche, l'hypothèse de 1840 est moins évidente. Un plan de guerre a bien été conçu en 1840 mais le *Reichsarchiv* ne dispose pas du plan en question et le docteur Foerster renvoie Wegerer à l'histoire diplomatique allemande, notamment à l'histoire monumentale de l'Allemagne au XIXe siècle rédigée par Treitschke³. En effet, il ne faut pas confondre les plans allemands conçus à partir de l'« ère Moltke » (1858-1888) avec les plans formulés antérieurement. Il n'existe aujourd'hui aucune documentation disponible permettant de supputer l'existence de plans prussiens systématiques et millimétrés avant l'arrivée de Moltke à la tête de l'Etat-major général. Les prédécesseurs de Moltke se bornaient généralement à de vagues estimations sur les développements militaires possibles lorsque la guerre pointait à l'horizon, à la manière des campagnes conduites sous le premier Empire.

¹ Alfred de Ridder, directeur général au ministère belge des Affaires étrangères après la guerre 14-18, dont la germanophobie atteint des sommets de mauvaise foi dans une publication intitulée *La violation de la neutralité belge et ses avocats*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1926. Le chapitre introductif de cette étude réalisée en 1915 consiste en une courte introduction historique sur l'Allemagne et ses rapports avec la neutralité belge de 1830 à 1914. Alfred de Ridder s'y emploie à prouver que la Prusse a toujours considéré le traité garantissant la neutralité belge comme « un chiffon de papier ». Des éléments de cette étude ont également été publiés dans DE RIDDER (A.), *Histoire diplomatique 1914-1918*, in *La Belgique et la Guerre*, IV, préface d'Eugène Beyens, Bruxelles, Henri Bertels, 1925, p. 1-77. Le passage visé par Wegerer est vraisemblablement le suivant : « La résolution de ne pas respecter cette neutralité en cas de guerre se manifeste au cours de la campagne d'Italie. En 1859, le général von Moltke trace un plan d'opérations pour les troupes prussiennes dans le cas où serait décidée une guerre contre la France : il prévoit l'envahissement de la Belgique non seulement si les troupes de Napoléon III pénétraient sur notre territoire et s'il était nécessaire pour les Puissances garantes de venir le défendre mais également si les Français le respectaient. Il comptait pouvoir les atteindre ainsi plus facilement alors qu'ils se croiraient protégés par le bastion de notre neutralité. De Moltke préparait à ce moment déjà le drame dont son successeur devait tenter la réalisation en 1914 ». DE RIDDER (Alfred), *La violation de la neutralité belge...*, p. 22-23. Von Wegerer écrit également que selon ses informations, « Lannoy (?) » dit l'inverse. Un point d'interrogation indique que Wegerer ne connaît pas Lannoy. Il doit s'agir de l'abbé Fleury De Lannoy, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles. Il est l'auteur notamment d'une *Histoire diplomatique de l'Indépendance belge* éditée en 1930 et de plusieurs articles traitant de la neutralité belge.

² Léon Leclère signale d'ailleurs ce fait dans un article paru dans l'immédiat après-guerre. LECLÈRE (L.), *1859-1914, Un mémoire du Maréchal de Moltke*, in *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique*, 1920, p. 475-494. *Moltkes Militärische Werke, I. Militärische Korrespondenz, 4. Aus den Dienstschriften des Jahres 1859*, herausgegeben von GROSSER GENERALSTAB (Abteilung für Kriegsgeschichte), Berlin, Mittler, 1902, X – 224 p. ; MOLTKE (Helmuth von) (Elder), *Ausgewählte Werke*. Dritter Band : *Feldherr und Staatsmann*. Herausgegeben von F. von Schmerfeld, Berlin, Verlag von Reimar Hobbing, 1925, mit 6 Tafeln und 12 Textillustrationen, XIV-414 p. De Ridder était sans doute en possession de la correspondance militaire de 1859, éditée en 1902. Nous y reviendrons plus longuement dans la suite de ce travail.

³ TREITSCHKE (Heinrich v.), *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert*. Teil V : *Bis zur März-Revolution*. Sechste Auflage, Leipzig, S. Hirzel, 1914, p. 92 ; BA – MA, RH61/140 : *Kriegsausbruch und die Stellung Hollands. Schriftwechsel. Ergänzungakte zu Bd I*, Lettre de Foerster à Wegerer, Kiegsgeschichtliche Abteilung, le 17 décembre 1934.

Avant Moltke, il n'existait d'ailleurs pas de section « déploiement » au sein de l'Etat-major prussien¹.

Par conséquent, en quoi consiste le plan allemand de 1840 ? Le général von Radowitz, membre du personnel politique entourant le nouveau Roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, note dans ses mémoires² que la conjoncture en 1840 est particulièrement favorable à la Confédération germanique. L'alliance des quatre Puissances s'est reconstituée à la faveur des événements d'Orient. La supériorité intrinsèque de cette nouvelle et éphémère « Sainte-Alliance », grâce notamment à la réintégration de la puissance maritime anglaise, ouvre des possibilités de victoire éclatante contre la France. Selon l'homme d'Etat prussien conservateur, la Prusse aurait pu profiter à l'époque d'une offensive manquée de la France pour mener une vaste contre-offensive vers Paris. L'objectif aurait été de mettre une bonne fois pour toutes la France au tapis afin de préserver l'équilibre européen. Les souvenirs de Radowitz expriment une pointe de regret non dissimulée qu'une telle guerre n'ait pas eu lieu. Une campagne victorieuse de la Sainte-Alliance reconstituée aurait permis de donner à l'Europe une paix durable pour un certain nombre d'années³. Radowitz caresse même des projets politiques plus vastes. Il va jusqu'à extrapoler après une campagne victorieuse fantasmée, l'intégration probable des Pays-Bas et de la Suisse au sein de la Confédération germanique ; ce qui aurait consolidé encore un peu plus la paix européenne :

« Protégée sur les ailes, Maastricht, Mayence, Strasbourg, Bâle comme forteresses fédérales entre les deux, ainsi l'Allemagne pouvait rester un observateur paisible de tous les soubresauts futurs en France et l'Europe, dans l'inviolabilité de ce centre de

¹ ZUBER (Terence), *The Moltke Myth : Prussian War planning, 1857-1871*, New York, University Press of America, 2008, p. 16-17.

² Von RADOWITZ Joseph Maria Ernst Christian Wilhelm (1797-1853), Officier et homme d'Etat conservateur prussien. Radowitz est resté célèbre pour sa volonté d'unifier l'Allemagne sous la direction de la Prusse en cherchant à asseoir sa politique sur l'accord préalable des autres Princes allemands. Radowitz a d'abord servi sous le premier Empire dans l'armée de Napoléon avant de se mettre au service de la Confédération germanique. Général d'artillerie en 1830, il embrasse ensuite la carrière diplomatique. En 1836 il est ministre plénipotentiaire de Prusse à la Diète de Francfort. En 1842, il est nommé à la cour de Carlsruhe, Darmstadt et Nassau. Il se rapproche des cercles dirigeants à la faveur de son amitié avec le Roi Frédéric-Guillaume IV couronné en 1840. Il exerce une influence considérable sur la politique étrangère prussienne au lendemain du Printemps des Peuples de 1848. Il est nommé ministre des Affaires étrangères pendant quelques mois en 1851. Il a commencé à écrire ses mémoires en 1837, à l'âge de 40 ans. A partir de cette date, il complétera à intervalles réguliers ses souvenirs au fur et à mesure des événements. CANIS (Konrad), *Joseph Maria von Radowitz. Konterrevolution und preußische Unionspolitik*, in BLEIBER (Helmut) et alii (dirs.), *Männer der Revolution von 1848*, II, Berlin, Akademie Verlag, 1987, p. 449-486 ; RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens*, in HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz. Erster Band : 1797-1848*, Berlin, Mittler und Sohn, 1905, p. 1-139.

³ RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 80-83.

gravité commun d'une partie du monde, trouver l'indispensable garantie de son équilibre »¹.

Radowitz pense que la politique adoptée à l'époque par la Prusse à l'égard de la France a été trop conciliante. Selon lui, l'entourage du nouveau Roi de Prusse et surtout le ministre des Affaires étrangères, Werther, qu'il qualifie de « völlige Null », sont obnubilés par l'idée de ne pas se laisser entraîner dans une guerre contre la France alors qu'il s'agissait d'une occasion unique pour la Prusse de prendre la première place dans le concert européen². Le jugement de l'homme d'Etat prussien, artisan de la « petite Allemagne », est plutôt sévère. Werther, même s'il n'est pas aussi va-t-en guerre que Radowitz, est bien conscient du danger français. Il confie d'ailleurs ses appréhensions le 16 octobre 1840 dans une note à Schöler, le représentant de la Prusse à la Diète de Francfort. Le ministre prussien des Affaires étrangères constate dans sa note que depuis plusieurs mois déjà, la France prend des mesures militaires à ses frontières. Et il évoque prudemment à son destinataire la possibilité qu'un jour, le Roi de Prusse donnera le signal de départ pour une mobilisation des armées des Cours allemandes en réponse aux armements français. La note se termine par l'assurance formulée par Werther que la Prusse est capable de mobiliser en quatre semaines. Werther demande par ailleurs à Schöler d'adresser aux autres Etats de la Confédération une invitation à se tenir prêts à en faire autant³.

Le renvoi du cabinet Thiers le 21 octobre 1840 fait s'éloigner le spectre de la guerre mais il ne rassure pas immédiatement la Prusse qui n'en est informée que le 29 octobre⁴. Une ombre subsiste d'ailleurs au tableau même après cette date car les armements français continuent à être ostensibles. Il suffit qu'une nouvelle flambée de nationalisme français soit mal gérée diplomatiquement et la France se trouvera en position de force : elle bénéficiera de plusieurs semaines d'avance dans ses préparatifs militaires par rapport aux Cours allemandes. Radowitz déclare dans ses souvenirs que jusque début décembre, la France ne peut réunir une force armée suffisante pour menacer réellement l'Allemagne. Passé ce délai, les Etats allemands, malgré leur supériorité intrinsèque au niveau des effectifs, seront mis en danger par le facteur temps ; les premiers à payer les frais de l'imprévoyance générale risquent bien d'être les Etats du Sud limitrophes de la frontière française⁵. Frédéric-Guillaume IV est pleinement conscient

¹ *Idem*, p. 81-82.

² *Idem*, p. 83-84.

³ HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz. Erster Band : 1797-1848*, Berlin, Mittler und Sohn, 1905, p. 306.

⁴ HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 310.

⁵ RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 80-81.

du problème. Si la Prusse et l'Allemagne, au sens large, veulent parer à toute éventualité, il faut agir dès maintenant. Durant la seconde moitié du mois d'octobre, le Roi de Prusse s'entretient plusieurs fois à ce sujet avec son frère Guillaume Prince de Prusse¹, avec Werther, avec le chef d'Etat-major de l'armée Krauseneck ainsi que ses proches conseillers militaires les généraux Thile, Grolman et Radowitz. Un projet de plan de guerre à soumettre à l'Autriche et aux autres membres de la Confédération se dessine progressivement. Ce plan conclut à la nécessité que toutes les armées allemandes se tiennent prêtes à mener une guerre défensive au premier signal de la Prusse. Le sentiment collectif allemand doit prévaloir sur toute autre considération ; c'est pourquoi Frédéric-Guillaume IV préconise que l'entière des troupes disponibles soit alignée pour éviter les comptes d'apothicaire survenus par le passé au sein de la Confédération².

Le plan que Frédéric-Guillaume IV souhaite soumettre à ses alliés allemands est conçu par le général von Grolman³. Il réactualise le plan de guerre prussien de 1831 – 1832 contre la France de Juillet⁴. La différence par rapport à 1832 est que cette fois, la Prusse ne préconise pas seulement des mesures défensives face à la France mais envisage aussi la possibilité d'une

¹ Futur Régent du Royaume en 1858 suite à la démence de son frère, Roi de Prusse en 1861 et Empereur d'Allemagne en 1871.

² RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 84-85 ; HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 306-307.

³ GROLMAN Karl Wilhelm Georg von (1777-1843), Officier prussien. Grolman a participé aux principales campagnes des guerres du premier Empire tout en gravissant les échelons de la hiérarchie militaire. Il est présent à la bataille de Waterloo. Après la paix de 1815, Grolman occupe des postes importants au sein du ministère de la Guerre et de l'Etat-major général de l'armée prussienne. Il est promu général d'infanterie en 1837. A la fin de sa carrière, il est commandant en chef de l'armée de Pologne et administrateur du Grand-duché de Posen. CONRADY (von), *Leben und Wirken des Generals Karl von Grolman*, 3 vol., Berlin, Mittler, 1894-1896.

⁴ Dès l'automne 1830, suite à la révolution belge et aux événements de juillet en France, le général Carl von Clausewitz rédige des considérations sur un futur plan de guerre contre la France. Selon le célèbre stratège prussien, tant que la Belgique appartenait à la Hollande, la meilleure offensive contre la France consistait, conformément à la campagne de 1815, à concentrer la force principale des armées alliées vers la Sambre et à attaquer Paris par la trouée de l'Oise. Les événements récents laissent désormais présager que la Belgique tombera dans les mains de la France en cas de guerre générale, d'où la nécessité de revoir le plan de 1815. Le chef d'Etat-major prussien Krauseneck désire la constitution de trois armées : deux armées sur le Rhin inférieur et le Rhin moyen composées de troupes prussiennes et nord-allemandes ; une armée sur le Rhin supérieur composée de troupes autrichiennes et sud-allemandes. En janvier 1831, le général prussien von Röder propose à l'Autriche un plan conjoint. Mais l'Autriche hésite, en raison de sa faiblesse militaire. En outre, elle n'apprécie pas tellement l'empressement de la Prusse à négocier par-dessus sa couronne impériale avec les Etats allemands du sud. C'est pourquoi les négociations piétinent. Logistiquement, l'opération paraît d'ailleurs difficilement réalisable car une grosse partie des armées prussiennes est déjà déployée face aux frontières belges (sur le Bas-Rhin au nord de la vallée de la Moselle) et polonaises. Les négociations se poursuivront néanmoins jusque décembre 1832. Un plan est finalement adopté à la grande joie de la Prusse : deux armées composées de troupes mixtes mélangeant des troupes prussiennes et fédérales seront stationnées sur le Rhin inférieur et le Rhin moyen ; une armée autrichienne sera stationnée sur le Haut-Rhin. CLAUSEWITZ (Carl von), *Betrachtungen über den künftigen Kriegsplan gegen Frankreich (Im Herbst 1830 bearbeitet)*, in *Moltkes Militärische Werke*, I, 4,... anlage 1, p. 181-197 ; FELGERMANN (von), *General W. J. v. Krauseneck*, 1851, Berlin, G. Reimer, 1851, p. 159-162. TREITSCHKE (Heinrich v.), *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert*, IV : *Bis zum Tode König Friedrich Wilhelms III*, siebente Auflage, Leipzig, S. Hirzel, 1919, p. 215 et p. 740-745.

offensive vers Paris¹. Dans le plan de Grolman, les troupes allemandes seront réparties en trois armées positionnées respectivement sur les trois secteurs du Rhin. Une quatrième armée de réserve postée sur l'Elbe servira à renforcer le centre et l'aile droite selon les circonstances. Le plus difficile est de fixer la répartition des troupes et leur commandement respectif sans froisser les susceptibilités des Cours allemandes. Dans le plan Grolman, la Prusse occupe une position centrale dans la mesure où elle apporte le gros des effectifs : 300.000 hommes. Cette masse prussienne est divisée en trois contingents équivalents de 100.000 hommes : les deux premiers forment la base principale des armées du Rhin inférieur et du Rhin moyen. Le troisième contingent de 100.000 hommes sert à constituer la réserve sur l'Elbe (entre Wittenberg et Magdebourg). Chaque contingent est lui-même subdivisé en trois corps d'armée. Les trois corps d'armée prussiens de l'armée du Rhin inférieur et leurs 288 canons devront être stationnés sur la rive gauche, entre Trèves et Julich, dans un délai de six semaines. Il est prévu que deux d'entre eux arriveront sur leurs positions dès la troisième semaine. Les trois corps d'armée prussiens du Rhin moyen devront être stationnés en six semaines sur le Main, sur une ligne Francfort – Wurtzbourg. La réserve se tiendra prête à intervenir elle aussi dès la sixième semaine pour renforcer soit l'armée du Bas-Rhin, soit l'armée du Moyen-Rhin en fonction de l'attitude de la France².

Les deux premières armées sur le Rhin inférieur et le Rhin moyen sont donc composées presque exclusivement de troupes prussiennes. En revanche, la troisième armée sur le Rhin supérieur est constituée des VIIe et VIIIe corps de l'armée fédérale. Le VIIe corps est formé à partir des troupes du Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Darmstadt ; le VIIIe corps à partir des troupes de Bavière. La mission principale du VIIIe corps bavarois est de menacer le flanc d'une armée française avançant par Strasbourg. En cas de retraite, le VIIIe corps cherchera à se lier avec l'armée du Rhin moyen. Quant aux IXe et Xe corps de l'armée fédérale – formés à partir des troupes de Hesse-Cassel, Nassau, Saxe, Brunswick, Hanovre – ils viendront renforcer les contingents prussiens et la sécurité des forteresses fédérales. Le IXe corps renforcera l'armée du centre sur le Rhin moyen. Le Xe corps renforcera l'armée du Nord sur le Rhin inférieur et surveillera la Hollande. Le plan Grolman compte sur une aide autrichienne relativement faible. L'Autriche risque en effet d'être accaparée par les théâtres suisse et italien. Grolman table juste sur la participation des trois corps fédéraux de l'armée

¹ Instructions de Werther à Libermann, le 3 décembre 1840, citées in TREITSCHKE (Heinrich v.), *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert*, V : *Bis zur März-Revolution*, sechste Auflage, Leipzig, S. Hirzel, 1914, p. 92 ; HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 307.

² CONRADY (von), *Leben und Wirken des Generals Karl von Grolman*, III, Berlin, Mittler, 1896, p. 216-217.

autrichienne, c'est-à-dire environ 100.000 hommes qui pourraient former une seconde armée de réserve sur le cours supérieur du Danube. Le général prussien est assez pessimiste sur la rapidité de formation de cette armée autrichienne qu'il estime à trois mois auxquels il ajoute encore quatre à six semaines de délai, le temps qu'elle se déplace vers la position du Haut-Rhin¹.

Le 5 novembre 1840, le Roi de Prusse signe le document avec lequel Radowitz est chargé de négocier auprès de toutes les petites Cours allemandes. Frédéric-Guillaume IV réaffirme dans cette note la volonté prussienne de sauvegarder la paix ; il ne doute d'ailleurs pas des intentions pacifiques de Louis-Philippe d'Orléans mais il connaît aussi la volatilité de l'opinion publique française à laquelle le cabinet de Paris est enchaîné. C'est pourquoi, il manifeste dans cette note son intention d'interroger le Gouvernement français sur les raisons qui le poussent à maintenir ses armements le long de la frontière du Rhin. Si cette démarche échoue, il déclare qu'il mettra alors l'ensemble de son armée à la disposition de la Confédération et demande à tous ses alliés allemands d'en faire autant. Frédéric-Guillaume IV décide également d'envoyer Grolman à Vienne pour régler les détails des opérations militaires en cas de conflit avec la France². Radowitz doit l'y rejoindre après avoir déjà sondé quelques Princes allemands pour ensuite poursuivre sa tournée des autres Cours allemandes. Cet empressement prussien à visiter les petits Etats de la Confédération sans l'avis de Vienne contribuera à éveiller les susceptibilités autrichiennes. Radowitz rejoint finalement Grolman à Vienne le 20 novembre 1840. Là-bas, les négociations militaires de Grolman avec le responsable de l'armée autrichienne le Comte de Ficquelmont³ ont été engagées sous les meilleurs auspices. Si bien que Radowitz se consacre entièrement à ses entretiens avec le ministre autrichien des Affaires étrangères, le Prince de Metternich. Alors que les négociations de 1831 – 1832 pour élaborer une défense allemande commune face au danger français avaient duré plusieurs mois, quelques jours suffisent à Grolman pour conclure un

¹ RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 85 ; HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 307-309.

² HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 310.

³ FICQUELMONT Gabriel Charles Louis Bonnaventure Comte de (1777-1857), Officier et homme d'Etat autrichien d'origine française (noblesse lorraine). Il fuit la Révolution Française et rejoint l'armée des Princes avant d'entrer au service de l'armée autrichienne. Il devient ainsi une des grandes figures de l'aristocratie austro-hongroise. Ministre des Affaires étrangères en 1838. Ministre d'Etat et des conférences, responsable de l'armée de 1840 à 1848. Après avoir exercé pendant quelques semaines en mars-avril 1848 les fonctions de ministre des Affaires étrangères et de Président de l'Empire, Ficquelmont est contraint de s'enfuir sous la menace populaire. De retour à Vienne après les troubles, il est élevé au rang de Chevalier de la Toison d'Or en 1852. ALLMAYER-BECK (Johann Christoph), « Ficquelmont, Karl Ludwig Graf von », in *Neue Deutsche Biographie*, V, Berlin Duncker & Humblot, 1961, p. 136.

accord militaire avec Ficquelmont. L'Autriche accepte le plan prussien dans son ensemble à quelques détails près. Grolman comptait sur la participation de 100.000 soldats autrichiens mais Ficquelmont est autorisé par l'Empereur Ferdinand Ier à en promettre 150.000. De même, alors que Grolman était très pessimiste sur le temps de mobilisation de l'armée autrichienne, Ficquelmont assure que deux armées et une division seront prêtes à franchir les frontières de l'Autriche après quatre semaines. Ficquelmont promet que cette force de 80.000 hommes sera présente dans les huit semaines à Ulm et Wurzburg. Quatre semaines supplémentaires seront encore nécessaires pour acheminer 50.000 hommes (3^e corps et une partie de la réserve). Enfin, les derniers 20.000 hommes (régiment hongrois et artillerie mobile) arriveront 14 semaines après le début de la mobilisation¹.

Cet empressement autrichien à fournir des troupes n'est peut-être pas totalement désintéressé. Le 26 novembre 1840, Radowitz s'apprête à quitter Vienne le cœur léger et à poursuivre sa mission auprès des autres Cours allemandes. C'est alors qu'il apprend que l'Empereur a décidé d'envoyer son propre émissaire militaire auprès des Etats du Sud en la personne du général von Hessel. Radowitz note le jour même dans un rapport envoyé à Berlin que ce sursaut de jalousie autrichienne risque d'avoir des conséquences funestes pour la suite des négociations². En effet, immédiatement après son départ le 26 novembre, l'Autriche formule une autre exigence stratégique. Les hommes d'Etat et les officiers autrichiens ont constaté que dans le plan initialement proposé par la Prusse, les corps fédéraux des Etats du Nord sont intégrés aux deux armées prussiennes du Rhin inférieur et du Rhin moyen. En revanche, les corps des Etats du Sud constituent une armée autonome sur le Rhin supérieur. Pour équilibrer l'influence prussienne, les généraux autrichiens réclament qu'en cas de retraite de l'armée sud-allemande, soit formée une seule grande armée du Sud sous commandement autrichien³. Ces réclamations auraient été entièrement fondées si l'Autriche n'avait pas été dans le même temps complètement absorbée par les affaires d'Orient et la question italienne. En outre, la question du commandement d'une armée du Sud réunifiée avait déjà entraîné une opposition sans fin des Etats méridionaux en 1832. C'est donc volontairement que la Prusse s'était abstenue dans son plan de déterrer cette « pomme de discorde », tant l'état de « paix renforcée » de la France nécessitait à ses yeux une convention rapide. Pressé d'obtenir un

¹ Lettre de Grolman (Vienne) à Frédéric Guillaume IV (Berlin), le 23 novembre 1840, reproduite dans CONRADY (von), *Leben und Wirken des Generals Karl von Grolman*, III,... p. 221-222 ; FELGERMANN (von), *General W. J. v. Krauseneck...*, p. 208; HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 318-321.

² HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 321..

³ *Idem*, p. 329-330.

accord, le général von Grolman accepte le 28 novembre 1840 d'entériner les exigences autrichiennes au cours d'une dernière mise au point avec Ficquelmont mais la ratification définitive de la convention militaire austro-prussienne est réservée à plus tard. Selon Radowitz, Grolman s'est tout simplement laissé manipuler en son absence et ce faisant, a largement compromis le futur de l'accord militaire. En effet, sous les conseils de Metternich, le général autrichien von Hessel, muni du traité du 28 novembre, va suivre Radowitz dans sa tournée des petites Cours allemandes ; ce qui ne manque pas de susciter une profonde disharmonie entre les ouvertures prussiennes et autrichiennes¹. L'idée d'un commandement autrichien est accueillie partout avec méfiance. A partir du printemps 1841, le bellicisme français s'estompe, ce qui diminue encore l'intérêt des petits Etats allemands à trouver un compromis militaire avec leurs puissants voisins².

Le plan de guerre austro-prussien est pour ainsi dire mort-né mais il ne disparaîtra pas pour autant de la pensée militaire allemande. Il servira de canevas aux discussions interminables qui auront lieu dans les mois et années à venir concernant l'indispensable réforme militaire de la Confédération germanique³. De même les points essentiels du plan de 1840 seront encore discutés lors des crises de 1848, 1853-1856 et 1859⁴. Ainsi, les discussions stratégiques de 1840 resteront gravées dans la mémoire de Guillaume Prince de Prusse et futur Régent du royaume. En 1859, durant la campagne d'Italie où s'affrontent la France et l'Autriche, le Régent négociera, sur base des points essentiels du plan de 1840, l'hypothétique intervention de la Prusse aux côtés de l'Autriche en cas de guerre sur le Rhin⁵.

A présent, il faut trancher : la comparaison du plan allemand de 1840 avec celui de 1914 est-elle pertinente ? En d'autres termes, le préaccord militaire austro-prussien du 28 novembre 1840 prévoit-il un passage par la Belgique et la violation éventuelle de la neutralité belge ? Selon l'historien allemand Conrady⁶, au cours de leur mise au point du 28 novembre 1840, les deux généraux-diplomates Grolman et Ficquelmont se sont interrogés sur la capacité de la Suisse et de la Belgique de faire respecter leur neutralité. Ils sont arrivés à la conclusion qu'en cas de guerre avec la Confédération germanique, la France serait forcée de diriger son attaque

¹ RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 86-87.

² TREITSCHKE (Heinrich v.), *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert...*, V, p. 93-94 et p. 103.

³ *Idem*, p. 103-137.

⁴ ZUBER (Terence), *The Moltke Myth...*, p. 16-18.

⁵ HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 309.

⁶ Conrady s'appuie sur un compte-rendu de Ficquelmont envoyé le lendemain 29 novembre au président du *Hofkriegsrat* le Comte Ignaz zu Hardegg.

principale à partir de l'Alsace, à travers la Forêt Noire vers la vallée du Danube pour pénétrer au cœur de l'Allemagne. Auquel cas, le plan convenu entre les deux hommes au cours des jours précédents serait mis à exécution. Conrady rappelle encore sur base du compte-rendu de Ficquelmont que ce plan se borne à préciser les zones de déploiement des différentes armées sans qu'aucun mouvement ultérieur n'ait été décidé¹. L'on peut cependant présumer que le mouvement offensif allemand aurait eu lieu au sud et non au nord du dispositif. La dénonciation formulée à posteriori par certains publicistes d'un plan d'invasion allemand immoral, puisque ne respectant pas la neutralité belge, n'a donc pas lieu d'être. D'ailleurs, un déploiement conséquent sur le Bas-Rhin entre Trêves et Julich, à hauteur de la frontière belge, ne signifie pas pour la cause que les troupes de la Confédération seraient entrées les premières sur le territoire belge. Tout au plus peut on affirmer que, si d'aventure la France avait eu l'intention de prendre le chemin de la Belgique et des Pays-Bas pour franchir le Rhin inférieur, l'armée prussienne de réserve sur l'Elbe serait vraisemblablement venue renforcer la plus septentrionale des trois armées allemandes. Forte d'au moins 200.000 hommes et flanquée sur le Main par une deuxième armée de plus de 100.000 hommes, l'armée du Bas-Rhin n'aurait alors pas manqué de pénétrer en Belgique pour y rencontrer les Français comme en 1815.

Tout est suspendu au final à l'attitude belge en cas de conflit. Nous avons vu que le jeune royaume constitutionnel est soupçonné à ses débuts de nourrir des sentiments francophiles. A ce titre, la sauvegarde d'une Belgique indépendante ne fait pas vraiment partie des priorités prussiennes. Les conceptions politiques conservatrices de Radowitz et Frédéric-Guillaume IV sont identiques à celles de 1815 : il faut mater l'esprit révolutionnaire français et ses alliés éventuels. Pour cette raison, Radowitz regrette dans ses mémoires que la Prusse n'ait pas saisi l'occasion unique qui lui était offerte de mener une guerre contre la France. Mais Radowitz ne se borne pas à formuler simplement des regrets, il imagine dans ses mémoires la campagne idéale qu'il aurait pu mener en 1840 contre la France. Cette campagne fantasmée est révélatrice du rôle qu'il assigne à la Belgique dans le cadre d'une hypothétique guerre franco-allemande. Selon le stratège prussien, si la France avait manifesté son intention de franchir le Haut-Rhin ou de débiter une offensive vers le Rhin inférieur – ce qui aurait impliqué le passage par la Belgique – toutes les forces allemandes auraient été réunies. La France aurait alors été confrontée à une armée de 400.000 hommes composée de troupes prussiennes,

¹ CONRADY (von), *Leben und Wirken des Generals Karl von Grolman*, III,... p. 222-223.

autrichiennes et fédérales réunies en huit semaines sur la ligne Trèves – Rastatt ; cette précision géographique indique déjà que la Belgique n'est pas le premier souci de Radowitz puisqu'il oublie de parler du dispositif plus au Nord. Trois semaines plus tard, 500.000 hommes auraient été sous les drapeaux. Dans le même temps, l'armée française n'aurait été capable d'aligner que 250.000 hommes pour son offensive. Ce désavantage français aurait conduit, « mit Gottes Hilfe », à une défaite certaine de la France. Dans le même temps, la France aurait non seulement été vaincue sur terre mais aussi sur mer. Sa flotte aurait été détruite par les flottes russe et anglaise ; Alger aurait été prise. La supériorité des alliés aurait été d'autant plus grande que la Sainte-Alliance reconstituée aurait pu compter sur une grosse armée russe en réserve. C'est ici que la Belgique entre en ligne de compte. Radowitz envisage dans son plan de campagne hypothétique le débarquement d'un petit contingent russe à Anvers, sans doute en raison de la rapidité qu'offre la voie maritime par rapport à la voie terrestre pour déplacer ce contingent venu de loin¹. Le général Radowitz est à peu près certain que la Belgique se serait alliée aux quatre Puissances. Dans le cas inverse, écrit Radowitz, elle se serait exposée à être vaincue par une offensive combinée de la Prusse avec la Hollande :

« La Belgique aurait soit, de manière la plus probable, rejoint le mouvement général contre la France, soit elle aurait succombé à une offensive combinée avec la Hollande »².

Dans la mesure où ce passage a été rédigé après coup, alors que la Belgique venait de démontrer, au cours des événements de 1840, sa capacité de ne pas céder aux sirènes françaises, il est difficile de présumer de l'opinion exacte de Radowitz au moment des faits. Quoiqu'il en soit, notons que Radowitz, même après les événements, n'évoque pas l'hypothèse d'une Belgique neutre épargnée par la guerre. Dans son esprit, il paraît évident qu'en cas de conflagration européenne en 1840, la Belgique aurait été amenée à choisir son camp. Et dans le cas où la Belgique se serait alliée avec la France, elle aurait été vaincue par « einem mit Holland Kombinierten Angriffe »³.

Il s'agit bien entendu ici de l'opinion de Radowitz. Werther était-il du même avis, lui qui soupçonnait depuis plusieurs années une collusion de la Belgique avec la France ? C'est ici

¹ RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 80-81. Les liens de la Cour des Pays-Bas avec celle de Russie ne sont sans doute pas étrangers à ces considérations de Radowitz. La sœur de Nicolas Ier Anna Pavlovna est en effet l'épouse de Guillaume II des Pays-Bas. Voir VOLKMANN (Jean-Charles), *Généalogie des Rois et des Princes*, Paris, Gisserot, 1998.

² RADOWITZ (Joseph Maria von), *Zur Geschichte meines Lebens...*, p. 81

³ *Ibidem*.

qu'il convient de rappeler la dépêche du général Willmar à Lebeau en date du 18 novembre 1840, c'est-à-dire quelques jours avant le début des négociations austro-prussiennes. Alors que pendant des années, Werther a été un opposant acharné des mesures militaires belges, le représentant belge à Berlin observe à la mi-novembre un changement complet d'appréciation de la part du ministre prussien des Affaires étrangères. Contre toute attente, Werther convient à la mi-novembre 1840 de l'utilité d'une augmentation du personnel militaire belge pour garnir les forteresses de la frontière méridionale. Il continue cependant à émettre des réserves concernant un accroissement des garnisons belges du côté des frontières septentrionales et orientales de la Belgique¹. Il paraît évident que Werther, informé qu'un plan de guerre contre la France est en passe d'être conclu, espère la participation de la Belgique aux côtés des Puissances de la Sainte-Alliance. La Prusse ne vient-elle pas d'ailleurs trois semaines plus tôt de promettre à la Belgique qu'elle garantira la neutralité de son territoire ? Certes, les promesses ne valent pas les intentions et les actes. Il n'empêche qu'une telle promesse suivie quelques semaines plus tard d'un passage en force sur le territoire belge aurait été une faute diplomatique de la part de la Prusse². Un tel changement des esprits est également mentionné par le publiciste allemand Arendt dans un ouvrage sur la neutralité belge :

« Jusqu'en 1840, l'Allemagne n'eut que peu de confiance dans la neutralité belge, et de là vient que tous les plans conçus dans la prévision d'une guerre contre la France étaient si peu favorables au maintien de cette neutralité. A cette époque, l'attitude impartiale et forte du cabinet de Bruxelles opéra dans les esprits un revirement complet et décisif ; les événements ayant fait craindre une guerre avec la France, on se mit de tous côtés à étudier les moyens de repousser l'agression d'un si redoutable voisin, on dressa des plans de campagne, on examina les points les plus favorables à l'attaque et à la défense, les chances probables de l'une et de l'autre. On fut ainsi amené tout naturellement à se demander quel serait le rôle de la Belgique dans un conflit qu'on croyait prochain ; au commencement, on fut presque unanime à ne pas croire à la conservation de la neutralité ; les sympathies de la nation, disait-on, sont pour la France ; le Gouvernement, quand même il voudrait s'en tenir à la position que les traités lui ont faite, sera entraîné et forcé, en quelque sorte, à ouvrir ses frontières et ses forteresses aux troupes françaises, et à joindre son armée à ces dernières pour marcher contre nous. On fut si convaincu que telle serait la conduite de la Belgique, qu'on bâtit des plans entiers de campagne sur cette supposition ; plusieurs écrivains militaires la prirent pour point de départ dans l'exposé de leurs combinaisons stratégiques ; survint alors la déclaration si catégorique du Gouvernement belge, de vouloir maintenir une neutralité loyale, sérieuse et forte, déclaration qui fut corroborée par l'attitude calme et ferme à la fois du pays, qui ne montrait aucune disposition à embrasser tel parti plutôt que tel autre, dans la lutte entre la France et les Puissances.

¹ MAEB, IND, I, Willmar (Berlin) à Lebeau (Bruxelles), le 18 novembre 1840.

² Lettre du général Willmar (Berlin) à Lebeau (Bruxelles), le 26 octobre 1840, citée in BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 74.

Ces faits donnèrent à réfléchir ; on étudia de nouveau, et d'une façon moins superficielle et moins prévenue, les questions qui se rattachent à la conservation de la neutralité belge ; il s'opéra alors un revirement complet dans l'opinion, au point que, dans des écrits publiés sur les systèmes de défense à adopter par l'Allemagne, en cas d'une guerre avec la France, on alla jusqu'à baser tous les plans sur cette neutralité »¹.

En cas de victoire de la Prusse sur la France, quelle aurait été le sort de la Belgique ? Alliée à la France, nul doute que son existence politique aurait été remise en question. La carte de l'Europe aurait alors été remodelée dans le sens des intérêts allemands. Et la constitution d'une nouvelle barrière efficace face à la France aurait été la clef de voûte des négociations. Il n'est pas impossible d'ailleurs que, même si la Belgique avait choisi « la bonne alliance » avec les quatre Puissances, son territoire n'eût été appelé à s'intégrer dans un espace politique plus large et plus solide. Les projets politiques du futur Kaiser le suggèrent. A l'époque, Frédéric-Guillaume IV caresse le doux rêve que son plan de défense de l'Allemagne permettra à terme la reconstitution du Saint Empire Romain de la Nation Germanique sous la houlette d'un archiduc autrichien. S'il n'espère pas pour lui la couronne impériale, il espère néanmoins jouer un rôle historique dans la constitution de ce nouvel ordre européen. Tout comme Radowitz, il appelle de ses vœux l'intégration de la Suisse et des Pays-Bas dans la Confédération germanique et pourquoi pas la reconstitution de l'ancien Duché de Bourgogne, au profit ou aux dépens de la Belgique, comme nouvelle barrière face à la France². Moins de deux ans plus tard, en janvier 1842, le Roi de Prusse proposera d'ailleurs à Léopold Ier, par l'entremise de la Reine Victoria et du Baron von Stockmar, d'intégrer la Confédération germanique³. Le Souverain belge déclinera poliment l'offre. Les tentatives prussiennes de limiter la souveraineté belge en matière de défense lors de la question des forts de Campine et même durant la question d'Orient, n'avaient guère plus au Souverain belge : « Il est évident que rien ne serait meilleur que de lier aussi étroitement que possible mon pays à l'Allemagne. Le sentiment public était en faveur de cette alliance ; il y est encore aujourd'hui. Mais comme, il y a quelques années, les Allemands poussaient l'intransigeance jusqu'à

¹ Cité in BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 138-139.

² HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, pp. 311-312.

³ Les sentiments du Roi de Prusse en ce début d'année 1842 restent très méfiants vis-à-vis de la Belgique. Au cours de son entretien avec le confident de Léopold Ier le Baron von Stockmar à Londres fin janvier, Frédéric-Guillaume IV explique qu'il ne croit pas en l'avenir de l'indépendance belge. Encore deux générations tout au plus, déclare-t-il, et le petit royaume aura disparu. Frédéric Guillaume IV n'a pas confiance en la politique belge concernant ses forteresses. Lui et tous ses généraux sont persuadés qu'en cas de guerre, d'une manière ou d'une autre, les forteresses belges tomberont immédiatement aux mains des Français. Un des arguments avancés confirmant cette hypothèse est que la loyauté des troupes belges à l'égard de leur Souverain est loin d'être assurée. Même s'il ne le formule pas explicitement, l'intention du Roi de Prusse est sans doute à terme de transformer les forteresses belges en forteresses fédérales afin d'éviter qu'elles ne tombent dans la mouvance française. STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, II, p. 78-80.

l'enfantillage, nous donnant des coups de pied sans raison, le rapprochement est moins facile qu'avant »¹.

¹ Lettre de Léopold Ier à Victoria, le 4 février 1842, citée in DE RIDDER (A.), *Histoire diplomatique 1914-1918*, in *La Belgique et la Guerre*, IV, préface de Eugène Beyens, Bruxelles, Henri Bertels, 1925, p. 9.

II. 1839 – 1848 : les incertitudes de la politique défensive belge

Une fois la reconnaissance de la Belgique et de ses frontières pleinement actée par les Pays-Bas et les Chambres belges en avril 1839, le Gouvernement ne peut plus ignorer les clauses de la convention des forteresses exigeant le démantèlement de Menin, Ath, Mons, Philippeville et Mariembourg. A nouveau, le cabinet de Bruxelles juge le moment très mal choisi. La perte du Limbourg et du Luxembourg est considérée très sévèrement par les parlementaires belges accablant le Gouvernement d'un grand nombre de griefs. Venir réclamer auprès d'eux des crédits pour la démolition des forteresses, démolition exigée qui plus est par les Puissances, aurait été un suicide politique pur et simple. Par une dépêche du 29 juillet 1839, le cabinet de Bruxelles fait connaître aux Puissances sa position politique délicate et exprime son désir de voir ajourner à une date ultérieure l'exécution de la convention des forteresses. Selon le général Goblet, il faut compter aussi avec la crainte qu'inspire au Gouvernement une réaction hostile de la France. Si la France avait feint au début d'apprécier le règlement de cette question comme étant à son avantage, la classe politique jugeait de plus en plus sévèrement les traités de 1831 et l'affront qui avait été fait à la grandeur de la France dans la fixation de la frontière belge¹. Durant la crise d'Orient, le réveil des vieux démons français tels l'aspiration vers la rive gauche du Rhin ou la révision des traités de 1815, n'est pas fait non plus pour calmer les appréhensions belges².

Par crainte de la France, le Gouvernement belge a tout simplement renoncé pendant plusieurs années à trancher la question du système défensif belge et surtout du budget qui devait lui être consacré. Les sommes allouées à l'armée passaient chaque année devant les Chambres sous forme de crédits provisoires comprenant notamment les dépenses nécessaires à l'entretien des forteresses à détruire³. Cette situation ambiguë ne manque pas de susciter des interrogations de la part des parlementaires belges à qui le texte exact de la convention de 1831 n'a jamais été soumis⁴. La question finit par être posée à la Chambre en 1843. Une initiative est prise par la section centrale de la Chambre qui désire faire rayer du budget les sommes destinées à l'entretien des forteresses qui n'ont plus de but. Il n'en fallait pas plus pour attirer l'attention

¹ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 244-245.

² DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 88-91.

³ BANSART (O.), *Le Parlement et l'Armée de 1830 à 1860*, in *Carnet de la Fourragère*, III-4, p. 387-397 ; APC, 20 décembre 1844, p. 449.

⁴ APC, 15 mars 1845, p. 1178.

des représentants des Puissances présents à Bruxelles¹. L'ambassadeur anglais Seymour saisit la balle au bond avec ses homologues autrichien et prussien : il s'agit à n'en pas douter d'une bonne occasion de contenter tout le monde. En effet, la France accepterait sans doute plus facilement des mesures réclamées par les députés belges que par les quatre Puissances². Dans ses souvenirs, le général Goblet mentionne qu'au printemps 1843, les conseils de Vienne, Berlin et Londres n'ont pas été pris en compte par le Gouvernement belge³. En réalité, le général Goblet, revenu à la tête des Affaires étrangères depuis peu, ne s'est pas contenté à l'époque d'un simple rappel à l'ordre des Puissances. A la mi-juin, il s'est adressé directement aux représentants des Puissances signataires pour obtenir de leur part des documents officiels établissant de façon formelle la position de leur gouvernement respectif. Le général désirait rassembler un maximum de documents pour préparer sa défense lors d'une commission secrète de la Chambre qui devait se tenir prochainement sur le sujet. Seymour note avec amusement que, s'il s'agit pour le Gouvernement belge, par cette démarche, d'assurer ses positions face à au Parlement, il s'agit aussi pour le général Goblet d'assurer ses arrières dans une controverse où il est directement concerné à cause de son implication dans les négociations relatives à la convention des forteresses, ce qui n'est pas sans lui attirer certaines inimitiés, notamment du côté de la France et des députés francophiles⁴.

Après cet incident, le Gouvernement belge cherche à gagner du temps en faisant valoir au début de 1844 l'article V de la convention des forteresses stipulant que les Puissances signataires doivent s'acquitter d'abord du versement du résidu revenant à la Belgique, sur les sommes originaires affectées à la construction des forteresses. Les Puissances n'apprécient pas cette manœuvre dilatoire et répondent unanimement que ce résidu n'existe plus. Leur réponse constitue en soi une nouvelle sommation à la Belgique de remplir ses engagements. La Belgique promet alors qu'un projet d'organisation de la force publique va être présenté à la législature et solutionnera l'ensemble de la question. Mais les craintes d'indisposer la France et le conservatisme de certains membres de l'armée belge répugnant à modifier la structure de l'armée poussent le Gouvernement de l'époque à postposer une

¹ Lettre de Metternich à Woyna, Vienne, le 30 novembre 1844, reproduite dans DE RIDDER (A.), *La Belgique et le Prince de Metternich...*, p. 93.

² NA – UK, FO / 100, Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), le 16 juin 1843.

³ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 246-252. La Russie est la dernière puissance à avoir établi des relations diplomatiques avec la Belgique en 1853 et n'avait envoyé aucun représentant officiel à Bruxelles. TERLINDEN (Charles) (Vicomte), *L'Etablissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie*, in *Revue d'Histoire diplomatique*, XXVII, 1923, n° 4, p. 398.

⁴ NA – UK, FO / 100, Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), le 16 juin 1843.

nouvelle fois la question¹. En 1844, Metternich fait remarquer, dans ses instructions au Comte de Woyna, le futur représentant autrichien à Bruxelles, que l'indécision belge n'est pas sans rapport avec certains cafouillages des autres Puissances signataires : « C'est ainsi que nous avons vu un Ministre de Prusse à Bruxelles (voyez le rapport de cette ville n° 43 du 30 juin 1841) élaborer un mémoire pour prouver qu'il étoit (sic) du plus haut intérêt pour les Puissances, non de faire exécuter, mais d'abroger la Convention de 1831, c'est ainsi que nous avons vu, ces derniers temps, le cabinet de la Haye, qui d'origine avoit (sic) été le premier à réclamer la démolition des dites forteresses, virer de bord, et en demander la conservation, comme d'autant de boulevards de son propre territoire »².

Le diplomate autrichien explique que ces variations et divergences d'opinion s'expliquent facilement. Elles tiennent à la diversité des jugements concernant la situation morale et politique de la Belgique en Europe. D'aucuns prétendent qu'elle est une simple dépendance de la France et que les forteresses doivent par conséquent être détruites car elles « n'auroient (sic) plus d'autre destination possible que celles de servir de points d'appui à l'ennemi commun »³. D'autres estiment que la Belgique a prouvé sa capacité de rester indépendante dans le concert européen. Ayant fait ses preuves, notamment en 1840, on pense qu'elle est à même de mettre ses forteresses à l'abri d'un coup de main. Il est par conséquent devenu inutile d'exiger leur destruction. D'autres enfin, comme Metternich, estiment que, quelles que soient les orientations politiques de la Belgique, elle sera toujours trop faible pour préserver sa frontière sud d'une incursion française et que la raison exige que les forteresses les plus proches de la France soient démantelées : « si déjà en 1815 nous avons cru le royaume uni des Pays-Bas trop foible (sic) pour bien garder et bien défendre un aussi grand nombre de forteresses, nous devons reconnaître moins encore cette faculté au nouveau royaume belge »⁴. Mais Metternich se garde bien de décider quel sera le moment opportun d'exiger de la Belgique l'exécution de ses obligations. Il y aurait, note-t-il, peut-être plus de désavantages que d'avantages politiques à réveiller de pareilles prétentions. Les Belges ont laissé passer une occasion en or en 1843 et le diplomate autrichien ignore quand une telle opportunité se présentera à nouveau. Il laisse cette décision « aux Puissances appelées plus directement que

¹ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 253-256.

² Lettre de Metternich à Woyna, Vienne, le 30 novembre 1844, in DE RIDDER (A.), *La Belgique et le Prince de Metternich...*, p. 94.

³ *Ibidem*.

⁴ *Idem*, p. 95.

nous à surveiller les positions stratégiques des contrées de Sambre-et-Meuse »¹. L'Autriche se contentera à l'avenir de suivre le mouvement.

En 1845, le débat est particulièrement vif au moment d'aborder la question du budget du ministère de la Guerre. Le cabinet doit affronter les questions de plus en plus embarrassantes des parlementaires, refusant de voter des sommes considérées comme trop importantes tant qu'une solution d'ensemble ne sera pas trouvée au problème des forteresses. La question est vaste car il s'agit aussi de déterminer les effectifs de l'armée belge. Or, certains députés font valoir avec raison qu'il est impossible de fixer un chiffre définitif si l'on ignore les garnisons qu'il convient de maintenir dans certaines villes du pays. Ils réclament la publication des clauses exactes de la convention qui n'ont toujours pas été publiées². L'attention des représentants des trois Puissances concernées est attirée par toute une série de propos tendant à accréditer la thèse d'une liberté totale de la Belgique en matière de fortification³. Une brochure d'un dénommé Van Hecke circule, rencontrant un franc succès de librairie et selon laquelle les forteresses belges ne doivent pas être détruites⁴. Le général Goblet semble lui-même accréditer publiquement la thèse qu'une décision sera prise quand le Gouvernement en aura jugé l'opportunité et uniquement avec le consentement du Parlement. Selon les représentants des Puissances signataires, il s'agit là d'une violation flagrante des termes du traité. Goblet confie en privé à l'ambassadeur anglais qu'il en est bien conscient mais qu'il ne peut se passer de l'aval du Parlement pour voter les crédits nécessaires à la démolition. Le cabinet belge est à ce point tiraillé entre les opinions contradictoires que le ministre de l'Intérieur Nothomb va jusqu'à reprocher aux Puissances de ne pas poser un ultimatum clair à la Belgique. Une fois cet ultimatum posé, déclare-t-il à l'ambassadeur anglais, les Chambres seraient bien obligées de s'incliner. Les trois Puissances sont vexées de pareilles remarques car elles sont toujours demeurées unanimes dans leur volonté de voir les termes de la convention de 1831 enfin remplis ; elles demandent juste au Gouvernement belge de prendre ses responsabilités sans les impliquer inutilement⁵. Malgré cette pression concertée de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre, le Gouvernement belge hésite toujours car le

¹ *Ibidem.*

² APC, séances du 7 au 19 avril 1845.

³ Lettre de Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), le 12 avril 1845, NA – UK, FO 10/115.

⁴ VAN HECKE (E.), *Une grave question concernant l'organisation définitive de l'armée et la sécurité de la Belgique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1845, 24 p. ; L'ambassadeur anglais indique que le style de la brochure est plutôt médiocre. Son succès auprès du public belge montre, selon lui, tout l'intérêt que la population belge accorde à la problématique des forteresses. NA – UK, FO 10/115, Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), Bruxelles, le 5 avril 1845.

⁵ NA – UK, FO 10/115, Lettres de Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), les 8 et 12 avril 1845.

Gouvernement français laisse croire qu'il verrait à regret le cabinet de Bruxelles céder aux instances des Puissances signataires de la convention¹.

En 1846, le ministre de la Guerre, le général Du Pont, présente un plan visant à réactiver partiellement le dossier des défenses de la frontière nord. Il désire compléter la ligne du Demer et de la basse Dyle en achevant les fortifications de Diest qui, après dix ans, ne sont toujours pas terminées. Il veut également compléter celles-ci par une tête de pont à Aarschot et peut-être dans l'avenir à Malines. La demande de crédit présentée à la Chambre prévoit enfin la démolition des fortifications passagères de Hasselt et la création de fortifications complémentaires à Audenarde². Le projet est rejeté par les parlementaires belges en raison des ambiguïtés de la politique défensive du pays. Il est par ailleurs jugé inutile puisque la Hollande n'est plus à l'époque considérée comme une puissance hostile à la Belgique comme ce fut le cas en 1837. Le ministère de la Guerre n'obtient que les crédits nécessaires pour l'achèvement des travaux de Diest en raison des dépenses formidables qui y ont déjà été engouffrées³. A cette occasion, les Puissances signataires de la convention des forteresses gardent le silence⁴. Dès 1845, le *Foreign Office* avait bien été tenté de modérer la Belgique dans son obstination à poursuivre les fortifications de Diest mais il s'était abstenu sur les conseils de son ambassadeur à Bruxelles⁵. En 1846, l'Angleterre est néanmoins soulagée de voir le projet de « tête de pont d'Aarschot » tomber à l'eau⁶.

Les discussions sans fin autour du budget du ministère de la Guerre et l'opposition pacifiste de certains députés ne contribuent pas à l'amélioration du dossier qui sent de plus en plus la poudre à mesure que les années passent⁷. L'entretien des forteresses est un puits sans fonds ; en l'absence d'un programme politique cohérent, l'état de la barrière fortifiée belge risque

¹ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 255.

² APC, 14 janvier 1846, document n° 91, p. 427, *Crédit spécial de 453.000 francs au département de la Guerre, destiné à l'exécution de travaux militaires et aliénation de terrains militaires, Exposé des motifs*.

³ APC, séances du 9 au 13 février 1846. Une citadelle doit fermer le flanc ouest de l'enceinte fortifiée. Les travaux débutent en 1846 et sont achevés en 1855 ou 1856. STEVENS (F.E.), *Diest...*, p. 256.

⁴ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 258.

⁵ Seymour déconseille au *Foreign Office* de faire des reproches à la Belgique. Ce faisant, il se serait mis en contradiction avec la position prise par Lord Palmerston en 1837, soutenant contre la Prusse et l'Autriche les fortifications de Diest. Seymour souligne également que les fortifications de Diest répondent aux vœux de Léopold Ier. NA – UK, FO 10/115, Lettre de Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), le 26 avril 1845.

⁶ NA – UK, FO 10/121, Lettre de Seymour (Bruxelles) à Aberdeen (Londres), le 12 février 1846.

⁷ BANSART (O.), *Le Parlement et l'Armée de 1830 à 1860*, in *Carnet de la Fourragère*, III-4, p. 387-397 ; JACOBS (E.A.), *Contribution à l'étude du milieu militaire belge. Les officiers au Parlement (1831-1848)*, in *Revue internationale d'histoire militaire*, 24, 1965, p. 413-438.

bien à la longue de se détériorer¹. Certains députés au Parlement tablent même sur un abandon de certaines forteresses : ce que les hommes politiques ne peuvent faire, le temps se chargera de le faire pour eux ! En réalité, ce serait un très mauvais service à rendre au pays en cas de guerre avec la France puisque cette dernière s'en emparerait d'autant plus facilement².

En 1847, les débats s'enveniment dès l'ouverture de la discussion sur le budget du ministère de la Guerre. Certains députés refusent de voter les crédits pour l'achèvement des fortifications de Diest alors que ces dernières sont presque terminées. De nouvelles réclamations s'élèvent contre l'augmentation des dépenses militaires que l'on attribue toujours à l'absence d'un plan d'ensemble de la défense nationale³. Le député Lejeune regrette qu'aucune discussion générale n'ait suivi la publication de l'ouvrage du lieutenant-colonel Eenens⁴ intitulé *Anvers et la nationalité belge*. Cet ouvrage a été commenté favorablement dans la *Gazette militaire et littéraire* de Berlin⁵ et remarqué par l'ambassadeur anglais à Bruxelles qui s'est empressé d'en envoyer un exemplaire à Londres⁶. Le lieutenant-colonel Eenens ne croit pas que la neutralité belge sera respectée : « (...) respecter une neutralité est l'exception, la violer est la règle »⁷. L'officier belge pense que le danger principal ne vient pas du Nord mais du Sud, ce qui explique sans doute le commentaire

¹ Le Fonds Fortifications du Musée Royal de l'Armée a conservé pour nombre de places fortes, le détail des dépenses d'entretien effectuées au cours des premières années de l'indépendance.

² Le commissaire du Roi, le lieutenant-colonel Beuckers tient cependant à relativiser les rumeurs sur l'état prétendument catastrophique des forteresses belges. Celles-ci sont en bien meilleur état que la plupart des forteresses européennes : « Je n'hésite pas à dire qu'il n'existe peut-être pas en Europe une forteresse, quelle qu'elle soit, à moins qu'elle ne vienne immédiatement d'être construite, qui se trouve dans un état meilleur que la plus mauvaise de nos forteresses ». Il s'attire immédiatement une apostrophe d'un député qui cite l'état préoccupant de celle de Mons. Selon le commissaire du Roi, elle ne comporte qu'une « innocente crevasse qui a le malheur d'être apparente ». *APC*, 7 avril 1845, p. 1266.

³ *APC*, séances du 29 janvier au 3 février 1847.

⁴ EENENS, Alexis-Michel, (1805-1883), Officier du Génie, écrivain militaire et député libéral. Second lieutenant au 5^e bataillon d'artillerie de milice en garnison à Namur pendant la révolution de 1830, il contribue à la reddition de la forteresse en refusant de tirer sur les Namurois, s'estimant délié de son serment de fidélité au Roi Guillaume. Sa forte personnalité lui attirera régulièrement les remontrances de ses supérieurs tout au long de sa carrière militaire dans l'armée belge. Mis en non-activité par un arrêté royal du 23 novembre 1846 pour cause d'activité politique incompatible avec sa fonction d'officier, il est rappelé au métier des armes par l'arrêté royal du 27 février 1848. Il connaît alors une brillante carrière comme officier jusqu'à sa promotion au rang de lieutenant général inspecteur général de l'artillerie le 24 juin 1866. Il refuse peu de temps après le poste de ministre de la Guerre que lui propose Frère-Orban. Le 15 juillet 1870, le Roi lui confie le commandement de l'armée d'Anvers où il contribue à mettre la place en état de défense face au risque d'une entrée des belligérants sur le sol belge. Retraité en 1873, il continue une activité intense de publiciste militaire. LÉCONTE (L.), *La vie étonnante du Lieutenant général Eenens*, Schaerbeek, Maison des Arts, 1955, 36 p.

⁵ *APC*, 3 février 1847, p. 703

⁶ NA – UK, FO 10 / 130, Waller (Bruxelles) à Palmerston (Londres), le 6 février 1847. A la demande du *Foreign Office*, Waller transmet une nouvelle copie de la brochure le 13 février, ce qui indique que les réflexions stratégiques d'Eenens ont été prises au sérieux à Londres. NA – UK, FO 10 / 130, Waller (Bruxelles) à Palmerston (Londres), le 13 février 1847.

⁷ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge*, Liège, F. Oudart, 1846, p. 3-4.

élogieux de son ouvrage dans une revue militaire prussienne bien en vue à Berlin. Il ne nomme pas directement la France mais déclare que les forces principales des armées étrangères pénétreront probablement en Belgique entre la Meuse et l'Escaut, pays « ouvert et sillonné de routes nombreuses » contrairement au Luxembourg ou même aux Flandres coupées de fossés et de plantations¹. C'est pourquoi, face au danger venant du Sud, il préconise l'établissement d'un camp retranché à Anvers qui servira de zone de repli et place de dépôt à l'armée belge, à la manière de l'armée anglaise à Torres Vedras en 1810². Anvers deviendra le véritable « pivot de la défense du pays³ ». Parce qu'il remet totalement en question le système défensif belge et désigne l'ennemi présumé le plus dangereux, le livre du lieutenant-colonel Eenens bouscule quelque peu la prudence et les habitudes dans lesquelles était engoncé le milieu militaire belge. La crise de 1848 viendra confirmer les théories de l'officier belge.

¹ *Idem*, p. 13.

² *Idem*, p. 4.

³ *Idem*, p. 13.

III. La crise de 1848

A. L'avènement de la seconde République et la crainte d'une guerre européenne

1. Mesures de précaution en Belgique

Le 25 février 1848, le Prince de Ligne, ambassadeur de Belgique à Paris, transmet à Bruxelles la nouvelle de la proclamation de la République¹. Un peu partout en Europe, on craint que la France n'ait des ambitions territoriales du côté de la Belgique. Le Prince de Ligne partage les mêmes appréhensions. Si le parti révolutionnaire l'emporte sur le Gouvernement modéré de Monsieur de Lamartine, la Belgique risque bien de devenir à nouveau le champ de bataille de l'Europe². Quand des rumeurs atteignent Londres au sujet d'une invasion française imminente, l'ambassadeur belge Sylvain Van de Weyer prend tellement l'affaire au sérieux qu'il décide de solliciter immédiatement auprès de Palmerston l'envoi d'une flotte anglaise dans l'estuaire de l'Escaut, sans avoir reçu la moindre instruction de Bruxelles. Justifiant son action après coup auprès du cabinet d'Hoffschmidt, Van de Weyer déclare que l'urgence de la situation nécessitait cette façon de faire peu orthodoxe ; la présence sur l'Escaut d'une flotte anglaise aurait été une démonstration décisive et aurait forcé le Gouvernement révolutionnaire de France à abandonner ses projets d'invasion. Le chef de la diplomatie anglaise répond à Van de Weyer que sa démarche est importante mais qu'elle nécessite de la part du Gouvernement belge une demande formelle par écrit pour être prise en considération par le *Foreign Office*. Lord Palmerston en profite pour s'informer de l'état dans lequel se trouvent les forteresses du pays. Van de Weyer lui répond en ces termes : « elles ne sont ni négligées, ni dégarnies. Le Gouvernement connaît toute l'importance de la ligne de la Meuse. En cas de danger imminent, Anvers deviendrait sans doute le siège du Gouvernement. Nos communications avec la mer seraient toujours libres, si elles étaient protégées par des vaisseaux anglais »³. En réalité, la démarche de Van de Weyer perturbe la politique modérée

¹ Prince de Ligne (Paris) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 25 février 1848, in DE RIDDER (A.), *La Crise de la Neutralité belge de 1848. Le dossier diplomatique*, Bruxelles, Weissenbruch, 1928, I, doc. n° 1 bis, p. 4-5 [abrégé désormais de la façon suivante : DE RIDDER 3, I et DE RIDDER 3, II pour le second volume de documents].

² DE RIDDER (A.), *La Belgique et la reconnaissance de la deuxième République française*, in *Revue générale*, novembre 1914, p. 627-628.

³ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 27 février 1848, in DE RIDDER 3, I doc. n° 4, p. 6-8.

du département des Affaires étrangères qui a encore en mémoire les reproches anglais faits à la Belgique en 1840 lorsqu'elle avait pris des mesures militaires sans consulter les Puissances garantes préalablement. La précipitation de Van de Weyer risque en outre d'indisposer la France si celle-ci vient à l'apprendre. Selon le cabinet bruxellois, la Belgique dispose de forces suffisantes pour une résistance en cas d'invasion soudaine qui ne serait menée nécessairement, si elle avait lieu, que par un faible contingent rassemblé à la hâte. En cas d'invasion préparée de la part de la France, la Belgique aurait le temps de faire appel aux autres Puissances garantes¹. Ainsi, toute l'attitude de la Belgique dans la crise qui s'annonce va consister à rester ou à paraître rester l'amie de la France, sa redoutable voisine, tout en conservant la certitude, le cas échéant, de l'appui et même de l'intervention des grandes Puissances garantes de sa nationalité.

Mais Van de Weyer n'est pas le seul à s'inquiéter et à préconiser une action rapide des garants. Le 28 février, Léopold Ier demande à son ministre des Affaires étrangères s'il a connaissance d'une quelconque déclaration française relative aux anciennes frontières de la France. Il lui demande également d'écrire aux ministres de Belgique à Berlin, Vienne et Londres pour les charger de dire aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que la Belgique réclame le secours « qui est dû d'après les traités »². Le même jour, le Roi Léopold écrit à Metternich que le meilleur remède contre le péril révolutionnaire consiste dans une union étroite entre les quatre Puissances³ immédiatement intéressées et dans la réunion à Londres d'une nouvelle conférence en vue d'influencer l'Assemblée constituante à Paris. « Tout le monde doit sentir, à Vienne, que c'est le moment de défendre la société politique de l'Europe contre un désordre complet, précurseur de l'anarchie la plus effroyable »⁴. Le Roi propose dans sa lettre que la garantie de 1839 soit renouvelée par l'Autriche, la France, la Prusse et l'Angleterre – pas par la Russie qui n'a toujours pas régularisé ses relations diplomatiques avec la Belgique. Il fait une proposition similaire à l'Archiduc Jean. Aucune réponses concrètes ne suivent les ouvertures du Souverain belge⁵. La Prusse fera elle-même

¹ D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 29 février 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 23, p. 32-34.

² Léopold Ier à d'Hoffschmidt, Bruxelles, le 28 février 1848. Alfred de Ridder note en bas de page que « l'original de cette lettre se trouve en possession de Mme la Comtesse van der Burch. On n'en trouve pas trace dans les archives du département des Affaires étrangères. Les dépêches adressées à Van de Weyer, Nothomb et O'Sullivan n'y font aucune allusion ». DE RIDDER 3, I, doc. n° 11, p. 14-15.

³ Angleterre, Prusse, Autriche, Pays-Bas.

⁴ Léopold Ier à Metternich, le 28 février 1848, citée in CORTI (E.-C.) et BUFFIN (C.), *Léopold Ier...*, p. 203.

⁵ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 98-99.

une proposition d'alliance des quatre Puissances deux semaines plus tard à l'Angleterre¹. Peut-être la proposition de Léopold Ier a-t-elle contribué à cette démarche audacieuse de Berlin.

En ces temps de crise européenne, la France n'est pas le seul objet de préoccupation de la Belgique. Les 27 et 28 février, le général Baron Willmar, ministre de Belgique à La Haye, informe que des bruits circulent sur l'intention du Gouvernement de La Haye de rassembler des troupes vers Breda². D'aucuns prêtent à la Hollande l'intention de profiter de la crise pour récupérer les provinces belges perdues en 1830. Le général Willmar fait entendre au Gouvernement des Pays-Bas qu'un rassemblement de troupes néerlandaises vers la frontière belge, même s'il est destiné à se protéger de certaines menées révolutionnaires, ne sert pas les intérêts hollandais. Au contraire, la Belgique se croira obligée de concentrer des troupes vers la Hollande au lieu d'employer toutes ses forces contre le danger français³. Très vite cependant, les nuages cessent de s'amonceler sur la frontière belgo-néerlandaise, au profit d'une action combinée de la Belgique et des Pays-Bas en cas d'attaque française. Cette décision est prise le 29 février 1848, lors d'un conseil de cabinet présidé par le Roi Guillaume II. Le général Willmar en informe immédiatement Bruxelles : « on se déclare prêt à donner au Gouvernement belge soit par moi, soit par l'envoyé des Pays-Bas à Bruxelles, toutes les explications qui pourraient être désirées sur les mesures qu'on pourrait également juger nécessaires ici »⁴. Selon les termes de Guillaume II dans un entretien avec Willmar, en cas de guerre avec la France, la Belgique serait le « mur » et les Pays-Bas le « contrefort »⁵. Il ne s'agit pas de promesses en l'air car début mars, une correspondance s'établit entre les deux Souverains⁶. Dans une lettre en date du 8 mars 1848, Guillaume II s'avance très loin sur le

¹ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 16 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 145, p. 210-214.

² Lettres de Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), les 27 et 28 février 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 7 et n° 8, p. 10-11.

³ Lettre de Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 29 février 1848, citée in HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges*, in *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1924-1925, p. 394.

⁴ Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 29 février 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 17, p. 23-24.

⁵ Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 1er mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 24, p. 34-35.

⁶ DE RIDDER 3, I, p. XXI. Alfred de Ridder évoque le contenu de cette correspondance dans son ouvrage mais n'a édité aucune des lettres échangées entre les deux Souverains. L'échange de lettres est néanmoins évoqué dans une lettre du général Willmar au Roi Léopold Ier du 7 mars 1848, présentant les excuses de Guillaume II pour n'avoir pu répondre à la lettre précédente du Souverain belge. Willmar (La Haye) à Léopold Ier (Bruxelles), le 7 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 86, p. 139-140. Dans son article, HUISMAN fait plusieurs fois allusion à cette correspondance entre Léopold Ier et Guillaume II. Selon lui, certaines lettres n'ont jamais été publiées ou uniquement des extraits. HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges*, in *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1924-1925, p. 393. HUISMAN (M.), *La*

terrain militaire. Il offre à Léopold Ier la protection des forteresses néerlandaises en cas de repli des troupes belges, jusqu'à l'arrivée des secours prussiens :

« Mais si Vous étiez attaqué, je porterais tout ce que j'ai de forces dans le Brabant septentrional, et si Vous deviez momentanément vous retirer avec l'armée de la Belgique, après avoir mis de fortes garnisons dans vos forteresses et en leur laissant les approvisionnements nécessaires, Vous trouverez chez moi une ligne de forteresses et une armée amie sur laquelle Vous pouvez hardiment vous replier. Si alors un corps d'armée prussien pouvait venir nous renforcer en débouchant par exemple par Maestricht sur les flancs et les arrières d'une armée française qui se serait portée vers la Hollande, il me paraît que Vous pourriez dans cette hypothèse reprendre l'offensive et rejeter l'ennemi commun au-delà de vos frontières. Voilà en grands traits l'ébauche de ma manière de voir »¹.

Remarquons au passage l'association de la Prusse à cette alliance défensive. L'objectif de Guillaume II est manifestement de constituer dans le Limbourg et le Brabant septentrional une position défensive solide contre la France révolutionnaire. Le 11 mars, il s'adresse directement à Frédéric-Guillaume IV pour obtenir son appui à propos la défense de la ligne de la Meuse dans le Limbourg. Le général Nepveu est envoyé en mission à Berlin afin de régler les modalités de cette assistance² : Venlo et Maastricht, forteresses hollandaises de plein droit, non soumises aux obligations qui lient le duché de Limbourg à la Confédération germanique, recevront exceptionnellement des garnisons allemandes ; tandis que les forteresses de Belgique et du Brabant septentrional constitueront une barrière défensive face à l'envahisseur³. Ces dispositions stratégiques, malgré leur caractère éphémère, sont importantes car elles continueront à être, avec le débarquement d'une flotte anglaise à Anvers, l'axe de la pensée défensive de Léopold Ier jusqu'à la fin de son règne⁴.

crise révolutionnaire de 1848 et le rapprochement hollando-belge in *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis en oudheidkunde*, 7^e série, III, 1-2, et VI, 1-2, Den Haag, 1935.

¹ Guillaume II à Léopold Ier, le 8 mars 1848, publiée par COLEBRANDER dans la revue néerlandaise *Onze Eeuw*, 1905, 1^{ère} partie, p. 279, citée in HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849...*, p. 403-404.

² Le général Willmar rapporte cette mission du général Nepveu qui « est animé actuellement de positions bienveillantes pour la Belgique ». Il s'agit selon lui d'un gage supplémentaire de la sincérité de Guillaume II à l'égard de la Belgique. Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 12 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 130, p. 192-193.

³ HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849...*, p. 405.

⁴ Dans sa correspondance, le Souverain belge évoquera au moins à deux reprises ce dispositif défensif face à la France. Dans une lettre au Roi de Prusse en 1853 [MAEB, IND, I Lettre de Léopold Ier à Frédéric Guillaume IV, le 8 février 1853] et en 1858, dans une lettre à son fils, le Comte de Flandre, à la veille de l'établissement d'une commission militaire chargée d'étudier la question des fortifications d'Anvers à laquelle ce dernier devait participer. Lettre de Léopold Ier à Philippe, Comte de Flandre, Laeken, le 21 mars 1858, APR, Fonds Comte de Flandre, 1/60, citée in MARCHESANI (Frédéric), *L'influence de Léopold I^{er} dans la politique étrangère de la Belgique : un oracle s'éteint*, mémoire de licence en histoire, Liège, ULG, 2006, p. 55.

La politique parallèle des Souverains n'étant pas toujours connue de leurs propres ministres, des rumeurs continuent à circuler début mars au sujet d'ambitions orangistes en Belgique. C'est pourquoi Palmerston adresse un avertissement à Schimmelpenninck, ministre des Pays-Bas à Londres, qui proteste en retour de la bonne foi de son Gouvernement¹. En effet, le représentant hollandais confesse deux jours plus tard à son homologue belge Van de Weyer qu'il croit l'invasion française en Belgique inévitable et que les Pays-Bas seront menacés dans la foulée : « quel que soit, me dit-il, le langage rassurant que tient à Paris M. de Lamartine, nous ne devons pas oublier que les hommes qui sont au pouvoir en France ont, à toutes les époques, exprimé la ferme résolution de porter leurs frontières jusqu'au Rhin ; que la Belgique est une proie qu'ils convoitent ; que vos forteresses sont un appât qui les attire trop vivement pour que l'on puisse croire à la sincérité de l'intention qu'ils expriment d'y renoncer définitivement. A mes yeux, la guerre avec la France est inévitable. La Belgique en sera le premier théâtre ; et nous serons menacés du même coup »². Les avances de Guillaume II à Léopold Ier et les avertissements explicites formulés par Schimmelpenninck³ à Van de Weyer montrent que la crainte de la France est paradoxalement plus aiguë encore aux Pays-Bas qu'en Belgique. Cette crainte transparaît si bien dans la presse néerlandaise que la presse française réplique en affirmant craindre une tentative d'action contre-révolutionnaire des Puissances du Nord à l'insu de la Belgique⁴. Sans doute conscient de cet aspect de la question, le ministre néerlandais des Affaires étrangères se prémunit à la fois contre les soupçons français et anglais en déclarant le 7 mars 1848 à la seconde Chambre des Etats généraux que « les Pays-Bas attachent la plus grande importance au maintien et à la confirmation des traités existants et qu'ils n'ont d'autre désir et d'autre vue que la conservation de l'indépendance de la Belgique et la consolidation des rapports aujourd'hui existants entre les deux royaumes »⁵. Le lendemain, d'Hoffschmidt considérant les bonnes dispositions hollandaises comme une occasion à ne pas manquer, demande à Willmar de s'enquérir de toute « ouverture ultérieure »

¹ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 6 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 76, p. 123-124.

² Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 8 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 99, p. 161-162.

³ Schimmelpenninck va être rappelé à la fin du mois de mars à La Haye pour devenir le chef du nouveau cabinet néerlandais, le précédent ayant démissionné suite à la crise constitutionnelle néerlandaise. Avant son départ, ses craintes à l'égard de la France sont loin d'être éteintes. Il propose même à Van de Weyer une démarche commune auprès de Palmerston pour obtenir la promesse d'une aide armée à la Belgique et à la Hollande conjointement. Van de Weyer refuse de s'associer à une telle démarche car il est convaincu qu'elle ne sera pas bien accueillie par l'Angleterre dont la politique suit une ligne modératrice. Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 21 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 160, p. 229-230 ; HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849...*, p. 406-407.

⁴ Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 9 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 105, p. 166-167.

⁵ BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 86-87.

qui serait faite à ce sujet¹. La possibilité d'une alliance militaire hollando-belge est clairement envisagée. Cependant, cette idée perd du terrain dans le courant du mois d'avril 1848 en raison de la nomination de Schimmelpenninck à la tête du cabinet néerlandais. Ce dernier, sans doute échaudé par la politique prudente de Van de Weyer à Londres, relativise désormais le danger français pour les Pays-Bas et remet donc en question le caractère urgent d'une alliance belgo-hollandaise. Le départ de Schimmelpenninck le 13 mai suite à son désaccord concernant la révision constitutionnelle néerlandaise et son remplacement aux Affaires étrangères par le Baron de Bentinck, précédemment ministre des Pays-Bas à Bruxelles, efface aussitôt les tensions. De même les volontés sécessionnistes de certains démocrates limbourgeois vont contribuer à un nouveau rapprochement entre Bruxelles et La Haye².

L'attitude de la Russie est la plus surprenante bien qu'elle soit en définitive la plus conforme à l'esprit des traités de 1831-1839. Le Tsar Nicolas Ier, pétri des souvenirs de campagnes passées contre la France, évoque auprès des Puissances garantes via von Brunnow, son ambassadeur à Londres, la possibilité d'une occupation alliée des forteresses belges. La raison de ce renouveau d'intérêt de la Russie pour la question belge est due aux armements réalisés par la Belgique pour mettre ses forteresses en bon état de défense. La position défendue par la Russie est que, selon les termes des traités antérieurs, la Belgique ne peut prendre de telles mesures sans se concerter avec ses garants : « il nous importe de constater si les forteresses actuellement mises en état de défense sont du nombre de celles qu'il s'agissait de conserver ou de démolir. S'il est question de ces dernières, notre consentement à leur réparation est requis »³. Van de Weyer est laissé maladroitement à l'écart des intrigues de von Brunnow ; cependant le diplomate belge a tôt fait de se renseigner sur les raisons du va-et-vient incessant de l'ambassadeur de Russie auprès de ses collègues de Prusse et d'Autriche. Mis au parfum des ouvertures russes, le diplomate belge rejette catégoriquement les thèses défendues par von Brunnow qui risquent de compromettre la position de la Belgique auprès de la France. La réaction de Van de Weyer est approuvée entièrement par le cabinet de Bruxelles : « il nous est impossible de prêter les mains à la résurrection de cette question irritante. Ce serait, dans les circonstances actuelles, d'une imprudence bien coupable »⁴. Londres, Vienne et Berlin s'alignent sur la position belge car la confiance dans la capacité de la Belgique de se

¹ D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Willmar (La Haye), le 8 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 101, p. 163.

² HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849...*, p. 406-414.

³ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 8 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 97, p. 157-159.

⁴ D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Van de Weyer, le 10 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 110, p. 170-171.

démarquer de son voisin français est désormais plus grande¹. Selon Nothomb, dans les milieux diplomatiques et militaires berlinois, tout le monde est désormais frappé « de la grande faute commise en 1815 lorsqu'on a décidé la construction d'une ligne de forteresses parallèle à la frontière de la France au lieu de se borner à fortifier les lignes de l'Escaut et de la Meuse ; mieux vaudrait avoir renforcé Anvers, avoir construit une autre grande place sur l'Escaut pour couvrir Anvers et une autre grande place sur la Meuse pour couvrir Maastricht... »². La sécurisation d'Anvers est même considérée à Berlin comme une priorité³. L'idée défendue primitivement par Léopold Ier d'établir à Londres une conférence des Puissances décidées à faire respecter l'inviolabilité des traités est d'ailleurs partagée par la Prusse. Le ministre de Prusse à Londres von Bunsen fait des propositions dans ce sens au *Foreign Office*. L'Angleterre, prudente, refuse de formuler un accord écrit afin d'éviter toute apparence de provocation vis-à-vis de la France⁴.

Dans son introduction de l'édition des documents belges concernant la crise de 1848, Alfred de Ridder est forcé de reconnaître que l'intérêt de la Prusse en 1848 est de sauvegarder la neutralité belge. Cependant, il ne peut s'empêcher de préciser que si les circonstances l'avaient exigé, les troupes prussiennes n'auraient pas hésité à violer la neutralité belge : « Les autorités militaires prussiennes, considérant la Belgique comme terrain de marche pour leurs troupes lancées contre Paris nous auraient envahis et auraient tenté de s'emparer de nos forteresses. La garantie promise en 1831 et 1839 de notre neutralité ne les eut pas arrêtées. Elles ne se seraient fait aucun scrupule, à ce moment pas plus qu'à d'autres, de manquer à la parole donnée »⁵. Ce raisonnement de l'historien belge est faux. D'après l'analyse des documents diplomatiques et des faits que nous venons d'exposer, il est à peu près certain qu'en cas de guerre avec la France, la Prusse aurait concerté son action militaire avec la Belgique et les autres Puissances de la Sainte-Alliance. Contrairement à l'épisode de 1840, les Puissances centrales ne nourrissent plus aucun soupçon vis-à-vis de la Belgique, que du contraire. Les rapports des ministres de Belgique à Berlin et Vienne ne cessent de se féliciter dès le début de la crise de la sympathie que n'a pas manqué de susciter chez les diplomates conservateurs, la bonne tenue de la Belgique face aux sirènes révolutionnaires :

¹ D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Nothomb (Berlin), le 10 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 119, p. 180-181.

² Nothomb (Berlin) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 11 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 123, p. 184-185.

³ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 639, note 198.

⁴ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 16 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 145, p. 210-214.

⁵ DE RIDDER 3, I, p. XXV.

« Son attitude en ce moment lui vaut l'admiration générale ; elle rend les plus grands services ; elle est un boulevard pour les provinces rhénanes et même les Pays-Bas contre la propagande française, et s'il est possible d'arrêter le mouvement en France, c'est à la Belgique monarchiquement constituée, qu'il faudra attribuer la réaction. L'appui des Puissances du Nord nous est acquis, notre origine révolutionnaire est oubliée (...) »¹.

Sans doute ces sentiments sont-ils renforcés auprès des hommes d'Etat étrangers par le contraste qu'offre leur propre population avec la population belge. Car si des mesures militaires sont prises en Allemagne, c'est avant tout pour se prémunir de la contagion révolutionnaire française : « La Prusse fait peu d'armements ; on paraît croire que la France sera longtemps absorbée par sa réorganisation intérieure ; ce qu'on redoute d'ailleurs, ce n'est pas une guerre régulière mais un système de propagande à l'aide d'émissaires et d'affiliations ; les frontières vont donc être sévèrement surveillées »². Le Comte de Woyna, ministre d'Autriche à Bruxelles, a une entière confiance dans le Gouvernement belge. Ses nombreux entretiens avec des hommes politiques belges lui ont prouvé la volonté sincère de la Belgique de mater les éventuels perturbateurs : « Les Ministres ne craignent pas le résultat d'émeutes partielles, soit à Bruxelles, soit dans d'autres villes de la Belgique ; ils croient pouvoir compter entièrement sur l'armée qui va immédiatement être renforcée de tous les miliciens en congé et sur les gardes civiques qui sont composées en Belgique d'hommes beaucoup moins impressionnables, infiniment plus sensés et surtout beaucoup moins calculateurs que les bourgeois français et les épiciers de Paris »³. Toutefois, le Comte de Woyna croit bon de conseiller quand même l'envoi de troupes prussiennes le long de la frontière belge qui encourageraient davantage la Belgique à persévérer dans sa résistance :

« (...) mais je n'augure pas aussi favorablement de l'effet que produirait sur eux l'arrivée d'un Envoyé de la nouvelle République. Ne pas le recevoir serait déclarer la guerre au Gouvernement républicain, et ce courage-là les Ministres ne l'auraient que si des troupes prussiennes étaient échelonnées en assez grand nombre entre Cologne et Aix-la-Chapelle et entre Trêves et la forteresse de Luxembourg, pour rassurer entièrement le Gouvernement belge sur les suites d'un refus qui équivaldrait à une déclaration de guerre en forme et qui n'amènerait pas seulement quelques bandes d'éclaireurs français aux frontières, mais aurait pour résultat prévu et redouté par les patriotes belges l'occupation immédiate de la Belgique par une armée française »⁴.

¹ Nothomb (Berlin) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 4 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 56, p. 86.

² *Ibidem*.

³ Lettre du Comte de Woyna (Bruxelles) à Metternich (Vienne), le 27 février 1848, reproduite dans DE RIDDER (A.), *Un diplomate autrichien à Bruxelles en 1848. Lettre du Comte de Woyna*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, LXXXIX, 1925, p. 147.

⁴ *Idem*, p. 148.

Des mesures défensives seront effectivement prises le long de la frontière belge. Dans la circulaire du 28 février 1848 envoyée par d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge, le ministre belge des Affaires étrangères avait spécialement ajouté un post-scriptum à l'adresse du ministre de Belgique à Francfort, le Comte de Briey, l'enjoignant d'être particulièrement attentif aux « événements militaires qui s'opéreraient dans l'Allemagne occidentale »¹. Le 29 février, la Diète se réunit en séance extraordinaire pour décider de toutes les mesures propres à la sauvegarde de l'Allemagne contre les premières agressions redoutées de la part de la France. La réunion immédiate du VIII^e corps de l'armée fédérale est arrêtée sur les bords du Rhin pour jouer un rôle d'observation. Les troupes du Wurtemberg et des Grands-Duchés de Bade et de Hesse, qui composent le VIII^e corps, se trouvent déjà sur les lieux ; ce qui permet de ne pas éveiller les susceptibilités françaises². Du côté de la Prusse, seuls les VII^e et VIII^e corps prussiens sont mobilisés dans le courant du mois de mars. Selon les renseignements du Comte de Briey, ils doivent se porter par Trèves sur la frontière du côté de la France. Le général Thile, gouverneur militaire à Coblenze, prendra le commandement de cet effectif de 60.000 hommes³.

Le général von Radowitz est chargé de faire part à Vienne des mesures prises par la Prusse. Il part pour la capitale impériale le 1^{er} mars 1848. Ce fidèle de Frédéric-Guillaume IV et des principes monarchiques qu'il incarne ne se doute pas encore de l'ampleur des événements révolutionnaires qui vont bientôt éclater à Berlin et surtout de la longue période qui le sépare désormais du retour auprès de son Souverain. A Vienne, outre les aspects diplomatiques, les discussions militaires entre Radowitz et Metternich différencient deux types de mesures militaires. Celles nécessaires pour maintenir la paix civile à l'intérieur des frontières de l'Allemagne et celles destinées à contrecarrer une menace française. L'entrée sur le territoire allemand de corps francs révolutionnaires en provenance de France ou de Suisse est envisagée. C'est pourquoi une invitation est envoyée aux Etats du Sud pour qu'ils envoient immédiatement des troupes à leurs frontières. Rappelons que c'est le même général von Radowitz qui, avec le général von Grolman, avait déjà défendu à Vienne durant la crise de

¹ Circulaire de d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge, Bruxelles, le 28 février 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 12, p. 17.

² Van den Steen (Francfort-sur-le-Main) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 1^{er} mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 32, p. 44.

³ Comte de Briey (Francfort-sur-le-Main) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 17 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 154, p. 222 ; De passage à Aix-la-Chapelle début mars, le chargé d'affaires de la nouvelle République, Adolphe de Circourt, signale qu'Aix-la-Chapelle se remplit de troupes. CIRCOURT (Adolphe de), *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848*, publiés par la société d'histoire contemporaine par M. Georges BOURGIN, archiviste aux Archives nationales, Paris, Alphonse Picard et Fils, 1908, I, p. 101.

1840 un plan de guerre contre la France divisant les armées allemandes en trois groupes : une armée du Nord sur le Rhin inférieur, une armée du Centre sur le Rhin moyen et une armée du Sud sur le Rhin supérieur. En cas de menace de guerre avec la France, tout le monde est unanime pour ressusciter les clauses du plan de 1840. Frédéric-Guillaume IV envoie encore des instructions à Radowitz le 10 mars 1848 pour tâcher de sonder Vienne sur l'opportunité d'une conférence des quatre Puissances à Londres. Mais très vite, les événements vont rattraper les Cours allemandes. Radowitz apprend le 16 mars que les premiers combats de rue ont éclaté à Berlin dans la soirée du 13 mars. Toutes ses pensées sont désormais tournées vers la sauvegarde de la monarchie¹. A Vienne, la situation n'est pas meilleure, Metternich tombe le 15 mars. Le vieux chancelier s'enfuit comme un voleur de Vienne pour Londres et ensuite Bruxelles, une ville plus sûre désormais que les deux capitales des Puissances conservatrices².

Si ce ne sont quelques appréhensions bien légitimes au début de la crise, rien n'indique dans les documents diplomatiques belges qu'on ait craint à Bruxelles une quelconque incursion militaire prussienne. Certes, le 13 mars 1848, d'Hoffschmidt, dans son premier entretien avec Serrurier, le nouvel envoyé français accrédité officieusement à Bruxelles, précise que les mesures militaires prises par la Belgique sont loin d'être hostiles à l'égard de la France. Selon le ministre belge des Affaires étrangères, la Belgique a la plus ferme volonté de faire respecter sa neutralité de quelque côté que ce soit puisque, outre les places fortes de la frontière sud, Liège, Anvers et Ostende ont aussi reçu quelques armements³. Alfred de Ridder suggère que ces paroles du chef de la diplomatie belge prouvent qu'on n'était pas complètement rassuré à Bruxelles au sujet des intentions de la Prusse. C'est à nouveau tirer un peu loin l'interprétation d'une conversation où le langage policé et diplomatique importe plus que la franchise. Si l'on en croit un rapport du Comte de Woyna, envoyé à Vienne le lendemain de l'entrevue Serrurier – d'Hoffschmidt, ce sont au contraire les sentiments inverses qui prévalent à Bruxelles. Le ministre d'Autriche informe Metternich que la Belgique a reçu

¹ HASSEL (Dr. Paul), *Joseph Maria v. Radowitz...*, I, p. 485-486 et p. 502-506 ; CIR COURT (Adolphe de), *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848...*, I, p. 114 et p. 139. Suite à la révolution, Radowitz abandonne toutes ses charges et se réfugie dans un village catholique de Westphalie, *Idem*, II, p. 465.

² Metternich s'enfuit de Vienne déguisé en blanchisseuse et s'établit en Angleterre sous le nom de Miltigna. A l'automne 1849, il s'établit à Bruxelles. Il demeure vingt mois dans la capitale belge avant de rentrer en Autriche. METTERNICH (Prince de), *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le Prince de Metternich*, publiés par son fils le Prince Richard de Metternich, classés et réunis par M. A. de Klinkowstroem, troisième partie : *La période de repos (1848-1859)*, VIII, Paris, Plon, 1884, p. 229-268 ; Lettre de Léopold Ier au Prince de Metternich, Laeken, le 20 septembre 1849, in BRONNE (Carlo), *Lettres de Léopold Ier, premier Roi des Belges*, Bruxelles, Charles Dessart, 1943, p. 218-219.

³ D'Hoffschmidt (Bruxelles) au Prince de Ligne (Paris), le 13 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 134, p. 196-198 ; DE RIDDER (A.), *La Belgique et la reconnaissance de la deuxième République...*, p. 640.

récemment des représentations des Cours de Prusse et de Bavière affirmant qu'elles ne se mêleraient pas des affaires intérieures de la France mais que l'agression française trouverait leurs armées l'attendant de pied ferme aux frontières. Woyna indique alors que « la communication confidentielle de ces deux dépêches a été pour le cabinet belge une marque précieuse d'approbation qu'il a accueillie avec une reconnaissance sincère »¹.

La France reste bien le principal objet de crainte du Gouvernement belge. Si le Prince de Ligne voit dans le Gouvernement de Lamartine un espoir pour la paix européenne, l'ambassadeur belge n'est pas dupe des opinions politiques des membres du Gouvernement provisoire. Beaucoup de ses membres caressent l'idée que bientôt, la révolution de février s'exportera à Bruxelles et abattra le jeune royaume au profit de son incorporation dans la République française. C'est la raison pour laquelle le Prince de Ligne préconise une reconnaissance rapide du Gouvernement de Lamartine afin de ne pas offrir à la France un prétexte supplémentaire pour envahir le territoire belge. Le ministre belge des Affaires étrangères d'Hoffschmidt partage le même avis que son ambassadeur mais désire en retour être rassuré sur les intentions françaises à l'égard de la Belgique². Le 3 mars 1848, d'Hoffschmidt reçoit des informations peu rassurantes de Paris concernant la concentration de troupes françaises aux frontières belges : « Sept régiments viennent de recevoir l'ordre de partir pour les frontières de Belgique, depuis Maubeuge jusqu'au Quesnoy et Lille. Dans son numéro de ce matin, *La Sentinelle*, journal de l'armée, dit, dans son article qui a pour but de pousser à la guerre, que la Savoie, la Prusse rhénane, les îles Baléares et la Belgique sont des conditions d'existence pour la France républicaine »³. Le 5 mars, le général français Bedeau confirme à Houry, agent belge présent à Paris, que l'armée française pousse à la guerre. Néanmoins le général français se veut rassurant. Le Gouvernement français a selon lui des intentions pacifiques. Les cris de guerre prononcés par certains hommes politiques n'avaient d'autre but que de se rallier des sympathies dans les milieux militaires. Ainsi, « l'envoi de régiments sur la frontière de Belgique n'a eu lieu que pour apaiser et satisfaire l'armée et, en même temps, pour observer les Puissances du Nord »⁴. Le 6 mars 1848, le Prince de Ligne transmet une déclaration officielle signée par de Lamartine assurant un « respect profond,

¹ Lettre du Comte de Woyna (Bruxelles) à Metternich (Vienne), le 14 mars 1848, in DE RIDDER (A.), *Un diplomate autrichien à Bruxelles...*, p. 177.

² DE RIDDER (A.), *La Belgique et la reconnaissance de la deuxième République...*, p. 628-637.

³ Houry (Paris) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 3 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 46, p. 64-65.

⁴ Lettre de Houry (Paris) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 5 mars 1848, DE RIDDER 3, I, doc. n° 75, p. 121-122.

inviolable du Gouvernement français pour l'indépendance et la nationalité belges et pour la neutralité que les traités ont solennellement garantie à la Belgique »¹.

2. L'incident de Risquons-Tout

Plus encore qu'une invasion en bonne et due forme de l'armée française, la Belgique craint surtout des incursions de la part de corps francs révolutionnaires qui recruteraient notamment leurs miliciens dans les bassins industriels du nord de la France où travaillent de nombreux ouvriers belges. La présence de clubs révolutionnaires belges à Paris inquiète le cabinet de Bruxelles. Ces démocrates belges ont pris l'habitude de se réunir dans la capitale en deux lieux distincts. Soit rue Saint-Germain l'Auxerrois chez un de leurs compatriotes, un ancien officier de cavalerie belge, du nom de Fosses ; soit chez un marchand de vin nommé Blervacq, rue de Ménilmontant. Les deux clubs concurrents fusionnent finalement en une Société des Patriotes belges, noyau de la future légion belge qui vise à la création d'une insurrection en Belgique pour renverser l'ordre établi². Dès le 10 mars, le Prince de Ligne attire l'attention de Bruxelles sur les menées du club démocratique belge et français qui tient ses séances à Paris rue de Ménilmontant. Les informations collectées par le Prince de Ligne et par l'administrateur de la Sûreté publique Hody indiquent que la légion belge est sur le point de quitter Paris par chemin de fer puis de se séparer en deux groupes à la frontière où elle se vante de pouvoir obtenir des armes de la part des garnisons locales³. Ces informations entrent en contradiction avec les assurances pacifiques du Gouvernement français puisqu'elles suggèrent la participation discrète de certaines autorités françaises à l'entreprise. En fait, c'est l'arrivée de Spiltoorn, un avocat de Gand, qui est venue accélérer soudainement les projets révolutionnaires de la légion belge. L'avocat flamand est lié au gouverneur des Tuileries, Imbert, lui-même lié au préfet de police Caussidière. Ce dernier ne désire pas se mouiller personnellement mais délivre à deux ou trois reprises des bons de vivres pour la légion insurrectionnelle. Grâce au concours de plusieurs élèves de l'École polytechnique, les

¹ DE RIDDER (A.), *La Belgique et la reconnaissance de la deuxième République...*, p. 637.

² DE LA GORCE (P.), *Histoire de la seconde République française*, sixième édition, Paris, 1911, I, p. 181-182. Pour établir les différentes responsabilités, Pierre de la Gorce se base notamment sur les rapports d'enquête de la Cour d'assises d'Anvers ; Les documents français relatifs à l'« affaire de Belgique » ont été publiés en partie dans BAUCHART (Alexandre-Quentin), *Rapport de la commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai*, Paris, Imprimerie de l'Assemblée Nationale 1848, II, p. 1-28. L'histoire de la révolution de 1848 par Alphonse de Lamartine n'offre au sujet de cet incident qu'un résumé partial, DE LAMARTINE (Alphonse), *Histoire de la révolution de 1848*, Leipzig, Brockhaus & Avenarius, 1849, II, p. 166-167.

³ Lettre du Prince de Ligne (Paris) à d'Hoffschmidt (Bruxelles) et lettre de d'Hoffschmidt (Bruxelles) au Prince de Ligne (Paris), le 10 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 118 et n° 121, p. 179-181 et p. 182-183.

révolutionnaires belges se mettent également en contact avec le ministre de l'Intérieur, Alexandre Ledru-Rollin. A l'exemple de Caussidière, l'homme d'Etat français ne désire pas s'engager publiquement mais souhaite néanmoins apporter son soutien « à une si noble entreprise ». Joignant le geste à la parole, il remet à la légion une somme de quinze cents francs. Alexandre Ledru-Rollin fournit aussi aux leaders de la légion belge une lettre destinée à Louis Delescluze, commissaire général du département du nord, indiquant qu'en tant qu'homme il approuve l'expédition destinée à abattre le régime monarchique belge mais qu'en tant que ministre, il ne peut y prendre part. Caussidière, de son côté, accorde aux membres de la légion des réquisitions sur le chemin de fer du Nord afin de leur assurer la gratuité du parcours vers la frontière¹. Le chemin de fer vers Bruxelles construit depuis deux ans à peine constitue déjà une menace pour la Belgique.

La légion belge est composée approximativement de deux mille hommes et se divise en deux bandes qui doivent pénétrer en Belgique en deux points distincts de la frontière. Le 24 mars 1848, Caussidière met à la disposition du premier contingent commandé par Jules Fosses, un ancien officier renvoyé de l'armée, un convoi spécial pour le transporter de Paris vers la frontière belge à hauteur de Valenciennes². Les neuf cents légionnaires que compte le convoi sont censés se rendre ensuite à la station-frontière française de Blanc-Misseron où ils ont probablement l'intention de recruter dans les houillères des environs avant de débiter leur incursion armée en Belgique. Cependant, la Sûreté belge est alertée à temps et a préparé un embuscade³. Les apprentis-révolutionnaires n'ont en effet pas brillé par leur discrétion au cours de leurs préparatifs. La rumeur d'une invasion prochaine s'est tellement accréditée en Belgique que le général belge commandant la place de Tournai demande au général Négrier, commandant à Lille, quelle sera, en cas d'attaque anarchiste, l'attitude de l'autorité militaire française. Le général Négrier n'a qu'une très piètre estime des deux corps francs annoncés et annonce avoir bien l'intention de surveiller de près ces sauvages⁴. Peu confiant dans les assurances françaises, le ministre de l'Intérieur, Charles Rogier, se concerta avec le ministre de la Guerre, le général Chazal pour élaborer les mesures nécessaires de surveillance et de

¹ DE LA GORCE (P.), *Histoire de la seconde République...*, I, p. 182-183.

² Rapport de Hody, administrateur de la Sûreté publique, à d'Hoffschmidt, Bruxelles, le 27 juin 1848, in DE RIDDER 3, II, doc. n° 353, p. 128-138 ; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 96.

³ Lettre du Comte de Woyna (Bruxelles) au Comte de Ficquelmont (Vienne), le 26 mars 1848, in DE RIDDER (A.), *Un diplomate autrichien à Bruxelles en 1848. Lettre du Comte de Woyna*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, LXXXIX, 1925, p. 184-187.

⁴ DE LA GORCE (P.), *Histoire de la seconde République...*, I, p. 182-186.

défense¹. Dès le 18 mars, la direction générale des chemins de fer est informée de manœuvres d'agitateurs français dans la région du Borinage. Sur la demande de l'autorité militaire, une locomotive reste chauffée jour et nuit dans la station de Mons. Le 24 mars, vers midi, le général commandant à Mons adresse par convoi spécial des dépêches urgentes au ministre de la Guerre annonçant pour la nuit des troubles à la frontière. Le directeur de l'administration générale des chemins de fer, Masui, sur les instances du ministre des Travaux publics, Frère-Orban, est invité à porter aide et assistance à l'autorité militaire belge. En même temps, tout le matériel ferroviaire, voitures et locomotives, doit être mis « à l'abri d'un coup de main qui pourrait être tenté soit pour le briser, soit pour l'incendier afin d'empêcher les communications avec la capitale »². Pour superviser la bonne marche des opérations, Masui envoie à Quiévrain un jeune ingénieur-mécanicien dévoué nommé Gobert qui va alors avoir un trait de génie. Fort de ses relations avec le personnel de Valenciennes, il propose à son supérieur de se rendre nuitamment dans les environs de Valenciennes afin d'y accrocher par surprise, en profitant de la disposition de cette station qui présente un point de rebroussement, le premier convoi d'insurgés et de le conduire sans s'arrêter dans la station de Mons. Celle-ci, entourée de tous côtés de canons difficiles à contourner, présente à son avis le meilleur endroit pour désarmer les factieux. Le ministre de la Guerre, après avoir entendu l'explication du plan, ne le croit pas réalisable parce qu'il faudrait, pour l'exécuter, se rendre sur le territoire français. Gobert insiste tant et si bien que le général Chazal cède. Il est toutefois convenu d'encercler les insurgés à Quiévrain plutôt qu'à Mons, le ministre de la Guerre ayant donné des ordres pour que des troupes soient dirigées vers la frontière³.

Entre 10 et 11 heures du soir, Delescluze, le commissaire général du département du nord, averti des préparatifs belges, se présente à Quiévrain afin de conférer avec les autorités belges. Il est reçu par l'administrateur de la Sûreté publique Hody, le commandant de la force publique Rottermel et le procureur du Roi de Mons Darbais. Le commissaire général présente le convoi comme parfaitement inoffensif car composé de gens non armés, de femmes et d'enfants⁴. Gobert saisit la balle au bond et propose alors d'aller chercher ce convoi « inoffensif » à Valenciennes avec une locomotive belge, ce que le commissaire français feint d'accepter pour ne pas éventer son mensonge. De retour à Valenciennes, Delescluze

¹ HYMANS (P.), *Frère-Orban. II : La Belgique et le second Empire*, Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1910, p. 2.

² *Rapport de l'ingénieur Gobert, sur les incidents de Vienne et de Quiévrain*, in HYMANS (P.), *Frère-Orban...*, II, p. 3-4.

³ *Idem*, p. 5-6.

⁴ Rapport de Hody, administrateur de la Sûreté publique, à d'Hoffschmidt, Bruxelles, le 29 mars 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 192, pp. 279-284.

s'empresse de donner l'ordre au commissaire de la station d'empêcher la manœuvre belge. Vers 1 heure du matin, après avoir choisi deux machines parfaitement en ordre, deux machinistes et des chauffeurs sur qui ils pouvaient compter, Gobert et un collaborateur nommé Vinchent se rendent à Valenciennes où ils attendent jusqu'à 5 heures du matin le train désiré. Une fois le convoi entré en gare de Valenciennes, les agents belges sont si prompts à la manœuvre que le commissaire de la station n'a pas le temps de prévenir les insurgés. Ces derniers sont emmenés à toute vitesse en direction de Quiévrain¹. Là-bas, ils sont reçus par le « comité d'accueil » belge composé de quinze cents hommes d'infanterie, un détachement de gendarmerie et d'artillerie avec deux canons et un bon nombre de paysans armés de haches, de fourches et gros bâtons, venus prêter main forte à la troupe. Le précieux chargement du train en provenance de Valenciennes est entièrement capturé, à défaut d'une centaine de légionnaires qui avaient sauté des wagons à la vue des soldats belges rassemblés et qui avaient réussi à prendre la fuite².

C'est alors que le second groupe d'insurgés sous les ordres de Blervacq arrive à proximité de la frontière, transporté par deux convois spéciaux toujours mis à disposition par Caussidière. Durant leur voyage, ils récupèrent à proximité de Douai les débris de la légion Fosses qui avaient pu s'échapper du train avant son arrivée en Belgique. Echaudé par cette première mésaventure, le second contingent commandé par Blervacq n'abandonne cependant pas ses projets et décide de franchir la frontière à hauteur de Lille en vue de rallier les ouvriers de cette région à leur cause. Ils restent cantonnés les 26, 27 et 28 mars à Seclin où ils obtiennent des vivres et une solde grâce aux billets de logement fournis par le commissaire de police de Douai et le maire de Seclin. Une compagnie de la garde urbaine, sous les ordres du capitaine Nicolai, armée à Paris par Caussidière, vient encore grossir les rangs de la légion belge. A Lille cependant, le général Négrier refuse de délivrer les armes que lui demandent le commissaire général Delescluze et les élèves de l'Ecole polytechnique. Qu'à cela ne tienne ! Deux élèves partent pour Paris et reviennent avec un document ministériel de Ledru-Rollin ordonnant à Négrier de délivrer sur le champ deux mille fusils aux membres de la légion. Environ quinze cents hommes armés par l'arsenal gouvernemental franchissent la frontière le 29 mars 1848. Mais ils sont rapidement mis en déroute par un détachement belge après un échange de tirs de plus ou moins deux heures au hameau de Risquons-Tout, à proximité de

¹ *Rapport de l'ingénieur Gobert sur les incidents de Valenciennes et de Quiévrain*, in HYMANS (P.), *Frère-Orban...*, II, pp. 6-7.

² Lettre du Comte de Woyna (Bruxelles) au Comte de Ficquelmont (Vienne), le 26 mars 1848, in DE RIDDER (A.), *Un diplomate autrichien à Bruxelles...*, p. 184-187.

Menin. Ces deux échecs successifs décourageront toute tentative ultérieure mais encourageront la Belgique à se tenir sur ses gardes, surtout à proximité des débouchés ferroviaires français¹. Malgré le ridicule de l'opération, cet épisode est en effet le premier à avoir démontré en pratique la possibilité d'un usage des chemins de fer afin de réaliser un « coup de main » rapide sur le territoire belge.

Tout le monde applaudit en Europe au sang-froid de la Belgique. Le cabinet de Bruxelles est heureux de cette vague de sympathie de la part des Cours européennes mais il souhaiterait surtout recevoir de la part des garants des assurances formelles en cas d'invasion française. Or, l'Autriche et la Prusse sont manifestement trop occupées par leurs propres affaires. C'est pourquoi le ministre belge des Affaires étrangères, d'Hoffschmidt, cherche à savoir le 1^{er} avril auprès de Van de Weyer si l'Angleterre prendrait seule la défense de la Belgique². L'avis du ministre de Belgique en Angleterre est qu'il ne faut pas presser l'Angleterre avec une demande formelle mais il reste persuadé qu'en cas de violation de la neutralité belge par la France, l'on peut compter sur l'envoi d'une flotte dans l'embouchure de l'Escaut à défaut d'un corps expéditionnaire³. D'Hoffschmidt est moyennement satisfait des renseignements fournis par Van de Weyer et juge la situation suffisamment critique pour chercher à obtenir de la part de l'Angleterre une déclaration officielle⁴. Palmerston répond alors que l'Angleterre s'est suffisamment exprimée sur la question pour qu'il soit besoin d'y revenir d'autant plus qu'une déclaration officielle ne ferait qu'envenimer les relations diplomatiques avec la France⁵. Néanmoins, suite aux incidents de Quiévrain et Risquons-Tout, Palmerston ne s'est pas privé de rappeler à la France que tout acte d'hostilité à l'égard de la Belgique pourrait engendrer de « graves conséquences »⁶. Avant même de recevoir la réponse de l'Angleterre, la Belgique a déjà fait une démarche similaire auprès de la Prusse⁷. Cette Puissance répond qu'elle fera ce que commandent ses intérêts. En l'occurrence, ceux-ci lui commandent de protéger la neutralité belge⁸. Quoique le ministre prussien des Affaires étrangères von Arnim

¹ Rapport de Hody, administrateur de la Sûreté publique, à d'Hoffschmidt, Bruxelles, le 27 juin 1848, in DE RIDDER 3, II, doc. n° 353, p. 132-135 ;

² D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 1^{er} avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 203, p. 310-311.

³ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 5 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 218, p. 343-348.

⁴ D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 10 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 232, p. 361-363.

⁵ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 29 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 256, p. 391-392.

⁶ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 102.

⁷ D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Nothomb (Berlin), le 11 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 233, p. 363-366.

⁸ Nothomb (Berlin) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 17 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 243, p. 375-376.

estime que la Belgique s'alarme un peu trop rapidement, il cherche à savoir auprès de Palmerston si l'Angleterre est prête à envisager des mesures communes anglo-prussiennes en cas d'attaque de la France. L'Angleterre assure la Prusse de son soutien mais refuse de conclure un accord plus précis qui serait dangereux dans la situation présente s'il venait à être découvert par la France¹. En réalité, la pression anglaise mise sur la France suffit largement à impressionner sa diplomatie rapidement convaincue d'une possible alliance anglo-prussienne en vue de protéger le territoire belge. A Berlin, le chargé d'affaires français, Adolphe de Circourt est ainsi informé par le ministre d'Angleterre, Lord Westmorland, du manque de confiance grandissant de la diplomatie anglaise à l'égard de la France et de ses ambitions en Belgique, surtout après l'incident de *Risquons-Tout* :

« La diplomatie anglaise s'alarme au sujet de la Belgique. Elle s'efforce de communiquer ses alarmes à la Prusse et y a partiellement réussi. Elle rapporte que le commissaire du Gouvernement français à Lille a fait lui-même distribuer aux corps francs destinés à envahir le Hainaut des armes tirées des arsenaux, et spécialement des fusils de fabrique hollandaise, provenant de la prise d'Anvers². L'Angleterre attache une importance capitale à ce que l'existence politique de la Belgique soit respectée. Elle pèse maintenant sur la Prusse en lui offrant de s'unir à elle pour garantir formellement l'intégrité et l'indépendance des Pays-Bas »³.

A la même époque, le Premier ministre Lord John Russel écrit distinctement dans un mémorandum que le cabinet de Saint-James s'efforcera de garder la paix dans n'importe quelles circonstances, sauf si la France attaque la Belgique⁴. Le 21 avril, le Prince de Ligne signale à d'Hoffschmidt que la formation d'un corps d'armée français de 50.000 à 60.000 hommes le long de la frontière belge vient d'être décidée à Paris. Cependant, le Prince de Ligne se veut rassurant : la réalisation de cette décision paraît éloignée et ne semble pas devoir constituer une menace pour la Belgique⁵. Le 4 mai 1848, la République est enfin proclamée par l'Assemblée nationale et, après quelques tergiversations diplomatiques, la Belgique s'empresse, afin d'apaiser les susceptibilités de la presse française, de reconnaître la seconde République. La communication officielle de cette reconnaissance est transmise par le

¹ Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 30 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 257, p. 392-393.

² Suite au siège français d'Anvers par le maréchal Gérard en novembre-décembre 1832.

³ De Circourt (Berlin) à Lamartine (Paris), le 12 avril 1848, reproduite dans CIRCOURT (Adolphe de), *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848...*, p. 418.

⁴ STOCKMAR (E. von) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, II, p. 370.

⁵ Prince de Ligne (Paris) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 21 avril 1848, in DE RIDDER 3, I, doc. n° 246, pp. 377-381.

Prince de Ligne le 22 mai. Ce faisant, la Belgique est le premier des Etats continentaux à entrer en relations officielles avec la France républicaine¹.

Les événements de février-mars 1848 constituent une transition stratégique importante. Si ce n'est la Russie, qui ne dispose d'aucune représentation diplomatique en Belgique, les autres Puissances garantes ne songent plus à ressusciter les clauses de la convention des forteresses et encore moins son article secret. Pourtant, les circonstances se prêtent à cette combinaison. L'Angleterre, si l'on en croit Van de Weyer, se bornera tout au plus à l'envoi d'une flotte dans l'estuaire de l'Escaut. De leur côté, nous avons vu que les milieux militaires prussiens regrettent désormais amèrement la barrière fortifiée érigée en 1815 face à la France. Mieux aurait-il valu se borner à fortifier les lignes de l'Escaut et de la Meuse en construisant une autre grande place sur l'Escaut pour couvrir Anvers et une grande place sur la Meuse pour couvrir Maastricht. Le coude de l'Escaut prolongé par la ligne Anvers – Diest – Maastricht longeant le cours du Rupel, de la Dyle et du Démer est en passe de devenir l'axe principal de la défense du territoire belge face à une France hostile. Le général Goblet affirme dans ses mémoires qu'il avait déjà eu l'occasion de suggérer à Wellington ce nouveau dispositif stratégique pour la Belgique lors des négociations à Londres en 1831 : « (...) il m'avait alors paru que les forteresses sur l'extrême frontière vers la France pourraient être, au point de vue européen, avantageusement remplacées par une nouvelle ligne de défense s'étendant d'Anvers à Maastricht en suivant le cours de la Basse-Dyle et du Démer »².

¹ DE RIDDER (A.), *La Belgique et la reconnaissance de la deuxième République...*, p. 640-644.

² GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 238.

IV. Le second Empire et l'accord de protection des quatre Puissances face au péril français

A. Les conversations diplomatiques (1852)

Durant le règne de Louis-Philippe, les puissances garantes étaient très préoccupées des tentatives de rapprochement économique franco-belge. Ainsi, malgré sa relative distanciation par rapport à la France lors de la crise de 1840, jusqu'en 1843 au moins, la Belgique est restée suspecte aux yeux de l'Europe conservatrice, de francophilie aiguë¹. Sous la seconde République, le danger commun partagé par la Belgique et les Pays-Bas a contribué à un rapprochement stratégique des deux puissances. Élément plus significatif encore concernant l'image de la Belgique à l'étranger, la conduite du petit royaume constitutionnel durant les premiers mois de 1848 lui a fait gagner l'estime de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, ces deux dernières ayant été aux prises avec des mouvements révolutionnaires qu'elles n'ont pu maîtriser que très difficilement contrairement à la Belgique. En 1848, la Prusse et l'Angleterre sont même proches d'un accord militaire pour contenir la menace révolutionnaire française en Belgique. Cependant les Anglais ont cru bon de snober à l'époque les approches du ministre de Prusse à Londres von Arnim, estimant que la promesse de garantie anglaise formulée en 1839 suffisait amplement et que tout accord sur le plan militaire était non seulement inutile mais dangereux s'il venait à être éventé². En 1852, la terreur que suscite dans toutes les Cours européennes la renaissance du bonapartisme français, combinée aux gages de bonne volonté fournis précédemment par la Belgique en 1840 et en 1848, contribue à un rapprochement inédit de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Fait qui ne sera jamais renouvelé dans l'histoire militaire belge, dans le courant du mois de mars 1852, les quatre grandes Puissances s'accordent sur un plan destiné à garantir la neutralité belge en cas d'attaque française³.

¹ Sur cet épisode fleuve, voir DE RIDDER (A.), *Les projets d'union douanière franco-belge et les Puissances européennes (1836-1843)*, Bruxelles, 1932, 473 p.

² HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges*, in *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1924-1925, p. 388-419.

³ Dans l'historiographie militaire belge, on n'attache pas à nos yeux assez d'importance à cette quasi-« quadruple alliance » qui constitue pourtant, depuis le traité de 1839, le premier exemple d'entente militaire entre les garants de la Belgique. Ce fait est d'autant plus exceptionnel qu'une alliance aussi concrète ne sera plus jamais constituée dans le futur. Alfred DE RIDDER donne un éclairage diplomatique de la question en s'attardant essentiellement sur les archives du ministère belge des Affaires étrangères : DE RIDDER (A.), *Le mariage de Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1925, p. 37-57 [ouvrage abrégé désormais de la façon suivante : DE RIDDER 4]. L'historien américain Daniel H. THOMAS donne une étude diplomatique complète de la question et livre d'utiles compléments sur les archives anglaises dans *The Guarantee of Belgian Independence and*

La Russie et l'Angleterre sont les premières puissances européennes à craindre les ambitions impériales de Louis-Napoléon et à s'entretenir sur les conditions d'une alliance défensive¹. La Russie la voudrait aussi large que possible mais il est finalement convenu que la garantie du traité de 1839 constitue le meilleur fondement d'une coalition européenne contre les ambitions françaises². Dès le mois de février 1852, affluent donc à Bruxelles des renseignements confirmant l'intention de l'Angleterre, de la Russie, puis ensuite de la Prusse, d'intervenir militairement si Louis Napoléon s'avisait de violer les frontières belges. Sylvain Van de Weyer en poste à Londres constitue le canal privilégié par lequel passent les informations. Ces assurances de garantie, quoique parfois indirectes, sont confirmées à plusieurs reprises suite à des conversations du diplomate belge avec von Brunnow, l'ambassadeur russe à Londres ou avec le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Lord Malmesbury ; ce dernier avait personnellement sondé à la fin du mois de février et au début du mois de mars l'ambassadeur de la Confédération germanique, le Baron von Manteuffel, sur les intentions militaires de la Prusse qui était également favorable à la Belgique³. Ces bonnes nouvelles permettent au ministre belge des Affaires étrangères d'Hoffschmidt de saisir la balle au bond. Le 27 mars 1852, il demande à Sylvain Van de Weyer de remercier chaleureusement Lord Malmesbury et l'ambassadeur russe von Brunnow pour la protection offerte. La communication que le ministre des Affaires étrangères belge reçoit en retour consiste en un engagement plus formel qui l'informe des dispositions prises par les alliés à l'égard de la Belgique :

« Aux yeux des Cours qui ont de nouveau exprimé de la manière la plus formelle l'intention de faire respecter notre indépendance et notre neutralité, le premier devoir de la Belgique envers elle-même et envers l'Europe est de se mettre en état de résister à une première attaque, et de se maintenir en possession de ses places fortes qui assurent d'un côté ses communications avec l'Angleterre et de l'autre avec l'Allemagne. De leur côté, ces Puissances se concertent sur les mesures qu'elles auront à prendre pour nous venir en aide, l'Angleterre par l'envoi d'une flotte dans l'Escaut, la Prusse et la Russie en faisant

Neutrality..., p. 114-123. M. HUISMAN aborde enfin cette question sous l'angle diplomatique belgo-hollandais dans son article *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avènement du second Empire*, in *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927-1928, p. 257-295.

¹ VON STOCKMAR (E.) (Baron), *Memoirs of Baron Stockmar...*, II, p. 467.

² Pour un détail des préliminaires diplomatiques qui ont conduit à la « solution belge », voir THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers to Louis Napoleon's rise to power in 1851*, in *Historical Journal*, XIII, 1970, p. 241-242. La réelle volonté de la Russie de protéger le territoire belge et son rôle moteur dans les tractations constitue le début de bonnes relations qui aboutiront en janvier 1853 à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. TERLINDEN (Charles) (Vicomte), « L'Etablissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie », in *Revue d'Histoire diplomatique*, XXVII, 1923, n° 4, p. 398.

³ DE RIDDER 4, p. 39-41.

marcher des corps d'armée considérables. Dans tous les cas, soit que nous fussions diplomatiquement menacés par des prétentions exorbitantes et renouvelées à dessein, soit que notre territoire fût subitement envahi, la conférence se réunirait immédiatement, et elle protesterait contre l'atteinte portée à nos droits. Des commissaires seraient envoyés en Belgique et chargés d'annoncer à la France que les grandes Puissances, considérant toute attaque sur la Belgique comme une déclaration de guerre contre elles, font marcher leurs armées au secours d'un pays dont elles ont garanti l'indépendance »¹.

Afin d'officialiser « l'alliance », Sylvain Van de Weyer s'empresse de transmettre pour copie les termes de son rapport à Lord Malmesbury et au Baron von Brunnow. Un pas supplémentaire est franchi lorsque le cabinet britannique charge son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, sir Hamilton Seymour, de demander au Gouvernement russe de doter son ambassadeur à Londres de pouvoirs plus étendus lui permettant dans les vingt-quatre heures d'agir de concert avec l'Angleterre dans le cas où la Belgique serait menacée². Plus généralement habituées à trouver closes les portes du *Foreign Office*, les Puissances du Nord se réjouissent des bonnes dispositions anglaises. « J'aime la Belgique car elle nous assure l'Angleterre », déclare à la mi-avril le chancelier russe Nesselrode à l'ambassadeur britannique Seymour à Saint-Pétersbourg. « La Providence nous donne la Belgique ; sans la Belgique, l'Angleterre abandonnerait le continent à lui-même », confiait au même moment le général von Rochow, ministre de Prusse en Russie, à son homologue belge Nothomb³.

En réalité, pour ne pas rompre totalement avec sa politique de splendide isolement poursuivie depuis 1848, l'Angleterre refuse par la suite de s'engager davantage dans les négociations. Il faut éviter, dit le secrétaire d'Etat au *Foreign Office* dans une lettre à son ambassadeur à Vienne, une quadruple alliance formelle contre la France qui conduirait plus rapidement encore à une guerre générale si la France passait à l'action en Belgique. Cette alliance induirait effectivement comme première conséquence funeste l'impossibilité pour chaque Etat concerné de revenir en arrière et de rester neutre s'il le désire⁴. D'autres considérations plus cyniques guident l'Angleterre dans sa politique ondoyante. L'obligation de garantie que l'Angleterre a vis-à-vis de la Belgique est compensée à ses yeux par le bénéfice qu'elle possède de pouvoir influencer sur la conduite extérieure du petit pays et notamment d'éviter qu'une grande puissance ne s'installe dans l'estuaire de l'Escaut. Aucun avantage stratégique similaire n'existe qui justifierait une implication de l'armée anglaise sur un autre théâtre

¹ MAEB, CP, Grande-Bretagne, XXVIII, Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt, le 1^{er} avril 1852.

² Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 14 avril 1852, in DE RIDDER 4, p. 49-50.

³ Nothomb (Saint-Pétersbourg), à d'Hoffschmidt (Bruxelles), les 18 et 19 avril 1852, in DE RIDDER 4, p. 39-40.

⁴ NA – UK, FO 7/398, doc. n° 119, lettre de Malmesbury (Londres) à Westmorland (Vienne), le 22 juin 1852, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 115.

d'opérations. C'est pourquoi l'idée d'une quadruple alliance qui engagerait l'Angleterre au-delà de la protection de l'estuaire de l'Escaut et des côtes belges doit être évitée avec soin. Qui plus est, à l'intérêt direct de voir se maintenir l'embouchure de l'Escaut en dehors des mains d'une grande puissance, correspondent pour l'Angleterre des moyens opérationnels existants, en l'occurrence la coopération de la *Royal Navy* aux manœuvres de l'armée belge. En revanche, la constitution d'un corps expéditionnaire britannique appelé à servir aux côtés des autres armées continentales est beaucoup plus sujette à caution. Les précautions de la « perfide Albion » tempéreront donc tout au long des négociations l'enthousiasme des autres Puissances, particulièrement les desiderata du Tsar qui ne cache pas son ambition d'aboutir à une quadruple alliance au sein de laquelle les Etats se garantiraient mutuellement contre toute forme de danger français. Une entente est néanmoins trouvée sur des bases plus restreintes. L'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse s'accordent dès la fin du mois de mars 1852 pour dire qu'il leur appartient collectivement le droit de juger si la conduite poursuivie par la Belgique est de nature à susciter ou non leur aide et leur protection. Une façon diplomatique de dire à la Belgique : « nous acceptons de vous garantir mais n'allez pas agiter le mouchoir rouge sous le nez du taureau français ». Par conséquent, si les circonstances le justifient, en cas d'attaque ou d'attitude comminatoire non légitime de la part de la France, la Belgique est invitée à s'adresser directement à l'arbitrage des quatre autres Puissances garantes qui réuniront immédiatement à Londres une conférence arbitrale présidée par le secrétaire d'Etat anglais aux Affaires étrangères. Toute conquête française ou toute occupation même temporaire de la Belgique constituant de facto un casus belli¹.

Les préventions des Puissances face à la renaissance possible de l'Empire français sont parfaitement justifiées. En effet, à plusieurs reprises, la France cherche à s'enquérir des fortifications anversoises projetées depuis la commission des forteresses de 1847-1848. Déjà à la mi-février 1852, au cours d'un bal donné à l'Élysée, plusieurs personnalités françaises, le ministre de la Marine, le ministre de l'Intérieur et les maréchaux Exelmans et Vaillant s'entretiennent avec Firmin Rogier de cette question. Le maréchal Vaillant, très au fait des forces et faiblesses de la place anversoise, déplore le fait que les travaux n'aient pas été entrepris durant une période diplomatique moins agitée car ils accèdent les rumeurs selon lesquelles la Belgique se défie d'hypothétiques ambitions françaises². En langage

¹ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 114-116.

² D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Rogier (Paris), le 21 février 1852 ; D'Hoffschmidt (Bruxelles) à Willmar (La Haye), le 16 février 1852, in DE RIDDER 4, p. 25-26.

diplomatique, cette démarche signifie purement et simplement un rappel à l'ordre de la Belgique qui sera reçu comme tel par les Affaires étrangères belges. Le 24 février 1852, Lefebvre, ministre de France à Berlin confirme cette impression en avertissant Nothomb que s'il se forme une ligue contre la France entre l'Angleterre, la Belgique et les Puissances du Nord, si des mesures de mobilisation ou de soi-disant travaux de défense surviennent en Belgique, le petit royaume doit s'attendre à voir sa frontière méridionale occupée par une armée française¹. A la fin du mois de mars 1852, le Baron André, ministre de France à la Haye, s'avance encore plus loin en suggérant au Baron Willmar que les travaux défensifs belges avaient été entrepris sous l'influence de l'Angleterre craignant que la France ne renoue avec ses ambitions portuaires en Belgique². De fait, depuis leur commencement, les travaux à Anvers sont suivis avec attention par le consul de France qui s'inquiète de l'ampleur des améliorations apportées à la forteresse³. Il cherche notamment à vérifier si les dépenses annoncées lors de la séance secrète de la Chambre du 26 février 1852 – dont il connaît manifestement les chiffres – s'accordent bien avec ce qui a été exécuté et ce qu'il reste à réaliser sur le terrain⁴. Comme le Baron André, le consul Herbert n'est pas loin de suggérer lui aussi à son ministère des Affaires étrangères que l'Angleterre possède quelque intérêt dans les fortifications anversoises⁵. Suite à la visite dans la place de plusieurs officiers supérieurs étrangers dont un colonel d'Etat-major prussien, le consul conseille d'envoyer également à Anvers des officiers du Génie français qui seront « naturellement beaucoup plus propres (sic) qu'un agent consulaire à apprécier l'importance et à suivre le développement des ouvrages destinés à compléter la défense de la place d'Anvers »⁶. Enfin les renseignements transmis en septembre 1852 par le Duc de Bassano, ministre de France à Bruxelles, sont des plus

¹ Nothomb (Berlin) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 25 février 1852, in DE RIDDER 4, p. 52.

² Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 23 mars 1852, DE RIDDER 4, p. 26.

³ Lettre de Herbert (Anvers) à Turgot (Paris), AEF, Correspondance politique, Belgique, citée in STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France...*, p. 62.

⁴ « Les préparatifs de défense décrétés par le ministère sont venus servir à souhait ses calculs. Ces préparatifs se poursuivent avec activité et sur une grande échelle. Trois nouveaux forts doivent être ajoutés aux quatre qui avaient d'abord paru suffisants pour former le camp retranché sous Anvers. La ligne de défense sera ainsi complétée de Deurne à Kiel, en amont de l'Escaut. Les travaux beaucoup plus considérables encore de la Tête-de-Flandres ont été un peu ralentis par les grèves d'ouvriers ; cependant tous les terrassements sont terminés et la maçonnerie avance. (...) La direction du Génie aura encore à procéder d'ici à la fin du mois d'octobre à dix-huit adjudications publiques. Par les travaux qui ont été faits comme par ceux qu'il reste à faire, on peut juger de l'exactitude des devis que le ministère a communiqués en séance secrète à la Chambre des Représentants ». SHD/DAT, 1 M 1447, doc. n° 133, Extrait d'une lettre de Herbert (Anvers) à Turgot, ministre français des Affaires étrangères (Paris), le 18 juillet 1852, copie, 5 p.

⁵ « J'ai quelques motifs de croire que peu de temps avant le voyage de la Reine d'Angleterre, il [ndlr : Léopold Ier] s'est rendu dans un strict incognito sur le terrain, pour juger par lui-même du degré d'avancement des travaux que dirige son aide de camp, M. le colonel Delannoy ». SHD/DAT, 1 M 1447, doc. n° 135, Herbert (Anvers) à Drouyn de Lhuys, ministre français des Affaires étrangères (Paris), le 16 août 1852.

⁶ *Ibidem*.

alarmistes. Le Duc de Bassano accuse clairement la Belgique de collusion avec l'Angleterre et la Prusse. Le diplomate français interprète même les projets ferroviaires de la compagnie du Grand-Luxembourg comme une volonté manifeste de la part de la Belgique de créer une seconde ligne en provenance d'Allemagne pour hâter l'arrivée des troupes de la Confédération en cas de guerre avec la France :

« La place deviendrait la base des opérations stratégiques de l'armée belge dans l'éventualité d'une invasion. Au premier signal de guerre, toutes les forces militaires belges se retireraient dans Anvers sans livrer combat, sans disputer le terrain à l'ennemi et lui abandonneraient le pays sans défense. Couverte par le camp retranché d'Anvers, l'armée belge attendrait l'arrivée des secours que lui enverrait la Prusse et celle d'une flotte anglaise qui viendrait prendre position dans l'Escaut. Le Gouvernement belge hâte autant qu'il est en son pouvoir l'exécution du chemin de fer qui traversant le Luxembourg relierait par une seconde voie ferrée la Belgique à l'Allemagne et faciliterait la prompt arrivée d'une armée allemande au cœur du Royaume »¹.

La politique de l'Autriche est plus hésitante à l'égard de la question belge. Dans les semaines qui suivent le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le chancelier autrichien Schwarzenberg ne cache pas ses sentiments francophiles tandis que les rapports de l'Autriche avec l'Angleterre souffrent de son anglophobie. Le chancelier autrichien considère d'un œil torve toute indiscretion de Palmerston dans les affaires continentales parce qu'il l'accuse de protéger les révolutionnaires. Plutôt que de compter sur une alliance avec l'Angleterre, il préfère parier sur une alliance des trois monarchies autrichienne, prussienne et russe pour contrer un hypothétique bellicisme français. Il pense d'ailleurs qu'un accord est envisageable avec Louis Napoléon et que la France constituerait ainsi une utile barrière contre la domination britannique. Cependant, la Prusse et la Russie vont rejeter les propositions autrichiennes². Suite à cet échec l'Autriche renverse totalement sa politique et propose début mars de se joindre à la coalition antifrançaise. Il n'est pas impossible que la correspondance de Léopold Ier avec Metternich³ et Schwarzenberg⁴, dans laquelle le Souverain belge plaidait pour une union défensive, ait eu une influence sur ce revirement. Plus prosaïquement, la démission de

¹ SHD/DAT, 1 M 1447, doc. n° 137, lettre du Duc de Bassano (Bruxelles) à Drouyn de Lhuys (Paris), le 7 septembre 1852.

² THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 241-242.

³ DELPLACE (L.), *S. J. Léopold Ier et le Prince de Metternich (1849-1859)*, in *Revue générale*, septembre 1907, XXXVI, p. 303-315 ; BURCKHARDT (éd.), *Unveröffentlichte Briefe des Staatskanzlers Fürsten von Metternich*, in *Festschrift Hans Nabholz*, Zurich, 1934, p. 260.

⁴ Parmi les lettres de Léopold Ier envoyées à toutes les Cours européennes pour les mettre en garde du danger français et obtenir des appuis, figurent plusieurs lettres à Schwarzenberg et à François-Joseph. De larges extraits de la correspondance de Léopold Ier avec la Cour de Vienne sont publiés dans DE RIDDER 4, p. 269-296 ; BRONNE Carlo (éd.), *Lettres de Léopold Ier, premier Roi des Belges*, Bruxelles, 1943, p. 234 et p. 237-240.

Palmerston à la tête du cabinet britannique et son remplacement par Granville ont sans doute aidé au revirement autrichien car Schwarzenberg était connu pour l'aversion profonde et durable qu'il entretenait à l'égard de Palmerston et de sa politique¹.

Du côté des Pays-Bas, la Belgique cherchait à conclure un accord depuis le début de l'année 1852. Mais plusieurs difficultés devaient être surmontées. Certains membres du cabinet néerlandais pensaient que la Belgique exagérait le danger français. Avant d'entreprendre des mesures défensives coûteuses, qui ne manqueraient pas d'alerter l'opinion publique lorsqu'il s'agirait de lever des fonds, le cabinet de La Haye désirait s'assurer que la Prusse et l'Angleterre entreraient dans l'alliance². Une pièce maîtresse dans le jeu diplomatique belge était le chef de cabinet Thorbecke qui était relativement méfiant à l'égard de la France, contrairement à son Souverain Guillaume III, « archinapoléonien ». Guillaume III voyait l'avènement en France d'un régime autoritaire comme un signe plutôt positif de redressement monarchique. De son côté, Thorbecke, de conviction libérale, pensait qu'en cas d'invasion française en Belgique, l'armée de Louis Napoléon ne se ferait pas prier pour pousser son attaque au-delà du Moerdijk³. L'intendant de la liste civile de Léopold Ier, Conway, entretenait une correspondance régulière avec Thorbecke dont il avait suivi les cours à Gand⁴. « Mon avis, écrivait confidentiellement Thorbecke à Conway, au lendemain du coup d'Etat, est qu'il est de la plus haute importance de nous fortifier dans notre conviction mutuelle que nous devons ensemble former une seule et même barrière, aussi bien contre la tactique gouvernementale allemande que contre celle de la France »⁵. Alors que les négociations entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre sont sur le point d'aboutir à un accord de protection de la Belgique, Thorbecke se rend à Bruxelles le 28 mars 1852 où il a deux entrevues avec Léopold Ier. Il n'est manifestement pas informé des intentions prussiennes car en présence du Roi, il se

¹ Voici comment le chancelier autrichien s'exprime auprès de Léopold Ier qui lui recommandait dans une lettre du 26 décembre 1851 de renouer des contacts avec l'Angleterre après la démission de Palmerston : « La royale nièce de Votre Majesté s'est débarrassée et a délivré le monde de lord Palmerston ; c'est un bienfait pour lequel la reconnaissance universelle lui est due et lui est d'ailleurs témoignée effectivement. Maintenant le respect des convenances, qui était devenu tout à fait impossible avec un homme tel que Palmerston, renaîtra tout au moins dans la forme des rapports entre la Grande-Bretagne et les Puissances du continent. (...) Alors nous, qui n'avons jamais oublié les bonnes traditions, ne serons pas les derniers à tendre la main à l'ancien ami et allié ». Schwarzenberg (Vienne) à Léopold Ier (Laeken), le 18 janvier 1852, éditée et traduite dans DE RIDDER 4, p. 273-275 ; THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 246.

² MAEB, CP, Pays-Bas, IX, Willmar (La Haye) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 23 février 1852.

³ La correspondance échangée par Thorbecke à cette époque témoigne bien de sa phobie d'une France renouant avec ses vieux démons bonapartistes. HOOYKAAS (G.J) et SANTEGOETS (F.J.P.), *De briefwisseling van J.R. Thorbecke, V : 1845-1853*, s'-Gravenhage, Instituut voor Nederlandse Geschiedenis, 1996.

⁴ HUISMAN (M.), *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas...*, p. 262 et 269.

⁵ Lettre de Thorbecke à Conway, le 8 décembre 1851, citée dans CORTI et BUFFIN, *Léopold Ier...*, p. 288.

montre disposé à croire que la Prusse a peut-être conclu une alliance avec la France¹. En réalité, peu d'informations ont filtré de cette entrevue mais il n'est pas impossible que le Souverain belge se soit efforcé de convaincre le chef de cabinet hollandais de l'opportunité d'une alliance militaire entre les deux pays et de l'appui assuré de la Prusse et de l'Angleterre. « Protégé au sud par la ceinture des forteresses qui, d'Ostende par Gand, Termonde, couraient jusqu'à Diest, le camp retranché d'Anvers, grâce à l'entente néerlandaise, eût été appuyé au nord par la ligne Bergen-op-Zoom à Bréda »². Sondés par la suite sur la question par sir Ralph Abercromby, l'ambassadeur anglais, Thorbecke et son ministre des Affaires étrangères Van Sonsbeeck qualifièrent respectivement la Belgique de « cuirasse » ou de « bouclier » de la Hollande, reprenant à peu de choses près la terminologie employée en 1848 par Guillaume II dans sa correspondance avec Léopold Ier³. Sans doute rassurés par les intentions de la Russie et de la Prusse, Van Sonsbeeck offrira même de « s'associer à toutes les mesures propres à assurer le maintien de son indépendance et l'intégrité de son territoire » et de « se concerter avec les grandes Puissances sur la part qu'aurait à y prendre la Hollande dans le cas où sa voisine serait menacée »⁴. Mais les déclarations solennelles des diplomates néerlandais ne seront jamais suivies de conversations militaires concrètes. Et la répugnance de l'Angleterre à livrer aux Pays-Bas ses intentions sur son plan naval ou à conclure des engagements spéciaux n'est pas étrangère à cette pusillanimité néerlandaise.

B. Les plans militaires

Toutes ces belles combinaisons diplomatiques seraient de bien peu de valeur si elles n'étaient pas soutenues par un plan militaire solide. Les renseignements prussiens estiment à la mi-mai 1852 que Louis Napoléon pourrait aligner 140.000 hommes durant les premières semaines de la guerre⁵. Face à cette force, les alliés se disent prêts à aligner plus ou moins rapidement 160.000 hommes. Ce contingent comprendrait 100.000 soldats sur le Rhin promis par la Prusse endéans les trois semaines – ils en promettent 300.000 à partir de la sixième semaine⁶

¹ CORTI et BUFFIN, *Léopold Ier...*, p. 288.

² HUISMAN (M.), *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas...*, p. 270.

³ HUISMAN (M.), *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas...*, p. 272-273.

⁴ MAEB, CP, Grande-Bretagne, XXVIII, Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt (Bruxelles), le 29 avril 1852.

⁵ NA – UK, FO 64/342, Bloomfield (Berlin) à Malmesbury (Londres), le 18 mai 1852, cité d'après THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 117

⁶ NA – UK, FO 64/341, Bloomfield (Berlin) à Malmesbury (Londres), le 4 mars 1852, cité d'après THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 117. Peu de temps après, deux rapports très détaillés sur les forces terrestres et navales prussiennes sont transmis confidentiellement aux Britanniques. NA – UK, FO 64/341,

- et 60.000 soldats russes¹. Les Autrichiens offrent 150.000 soldats mais précisent par la suite qu'il s'agirait là d'une force destinée à opérer en Savoie, protéger la Suisse et certains Etats allemands qui seraient inévitablement impliqués dans une guerre générale. En définitive, ils ne désirent pas se prononcer sur un nombre spécifique pour le secteur nord. A la déception générale, les Anglais ne promettent aucun corps expéditionnaire en sus de leur soutien naval sur l'Escaut dont ils refusent par ailleurs de préciser l'importance². L'Angleterre est avant tout préoccupée par la sécurité de ses propres côtes. Si l'on en croit une lettre de d'Hoffschmidt à Van de Weyer, certains cercles militaires craignent sérieusement la possibilité d'une incursion dans les ports d'Ostende et d'Anvers de la part de bateaux à vapeur français chargés de milliers d'hommes³. Malgré ses appels répétés à la prudence et à la modération en Belgique pour ne pas éveiller les susceptibilités françaises⁴, l'Angleterre cherche néanmoins à se renseigner sur les effectifs belges disponibles, l'artillerie et la flotte qui compte encore à l'époque deux bateaux, le *Duc de Brabant* et le *Louise-Marie*. Les Belges ne se font pas prier et citent approximativement 33.000 hommes sous les armes pour leurs troupes régulières. En effet, au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, 6000 hommes sont venus renforcer les troupes qui ne comptaient alors que 27.000 hommes. Ce chiffre peut monter à 80.000 hommes si la Réserve est rappelée sous les drapeaux⁵. En définitive, les alliés ne compteront dans leurs calculs que sur une armée belge de 30.000 hommes prête à intervenir dès les premières semaines du conflit⁶. Son premier devoir étant de « résister à une première attaque et de se maintenir en possession de ses places fortes qui assurent d'un côté ses communications avec l'Angleterre et de l'autre avec l'Allemagne »⁷.

lettres de Bloomfield (Berlin) à Malmesbury (Londres), les 10 et 17 mars 1852, cité d'après THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 117.

¹ NA – UK, FO 65/416, lettres de Nesselrode (Saint-Pétersbourg) à von Brunnow (Londres), les 5 et 17 avril 1852, cité d'après THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 116.

² THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 114-115 ; ID., *The reaction of the Great Powers...*, p. 248; TAYLOR (A.J.P.), *The struggle for mastery in Europe, 1848-1918*, Oxford, 1954, p. 47.

³ MAEB, CP, Grande-Bretagne, XXVII, d'Hoffschmidt (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 2 février 1852.

⁴ NA – UK, FO 10/164, Howard de Walden (Bruxelles) à Granville (Londres), le 12 février 1852 ; NA – UK, FO 10/164, Howard de Walden (Bruxelles) à Granville (Londres), le 19 mars 1852.

⁵ L'ambassadeur anglais Howard de Walden éprouve quelques difficultés à remplir la fiche de renseignements qui lui a été remise par le *Foreign Office* car il ne comprend pas immédiatement à quoi correspondent la Réserve et la Garde civique. En définitive, il décide de les associer respectivement à la *Landwher* et à la *Milice*. Concernant la Garde civique, Howard de Walden renseigne 400.000 hommes dont 100.000 sont mobilisables en cas d'invasion et 30.764 seulement sont armés. La maison militaire du Roi et le général Chazal fournissent à l'ambassadeur anglais des renseignements plus spécifiques sur l'artillerie constituant en Belgique une branche séparée contrairement à ce qui se pratique habituellement dans les autres armées européennes. NA – UK, FO 10/164, Howard de Walden (Bruxelles) à Granville (Londres), le 5 mars 1852.

⁶ NA – UK, FO 64/342, Lettre de Bloomfield (Berlin) à Malmesbury (Londres), le 18 mai 1852, cité d'après THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 117.

⁷ MAEB, CP, Grande-Bretagne, XXVIII, Van de Weyer (Londres) à d'Hoffschmidt, le 1^{er} avril 1852.

Au début du mois d'avril, le cabinet de Bruxelles est donc assuré de la protection de l'Angleterre, la Prusse, la Russie et l'Autriche. Dans une lettre à Nothomb du 14 avril 1852, le Roi exulte : « la quadruple alliance défensive est de fait établie »¹. Malgré le caractère éphémère de la coalition, les quelques informations stratégiques évoquées dans les longues tractations défensives de 1852-1853 auront un impact direct sur l'évolution du système défensif belge. Guidé par les instructions des alliés réclamant que les liaisons avec l'Angleterre et l'Allemagne soient maintenues coûte que coûte en attendant le secours des alliés, Léopold Ier va jeter tout son poids dans la balance pour réaliser le premier agrandissement d'Anvers. Les études des commissions militaires de 1847-1848 avaient d'ores et déjà conclu qu'en cas de guerre avec la France, Anvers devait devenir le siège du Gouvernement et corrélativement le lieu de concentration et de retraite privilégié de l'armée belge. Dès le printemps 1848, le général Chazal avait ordonné l'élaboration des plans d'ouvrages jugés indispensables. La commission mixte de 1851-1852 était arrivée aux mêmes conclusions². La volonté politique manquait encore pour le lancement des travaux. L'imminence du danger français et le volontarisme royal vont donner l'ultime impulsion. Anvers devient le cœur de la politique défensive belge : « ayant ses flancs protégés par les inondations, la position a besoin seulement d'être défendue en tête pour devenir le camp retranché le mieux établi peut-être de l'Europe, où une armée de 50 à 60.000 hommes, nombre en rapport avec son étendue, pourra repousser longtemps les attaques d'un ennemi supérieur et entreprenant. Là, en outre, si l'ennemi vient du Sud, les secours de l'Angleterre peuvent arriver par l'Escaut et se réunir à nous sans obstacle »³. Il s'agit de construire sept forts bastionnés autour d'Anvers et de compléter la défense du Bas-Escaut par l'érection d'un fort sur la rive gauche de l'Escaut, à la Tête-de-Flandre⁴. Alors que la procédure régulière aurait nécessité le vote des Chambres pour financer les travaux, Léopold Ier, de concert avec le ministre de la Guerre, agit en véritable autocrate. Par un arrêté royal du 15 février 1852, il légalise les travaux de fortifications à réaliser à la Tête-de-Flandre. Le Roi fait en sorte que les travaux du « camp retranché d'Anvers » soient entrepris le plus rapidement possible, sans

¹ AGR, Papiers Nothomb, n° 1, Léopold Ier (Bruxelles) à Nothomb (Berlin), le 14 avril 1852, cité d'après STENGER (J.), *Léopold Ier et la France...*, p. 58.

² Voir notre chapitre sur le travail de cette commission.

³ AGR, Papiers Rogier, n° 421, « Note sur l'importance d'Anvers et sur les travaux que cette position militaire réclame », Lettre du général Anoul à Rogier, le 31 mai 1852.

⁴ *Ibidem*

même attendre que les crédits soient débloqués au Parlement¹. Mais les articles de la presse anversoise et les travaux effectués sur le terrain ne tardent pas à éveiller l'attention de l'opinion publique comme du consul de France à Anvers. Le 26 février 1852, un représentant d'Anvers interroge le Gouvernement lors d'une séance du Parlement. Celui-ci refuse de s'expliquer publiquement étant donné que le débat est délicat puisqu'il touche à la défense du pays. Le Gouvernement subit en réalité complètement la volonté du Souverain qui ne divulgue ses intentions qu'au compte-gouttes. Le 15 mars 1852, alors que les quatre premiers forts destinés à entourer le faubourg de Borgerhout sont commencés, le député Osy revient à la charge pour savoir si le Gouvernement compte se lancer dans d'autres travaux coûteux. Afin d'avoir une idée de la dépense, le député demande que les études de la commission de défense soient publiées. Mais le Gouvernement préfère esquiver le débat, si bien qu'il se met dans une position de plus en plus délicate. Il reste en effet à construire et financer trois autres forts entourant le faubourg populeux de Berchem tandis que des dispositions militaires sont déjà prises dans le plus grand secret. Le général Anoul envoie le 11 avril 1852 une lettre « très confidentielle » au général de Lannoy, directeur des fortifications dans la 4^e Division territoriale afin que ce dernier étudie les modalités pratiques d'un transfert du Gouvernement à Anvers². Lorsque le conseil des ministres est mis au courant par le général Anoul dans le courant du mois de mai des crédits à débloquent pour la défense de la métropole commerciale, il prend peur et demande au Roi un délai de réflexion, ce qui irrite souverainement Léopold Ier. Dans le courant du mois de juin, le Gouvernement Rogier cède finalement aux instances royales³.

Il s'agit maintenant de voter après coup les dépenses effectuées. Au début de la session parlementaire de 1852-1853, le Gouvernement Rogier fait porter au budget du ministère de la

¹ « Il y a sept à huit ans, Votre Majesté voudra bien se le rappeler, nous n'avons pas hésité à engager notre responsabilité pour faire exécuter, sous notre responsabilité et sans crédits législatifs, les travaux de ce que l'on appelait le camp retranché d'Anvers. » Lettre de Rogier à Léopold Ier, le 20 avril 1858, citée in DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885), d'après des documents inédits*, tome IV : 1852-1885, Bruxelles, J. Lebègue, 1894-1895, p. 63.

² « Général, dans le cas de certains événements qui ne sont pas à prévoir, sans être cependant impossibles, le Gouvernement aurait à transférer son siège de Bruxelles à Anvers. Afin d'éviter, en ce qui concerne le ministère de la Guerre, les embarras et la confusion inséparables d'une opération de cette nature lorsqu'elle n'a pas été prévue et préparée à l'avance, j'ai donné des ordres dans l'intérieur de mon Département, pour la désignation et le transport éventuel des dossiers, pièces, documents, ouvrages, instruments, cartes et archives indispensables. Pour compléter cette mesure, je vous prie, Général, de faire rechercher avec soin quels seraient l'emplacement et le local les plus convenables, à Anvers, pour recevoir éventuellement le ministère et les bureaux de la Guerre. L'officier, que vous chargerez de cette mission, devra la considérer comme tout à fait confidentielle et éviter dans ses recherches toute démarche et tout propos qui auraient pour résultat d'en laisser pénétrer l'objet. Agréez... ». Lettre du général Anoul au général de Lannoy, Bruxelles, le 11 avril 1852, citée in DE LANNROY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 132.

³ STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France...* p. 62-64.

Guerre de 1852 un crédit extraordinaire et supplémentaire de 6.358.000 francs pour rembourser les travaux effectués à Anvers et l'achèvement des travaux de Diest qui traînent depuis quinze ans¹. Les débats parlementaires qui ont lieu à l'occasion du vote de ce crédit supplémentaire illustrent bien les tensions existant entre l'Armée et la Chambre des Représentants. Le principal obstacle à surmonter pour l'adoption de mesures militaires réside presque toujours dans ce fossé séparant les expertises de l'armée des intérêts publics défendus par les députés belges. Les milieux militaires répugnent généralement à divulguer des informations confidentielles ou plus prosaïquement à accepter que leurs analyses soient débattues par des non-militaires. Lors de la séance du 7 décembre 1852, les députés de Muelenaere et Frère-Orban reprochent ainsi au Gouvernement d'avoir entrepris en mars dernier des dépenses sans l'approbation de la Chambre. Les députés veulent bien reconnaître que ces dépenses sont en partie liées aux dangers qui pesaient alors sur la Belgique en pleine crise européenne mais la section centrale en charge de l'analyse du crédit extraordinaire n'en réclame pas moins la production de plans et devis pour les travaux d'Anvers. En l'occurrence, les travaux de fortifications d'Anvers ne feront toutefois pas l'objet du grand déballage public qui aura lieu réellement dans les années à venir. Il semble que la confiance dans l'expertise militaire reste encore de mise puisque le crédit est voté sans susciter beaucoup d'opposition. Afin de ne pas exposer au grand jour les raisons qui ont poussé le Gouvernement à effectuer de telles dépenses, Rogier rappelle d'ailleurs au cours de la discussion que les premiers crédits votés l'année dernière pour les travaux d'Anvers avaient été faits à huis clos et qu'il serait préférable, si une discussion approfondie s'engage sur cette question, que l'on renouvelle le huis clos cette année².

Le caractère ambitieux de l'accord militaire des « Puissances du Nord » contre la France n'a d'égal que son caractère éphémère puisqu'il tombera très vite en désuétude dès la fin de l'année 1852 sans pour autant être jamais aboli. Une des raisons principales de la volatilité de l'alliance réside dans le fait qu'il n'existait pas à proprement parler d'accord officiel mais uniquement des échanges diplomatiques discrets afin de ne pas blesser la France qui pour cette raison ne sera jamais mise au courant. D'autres faits sont invoqués : provocations de la presse belge libérale antinapoléonienne suscitant des craintes de la part des Puissances garantes ; manque de coopération de l'Angleterre refusant toujours de préciser son aide sur

¹ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 3 décembre 1852, Rapport fait au nom de la section centrale par M. Thiéfry, p. 301-302.

² *APC*, 7 décembre 1852, p. 255-262.

l'Escaut ; tension grandissante entre cette dernière puissance et la Russie au Proche-Orient annonçant la guerre de Crimée et l'alliance anglo-française, changement de ministres en France dès octobre 1852 favorisant des personnalités plus conciliantes ; modération diplomatique française afin d'atténuer l'accueil défavorable que ne manque pas de susciter le décret du 2 décembre 1852 instaurant le second Empire : « l'Empire c'est la paix »¹.

C. Tentative de réactivation de la coalition antifranaçaise (1853)

Depuis le coup d'Etat du 2 décembre 1851, l'établissement du second Empire était pressenti dans tous les cabinets européens. Un tel acte symbolique pouvait signifier à terme une politique d'annexion de la Belgique. Conscient du danger, l'ambassadeur anglais sir Ralph Abercromby cherche dans le courant du mois de novembre 1852 à rapprocher les Pays-Bas de la Belgique afin de susciter une alliance des *Low Countries* en cas d'invasion française. Le ministre néerlandais des Affaires étrangères van Zuylen ne ferme pas la porte aux propositions anglaises à condition que l'Angleterre soit plus explicite sur son soutien. Fidèle à la politique anglaise, Abercromby élude soigneusement tout engagement en assurant à son interlocuteur que l'Angleterre serait toujours prompte à soutenir ses amis d'autant plus lorsque leurs intérêts concordent avec les siens. L'ambassadeur anglais met au courant son collègue belge le Baron Willmar de ses approches auprès du cabinet de La Haye. Mais le Gouvernement belge comme le Gouvernement anglais s'empresse d'autre part de reconnaître le second Empire afin de ne pas froisser le très susceptible Napoléon III. A Bruxelles comme à Londres, l'on estime que les sentiments des différentes parties sont suffisamment connus pour qu'il soit utile d'entrer à nouveau dans les détails pratiques d'un accord militaire. Cet empressement belgo-anglais à reconnaître le second Empire contribue néanmoins à refroidir les bonnes dispositions initiales du cabinet Thorbecke².

Dans le courant du mois de décembre, le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV prend le relais des initiatives anglaises et cherche à réactiver une alliance des Puissances du Nord pour la défense du territoire belge. Frédéric-Guillaume IV pense que « le moyen le plus indiqué, le plus sûr, le meilleur, c'est une quadruple alliance entre l'Angleterre, la Prusse, la Hollande et la Belgique avec une convention militaire qui réunira les forces des quatre Etats et réglera

¹ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 116-117 ; THOMAS (D.H.), *The reaction of the Great Powers...*, p. 249.

² HUISMAN (M.), *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas...*, p. 278-281 ; DE RIDDER 4, p. 101-105.

leurs opérations »¹. S'il obtient l'alliance escomptée, le Roi de Prusse compte ensuite en faire part à l'Empereur d'Autriche et au Tsar. Il s'agirait donc d'une résurrection des projets formulés quelques mois plus tôt avec l'appui supplémentaire des Pays-Bas. Frédéric-Guillaume IV demande à son ministre à Londres de l'éclairer sur les points suivants :

« 1°. L'Angleterre veut-elle conclure une alliance défensive avec moi, le Roi Léopold et Thorbecke ? (Si lord Derby comprend le véritable intérêt de l'Angleterre, il doit pousser de toutes ses forces à ce traité. Je suis prêt à mettre 100.000 hommes au service de la quadruple alliance. Dites-le à lord Derby.) 2°. Une stipulation militaire sera-t-elle acceptée ? Ceci, c'est le minimum ; l'alliance vaudrait mieux, car elle agira plus fortement sur les Tuileries... »².

Comme de coutume, l'Angleterre accueille froidement les approches prussiennes. Et le balai diplomatique commence. Le ministre de Prusse à La Haye, le Comte de Koenigsmarck cherche alors à sonder le cabinet Thorbecke. Puisque l'approche prussienne en direction de l'Angleterre a échoué, elle a peut-être des chances d'aboutir si les Pays-Bas sont à l'origine de l'initiative. C'est au tour de Thorbecke d'éprouver quelque méfiance à l'égard de la Prusse à qui il prête des visées annexionnistes. En outre, l'éternel louvoiement anglais l'engage plutôt à s'enquérir des réelles intentions anglaises auprès de la Belgique, par l'intermédiaire du Vicomte Conway et donc de Léopold Ier. Le diplomate néerlandais revient sur la possibilité d'une alliance à trois esquissée en novembre par sir Ralph Abercromby. L'Angleterre serait-elle prête désormais à souscrire à une triple-entente avec la Belgique et les Pays-Bas ? En réalité, à l'instar des Anglais, les Belges sont tout aussi réticents ; ils souhaitent éviter toute indiscretion diplomatique qui viendrait froisser le sourcilleux voisin méridional³. Le Baron Willmar reçoit des consignes très strictes de la part de son ministre :

« L'alliance éventuelle positive, dont vous a parlé ce ministre [Thorbecke], serait donc au moins inutile ; je dis plus, elle serait dangereuse. Cette alliance à trois sortirait des termes et serait, en quelque sorte, la mise en oubli des traités de 1839. Si la France nous attaque, ce n'est pas à deux Puissances qu'il appartient de nous secourir, c'est à toutes les autres Cours signataires de ces traités, car toutes ont garanti notre neutralité et notre indépendance. N'affaiblissons donc pas notre droit par des précautions hors de propos. Ne soyons pas à trois, quand nous pouvons être à six. D'ailleurs, à quoi bon un traité nouveau, si l'Angleterre est bien disposée (et pour ma part, je suis convaincu qu'elle est des mieux disposée) ? Et si, d'aventure, elle était peu portée à agir, peut-on croire qu'elle se laisserait lier par un acte spécial ? Evidemment, elle s'y refuserait et ne manquerait pas

¹ TAILLANDIER Saint-René, *Dix ans de l'histoire d'Allemagne. Origines du nouvel Empire d'après la correspondance de Frédéric-Guillaume IV et du Baron de Bunsen (1847-1857)*, [s.l.], Didier, 1875, p. 285.

² *Ibidem*.

³ DE RIDDER (A.), *Le mariage de Léopold II...*, p. 113-116.

de nous renvoyer aux stipulations de 1839. L'arrangement serait donc sans portée, si l'Angleterre est de bonne foi. Il serait, en tous cas, je le répète, dangereux. La proposition seule de cet arrangement pourrait blesser profondément l'Angleterre en témoignant de la défiance et, connue de la France, elle rendrait à peu près inévitable le péril auquel elle aurait en vue de parer »¹.

Pour ne pas fermer la porte, de Brouckère cherche cependant à renvoyer la balle à La Haye. Prenez l'initiative en premier, on vous suit de loin, semble suggérer le ministre belge. Le bilan est que ni la Belgique, ni les Pays-Bas ne parviendront à convaincre l'Angleterre de sortir de sa position « attentiste », pour ne pas dire opportuniste².

En dépit de quelques formules magnifiant les « relations amicales » et les « intérêts communs », jamais plus les diplomates ne parviendront à s'entendre comme en mars 1852 sur des bases stratégiques solides aboutissant à des promesses d'assistance militaire formelles. Ces échanges diplomatiques seraient donc de peu de valeur pour notre thèse si le Souverain belge n'avait entretenu de son côté une politique étrangère parallèle. Léopold Ier a toujours considéré que les Affaires étrangères constituaient une prérogative royale. Dans le cadre des contacts noués entre garants pour la défense de la Belgique, Léopold Ier reçoit personnellement beaucoup plus d'informations que l'on en fournit au cabinet belge³. Dans les archives du département belge des Affaires étrangères, nous ne serons donc pas surpris de découvrir une lettre du 8 février 1853 écrite par Léopold Ier à Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Ce dernier n'a en effet pas abandonné l'idée d'une alliance défensive contre la France et tout naturellement il cherche à l'obtenir directement du Souverain belge en passant au-dessus du cabinet de Bruxelles. Dans sa lettre en réponse à Frédéric-Guillaume IV, le Souverain belge enregistre le désir prussien d'une entente préalable en cas d'invasion française. Toutefois, il rappelle à Frédéric-Guillaume IV les précautions que lui impose la neutralité, une façon polie de décliner l'offre dangereuse de son très cher cousin. S'il ne souhaite pas contracter une alliance formelle, Léopold Ier ne ferme cependant pas la porte à une collaboration militaire. Le Souverain belge mentionne dans sa lettre quelle position son armée entend prendre en cas de conflit. Anvers occupe désormais la place centrale des considérations défensives belges : « Notre devoir primordial vis-à-vis des cinq Puissances est de baser, autant que possible, notre neutralité d'après nos propres forces, dans la mesure où un

¹ De Brouckère (Bruxelles) à Willmar (La Haye), le 10 février 1853, MAEB, CP, Pays-Bas, X.

² HUISMAN (M.), *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas...*, p. 287-295.

³ STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France...*, p. 36 ; TERLINDEN (Charles) (Vicomte), *Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale*, in *Revue internationale d'histoire militaire*, 1959, n° 20, p. 575-590.

petit pays peut le faire. Pour atteindre ce but, nous cherchons à mettre nos places fortes en état de soutenir un siège. Comme de plus, si je ne suis pas empêché par les Chambres, il faut espérer qu'il nous restera encore une armée disponible, une très forte position est absolument nécessaire pour sa sécurité, position qui se présente près d'Anvers »¹. Même si Léopold I^{er} n'oublie pas de préciser d'entrée de jeu à son destinataire que toutes les places fortes belges seront mises en état de soutenir un siège, sans exception comme l'exigent les traités de 1839, il informe en même temps son allié éventuel de la position de l'armée belge dont la Prusse devra tenir compte en cas de conflit avec la France. Léopold I^{er} profite même de l'occasion pour glisser au passage à son cousin la position idéale d'une armée prussienne en cas de guerre : « Une observation attentive de la carte donne comme position extraordinairement résistante la ligne de l'Escaut jusqu'à Maestricht et puis la seconde ligne des forteresses néerlandaises dont celle de Bois-le-Duc constituerait l'aile gauche. Si jamais le cas venait à se produire que nous fussions attaqués, même une petite force armée prussienne disponible à la Meuse inférieure serait d'une importance capitale et elle trouverait un appui entièrement sûr dans cette ligne de forteresses »².

Bien conscient de la volatilité des assurances échangées l'an dernier entre diplomates, Léopold I^{er}, tout en restant extrêmement prudent, cherche à obtenir une confirmation des promesses passées. Début mars 1853, Léopold I^{er} exprime au nouveau secrétaire d'Etat à la défense Clarendon son espoir de voir 10.000 soldats britanniques venir soutenir la garnison anversoise. Mais l'accueil anglais est désormais glacial³. Il faut dire que la susceptibilité française à l'égard de la question belge est connue et décourage les manœuvres trop entreprenantes. A plusieurs reprises, cette dernière Puissance formule des griefs contre la Belgique, que ce soit à cause de l'établissement par les Belges de rapports diplomatiques avec la Russie ou en raison des travaux effectués à Anvers. Dans une lettre du 22 février 1853, Firmin Rogier avertit de Brouckère du mécontentement de l'Empereur relativement à la destruction des forteresses de Philippeville et Ath, « des places, déclare Louis Napoléon, qui pourraient servir de point d'appui à mes armées, dans le cas où, par suite d'événements que je ne prévois pas et d'agressions qui ne sont guère probables, je me verrais obligé de pénétrer sur votre territoire, tandis qu'on fait des travaux considérables à Anvers et qu'on conserve des forteresses dont l'occupation serait la plus avantageuse pour ceux qui voudraient

¹ MAEB, IND, I, Léopold I^{er} à Frédéric-Guillaume IV, le 8 février 1853.

² *Ibidem.*

³ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 119.

m'attaquer »¹. De Brouckère interroge alors le ministre de la Guerre le général Anoul sur la pertinence des griefs français. Anoul répond que les critiques françaises sont excessives : « On ne saurait admettre d'ailleurs qu'elles [les forteresses] eussent pu en aucune circonstance être appelées à servir d'appui à une armée étrangère »². C'est oublier avec beaucoup d'à-propos l'article secret de la convention des forteresses de 1831, article jamais dénoncé depuis lors par le Gouvernement belge.

Face aux critiques françaises, qui ne sont pas sans rappeler les critiques de 1839-1841, les Belges avancent des arguments stratégiques d'un autre âge : les fortifications d'Anvers et Diest sont projetées depuis longtemps et doivent permettre de rééquilibrer une défense belge trop ostensiblement tournée contre sa frontière méridionale³. Il s'agit à nouveau d'un pieux mensonge. Il est évident que Diest n'est plus conçu par les Belges comme un fort d'arrêt face à la Hollande mais comme une position prolongeant celle d'Anvers afin de sécuriser la ligne Escaut – Dyle – Nèthe – Ruppel derrière laquelle camperont les Belges flanqués à droite par la flotte anglaise sur le Bas-Escaut et à gauche par les Prussiens sur la Meuse inférieure. La lettre de Léopold Ier à Frédéric-Guillaume IV montre bien que le Souverain belge ne craint plus grand-chose de la part de ses voisins du Nord et espère même leur collaboration spontanée aux côtés des alliés étant donné l'importance stratégique de la trouée du Limbourg et de la Meuse inférieure contrôlée par leurs forteresses⁴. Bien conscient du double jeu belge,

¹ MAEB, Convention des forteresses, II, Firmin Rogier (Paris) à de Brouckère Bruxelles, le 22 février 1853. L'intérêt français pour les forteresses méridionales de la Belgique ne s'est jamais complètement éteint jusqu'à leur destruction définitive. On trouve dans les archives militaires françaises quelques traces de cet intérêt naturel pour la ligne des forteresses belges faisant face à la France. Nous trouvons ainsi en 1850 des documents statistiques sur les places de la Belgique détaillant pour chacune d'entre elles la garnison nécessaire pour résister à un coup de main et la garnison nécessaire pour soutenir un siège. Selon André Duchesne, les renseignements statistiques qui font l'objet des documents portent la signature G. de Damst, et semblent extraits du *Moniteur Belge* du 9 octobre 1850. Il n'aura sans doute pas échappé au copiste en transmettant ces renseignements qu'ils pourraient peut-être un jour servir en cas d'occupation de certaines places fortes situées à moins d'un jour de marche des garnisons françaises. SHD/DAT, 1 M 1447, doc. n° 77 et 78, DE DAMST G., Belgique, Places fortes, De la défense de ce pays, 2 p., DUCHESNE (A.), *Les archives de la Guerre et de la Marine à Paris et l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1962.

² MAEB, Convention des forteresses, II, Anoul à de Brouckère, Bruxelles, le 26 février 1853.

³ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 120-121. C'est encore la même argumentation lénifiante qui sera utilisée par le général Chazal en 1866 lors de son entrevue avec Napoléon III et l'Impératrice Eugénie à Biarritz. Le général belge présente Anvers au couple impérial comme une « place défensive formidable et remplaçant tout un système de forteresses agressives contre la France et construites par ses adversaires ». Lettre de Chazal à Rogier, le 9 octobre 1866, citée in GARSOU (J.), *Chazal et Napoléon III (1863-1870)*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXVII, 1949, p. 760-761.

⁴ « Voici la position des Pays-Bas. Si nous restions sans être attaqués, alors il est naturel que les Pays-Bas couverts par nous, se tiennent tranquilles ; dans l'éventualité contraire, l'attaque dirigée contre nous doit être envisagée par les Puissances de telle sorte qu'elle rend impossible une neutralité des Pays-Bas. La question paraît être envisagée de cette manière par le cabinet de ce pays, mais il y aurait lieu de s'assurer avec soin si le Roi partage l'avis du cabinet ». MAEB, IND I, Léopold Ier à Frédéric-Guillaume IV, le 8 février 1853. Les conclusions de la commission militaire de 1853 vont dans le même sens : « Jusqu'à présent nous n'avons pas

le ministre des Affaires étrangères de Napoléon III revient une dernière fois à la charge lors d'une entrevue le 26 mars 1853 avec l'ambassadeur belge. La question n'est plus, selon lui, de conserver aujourd'hui en Belgique les forteresses favorables ou non à la France mais de les démolir toutes sans exception. Se réclamant d'une absence totale d'intention belliqueuse de la part de l'Empereur, Drouyn de Lhuys se lance dans un argumentaire fallacieux : « Dans un pays comme le vôtre, dont la neutralité est garantie par toute l'Europe, à quoi bon les forteresses ? » Alors que Firmin Rogier lui rappelle le respect des traités constitutifs de la Belgique, le ministre français insiste en déclarant que si la France possédait un quelconque désir de s'emparer de la Belgique, elle préférerait au contraire voir les forteresses être maintenues. Confronté au scepticisme du ministre belge, Drouyn de Lhuys centre finalement la conversation sur le fond du problème : selon lui, les travaux considérables effectués à Anvers sont inspirés par une pensée hostile à la France ; on ne peut les considérer autrement¹ !

De Brouckère prend d'autant plus ces menaces au sérieux que d'autres éléments font croire au même moment à une volonté française d'en découdre. Premièrement, les Belges savent qu'un nouveau camp militaire français est en formation dans le Pas-de-Calais à Helfaut non loin de leur frontière². Deuxièmement, le 22 mars 1853, le nouveau ministre de France fraîchement nommé à Bruxelles His de Butenval a prononcé conformément à des instructions reçues des paroles très dures. D'après lui, la France est décidée à ne plus tenir compte de l'équilibre européen issu des traités de 1815 si la Russie et l'Autriche s'obstinent à dicter leur loi à Constantinople. Que cette démarche ait été faite aux autres nations impliquées dans la question d'Orient est une chose. Qu'elle soit faite également à la Belgique, une nation neutre dépourvue d'intérêts majeurs dans l'Empire ottoman, est une faute politique de la part de la France. Quoique la Belgique ne souhaite pas créer trop de vagues autour de l'événement pour ne pas froisser encore plus sa voisine, elle prend des mesures militaires³ et informe

parlé de la Hollande ; cependant son concours est de la plus haute importance, et cette puissance [est] menacée autant que la Prusse par la guerre portée en Belgique ». MRA, Fonds Fortifications, I, GENERALITES, dossier n° 7, *Tableau des armements de sûreté, des armements de guerre et des armements complets des différentes places fortes. Rapports concernant Anvers, Diest, Liège, Huy, Audenaerde, Termonde, Nieuport, Ostende, Namur, Dinant, Charleroi, Mons et Tournai*, 1 volume relié, 30 septembre 1853.

¹ MAEB, Convention des forteresses, II, Firmin Rogier (Paris) à de Brouckère (Bruxelles), le 26 mars 1853.

² DE RIDDER 4, p. 145.

³ Ainsi, le consul de France à Ostende informe le ministère français des Affaires étrangères que le port d'Ostende est mis à l'abri d'un coup de main. « Hier dans la matinée, le conseil des ministres s'est réuni à Bruxelles, et aussitôt après l'ordre est arrivé ici de mettre la place d'Ostende sur le pied de guerre. Deux postes sont établis en dehors la ville, à l'entrée du port et sur les dunes. Les portes restent fermées pendant la nuit. Les remparts sont mis en état de défense du côté de la mer principalement. Les consignes les plus sévères sont observées. Depuis quelque temps déjà la garnison était doublée ». SHD/DAT, 1 M 1451, doc. n° 6, Lettre du consul de France à Ostende au ministre des Affaires étrangères (Paris), le 24 mars 1853.

discrètement ses garants. La Russie met alors la Belgique dans l'embarras. L'ambassadeur russe à Paris Kisseleff se rend le 12 mai 1853 auprès de Drouyn de Lhuys pour lui exprimer sa surprise concernant la démarche de His de Butenval. Le ministre français des Affaires étrangères s'empresse de minimiser les déclarations de son ministre. Il se rend compte un peu tard de l'inopportunité de la démarche et décide finalement de sacrifier His de Butenval en le remplaçant dès juillet par Adolphe Barrot¹. L'incident est d'autant plus paradoxal que His de Butenval professait à l'encontre du système défensif belge des opinions beaucoup moins hostiles que son prédécesseur le Duc de Bassano, sans doute parce qu'il ne comprenait pas bien l'utilité de la forteresse d'Anvers contre la France :

« Je suppose d'ailleurs, que M. le Maréchal Ministre de la guerre a su se faire renseigner, par des observateurs spéciaux, sur la valeur du système général adopté depuis un an par la Belgique comme aussi sur le sens et l'étendue des travaux de construction et de démolition de places, qui ont modifié l'organisation défensive de ce Royaume. Sans doute le Gouvernement belge – préoccupé du souci national (qu'il avoue, qu'il professe en toute occasion) d'être en mesure de défendre de tous les côtés et contre tous, la nationalité qu'il entend garder – pousse avec une activité égale, au nord comme au midi, les préparatifs à sa sécurité. Sur ce point encore je suppose que notre département de la Guerre possède des informations précises. Les miennes me portent à croire à l'uniforme répartition des précautions sur toutes les frontières »².

Devant l'instabilité politique grandissante de l'Europe, Léopold Ier est persuadé qu'il doit se concilier les Puissances centrales. C'est dans ce contexte qu'il organise au mois de mai 1853 le mariage de son fils, le Duc de Brabant futur Léopold II, avec l'Archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche ; ce qui ne manque pas de susciter à nouveau de hauts cris de la part de l'Empereur des Français et de son entourage³. De même, l'incident Butenval et les fréquentes interventions de la Russie depuis début 1852 en faveur de l'indépendance de la Belgique ont démontré à Léopold Ier l'importance des nouveaux rapports diplomatiques belges avec le Tsar qu'il considère comme « l'arbitre des destinées de l'Europe »⁴. Sans doute sous l'impulsion du Souverain belge, de nouvelles tentatives pour consolider la coalition antifrançaise auraient-elles été tentées depuis Moscou si les prolégomènes de la guerre de Crimée (1854-1856) n'avaient pas mis un terme à cet étrange ballet diplomatique. Durant le conflit, la Belgique se doit d'adopter une neutralité parfaite. Toute politique russophile aurait pour conséquence désastreuse de se voir aliéner non seulement la France mais aussi

¹ DE RIDDER 4, p. 144-147.

² SHD/DAT, 1M 1451, doc. n° 11, Butenval (Bruxelles) à Drouyn de Lhuys (Paris), le 4 mai 1853.

³ DE RIDDER 4, p. 149-172

⁴ STENGERS (Jean), *Léopold Ier et la France...*, p. 55 ; TERLINDEN Charles (Vicomte), « L'Etablissement des relations diplomatiques... », p. 398.

l'indispensable bouclier anglais. Et le raisonnement est valable avec toutes les Puissances. La neutralité doit se manifester scrupuleusement non seulement d'un point de vue militaire mais aussi commercial¹, notamment dans la vente d'armes aux belligérants qui reste un sujet très délicat. Le revers positif de la médaille est que l'alliance anglo-française qui se profile – elle sera scellée officiellement le 10 avril 1854 – a pour effet immédiat de calmer la susceptibilité impériale à l'égard de la Belgique et de resserrer les liens entre les deux pays. Napoléon III sait que s'il s'avise d'envahir la Belgique, il perdra son allié. Il s'agit là pour Léopold Ier d'un utile substitut au projet d'une coalition européenne antifrançaise qui n'est plus à l'ordre du jour².

Certes, Léopold Ier peut dormir sur ses deux oreilles du côté français mais pour un temps seulement car le second Empire risque bien de sortir renforcé de la crise. Qui plus est, des complications pourraient survenir à tout moment comme lors de la demande incongrue de la France en 1855 d'envoyer à Rome 5000 à 6000 soldats belges pour remplacer les troupes impériales chargées de protéger le Saint-Père³. Léopold Ier craint en définitive que le conflit ne devienne général en opposant d'une part la France, l'Angleterre et l'Autriche et d'autre part la Russie et la Prusse, ce qui aurait sans doute comme conséquence la violation du territoire belge à des fins stratégiques. Les craintes du Souverain belge sont justifiées car le chef d'Etat-major allemand Reyher prépare bien en 1855 un plan de guerre qui s'inscrit dans la continuité des plans précédents, à savoir un rassemblement des armées prussiennes sur le Rhin inférieur et le Rhin moyen en cas d'offensive française⁴. Le Souverain belge oscille par conséquent entre plusieurs positions. Ne sera-t-il pas obligé, en cas de guerre générale, de prendre le parti du plus fort pour éviter que la Belgique ne devienne durant les négociations de paix l'objet de compensations diverses ? D'un autre côté, il faut à tout prix éviter de perdre la précieuse alliance anglaise, ce qui nécessite un rapprochement avec la France. La paix est

¹ Une circulaire est envoyée aux légations début février 1854 pour chercher à collecter des informations sur les principes du droit maritime appliqués au sein des différentes Puissances. Afin de fixer les principes de ce droit en Belgique, de Brouckère cherche à connaître quelles sont les règles en vigueur à l'étranger concernant la liberté de commerce des neutres, le droit de capture en mer, le droit d'asile dans les ports pour les navires battant pavillon neutre, la définition de la contrebande de guerre ou les principes du blocus commercial désiré par la France et l'Angleterre. Dès le 15 décembre 1853, la Suède, la Norvège et le Danemark s'étaient mis d'accord sur un texte de droit maritime qui est admis par l'ensemble des Puissances et qui fera autorité pendant toute la durée du conflit. MAEB, IND, I, De Brouckère (Bruxelles) à O' Sullivan de Grass (Vienne), le 4 février 1854 ; BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 97-98.

² DE RIDDER 4, p. 219.

³ BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 99 (note d'édition) ; LORETTE (J.), *Problèmes de politique étrangère sous Léopold Ier, à propos d'éventuelles participations belges à la guerre de Crimée (1854-1856)*, in *Bulletin de l'Académie royale des Sciences d'Outre-mer*, 1965, p. 227-230.

⁴ ZUBER (Terence), *The Moltke Myth...*, p. 16.

brisée et Léopold Ier regrette amèrement de voir en ces circonstances les reliquats de la Sainte-Alliance voler définitivement en éclats. Il cherchera durant toute la durée du conflit à offrir ses services comme médiateur de la paix, sans réel succès. Après plus de vingt ans de règne et de réels succès diplomatiques, il ne pouvait que constater le déclin de son influence dans les affaires européennes¹.

¹ CORTI et BUFFIN, *Léopold Ier...*, p. 308-317 ; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 136-139, MARCHESANI (Frédéric), *L'influence de Léopold Ier...*, p. 51-52.

V. La guerre franco-autrichienne de 1859, la Belgique et les Puissances

Les Anglais qui sont revenus de leur alliance de circonstance avec les Français pressent les Belges dès novembre 1857 de compléter leur système défensif. L'Angleterre s'inquiète des velléités françaises en Europe. Elle souhaite que la Belgique se mette à l'abri d'autant plus que la Grande-Bretagne est confrontée à une grave crise aux Indes – révolte des Cipayes – qui diminue sa capacité de projection sur le continent¹. Dans les hautes sphères de la diplomatie anglaise, l'on évalue la possibilité d'un conflit entre l'Angleterre et la France. Même si cette hypothèse est peu vraisemblable, nul doute qu'une telle éventualité entraînerait inmanquablement la violation du territoire belge². Le conflit latent entre la France et l'Autriche à propos de la question italienne augmente les suspicions anglaises vis-à-vis des ambitions impériales françaises en Europe. Suite à l'incident des Tuileries du 1^{er} janvier 1859³, les contacts se multiplient entre la Belgique et l'Angleterre. L'Angleterre réclame notamment des informations sur le système défensif belge afin de vérifier si la Belgique prend les mesures qui s'imposent pour résister à une attaque subite de son territoire⁴.

En Belgique, des mesures d'exception sont prises avant même que les crédits nécessaires ne soient votés au Parlement⁵. Lord Malmesbury se dit satisfait des renseignements généraux

¹ « Sous ce rapport, nous sommes de sa part l'objet d'une attention toute particulière et, dans le dernier entretien particulier que j'eus à la campagne avec Lord Palmerston, il me pria de lui donner les plus amples détails sur les travaux de fortification commencés à Anvers. A ses yeux, et tous les hommes politiques de quelque valeur seront de son avis, la Belgique serait inexcusable si, après vingt-six années d'indépendance, elle n'avait point usé de toutes les ressources que lui offrent la nature, la science et l'art pour asseoir son système de défense sur des bases plus solides. Aucun sacrifice ne nous doit sembler trop grand pour atteindre ce but et pour nous mettre en cas d'invasion en mesure d'attendre de pied ferme que l'Europe remplisse envers nous les obligations qu'elle a contractées... ». MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 24 novembre 1857.

² « Tous les hommes d'Etat qui ont des relations personnelles avec l'Empereur, sont convaincus qu'il ne rompra pas l'alliance anglaise qu'à la dernière extrémité ; mais ils sont tout aussi profondément convaincus que le jour où cette nécessité lui sera imposée, c'est sur les champs ouverts de la Belgique et non sur les côtes bien armées de l'Angleterre, qu'il se précipitera avec l'élite de son armée ». MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 30 avril 1858.

³ Les paroles de l'Empereur Napoléon III, exprimant à l'ambassadeur autrichien son regret que les relations franco-autrichiennes ne soient pas aussi bonnes qu'il pourrait le souhaiter, ont été interprétées comme un signe que la guerre entre les deux pays était imminente. BRIDGE (F.R.) et BULLEN (Roger), *The Great Powers and the European States System 1814-1914*, 2^e édition, Harlow, Pearson, 2005, [1980], p. 137.

⁴ MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 1^{er} février 1859. Sylvain Van de Weyer fait référence à un courrier du cabinet de Bruxelles envoyé à Londres le 19 janvier 1859 concernant les mesures défensives prises par la Belgique.

⁵ « Aussitôt que les complications extérieures ont pris un caractère sérieux (...), le cabinet a donné son adhésion pleine et entière à tout ce que le ministre de la Guerre croirait devoir faire, afin de pourvoir aux besoins les plus urgents. Il l'a autorisé à anticiper sur tous les crédits de son budget pour toutes les dépenses relatives aux matériel, approvisionnements, fourrages, armements, etc. ; à déplacer un certain nombre de dépôts, afin de les

communiqués par le Baron de Vrière ; néanmoins, il souhaite des précisions beaucoup plus concrètes. En conséquence, Sylvain Van de Weyer transmet les demandes anglaises à son ministre :

« (...) Faites donc en sorte que nous sachions d'une manière positive et pratique quelles sont les places fortes qui ont été mises en état de défense ; le chiffre de chaque garnison, le nombre de pièces de canon dans chaque place ; la qualité et la quantité de nos munitions et de nos approvisionnements de guerre, le degré d'efficacité de notre artillerie de campagne ; enfin l'époque précise à laquelle toute notre armée pourra être mise sur pied de guerre effectif et munie de tout ce qui est nécessaire à la défense du territoire belge (...) »¹.

Malgré une certaine hésitation à transmettre des renseignements aussi confidentiels², le Baron de Vrière souscrit finalement à la demande anglaise. Les renseignements demandés sont envoyés à Sylvain Van de Weyer le 17 mars 1859³. L'ambassadeur belge les lit à Lord Malmesbury le 21 mars⁴. Dans le document transmis à Londres, la Belgique répond point par point aux questions formulées par le secrétaire d'Etat anglais aux Affaires étrangères avec en annexe un tableau de la garnison et de l'armement des quinze places belges appelées à jouer un rôle en cas de guerre⁵. Le cabinet de Saint-James se déclare très satisfait des mesures

mettre plus en sûreté et de les rendre plus accessibles aux miliciens qui pourraient être rappelés sous les armes ; à faire commencer *sur l'heure* des travaux défensifs à Anvers, sans plan, ni devis, ni crédits ; à nommer dans les quarante huit heures une grande commission qui, présidée par le général Chazal, ferait un plan d'ensemble relatif à la défense d'Anvers ». Il s'agit d'un extrait d'un projet de réponse de Rogier au Roi suite aux reproches formulés par Léopold Ier en mai contre l'inertie de ses ministres face à la crise franco-autrichienne. DISAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 104-106.

¹ MAEB, IND, I, Lettre de Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 9 mars 1859.

² Il faut rester le plus discret possible pour éviter de froisser la France. En effet, le 10 mars 1859, de Montessuy, le ministre de France à Bruxelles, s'était inquiété auprès du Baron de Vrière des rumeurs au sujet d'armements effectués par la Belgique. Le ministre belge n'avait pu démentir les mesures prises par l'armée belge tout en rassurant la France sur leur caractère strictement défensif et neutre à l'égard de l'ensemble des Puissances. MAEB, IND, I, Baron de Vrière (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 10 mars 1859 ; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 140.

³ MAEB, IND, I, Baron de Vrière (Bruxelles) à Van de Weyer (Londres), le 17 mars 1859.

⁴ MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 21 mars 1859.

⁵ Les quinze places pourvues de garnison sont les suivantes : petit fort de Dinant ; petit fort de Huy ; Namur ; citadelle de Liège ; fort de la Chartreuse à Liège ; Tournai ; Audenaerde ; citadelle de Gand ; Termonde ; Anvers et dépendances ; Charleroi ; Mons ; Diest ; Ostende ; Nieuport.

Ci-dessous les réponses aux demandes anglaises :

« 1° Quelles sont les places fortes qui ont été mises en état de défense ? Les places fortes de la Belgique sont dans un excellent état d'entretien et bien approvisionnées de munitions de guerre. On n'y a exécuté jusqu'à présent aucune des dispositions qu'exige l'état de guerre ou l'état de siège. Ainsi, ce sont les troupes de l'armée sur pied de paix qui les occupent, leurs remparts ne sont pas armés et les approvisionnements de bouches n'ont pas été formés ; cependant des achats assez considérables en froment et avoine se sont déjà faits et sont continués sur les fonds budgétaires.

2° Le chiffre de chaque garnison ? Les troupes qui se trouvent actuellement dans les places fortes sont, en grande partie, destinées à entrer dans la composition de l'armée de campagne et, à l'exception d'un certain nombre de batteries de siège et de bataillons d'infanterie, tous les corps destinés à former les garnisons appartiennent à la réserve de l'armée qui se trouve dans ses foyers. Cette réserve peut être rendue dans les places fortes en dix jours et les garnisons seraient alors composées comme l'indique le tableau ci-annexé.

défensives belges et encourage vivement la Belgique à achever le plus rapidement possible ses travaux anversois sans céder aux intimidations françaises¹. Des renseignements supplémentaires sont encore transmis à Londres dans le courant du mois d'avril par l'intermédiaire du ministre anglais à Bruxelles, Howard de Walden. Ces renseignements proviennent du cabinet du nouveau ministre de la Guerre, le général Chazal, fraîchement désigné à ce poste par le Roi².

A l'instar de l'Angleterre, la Prusse souhaite savoir si la Belgique est capable de faire respecter sa neutralité par les armes. Le Baron Nothomb est « quotidiennement interrogé » sur le sujet et « ne possède que des renseignements insuffisants »³. Le 6 avril 1859, il demande des instructions supplémentaires à son ministre :

« Le principe de la neutralité belge n'est contesté par personne, non plus que le désir de la Belgique de le voir respecter. La neutralité ne se défend pas par elle-même ; la Belgique a-t-elle les moyens de la faire respecter, s'il y était porté atteinte et que les Puissances garantes fussent engagées ailleurs ? C'est la question que me font les hommes politiques et les militaires prussiens, le Baron de Schleinitz aussi bien que le général de Bonin. Quel est l'état de l'armée belge et de notre matériel de guerre ? Les forteresses belges sont-elles en état de défense ? Quel est l'état de la place d'Anvers qui, dans un cas extrême doit servir de refuge au gouvernement belge, éventualité sur laquelle une récente discussion a appelé l'attention européenne ? (...) Je recevrai avec reconnaissance les détails que vous voudrez bien me fournir, je vous promets d'en faire l'usage le plus discret ; il s'agit seulement de rassurer ceux dont l'appui nous importe »⁴.

3°. Le nombre de pièces de canon dans chaque place ? Les colonnes de ce tableau indiquent pour chaque place le nombre total de canons, obusiers et mortiers, non compris les mortiers à main, au nombre de 400.

4°. La qualité et la quantité des munitions d'approvisionnement de guerre ? La qualité du matériel et des munitions de guerre des places est excellente. Leur qualité est proportionnelle à l'importance militaire de chacune d'elles. La quantité de munitions de guerre de l'armée de campagne est également proportionnelle à la force de cette armée.

5°. Le degré d'efficacité de l'artillerie de campagne ? L'artillerie de campagne est parfaitement organisée. Elle comprend 4 pièces par 1000 hommes. Elle aurait naturellement à compléter ses chevaux de selle et ses attelages sur pied de guerre.

6°. Enfin, l'époque à laquelle toute l'armée pourra être mise sur pied de guerre effectif munie de tout ce qui est nécessaire à la défense du territoire belge ? L'armée belge en campagne évaluée ici à 40.000 hommes peut être rassemblée et concentrée en 15 jours au maximum. En trois semaines, ou un mois, elle pourrait être munie de la partie essentielle de ce qui lui est nécessaire pour la défense du territoire belge. En résumé, les forces militaires de la Belgique lui permettraient de garder les forteresses et d'occuper militairement le pays pendant le temps strictement nécessaire pour l'arrivée de ses alliés ». MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 21 mars 1859.

¹ MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 21 mars 1859.

² THOMAS (Daniel H.), *Neutral Belgium's divulgence of military information to its guaranters in the nineteenth century*, in *Revue belge d'Histoire militaire*, XXIV, 1982, 6, p. 564 ; MAEB, Système défensif, I, doc. n° 112, Note du Baron de Vrière à propos d'une communication de Chazal, le 11 avril 1859.

³ MAEB, IND, I, Baron Nothomb (Berlin) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 6 avril 1859.

⁴ *Ibidem*.

Tout comme pour la demande anglaise, de Vrière répond aux interrogations allemandes par une note envoyée à Nothomb le 21 avril 1859. La note commente en termes généraux le rôle dévolu aux places fortes et à l'armée¹. Elle reprend également le tableau précédemment envoyé à Londres détaillant la garnison et l'armement des places fortes du pays et livre quelques détails supplémentaires concernant la défense anversoise jugée insuffisante à ce jour, notamment du côté de l'Escaut².

Lorsque l'on songe à la vive polémique survenue après la Première Guerre mondiale autour des conversations « Barnardiston-Ducarne », l'on ne peut manquer de sourire au fait que soixante ans auparavant, la Belgique n'hésitait pas à transmettre des informations confidentielles, non seulement aux Anglais mais aussi aux Prussiens. A posteriori, la transmission de renseignements militaires par le Gouvernement belge peut étonner. Une interprétation un peu trop scrupuleuse des termes de la neutralité belge conclurait vite que ces échanges d'informations s'apparentent à une rupture de la neutralité du Royaume³. Il s'agit là

¹ « Les forteresses soigneusement entretenues sont dans le meilleur état ; toutes ont leur matériel de siège et leurs munitions de guerre au complet. On n'y a exécuté, jusqu'à ce jour aucune des dispositions qu'exige l'état de guerre ; leurs remparts ne sont pas armés, mais les bouches à feu nécessaires à la défense existent dans les arsenaux et chaque place a son armement entier. Les approvisionnements de bouche ne sont pas formés, cependant des achats assez considérables en froment et en avoine ont été faits et seront continués sur les fonds budgétaires. (...) L'armée est encore sur le pied de paix : mais le Gouvernement a pris des mesures pour hâter le plus possible le rappel des miliciens. Quinze jours suffiraient pour constituer l'armée de campagne à l'effectif de 40.000 hommes. L'artillerie de campagne est organisée dans la proportion de 4 pièces par 1000 hommes. Ses attelages et ses chevaux de selle devraient être complétés si les circonstances exigeaient la mise de l'armée sur pied de guerre. Ses 42 escadrons de cavalerie devraient, dans les mêmes circonstances, recevoir leur complément de chevaux pour atteindre l'effectif de guerre. » MAEB, IND, I, Baron de Vrière (Bruxelles) au Baron Nothomb (Berlin), le 21 avril 1859.

² « La place d'Anvers et le camp retranché qui couvre cette place sont susceptibles d'une bonne défense. On augmenterait la valeur de ce dispositif par des travaux de campagne si le temps manquait pour mettre à exécution les vues du Gouvernement relativement aux fortifications nouvelles qu'il se propose d'ériger à Anvers. Pour ce qui regarde la défense maritime de cette place, le Gouvernement a jugé que les forts de l'Escaut ne seraient pas suffisants pour empêcher une flotte ennemie de remonter le fleuve, aussi a-t-il fait mettre en adjudication des travaux importants qui seront commencés dans un court délai. » *Ibidem*.

³ La Belgique est bien consciente de cet état de fait et elle éprouve certains scrupules à recevoir trop ostensiblement à Anvers des officiers anglais en voyage d'étude. Ainsi, le 28 mai 1857, le *Foreign Office* écrit à son ministre à Bruxelles pour obtenir des facilités pour la visite des capitaines Hutchinson et Wilson sur le continent dans le but de visiter certaines forteresses, notamment en Belgique : Anvers, Gand, Liège, Tournai, Luxembourg, Namur, Diest et Charleroi. Les deux officiers *du Royal Engineers* sont tous les deux instructeurs en fortifications à la *Royal Military Academy* à Woolwich. Ils désirent « collecter des informations pour permettre une meilleure instruction des classes de Gentlemen Cadets ». Le même jour, des facilités sont également demandées pour le lieutenant-colonel Gardner, « Director of Artillery Studies » à Woolwich, accompagné de six officiers et désireux de visiter Anvers, Brasschaat, Namur, Liège et Beverloo. [NA – UK, FO 10/203, Lettres de Clarendon (Londres) à Howard de Walden (Bruxelles), le 28 mai 1857]. Le ministre belge des Affaires étrangères le Vicomte Vilain XIII donne son autorisation le 13 juin 1857 mais quelques jours plus tard, le ministre de la Guerre Greindl formule une objection. Il ne souhaite pas donner une autorisation générale à tous les officiers porteurs d'un passeport mentionnant leur qualité d'instructeur dans un collège militaire mais uniquement des autorisations « spéciales » et « nominatives ». Howard de Walden ne reçoit d'abord aucune explication à cette exigence avant d'être mis au courant des scrupules belges : « Le Gouvernement français pourrait suivre notre exemple et faire de la Belgique le théâtre ostensible pour l'instruction de ses cadets instruits

du dernier reliquat de l' « esprit de la Barrière » car une telle complaisance à l'égard du voisin d'Outre-Rhin ne se trouvera plus à l'avenir. En revanche, l'Angleterre, allié « naturel »¹ de la Belgique, continuera à bénéficier d'informations plus conséquentes².

Sans doute animé lui aussi par l' « esprit de la Barrière », le chancelier autrichien Buol a fait un mauvais calcul en lançant les opérations militaires contre la France fin avril sans recevoir l'appui ni de l'Angleterre ni de la Prusse. Les Français franchissent les Alpes en mai. Les succès remportés par les Français sur l'armée autrichienne à Montebello, Palestro et Magenta du 20 mai au 4 juin font naître en Allemagne un mouvement interventionniste qui invoque la solidarité germanique contre les ambitions bonapartistes³. Le 14 juin 1859, le Prince-Régent Frédéric-Guillaume, soutenu par l'opinion publique, ordonne la mobilisation de six corps d'armée prussiens tandis qu'une requête est formulée au Bundestag pour la création au sud de l'Allemagne d'un corps d'observation de 60.000 hommes formés des deux corps méridionaux de la Confédération⁴. Avec « 400.000 hommes » massés sur le Rhin, le Baron Nothomb commence à craindre que l'allié d'hier ne se transforme en envahisseur⁵. En France, le bruit circule que la Diète de Francfort aurait exprimé publiquement l'espoir d'obtenir de la Belgique un droit de passage des troupes allemandes en cas de guerre. De Vrière s'empresse de démentir cette rumeur. Le ministre de Belgique à Paris Firmin Rogier est également chargé de rassurer la France de la volonté du Gouvernement belge de défendre le territoire du royaume de quelque côté que vienne le danger⁶.

Les soupçons français comme les craintes de Nothomb sont en l'occurrence pleinement justifiés. Dans sa correspondance avec Schleinitz, le ministre de Prusse à Bruxelles von

dans les collèges militaires français concernant les fortifications ». NA – UK, FO 10/205, lettres de Howard de Walden (Bruxelles) à Clarendon (Londres), les 13 et 22 juin 1857.

¹ Outre les liens familiaux de Léopold Ier avec la couronne anglaise, il faut souligner la position géographique de l'Angleterre et son intérêt de ne pas voir le territoire belge tomber dans les mains d'une grande Puissance.

² THOMAS (Daniel H.), *Neutral Belgium's divulgence of military information to its guaranters in the nineteenth century*, in *Revue belge d'Histoire militaire*, XXIV, 1982, 6, p. 561-570.

³ HYMANS (P.), *Frère-Orban, II : La Belgique et le Second Empire...*, p. 75 ; DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885), IV : 1852-1885...*, p. 108-109 ; BRIDGE (F.R.) et BULLEN (Roger), *The Great Powers...*, p. 137-139 ; LECLERE (L.), *1859-1914, Un mémoire du Maréchal de Moltke*, in *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique*, 1920, p. 483.

⁴ *Moltkes Militärische Werke, I. Militärische Korrespondenz, 4. Aus den Dienstschriften des Jahres 1859*, herausgegeben von GROSSER GENERALSTAB (Abtheilung für Kriegsgeschichte), Berlin, Mittler, 1902, p. 123-124.

⁵ MAEB, CP, Prusse, XIX, doc. n° 192, Baron Nothomb (Berlin) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 10 juin 1859.

⁶ Baron de Vrière (Bruxelles) à Firmin Rogier (Paris), le 9 juin 1859 ; Lettre de Firmin Rogier (Paris) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 18 juin 1859, in DISCAILLES (E.), *Un diplomate belge à Paris...*, doc. n° CDXLIV et n° CDXLVI, p. 532-534.

Redern expose le 2 juin les avantages d'une occupation du territoire belge en cas de guerre avec la France. Selon Redern, la frontière nord-est de la France est la position la plus vulnérable à partir de laquelle Paris peut être atteinte en huit jours. Et Redern de déclarer cyniquement : « de grands objectifs sont atteints uniquement par de grands moyens. Autant la France n'a aucun intérêt à respecter le territoire neutre de la Savoie, autant nous n'avons aucun intérêt à compliquer notre mission en respectant la neutralité belge. Il est particulièrement important d'occuper immédiatement la Belgique avec toutes les troupes prussiennes »¹.

En réalité, en cas de guerre avec la France, il ne sera vraisemblablement pas nécessaire à la Prusse de violer la neutralité belge. Début juillet, l'ambassadeur de Prusse à Londres Bernstorff a une entrevue privée avec Léopold Ier de passage en Angleterre. La manière subtile avec laquelle Léopold Ier entretient Bernstorff de la neutralité belge laisse largement penser que la Belgique prêterait main forte à la Prusse dans une guerre contre la France. En effet, le Souverain belge suggère au diplomate prussien que la France éprouvera beaucoup de difficultés à ne pas violer la neutralité belge. En pareil cas de figure, ajoute Léopold Ier, une offensive alliée qui se priverait du passage par le territoire belge aurait une ligne de front « très réduite et peu avantageuse »². Quoi qu'il en soit des intentions françaises, poursuit le souverain, la Belgique est fermement décidée à se défendre. Léopold Ier amène ensuite la conversation sur les extensions prévues aux fortifications d'Anvers et se déclare persuadé qu'en cas d'attaque française, l'Angleterre entrera dans la bataille³.

La collaboration de l'armée belge est déjà évoquée dans un mémoire du chef d'Etat-major général de l'armée Moltke transmis au ministre de la Guerre Bonin le 7 février 1859. Bonin venait d'informer Moltke de l'imminence d'une guerre entre la France et l'Autriche à propos de la question italienne, guerre qui pourrait avoir des répercussions pour l'Europe entière. Le contexte international pousse Moltke à rédiger les propos suivants à propos de la Belgique :

« Depuis qu'elle a conquis son indépendance, la Belgique a pris un essor sans égal parmi les autres Etats européens. Malgré la diversité des races, il s'y est développé un réel sentiment national. La nécessité absolue au début, de s'appuyer sur la France a cessé. La Belgique voit dans ce pays le seul ennemi véritable de son indépendance nationale ; elle considère l'Angleterre, la Prusse, et même la Hollande comme ses alliés certains. Si la

¹ Redern (Bruxelles) à Schleinitz (Berlin), le 2 juin 1859, in APP, I, doc. n° 445, p. 665, note infrapaginale n°2.

² Bernstorff (Londres) à Schleinitz (Berlin), le 7 juillet 1859, in APP, I, doc. n° 485, p. 741.

³ Ibidem.

neutralité de la Belgique est respectée, la plus grande partie de notre frontière occidentale est pleinement garantie. Certes, la France peut aussi, avec facilité et dans un temps très court, rassembler vigoureusement une armée significative à notre frontière dans Metz. Mais seule l'opération contre le Bas-Rhin permet une base plus large, que seule la Belgique peut fournir. Il n'est pas vraisemblable que la Belgique s'allie avec la France, ainsi l'invasion de ce pays reste toujours pour la France le premier pas à franchir, pour entreprendre quelque chose de sérieux contre la Prusse. (...) L'armée anglaise se trouve en Inde et est appelée à y rester encore pendant quelques années. (...) C'est de la Prusse seule que la Belgique peut attendre un secours efficace »¹.

Le 20 février 1859, le mémoire de Moltke est transmis par Bonin à Schleinitz. Dans le même temps, Moltke est informé par Bonin de la possibilité d'une participation active de la Belgique et de la Hollande à une guerre contre la France. Ces informations incitent Moltke à rédiger un second mémoire dans lequel il envisage une campagne où la Belgique serait par la force des choses le théâtre de la guerre future. Ce mémoire est achevé le 26 février en vue d'être lu par Moltke au cours d'une conférence tenue le lendemain sous la présidence du Prince-Régent Frédéric-Guillaume. Sont présents à cette conférence le ministre-président Prince Hohenzollern, le ministre de la Guerre von Bonin, le ministre des Affaires étrangères von Schleinitz, le conseiller secret du cabinet Illaire, le chef du cabinet militaire général von Manteuffel et le général adjudant von Alvensleben comme chef du protocole². Moltke précise dans son mémoire que la conquête de la Belgique ne peut être envisagée comme en 1830 car « la situation politique actuelle s'y opposerait peut-être ; et puis la question n'est pas à envisager, si la Belgique et son armée marchent avec nous »³. Il soutient en revanche la thèse suivante : « La conquête de la rive gauche du Rhin, de Belfort à Metz, serait l'objectif réel de la guerre ; le moyen d'y parvenir serait une offensive par la Belgique dans la direction de Paris, offensive qui aurait pour objet l'armée française »⁴. Dans la pensée du stratège prussien, il s'agit de protéger l'intégrité de la Hollande et de la Belgique menacée par la France tout en occupant au passage l'Alsace-Lorraine. L'armée belge est appelée à consolider l'armée

¹ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ... p. 11-13 ; LECLERE (L.), 1859-1914, *Un mémoire du Maréchal de Moltke...*, p. 478. Moltke ne fait que recopier ici, en y apportant uniquement de légères modifications, des propos qu'il avait déjà précédemment écrits dans un mémoire sur Anvers rédigé le 19 juin 1858 à l'occasion du débat belge à la Chambre sur les fortifications anversoises. Ce mémoire avait été transmis au ministre de la Guerre Eduard von Bonin qui l'avait lui-même transmis le 10 septembre 1858 au ministre des Affaires étrangères Otto von Manteuffel. Lettre de Bonin à Manteuffel, Berlin, le 10 septembre 1858, in AW, Belgique, Acta concernant les places fortes de la Belgique, microfilm FNRS, Université de Liège, n° 1, REEL I 249/1. Cette lettre contient le mémoire de Moltke sur Anvers du 19 juin 1858.

² *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 39 ; LECLERE (L.), 1859-1914, *Un mémoire du Maréchal de Moltke...*, p. 479.

³ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 42.

⁴ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 45.

prussienne du Bas-Rhin en se positionnant sur la Meuse¹. Dans un mémoire du 5 mars 1859, Moltke continue à penser que la Belgique prendra le parti de la Prusse en raison des appétits rhénans de la France et de la faiblesse de son propre système défensif². Mais la pensée du général prussien concernant la participation belge à la guerre va évoluer au fil du temps³. Dans un mémoire du 26 avril 1859 adressé au Prince-Régent, Moltke fait remarquer à son futur souverain l'engagement de l'armée française en Italie : « Dans la mesure où elle [la France] est engagée en Italie avec 120.000 hommes, il ne lui reste à disposition contre l'Allemagne que 200.000 hommes tout au plus »⁴. Il est donc légitime de se demander désormais si la France entreprendra une offensive contre l'Allemagne, comme Moltke le supposait jusque là, ou si elle restera sur la défensive. En bon stratège, afin de ne négliger aucune possibilité, Moltke envisage encore la perspective d'une offensive française. Il passe en revue trois directions offensives possibles : par la Belgique, par la Prusse rhénane et par l'Allemagne du Sud. Des trois directions, la Belgique est selon lui la moins probable car elle avantagerait considérablement la Prusse :

« Cette opération nous laisserait, plus que tout autre, du temps pour rassembler nos forces, car la distance séparant Hamm, Coblenze et Trèves de Aix-la-Chapelle n'est pas plus grande que celle qui sépare la France de Bruxelles. Les Français devraient laisser au moins sur le Haut-Rhin 70.000 hommes et devraient opérer sur trois théâtres d'opérations, dont le plus septentrional serait séparé du théâtre sud par 100 lieues. Ils trouveraient en Belgique un nouvel ennemi, devraient occuper les places frontières et la capitale de ce pays, détacher des troupes contre l'armée belge et aborderaient ainsi avec retard et faiblesse notre frontière. Cette offensive offre si peu de chances de succès qu'elle est par conséquent impossible »⁵.

Le 8 mai 1859, lors d'une nouvelle conférence avec le Prince-Régent, Moltke annonce que les effectifs français engagés en Italie sont encore plus importants que ce qu'il avait imaginé : « 163.000 hommes avec 25.000 chevaux »⁶. A moins d'adopter un comportement suicidaire, la France gardera donc la défensive face à la Prusse. Moltke peut envisager sereinement de

¹ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 48.

² *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 57.

³ C'est ici qu'il convient de remarquer la volonté manifeste de Léon Leclère, dans son article de 1920, de culpabiliser au maximum la Prusse. Dans son article, Léon Leclère ne retient que les passages à charge de la Prusse dans les deux premiers mémoires de Moltke de février 1859. Plus grave d'un point de vue scientifique, il tronque « malencontreusement » certaines citations qui indiquent la volonté de Moltke de ravitailler et de soutenir l'armée belge en cas d'invasion française. Enfin, alors qu'il traduit les extraits d'un ouvrage où est retracée toute la pensée militaire de Moltke durant l'année 1859, il « oublie » de préciser que cette pensée va évoluer au fil des mois jusqu'à considérer le passage par la Belgique comme inopportun. LECLERE (L.), *1859-1914, Un mémoire du Maréchal de Moltke...*, p. 475-494.

⁴ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 85.

⁵ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 86.

⁶ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 100.

porter la guerre sur le territoire français avec Paris comme principal objectif. Plus rien ne justifie cependant aux yeux de Moltke le passage par la Belgique car, en l'absence de menace française de ce côté, il serait impossible de l'expliquer auprès des Gouvernements belge et anglais¹. Moltke exprime clairement cette idée dans un mémoire rédigé le 19 mai 1859 en vue d'une future réunion avec Frédéric-Guillaume :

« La Belgique n'a pas fait de préparatifs, ce qui porte à croire qu'elle souhaite rester neutre. Il est probable que cette neutralité sera pour le moment respectée de tous les côtés. La violation forcée de cette dernière appellerait contre nous comme contre la France deux nouveaux ennemis sur le champ de bataille : la Belgique et l'Angleterre »².

La réunion a finalement lieu le 23 mai en présence du conseiller militaire du Roi le général Edwin von Manteuffel. Moltke y présente son plan en cas de guerre contre la France. Il s'agirait d'établir un déploiement stratégique sur la Sarre « car la Belgique est neutre » et « parce que la France ne peut pas conduire une guerre offensive contre nous »³. Il faut cependant prendre une position intermédiaire sur le Rhin et le Main « car les voies de chemin de fer ne conduisent pas jusqu'en Sarre », « afin de former d'abord tactiquement les corps d'armée » « pour couvrir ces corps d'armée contre une quelconque intrusion »⁴. Par conséquent, contrairement aux appréhensions du Baron Nothomb, les « 400.000 Prussiens »⁵ réunis sur le Rhin à la mi-juin n'étaient pas destinés à gagner Paris par la Belgique mais bien par la Sarre. Après la victoire non décisive de Solferino le 24 juin 1859, qui se solde par un grand nombre de morts dans les deux camps, Napoléon III est inquiet de la mobilisation prussienne sur le Rhin tandis que François-Joseph craint que la Prusse ne gagne en Allemagne une position prépondérante. Les deux empereurs négocient l'armistice de Villafranca signé le 11 juillet 1859⁶. La tension diminue même si les Prussiens restent sur leurs gardes. La démobilisation prussienne est annoncée le 1^{er} août 1859⁷.

¹ Selon un rapport de Sylvain Van de Weyer, outre le vote pour les fortifications d'Anvers, la Belgique aura obtenu au cours de la crise la confirmation de la solidité de la protection anglaise. Sans le nommer, il cite ces paroles d'un homme d'Etat anglais prononcées récemment : « Les frontières de l'Angleterre commencent sur l'Escaut ». MAEB, CP, Grande-Bretagne, L, Lettre de Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 2 juillet 1859.

² *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 105.

³ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 113.

⁴ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 113.

⁵ MAEB, Correspondance Politique, Prusse, XIX, doc. n° 192, Baron Nothomb (Berlin) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 10 juin 1859.

⁶ CORTI et BUFFIN, *Léopold Ier...*, p. 339 ; BRIDGE (F.R.) et BULLEN (Roger), *The Great Powers...*, p. 139.

⁷ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 179.

Même si durant la crise de 1859 la Belgique est relativement tranquille du côté de la frontière française, les mouvements observés dans les places françaises comme Saint-Omer, Lille, Chalons ou même Nancy ne manquent pas de susciter quelque inquiétude. Le général Chazal reçoit dans les premiers jours de juin des informations de la frontière française et les transmet à Rogier :

« ...Chaque jour de nouveaux régiments reçoivent l'ordre de renforcer le camp établi à Saint-Omer¹ : des régiments de la garde impériale, s'ils n'y sont déjà, doivent incessamment y arriver. On croit que l'effectif des troupes réunies sur ce point s'élèvera à plus de 50.000 hommes. Dans le cas d'une intervention de la Prusse dans la guerre actuelle, on dit à Lille et dans les environs que l'armée d'observation se rendrait promptement en Belgique, afin d'arriver en quelques heures à la frontière prussienne après s'être préalablement emparée du chemin de fer belge. Les esprits sont fort agités depuis hier, à cause des grandes mesures préventives prises par la Prusse...² ».

Dans une lettre du 12 juin, le général Chazal confie au ministre de l'Intérieur ses craintes concernant la Prusse mais aussi la France. Chazal compare la situation à celle de 1840 et pense que Napoléon III fera au cabinet belge une sommation semblable à celle qu'avait faite M. Thiers en 1840³. Si la Belgique n'est pas en état de faire respecter sa neutralité, si la Belgique ne peut pas garantir à la France la sécurité de sa frontière nord, la France sera obligée de faire occuper la Belgique par une armée française. Selon Chazal, il faut s'attendre à voir l'Empereur tenir le même langage avec des intentions beaucoup moins avouables que sous la monarchie des Orléans⁴.

Quelques années plus tard, l'attention des écrivains militaires francophones est attirée par un essai stratégique attribué à un lieutenant-colonel d'Etat-major allemand anonyme ; traduit en 1867 par le capitaine français au 2^e régiment du Génie A. Bacharach sous le titre *Considérations sur les défenses naturelles et artificielles de la France*⁵. Cette traduction rencontre manifestement un certain succès en France car elle est rééditée en 1870⁶. L'ouvrage est également remarqué par Brialmont qui le cite dans son *Traité de fortification polygonale*

¹ Sur le camp de Saint-Omer voir BONIFACE (Xavier), *Le camp du Nord et la préparation à la guerre de Crimée (1854-1856)*, in COCHET (F.) (dir.), *Expérience combattante – XIXe-XXIe siècles – I : Former les soldats au feu*, actes académiques, Paris, Riveneuve éditions, 2011, p. 29-44.

² DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 108-109.

³ Sur le caractère controversé de cette déclaration, voir supra notre chapitre sur la crise de 1840.

⁴ DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 108-109.

⁵ Mr. (lieutenant-colonel de l'Etat-major général), *Considérations sur les défenses naturelles et artificielles de la France en cas d'une invasion allemande*, traduit de l'allemand par A. Bacharach, Paris, Tanera, 1867, 151 p.

⁶ Mr. (lieutenant-colonel de l'Etat-major général), *Considérations sur les défenses naturelles et artificielles de la France en cas d'une invasion allemande*, traduit de l'allemand par A. Bacharach, 2^e édition, Paris, Tanera, 1870, 107 p.

en 1869¹ comme un témoignage de l'intérêt porté à notre territoire par l'Allemagne². De façon assez étrange, le nom de l'auteur allemand reste un mystère puisque seules les lettres « Mr. » sont mentionnées³. Au lendemain de la guerre franco-allemande, l'opinion publique française en attribue la paternité à Moltke lui-même ; mais c'est un fantasme car les idées exposées par Moltke sont bien trop éloignées de cette publication⁴. Les stratèges français, peu au fait des publications allemandes, semblent ignorer que l'ouvrage est déjà ancien puisque l'original allemand dont est tirée la traduction date de 1860⁵. Il a donc été rédigé peu de temps après la décision belge d'agrandir les fortifications anversoises. L'officier allemand inventorie les différentes voies d'invasion vers la France depuis Chimay jusqu'à Belfort. Dans l'optique d'une guerre future, ces voies d'invasion seraient empruntées par des armées allemandes qui convergeraient vers la Marne de Reims à Chaumont. La Belgique occupe une place privilégiée dans l'analyse du stratège puisque, selon lui, l'armée allemande de Belgique sera vraisemblablement la plus conséquente :

« La ligne d'opérations d'une armée qui envahit la France par la Belgique est plus courte encore que celle d'une armée partant de Luxembourg. Pour résister à une invasion française, on a transformé Anvers en une place du premier ordre, pouvant servir de lieu de refuge à l'armée belge tout entière. Les petites places de la Belgique, à l'exception de deux, doivent au contraire disparaître, de sorte que dans l'avenir une armée allemande ne pourra plus les utiliser pour en faire sa base d'opérations. La frontière franco-belge présente deux trouées de 12 à 14 lieues de largeur : l'une entre Avesnes et Rocroy, l'autre entre Sedan et Longwy. L'armée allemande passera impunément dans le pays peu accidenté (sic) qui sépare ces places, et se bornera à les bloquer. On ne pourra lui opposer une résistance sérieuse qu'à Saint-Quentin, La Fère et Laon »⁶.

Un autre aspect intéressant du mémoire est que l'officier y spéculait sur les solutions défensives qui pourraient être adoptées par la France. Dans le cas de la Belgique, l'auteur préconise une action préventive de l'armée française en Belgique pour y devancer l'armée allemande d'autant plus que les voies de chemin de fer françaises très nombreuses sur la

¹ BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale*, I, Bruxelles, 1869, p. 147-148.

² Brialmont commence déjà à défendre l'idée de fortifier Liège. Voir supra.

³ L'ouvrage est attribué par Philippe Boulanger au lieutenant-colonel Meyer. Il s'agit d'un précurseur dans le domaine de la géographie militaire. BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française...*, p. 32.

⁴ Sur l'impact étonnant de cet ouvrage sur les prévisions françaises après 1870, voir infra notre chapitre sur la Belgique dans le plan français.

⁵ Mr., *Frankreichs natürliche und künstliche Vertheidigungsmittel*, mit Anwendung der neuesten Grundsätze über Fortification, bei einem Kriege Deutschlands gegen Frankreich, von Mr., Oberstlieutenant i.P. des Generalquartiermeistersabes, Leipzig, Geibel, 1860, VIII-153 p.

⁶ Mr., *Considérations sur les défenses naturelles et artificielles de la France en cas d'une invasion allemande*, traduit de l'allemand par A. Bacharach, Paris, Tanera, 1867, p. 124-125.

frontière nord conduisent plus rapidement en Belgique que leurs homologues allemandes à l'est de la Prusse :

« D'un autre côté, si une armée française avait envahi la Belgique, ou si cet Etat s'alliait à la France contre l'Allemagne, l'armée allemande de la Moselle ne pourrait plus entreprendre ses opérations contre Paris. Les armées alliées feraient, en effet, de la Meuse leur base d'opérations, et menaceraient le flanc et les arrières de l'armée de la Moselle »¹.

De façon significative, l'auteur insiste dans sa conclusion sur le danger d'une invasion française en Belgique. Selon l'auteur, Napoléon III aurait été particulièrement mécontent des mesures belges de renforcement de la place d'Anvers. Les dispositions prises par la suite en France semblent indiquer qu'il entre dans l'intention des Français d'opérer un raid sur Anvers. Le raid serait d'autant plus probable que les lignes de chemins de fer offrent désormais aux Français toutes les facilités pour effectuer un coup de main sur le réduit national belge :

« D'après les feuilles publiques, le cabinet français aurait été irrité et aurait vu une menace contre la France dans la délibération des chambres belges, votant une dépense de 48 millions de francs pour améliorer et agrandir la fortification d'Anvers et la transformer en un camp retranché où l'armée pût trouver un refuge afin de ne plus se disperser dans les places qui touchent la frontière française, places dont deux seulement seront conservées. L'Empereur a répondu à ce vote des Chambres belges par le décret qui érigeait à Lille, tout près de la frontière belge, un grand commandement militaire sous les ordres de Mac-Mahon puis par l'armement des fortifications du port de guerre de Cherbourg et enfin par les stations de flottes établies dans des ports de commerce en face de Douvres, principalement au Havre, afin de pouvoir menacer de là, à chaque instant, les côtes anglaises et belges. (...) On peut donc dans cette organisation, et dans l'établissement du camp permanent de Châlons, voir une menace constante de la France vis-à-vis de ces pays. Lille est éloignée d'Anvers de dix-huit miles (environ 133 kilomètres et demi), que le chemin de fer permet de franchir en cinq heures. Deux autres voies conduisent dans le même temps à Anvers : l'une part de Valenciennes par Mons et Bruxelles, l'autre de Maubeuge par Charleroi et Malines. Si une armée d'invasion française peut se servir de ces lignes ferrées, elle se trouvera en peu de temps devant Bruxelles et Anvers »².

Les considérations de l'officier allemand sont assez pertinentes mais il oublie de préciser qu'un raid français sur Anvers aurait été difficilement accepté par l'Angleterre. Un tel raid aurait inmanquablement précipité le cabinet de Saint-James dans les bras de Moltke et Bismarck.

¹ *Idem*, p. 125.

² *Idem*, p. 147-148.

VI. La question du Luxembourg et les prolégomènes de la guerre franco-allemande (1866-1870)

A. L' « Affaire du Luxembourg » et la Belgique (1866-1867)

La politique habile d'unification allemande sous le sceptre des Hohenzollern, menée par Bismarck dès son arrivée à la tête du ministère prussien des Affaires étrangères en 1862, a pour conséquences de modifier radicalement l'équilibre des forces au cœur de l'Europe et de « redistribuer les cartes » sur les marches de la Confédération germanique chancelante. Après la guerre du Schleswig-Holstein en 1864, dernier épisode de collaboration austro-prussienne sur fonds de méfiance mutuelle, la guerre entre les deux Puissances allemandes pour la suprématie au cœur du défunt Saint-Empire semble de plus en plus inévitable. Cette rupture de l'équilibre centre-européen indispose non seulement Vienne mais aussi Paris qui s'est réconciliée avec l'Autriche depuis 1859 en vue de mettre un frein à la montée en puissance prussienne. C'est pourquoi, la diplomatie bismarckienne se préoccupe très tôt d'isoler la France afin d'éviter une alliance militaire franco-autrichienne contre laquelle l'armée prussienne ne serait pas de taille à lutter¹. Bismarck doit cependant compter avec les appétits français en Rhénanie, au Luxembourg et en Belgique qu'il ne peut totalement éconduire au risque de précipiter la France dans les bras de l'Autriche. En effet, Louis Napoléon espère bien tirer parti de la tension austro-prussienne pour obtenir une révision des traités de 1815 dans un sens plus favorable à la France sur le plan territorial. En 1863, il cherche déjà à instrumentaliser l'insurrection polonaise de Russie pour reconfigurer la carte de l'Europe. Mais l' « Oracle de l'Europe » veille. Léopold Ier grâce à sa correspondance avec les Cours de Vienne et Berlin parvient à apaiser la crise². En juin 1864, l'ambassadeur de Prusse à Paris von Goltz suspecte encore l'Empereur des Français de négocier discrètement le partage de la Belgique avec Guillaume III des Pays-Bas en spéculant sur la mort prochaine de Léopold Ier à

¹ La biographie de Bismarck par Lothar Gall met bien en lumière le rôle de « révolutionnaire blanc » joué par le chancelier qui bouleverse l'ordre européen établi tout en souhaitant conserver les structures traditionnelles au profit de la Prusse. GALL (Lothar), *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984.

² BALACE (F.), *Jean-Baptiste Nothomb et l'insurrection polonaise*, in PETIT (R.) (éd.), *Jean-Baptiste Nothomb et les débuts de la Belgique indépendante*. Actes du Colloque international de Habay-la-Neuve (5 juillet 1980), Bruxelles, 1982, p. 158-180. Sur les projets de reconfiguration des frontières au détriment de la Belgique, voir le mémoire sur les frontières de la France rédigé par le maréchal Vaillant en 1863 que nous analysons en détail dans notre chapitre « Regards français sur la frontière belge ». SHD/DAT, 1M 1164, Maréchal VAILLANT, *De la frontière Nord et Nord-Est de la France, Des défauts que présente cette frontière au point de vue militaire, et des modifications qu'il conviendrait d'y apporter*, manuscrit, 10 pages.

la santé réputée chancelante¹. De fait, le Souverain belge décède l'année suivante mais bien entendu, aucun partage n'est à l'ordre du jour.

Le 5 mars 1866, Goltz sonde une nouvelle fois Napoléon III sur son attitude future en cas de renforcement de la Prusse en Allemagne du Nord contre les intérêts autrichiens. Napoléon III ne soulève pas d'objections à la montée en puissance de la Prusse mais réclame néanmoins des compensations territoriales, notamment pour contenter l'opinion publique française. Napoléon passe en revue les territoires allemand, belge et suisse. Alors qu'il soulève l'annexion du sud de la Belgique, Goltz l'interrompt pour lui faire valoir l'avis des officiers prussiens :

« ...l'annexion du sud de la Belgique exigerait pour nous le déplacement de la frontière prussienne jusqu'à la Meuse, elle exigerait en particulier la possession de Liège, afin d'éviter que la rive gauche du Rhin ne soit livrée au premier coup de feu »².

L'Empereur dont la « maladie de la pierre » commençait à altérer ses capacités de discernement, recule finalement durant le conflit austro-prussien de juin 1866 devant la possibilité d'obtenir par les armes un rééquilibrage européen favorable à la France. Il s'en suit, selon les propres mots de Bismarck, une « politique des pourboires » menée par la diplomatie française qui tente vainement d'obtenir des compensations. Mais les réclamations françaises arrivent trop tard ! Toutefois, les hommes d'Etat français l'ignorent car Bismarck a l'habileté de ne pas fermer brusquement la porte pour gagner du temps et ne pas engager immédiatement la Prusse dans une seconde campagne militaire contre la France. Par l'intermédiaire de leur ambassadeur à Berlin Benedetti, les demandes françaises vont se développer en deux phases. Dans un premier temps, de fin juillet à la mi-août 1866, la France cherche à obtenir un retour à ses frontières de 1814 : le Palatinat rhénan – appelé aussi « Bavière rhénane » – la Hesse rhénane avec Mayence et le Grand-Duché de Luxembourg. Dans un second temps, de la mi-août 1866 à février 1867, la France cherche à obtenir une alliance avec la Prusse en échange du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique.

¹ MEDERNACH (Paul), *Der Weg zur Luxemburger Frage von 1867*, in *Hemecht, Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, XIX, 1967, 1, p. 12 ; SPRUNCK (Alphonse), *La question du Luxembourg avant les pourparlers entre l'Empereur Napoléon III et le Roi Grand-Duc Guillaume III*, in *Hemecht, Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, XIX, 1967, 1, p. 28.

² Goltz (Paris) à Bismarck (Berlin), le 6 mars 1866, in ONCKEN (H.), *Die Rheinpolitik Kaisers Napoleons III, von 1863 bis 1870 und der Ursprung des Krieges von 1870-1871*, nach den Staatsakten von Österreich, Preußen und den süddeutschen Mittelstaaten, I. 1863 bis Juli 1866, Neudruck der Ausgabe 1926, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967, doc. n° 37, p. 97 [Abrégé désormais de la façon suivante ONCKEN] ; CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg, 1867*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1967, p. 11-12.

L'échec de cette seconde phase de tractation conduit à la tentative avortée de rachat du Grand-Duché de Luxembourg par la France et au départ final des troupes prussiennes de la forteresse de février à mai 1867. Ce dernier épisode est connu sous le nom d'« Affaire de Luxembourg ». Mais l'« Affaire du Luxembourg » n'est guère compréhensible si l'on ne remonte pas à ses origines en 1866¹.

Les premiers appétits rhénans transmis officiellement à Benedetti par le ministre français des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys le 29 juillet s'avéreront très vite complètement inacceptables². Bismarck, s'il craint au début une réaction française, s'aperçoit très vite que la France a peu de cartes dans son jeu. En effet, l'armistice de Nikolsburg (2 août 1866) signé entre l'Autriche et la Prusse contribue à éloigner la probabilité d'une alliance franco-autrichienne. De même, la carence en hommes, en matériel et chevaux de l'armée française face à la Prusse, consécutive à une politique impérialiste en Italie, en Afrique et au Mexique, laisse peu de moyens de pression à la France³. Il est désormais hors de question pour la Prusse de sacrifier un quelconque territoire allemand. Le 11 août, lorsque Napoléon III reçoit l'ambassadeur prussien Goltz venu officiellement contester les ambitions françaises, l'Empereur déclare qu'il s'agit d'un malentendu. Lors de cette entrevue, il désavoue complètement son ministre qui l'aurait, prétend-il, manipulé pendant sa maladie⁴. Drouyn de

¹ ONCKEN (H.), *Die Rheinpolitik Kaisers Napoleons III, von 1863 bis 1870 und der Ursprung des Krieges von 1870-1871, nach den Staatsakten von Österreich, Preußen und den süddeutschen Mittelstaaten, II. Juli 1866 bis Juli 1868*, Neudruck der Ausgabe 1926, Osnabrück, Biblio Verlag, 1967 [1926] ; ROTHAN (G.), *Souvenirs diplomatiques, L'Affaire du Luxembourg, Le prélude de la guerre de 1870*, Paris, 1882 ; GRENU (René), *La question belge dans la politique européenne de 1866 à 1870*, Paris, Rieder, 1931.

² Pour plus de précision sur les appétits territoriaux français, voir infra notre chapitre « Regards français sur la frontière belge ».

³ Dans ses souvenirs, le consul général français à Francfort Rothan a des paroles très dures contre les carences du ministère de Jacques-Louis Randon : « Mais ce qui impressionnait surtout et à juste titre ceux qui combattaient l'idée d'une intervention armée et même d'une démonstration militaire, c'étaient les conceptions de l'Etat-major prussien, exécutées avec un bonheur foudroyant par une armée admirablement disciplinée, dont le patriotisme exaltait le courage. N'était-ce pas en effet une révélation aussi inattendue qu'inquiétante pour qui pensait au triste état de nos arsenaux et de nos effectifs, au relâchement de notre discipline, à l'ignorance où étaient nos généraux des conditions de guerre moderne ». Dans ses mémoires, le maréchal Randon cherche à se disculper des défaillances de la politique française de juillet 1866. Il déclare en substance qu'il fallait un bouc-émissaire pour justifier l'inactivité française au lendemain de Sadowa. Jacques-Louis Randon est finalement remplacé par le maréchal Niel en janvier 1867. ROTHAN (G.), *La politique française en 1866*, Paris, C. Lévy, 1879, p. 218-219 ; RASTOUL (A.), *Le Maréchal Randon (1795-1871) d'après ses mémoires et des documents inédits, Etude militaire et politique*, Paris, Firmin Didot & Cie, 1890, p. 332-335 ; RANDON (Jacques-Louis), *Mémoires du Maréchal Randon*, II, Paris, Lahure, p. 203-240. Mais la Prusse est au courant depuis juillet de la faiblesse militaire française via les renseignements transmis par son attaché militaire. LOË (General-Feldmarschall von), *Erinnerungen aus meinem Berufsleben (1849-1867)*, 2e édition, Stuttgart ; Leipzig, Deutsche Verlags-Anstalt, 1906, p. 126. Les souvenirs de l'attaché militaire à Paris, le général von Loë se limitent à l'espace français et ne contiennent aucune allusion à la Belgique.

⁴ CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 16-21 ; GRENU (René), *La question belge dans la politique européenne de 1866 à 1870*, Paris, Rieder, 1931, p. 27-38.

Lhuys démissionne le lendemain. Le 16 août 1866, le ministre d'Etat Rouher, l'éminence grise de Napoléon III, transmet de nouvelles instructions à Benedetti. Il conseille à l'ambassadeur de développer ses approches en trois phases. Les deux premières phases sont généralement bien connues de l'historiographie mais les derniers conseils de Rouher sont fréquemment tronqués sous l'influence des synthèses d'Emile Ollivier ou du Baron Beyens¹, alors qu'ils sont très révélateurs de la pensée géopolitique française. Revenons au document :

« En premier lieu, réunissant dans une même pensée les questions des frontières de 1814 et de l'annexion de la Belgique, vous devez réclamer, par un traité public, la concession de Landau, Sarrelouis, Sarrebruck et du duché de Luxembourg, et la faculté, par un traité d'alliance offensive et défensive, qui serait secret, de nous annexer ultérieurement la Belgique. En second lieu, si ces bases ne vous paraissent pas pouvoir être obtenues, vous devez renoncer à Sarrelouis et à Sarrebruck, même à Landau, vieille bicoque dont la possession surexciterait contre nous le sentiment allemand, et borner nos conventions publiques au duché de Luxembourg, nos conventions secrètes à la réunion de la Belgique à la France. En troisième lieu, si la réunion de la Belgique à la France, purement et simplement, rencontrait de trop grands obstacles, acceptez un article par lequel on conviendrait que, pour apaiser les réticences de l'Angleterre, on pourrait constituer Anvers à l'état de ville libre. Mais, en aucun cas, vous ne devez accepter la réunion d'Anvers à la Hollande et celle de Maëstricht à la Prusse »².

Les dernières instructions de Rouher sont claires. Il faut absolument éviter que la Hollande ne devienne maîtresse de l'embouchure de l'Escaut, eu égard à son alliance traditionnelle avec la Prusse. De même l'armée prussienne ne doit pas maîtriser dans le futur le passage de la Meuse à Maastricht. Ces instructions s'avèrent pertinentes car au cours des négociations qui suivent, Bismarck réclamera effectivement la cession de Maastricht à la Prusse. En revanche, « il n'a rien dit d'Anvers » bien que l'engagement de la Prusse pour la Belgique ait été formulé en termes non équivoques à ce sujet³.

Les approches de Benedetti ont lieu à partir du 20 août 1866 et se poursuivent les 21 et 22 août. Bismarck répète à son interlocuteur le refus absolu de toute concession du territoire allemand. En revanche il fait miroiter la perspective d'un accord concernant le Luxembourg et la Belgique. Habilement, le ministre prussien des Affaires étrangères obtient de Benedetti qu'il développe son projet d'accord secret sur du papier à en-tête de l'ambassade de France.

¹ BEYENS (Baron), *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, Lille-Bruges-Paris, 1924, p. 199-200 ; OLLIVIER (Emile), *L'Empire libéral : études, récits, souvenirs*, VIII. *L'année fatale, Sadowa 1866*, Paris, Garnier frères, 1903, p. 564.

² Rouher (Paris) à Benedetti (Berlin), le 16 août 1866, in ONCKEN, II, doc. n° 288, p. 82-83.

³ Benedetti (Berlin) à Rouher (Paris), le 23 août 1866, in *Origines diplomatiques*, XII, doc. n° 3478, p. 171 ; GRENU (René), *La question belge...*, p. 58.

L'Empereur des Français s'y engagerait à reconnaître les extensions territoriales prussiennes en échange de l'entremise du Roi de Prusse auprès du Roi des Pays-Bas pour faciliter l'acquisition du Grand-Duché par la France. Concernant la Belgique, « Sa Majesté le Roi de Prusse, dans le cas où Sa Majesté l'Empereur des Français serait amené par les circonstances à faire entrer ses troupes en Belgique ou à la conquérir, accordera le concours de ses armées à la France et la soutiendra avec toutes ses forces de terre et de mer envers toute puissance qui, dans cette éventualité, lui déclarerait la guerre »¹. Le 29 août 1866, Benedetti remet à Bismarck ce projet de traité rédigé aux alentours du 23 mars. Ce dernier l'emporte « pour étude »².

En l'absence de documents clairs sur la réception du projet français par Guillaume Ier, les historiens ont beaucoup glosé sur les réelles intentions allemandes. De la correspondance échangée entre Goltz et Bismarck, il ressort qu'un fossé existait entre le souverain et ses deux ministres. Ce dernier répugnait à sacrifier la Belgique et le Luxembourg à la France tandis que Bismarck et Goltz conservaient une attitude ambiguë : à leurs yeux, en cas de coup dur, le projet français pourrait toujours être une monnaie d'échange. Ainsi, le 11 septembre 1866, Goltz continue à entretenir Guillaume Ier des propositions françaises. Mais les notes écrites par le Souverain prussien dans la marge du rapport de Goltz indiquent nettement que le Roi ne désire pas être associé à ces manœuvres qui pourraient le rendre impopulaire en Allemagne. En effet, selon Guillaume Ier, le peuple allemand risquerait de retirer sa sympathie à la Prusse s'il apprenait que les Hohenzollern avaient sacrifié la Belgique à la France, pour prendre les rênes de l'Allemagne. D'un autre côté, s'il ne désire pas s'associer à la chute d'une dynastie, Guillaume Ier ne semble pas attacher plus de prix que cela à l'indépendance belge : « Si c'est un désir de la France d'annexer la Belgique, c'est son affaire et non la mienne³ ». Un certain fossé semble même se creuser entre le souverain prussien et le ministre de Prusse à Paris. Alors que ce dernier évoque à Bismarck dans un rapport du 10 décembre l'annexion de la Belgique comme un sacrifice « inévitable » pour réaliser l'unité allemande et sauvegarder la paix, Guillaume Ier note sur un ton rageur dans la marge que le comte Goltz « devrait

¹ Projet français d'alliance défensive et offensive entre la France et la Prusse, (ca 23 août 1866), ONCKEN (H.), *Die Rheinpolitik...*, II, doc. n° 297, p. 95.

² Au début de la guerre franco-prussienne, Bismarck fera publier le « traité Benedetti » dans le *Times* du 25 juillet 1870 afin de discréditer la France aux yeux de la diplomatie européenne. OLLIVIER (Emile), *L'Empire libéral...*, VIII, p. 567-568 ; CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 25-26 ; THOMAS (D.H.), *The Guarantee of Belgian Independence...*, p. 175-178.

³ Goltz (Paris) à Guillaume Ier (Berlin), le 11 septembre 1866, ONCKEN, II, doc. n° 302, p. 109.

combattre et ne pas soutenir ces chimères »¹. A plusieurs reprises, Bismarck et Goltz évoquent effectivement dans leur correspondance le sacrifice belge comme un mal potentiellement nécessaire selon les circonstances. Contrairement à la conversation que Goltz avait eue avec Napoléon III le 5 mars 1866, à aucun moment les deux hommes d'Etat prussiens ne soulèvent désormais un quelconque intérêt géopolitique à sauvegarder la neutralité du territoire belge ou du moins à se ménager en Belgique la rive droite de la Meuse². Cependant, dans une lettre du 14 janvier 1867, Bismarck écrit à l'ambassadeur prussien à Londres Bernstorff que la prise en compte par Guillaume Ier des intérêts géopolitiques anglais risque d'être un puissant frein à son acceptation d'un abandon de la Belgique à la France. Dans cette lettre, le ministre prussien des Affaires étrangères pèse avec beaucoup de circonspection l'appui anglais et prend le contre-pied de la prudence qu'il prête à son souverain. Il constate que la politique continentale anglaise est beaucoup moins affirmée que par le passé, ce qui ne doit pas être sans influence sur la politique étrangère prussienne. Aussi longtemps que l'Angleterre persévéra dans cet isolationnisme larvé, la Prusse devra ménager les susceptibilités françaises, quitte à envisager des compensations en Belgique³.

Au cours de l'automne et de l'hiver 1866, après avoir rencontré diverses mesures dilatoires de Bismarck, la diplomatie française concentre finalement ses intérêts sur le seul Luxembourg, délaissant, temporairement pensait-elle, la question belge⁴. Une fois le Luxembourg acquis, la Belgique serait complètement encerclée par la France ; c'est pourquoi Benedetti déclare cyniquement à Moustier le 26 janvier 1867 qu' « une fois en possession du Luxembourg, nous sommes sur le chemin qui conduit à Bruxelles ; ni l'opinion publique, ni les Gouvernements ne s'y méprendront et, avec la neutralité de la Prusse solidement garantie, nous y arriverons plus sûrement que si elle ne nous avait donné que des gages incertains. La Belgique peut ainsi être unie à la France sans qu'il soit besoin de tirer l'épée. En cherchant à l'obtenir avec l'Autriche par exemple et contre le gré de l'Allemagne, nous avons chance certainement de reculer nos frontières plus loin encore mais ce ne sera pas sans combattre et, à mes yeux, les

¹ Goltz (Paris) à Bismarck (Berlin), le 10 décembre 1866, ONCKEN, II, doc. n° 302, p. 135.

² Bismarck (Berlin) à Goltz (Paris), le 8 et le 20 août 1866, ONCKEN, II, docs. n° 254 et n° 296, p. 35 et p. 87-88.

³ Bismarck (Berlin) à Bernstorff (Londres), le 14 janvier 1867, ONCKEN, II, docs. n° 336, p. 183-186 ; CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 31-32 ; BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 182. Sur l'isolationnisme anglais : FOOT (M. R. D.), *Great Britain and Luxemburg 1867*, in *The English Historical Review*, 1952, LXVII, n° 264 (juillet 1952), p. 352-356 ; MILLMAN (Richard), *British Foreign Policy and the Coming of the Franco-Prussian War*, Oxford, 1965, p. 27-45 ; MARX (Roland), *L'Angleterre et la crise de 1867*, in *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*, Metz, 1978, p.137-140.

⁴ GRENU (René), *La question belge...*, p. 68-76.

frontières naturelles ne sont plus de notre temps une nécessité absolue : les véritables sont celles qui sont ou peuvent devenir des frontières nationales »¹. Dans le même courrier, il indique qu' « on ne ferait pas du démantèlement de la forteresse une condition de notre entente sur ce point »², ce qui démontre bien la volonté française de conserver au Gibraltar du Nord sa vocation militaire. Un événement aurait pourtant dû contribuer à éveiller la méfiance française concernant les promesses bismarckiennes. Nothomb avait négocié, avec l'appui de Guillaume Ier et de la Reine Victoria, le mariage de la fille d'Antoine von Hohenzollern Maria avec le frère de Léopold II, Philippe Comte de Flandre. Ce mariage prévu pour le mois d'avril 1867 créait un lien direct entre la dynastie belge et son homologue prussienne ; ce qui constituait, selon les termes d'Emile Ollivier, un « *Noli Tangere* » à l'adresse de la France³. Toutefois, Bismarck continuera à faire miroiter les compensations belges jusqu'en février 1867. A tel point que Benedetti s'interroge dans une lettre envoyée au ministre des Affaires étrangères Moustier le 13 février 1867 : « ...pour le prix de la Belgique qu'on nous laisserait conquérir, voudrait-on, en continuant d'occuper la place de Luxembourg, obtenir de la Hollande avec notre concours la rive droite de la Meuse ? »⁴

Encouragée par les assurances de la Prusse, la diplomatie française va décider d'engager directement les négociations avec La Haye pour l'acquisition du Grand-Duché de Luxembourg, sans passer par l'intermédiaire prussien. L'occasion lui en est offerte en février 1867 suite à la tension grandissante entre les Pays-Bas et la Prusse. En effet, depuis la dissolution de la Confédération germanique l'année précédente et la nouvelle constitution de la Confédération d'Allemagne du Nord, plus rien ne justifiait aux yeux de la diplomatie néerlandaise la persistance de liens fédéraux unissant encore théoriquement le Limbourg et le Luxembourg à la Prusse. Pratiquement totalement détaché des Pays-Bas sur le plan politique et économique, le Luxembourg avait en outre ce désavantage énorme d'accueillir dans sa capitale fortifiée une garnison prussienne en vertu d'un accord signé au lendemain du Congrès de Vienne⁵. En dépit de la dissolution de l'ancienne Confédération, Bismarck s'était toutefois évertué depuis lors à réaffirmer envers et contre tous le droit de garnison de la Prusse dans la forteresse de Luxembourg. Le 12 février 1867, après avoir usé pendant plusieurs mois des

¹ Benedetti (Berlin) à Moustier (Paris), le 26 janvier 1867 in *Origines diplomatiques*, XIV, doc. n° 4116, p. 187-188.

² *Idem*, p. 185.

³ ROTHAN (G.), *Souvenirs diplomatiques, L'Affaire du Luxembourg...*, p. 132 ; OLLIVIER (E.), *L'Empire libéral...*, IX, p. 168 ; GRENU (René), *La question belge...*, p. 76.

⁴ Benedetti (Berlin) à Moustier (Paris), le 13 février 1867 in *Origines diplomatiques*, XIV, doc. n° 4195, p. 289.

⁵ MARX (Roland), *L'Angleterre et la crise de 1867...*, p. 137 ; FOOT (M.R.D.), *Great Britain and Luxemburg...*, p. 352.

procédés dilatoires dont il avait le secret, Bismarck finit par refuser catégoriquement une offre de La Haye qui invitait Berlin à reconnaître officiellement la rupture des liens unissant le Limbourg à la Confédération d'Allemagne du Nord, en échange notamment d'une renonciation des Pays-Bas aux bénéfices de la liquidation des anciennes finances fédérales¹.

Dans un tel climat, la France pense par conséquent avoir toutes ses chances d'acquérir le Grand-Duché de Luxembourg en proposant aux Pays-Bas de l'annexer, moyennant une compensation financière et un appui diplomatique dans la question du Limbourg, d'autant plus que l'opinion aux Pays-Bas est largement favorable à cette vente. La demande est présentée fin février au ministre des Pays-Bas à Paris Lightenveld². Dans ses instructions du 28 février 1867 au ministre de France à La Haye Baudin, le ministre français des Affaires étrangères Moustier fournit à son destinataire des arguments stratégiques favorables à l'annexion du Luxembourg par la France pour le préparer à défendre le dossier devant les autorités néerlandaises. Ces considérations touchent également la Belgique :

« La position géographique du Grand-Duché rend sa situation très précaire. Bien qu'il soit rattaché à la Hollande par un lien permanent personnel, les embarras qui résultent de cet état de choses se font souvent sentir, et nous croyons, comme je viens de le dire, que les habitants du Grand-Duché désirent réellement être réunis à la France. Le Gouvernement de l'Empereur ne suit pas une politique d'agrandissement, et l'acquisition d'un pays si peu étendu ne saurait aux yeux de personne avoir le caractère d'un accroissement territorial, mais la forteresse de Luxembourg, en passant entre nos mains, donnerait à notre système défensif une solidité à laquelle nous pouvons légitimement prétendre. Non seulement Luxembourg couvrirait les approches de Metz, mais encore le peu d'espace qui resterait entre cette place et celle de Maëstricht, défendue par les Hollandais, rendrait plus difficile à une armée qui se proposerait d'envahir la France, de violer la neutralité belge pour surprendre notre frontière du Nord. Cette hypothèse n'a rien d'absolument inadmissible ; car, si nous n'avons aucun intérêt à traverser la Belgique pour envahir l'Allemagne, celle-ci a un intérêt tout contraire du moment qu'elle voudrait nous attaquer. Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage à ce sujet pour faire comprendre l'importance purement défensive que cette position militaire offrirait pour nous, et l'avantage qu'il y aurait en même temps à ce que le Limbourg, avec la citadelle de Maëstricht, fût dégagé de tous les liens par lesquels on a voulu naguère l'associer aux destinées de la Confédération germanique. (...) Ces réflexions serviront à vous diriger dans l'échange d'idées qui va nécessairement s'établir entre vous et le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, par suite de la communication qu'il nous a fait parvenir »³.

¹ MATSCHOSS (A.), *Die Kriegsgefahr von 1867 ; Die Luxemburger Frage*, Bunzlau, 1908, p. 75-79.

² OLLIVIER (E.), *L'Empire libéral...*, IX, p. 262 ; CALMES, *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 117-119, TAMSE (C.A.), *Nederland en België in Europa...*, p. 66-70.

³ Moustier (Paris) à Baudin (La Haye), le 28 février 1867 in *Origines diplomatiques*, XIV, doc. n° 4270, p. 382.

Dans ses souvenirs, l'ancien consul de France à Francfort Rothan résume bien les craintes hollandaises sur le plan géopolitique :

« La guerre d'Allemagne avait éveillé en Hollande les plus vives appréhensions. On craignait pour deux provinces : pour le Limbourg, qui faisait partie intégrante de la monarchie, et pour le Luxembourg, qui était un fief héréditaire de la maison régnante. On savait que ces deux provinces, qui avaient été rattachées par des liens artificiels à la Confédération germanique, n'étaient pas indifférentes à la Prusse, et l'on craignait qu'elle ne voulût les faire entrer dans la Confédération du Nord. On se rappelait aussi que les publicistes militaires allemands qui avaient écrit sur le système défensif de l'Allemagne avaient déploré plus d'une fois qu'en 1815, le négociateur prussien, le prince de Hardenberg, eût consenti à abandonner aux Pays-Bas Maëstricht et Vanloo [Venlo], les deux clefs de la Meuse ; elle appréhendait la revendication de ces deux places fortes, et elle craignait surtout que le Luxembourg ne donnât lieu à de sérieuses complications entre la France et l'Allemagne, dont elle aurait à subir les conséquences »¹.

Mais si beaucoup d'hommes politiques et même l'entourage royal sont favorables à la cession, Guillaume III des Pays-Bas hésite car il craint de froisser la Prusse. La France se montre néanmoins rassurante et suggère à mots voilés que la Prusse n'est pas hostile à la manœuvre. Le mois de mars 1867 se passe en tergiversations. Le Gouvernement de La Haye souhaiterait en effet une confirmation de la part de la diplomatie prussienne qui ne la donne pas. Par conséquent, le cabinet de La Haye se raidit car il craint que la responsabilité d'une crise entre la France et la Prusse ne lui soit imputée. Fin mars, les tractations sont pourtant sur le point d'aboutir lorsque des fuites alertent l'opinion publique allemande. La presse nationaliste se déchaîne alors contre les manœuvres françaises visant à s'emparer d'un territoire considéré comme allemand. Sans s'opposer frontalement à la cession du Luxembourg pour ne pas cabrer inutilement l'opinion française, Bismarck confie aux Français sa crainte des réactions guerrières de l'opinion allemande derrière laquelle il se retranche désormais habilement. Le 1er avril 1867, Bismarck est interpellé violemment au Reichstag par le représentant hanovrien Benningsen pour savoir si la rumeur de la cession du Luxembourg à la France est fondée ; tandis que le même jour, Baudin transmet au Gouvernement néerlandais le texte de la convention et le traité de garantie entre la France et les Pays-Bas. La signature n'est désormais plus qu'une question d'heure. La France joue alors de malchance. L'absence du ministre luxembourgeois Tornaco oblige le ministre néerlandais des Affaires étrangères à différer la signature qui n'aura finalement jamais lieu. En effet, le 3

¹ ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 151-152.

avril 1867, impressionné par son opinion publique ou feignant de l'être, Bismarck transmet à La Haye un grave avertissement : la cession du Luxembourg à la France risque d'être une cause de guerre. Il n'en fallait guère plus à Guillaume III et son Gouvernement pour stopper toute forme de négociation. Napoléon III est furieux de ce retournement de veste de Bismarck, vu les espoirs qu'il avait entretenus auprès de la France depuis des mois. Si Bismarck veut éviter la guerre, il semble bien que cet affront fait à la France le précipite plus sûrement encore vers un règlement de la question par les armes¹.

L'opinion publique française est chauffée à blanc mais l'armée est-elle prête ? Napoléon consulte Trochu et Leboeuf pour l'éventualité d'une prise du Luxembourg par la force². Selon un rapport de l'attaché militaire prussien à Paris von Loë, rapport envoyé à Berlin le 5 avril 1867, les généraux Fleury, Le Boeuf et Frossard sont parmi les meneurs du parti de la guerre. Le ministre de Prusse à Paris rapporte ainsi les propos du général Fleury qui aurait dit à une de ses connaissances : « Pourvu que les Prussiens ne cèdent pas dans la question du Luxembourg ! Car pour nous la guerre est la seule issue possible dans ce chaos général. Elle empêchera la désorganisation complète de la France et le renversement de la dynastie par les partis ennemis »³. Des deux côtés on assiste à des armements défensifs⁴. Mais la désorganisation de l'armée française suite à son engagement au Mexique est un frein qui ne lui permet pas d'exercer une pression sérieuse sur la Prusse⁵. En revanche du côté prussien, si le ministre de la Guerre Roon prêche la modération, le chef d'Etat-major Moltke se dit prêt à la guerre⁶. Moltke déclare en privé que l'importance stratégique de la forteresse luxembourgeoise est suffisante pour que les prétentions françaises constituent en soi un *casus*

¹ HAAG (Emil), *Was wollte Bismarck mit der Luxemburger Affäre 1867 ?*, in *Hémecht, Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, XXIII, 1971, 1, p. 43-58 ; GRENU (René), *La question belge...*, p. 99-115 ; TAMSE (C.A.), *Nederland en België in Europa...*, p. 66-70.

² ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 252.

³ Lettre de Loë (Paris) au chef du cabinet militaire général von Tresckow (Berlin), le 5 avril 1867, ONCKEN, II, doc. n° 402, p. 289. Les souvenirs du général Fleury s'arrêtent à la fin de l'année 1866 et n'abordent hélas pas son attitude durant la crise luxembourgeoise. FLEURY (E. F.), *Souvenirs du général Comte Fleury*, 2 volumes, Paris, E. Plon, Nourrit & Cie, 1897-1898, VIII-433 p ; 393 p.

⁴ OLLIVIER (E.), *L'Empire libéral...*, IX, p. 326.

⁵ Dans ses souvenirs, le général Lebrun note l'incompatibilité qui existait entre les prétentions françaises et l'état de son armée : « En effet, une partie considérable de notre armée était encore au Mexique, et la partie disponible, à l'intérieur, ne permettait pas au Ministre de la guerre de mobiliser plus de 200.000 hommes. C'était peu assurément pour affronter une grande guerre contre la Prusse. » LEBRUN (général), *Souvenirs militaires, 1866-1870, Préliminaires de la guerre, Mes missions à Vienne et en Belgique*, Paris, 1895, p. 23-24. Sur les manques de l'armée française en 1867 on consultera utilement TROCHU (général), *L'armée française en 1867*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1895.

⁶ ROON (Albrecht) (Grafen von), *Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Generalfeldmarschalls Kriegsministers Grafen von Roon, Sammlung von Briefen, Schriftstücken und Erinnerungen*, 3 volumes, 5e édition, Berlin, Eduard Trewendt, 1905, p. 507-508.

*belli*¹ ; d'autant plus qu'il est informé par l'attaché militaire prussien à Paris Loë que la France n'est pas de taille à lutter contre la Prusse². Napoléon III recule à nouveau et s'en remet dès le 7 avril 1867 à la décision des Puissances signataires du traité de 1839. Il reste désormais à convaincre la Prusse de l'opportunité d'une conférence internationale sur la question³.

Depuis l'été 1866, Léopold II et son Gouvernement ont été alertés, via le Baron Nothomb, qu'ont lieu entre la France et la Prusse des tractations nébuleuses sans doute relatives à des compensations dont la Belgique pourrait bien être l'objet. Malgré certaines dénégations françaises obtenues par Frère-Orban et Rogier, malgré un certain tassement des rumeurs pendant l'hiver, les soupçons à l'égard de la France et de la Prusse réapparaissent au printemps 1867 dans le sillon des vagues luxembourgeoises⁴. Léopold II, à l'instar de son défunt père, continue à entretenir une relation épistolaire avec la Reine Victoria. Il ne cache pas à sa cousine son appréhension. Le 12 mars 1867, il écrit à Victoria : « J'espère que Bismarck ne songe pas à laisser l'Empereur Napoléon acquérir le Luxembourg hollandais. Ce serait une pointe bien dangereuse pour les provinces rhénanes et même pour nous⁵ ». De son côté, Chazal écrit à Rogier le 2 avril 1867 : « ...L'ambition de la Prusse est si grande que, pour la satisfaire, il faudrait sacrifier de nouvelles nationalités. Pour réussir, on serait disposé à s'entendre avec la France. La Hollande à la Prusse, la Belgique et le Luxembourg à la France, tel serait le prix de l'alliance. Le ministre d'une grande Puissance est persuadé que la négociation se poursuit...⁶ ». Déjà en octobre 1866, lors de sa mission auprès de Napoléon III, l'ancien ministre belge de la Guerre avait observé chez l'Empereur une « très grande réserve à l'égard de la Belgique » lorsqu'il avait abordé la question des compensations et s'était demandé si cela était « bon ou mauvais signe »⁷.

¹ KEUDELL (Robert von) (ancien ambassadeur d'Allemagne à Rome), *Bismarck et sa famille, Impressions et souvenirs (1846-1872)*, traduit de l'allemand par E.-B. Lang, Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1902, p. 329.

² LOË (General-Feldmarschall von), *Erinnerungen...*, p. 133-134.

³ Goltz (Paris) à Bismarck (Berlin), le 8 avril 1867, ONCKEN, II, doc. n° 409, p. 301-302.

⁴ GRENU (René), *La question belge...*, p. 63-68 ; DISCAILLES (E.), *Charles Rogier...*, IV, p. 256-258 ; HYMANS (Paul), *Frère-Orban...*, p. 121-123.

⁵ Léopold II (Bruxelles) à Victoria, le 12 mars 1867, Royal Archives Windsor, Q2 (14), citée in DEMOULIN (Robert), *Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg au printemps de 1867*, in *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, p. 164.

⁶ Chazal à Rogier, le 2 avril 1867, citée in DISCAILLES (E.), *Charles Rogier...*, IV, p. 277-278.

⁷ GARSOU (J.), *Chazal et Napoléon III (1863-1870)*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXVII, 1949, p. 763.

Comme toujours en cas de crise diplomatique grave, la Belgique cherche à obtenir de la part de l'Angleterre des garanties de protection. Mais, sous l'influence de son secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Edward Stanley, la politique anglaise est beaucoup plus soucieuse de garder les mains libres que par le passé. Lorsqu'il en est informé après l'interpellation Benningsen du 1^{er} avril 1867, Stanley préfère minorer la crise luxembourgeoise. Il fait mine de penser qu'elle n'aura aucune conséquence sur la neutralité belge. Le ministre de Prusse à Londres Bernstorff cherche pourtant à le convaincre à plusieurs reprises du danger que courrait la Belgique avec une pareille pointe française le long de sa frontière orientale. Mais rien n'y fait ; le secrétaire d'Etat exprime à son interlocuteur sa confiance totale dans le traité de garantie de 1839 et fait déjà une nette distinction entre les neutralités belge et luxembourgeoise. Sans lui faire de promesses, il rassure néanmoins Bernstorff en lui déclarant que si la Belgique était menacée, il est vraisemblable que l'Angleterre interviendrait¹. Ce qui fait dire à Bernstorff dans son rapport à Bismarck du 3 avril 1867 qu'il serait du plus grand intérêt pour la Prusse que la France se montre ostensiblement menaçante à l'égard de la Belgique ou même qu'elle viole sa neutralité. A moins, poursuit Bernstorff, que la politique prussienne choisisse sciemment de mettre en danger l'Angleterre et de la « sacrifier » en s'entendant avec la France à propos de « l'absorption de la Belgique »². De son côté, Stanley assure d'ailleurs ses arrières car dans des instructions « secrètes et confidentielles » envoyées le même jour à l'ambassadeur anglais à Paris Cowley, il demande à ce dernier « d'encourager toute disposition de la part de l'Empereur ou de son Gouvernement qui pourrait montrer une intention de renoncer à toutes les vues d'agrandissement au détriment de la Belgique »³.

Au cours du mois d'avril, le ministre de Belgique Van de Weyer cherche lui-même à rompre le « splendide isolement » anglais en obtenant de Stanley une promesse d'intervention en bonne et due forme en cas de guerre européenne. Cependant, dans un rapport envoyé à Rogier le 17 avril 1867, Van de Weyer est bien obligé de confier à son ministre que malgré ses espoirs initiaux, il s'est confronté Outre-Manche à un véritable mur. Certes, au cours de sa récente entrevue avec Stanley, ce dernier a approuvé chaleureusement l'attitude de la Belgique qui n'exprime « ni plainte, ni vœu, ni insinuation » pour recouvrer le Luxembourg ; une attitude, déclare Stanley, « qui ne permettrait pas au Gouvernement français de rendre la

¹ Bernstorff (Londres) à Bismarck (Berlin), le 3 avril 1867, in *APP*, VIII, doc. n° 410, p. 575-576 ; FOOT (M.R.D.), *Great Britain and Luxemburg...*, p. 361-362.

² Bernstorff (Londres) à Bismarck (Berlin), le 3 avril 1867, in *APP*, VIII, doc. n° 410, p. 575-576.

³ Stanley (Londres) à Cowley (Paris), le 3 avril 1867, citée in FOOT (M.R.D.), *Great Britain and Luxemburg...*, p. 362-363.

Belgique responsable d'un échec prévu »¹. Certes, le secrétaire d'Etat britannique a confié pareillement au ministre belge ses craintes concernant la politique de Bismarck peu disposé à évacuer le Luxembourg mais qui sacrifierait au contraire aisément la Belgique à l'unité allemande. Il n'empêche, Stanley est resté extrêmement évasif vis-à-vis de ses démarches réitérées afin d'obtenir une garantie formelle en cas de guerre sur le continent ; ce qui est un comble, estime Van de Weyer, dans la mesure où Stanley n'hésite pas dans le même temps à conseiller le Gouvernement Rogier d'armer le pays en secret². Dans la foulée de ses avertissements, le *Foreign Office* cherche également à connaître le nombre de soldats belges mobilisables directement en cas d'attaque du territoire et leur répartition entre infanterie, artillerie et cavalerie. Le ministre d'Angleterre à Bruxelles Howard de Walden fait une démarche auprès du Gouvernement belge pour savoir si les garnisons des forteresses ont des réserves suffisantes³. Comme à l'accoutumée, les Belges s'empressent de fournir ces renseignements à leur « allié naturel », escomptant sans doute un assouplissement de la politique isolationniste anglaise à leur égard. Les chiffres sont fournis de façon détaillée par le général Guillaume, chef du personnel au ministère de la Guerre. L'armée belge peut aligner au total 89.350 hommes : 49.750 hommes pour l'armée de campagne ; 38.600 soldats restent disponibles pour la réserve, la garnison d'Anvers et des autres forts belges. Ce bilan est bien inférieur aux 100.000 hommes dont Léopold II prétend disposer lors de ses voyages à Paris et Berlin⁴. Le danger qu'un grand nombre de ces hommes ne soient enfermés dans la défense des places fortes, diminuant d'autant la force de frappe d'une armée de campagne, suscite des explications supplémentaires auprès du ministre britannique : des volontaires issus de la garde civique permettront notamment de libérer certaines troupes régulières attachées ordinairement à la garde des forteresses⁵.

¹ Van de Weyer (Londres) à Rogier (Bruxelles), le 17 avril 1867, citée in DISCAILLES (E.), *Charles Rogier...*, IV, p. 278-280.

² *Ibidem*.

³ Howard de Walden à Rogier, Bruxelles, le 22 avril [1867]. Copie certifiée, MAEB, CP, Question du Grand-Duché de Luxembourg, 1², document n° 271, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 196-197 ; GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 88.

⁴ Le 10 avril 1867, Léopold II part en visite à Paris pour l'exposition universelle. Il en profite pour s'entretenir avec Napoléon III de la question luxembourgeoise. Il part ensuite pour Berlin le 22 avril où il doit assister le 24 au mariage de son frère Philippe, Comte de Flandre avec Marie de Hohenzollern. A l'annonce du chiffre de 100.000 hommes, Moltke fait mine d'être impressionné et fait remarquer à Léopold II qu'il s'agit d'une force suffisamment large pour exercer une influence sur la diplomatie : « La Belgique peut exercer une grande influence sur la politique générale en se liant soit avec la France soit avec la Prusse.- Oui, a dit le Roi, mais nous sommes neutres et désirons le rester ». GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 92-93 ; LICHTERVELDE (Louis), comte de, *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926, p. 81-82 ; DEMOULIN (Robert), *Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg...*, p. 166-173.

⁵ NA – UK, FO 10 / 276, Howard de Walden (Bruxelles) à Stanley (Londres), le 24 avril 1867.

La Reine Victoria, alertée par sa correspondance avec son cousin belge, tente d'infléchir l'isolationnisme de son ministre. Dans une lettre à Stanley, elle cherche à convaincre ce dernier de maintenir le principe de la Barrière contre la France :

« La Reine voudrait rappeler à Lord Stanley que la forteresse de Luxembourg fut confiée aux soins de la Prusse en un temps où, bien que la France fût faible et impuissante, l'objet des Grandes Puissances était de créer une barrière contre une possible renaissance de l'ambition française dans quelque temps à venir ; et nous ferions bien de réfléchir à présent, avant de concourir à recommander la cession de la forteresse à la France...alors que (ce pays) est fort et plus susceptible de poursuivre une politique agressive que jamais depuis la grande guerre »¹.

La Reine Victoria est soutenue dans sa politique belgophile par l'ancien ministre des Affaires étrangères Malmesbury devenu en 1866 *Lord Privy Seal* sous le Gouvernement Derby. A l'instar de la Reine, Malmesbury pense que si les Français s'emparent de la Belgique, les Prussiens réclameront en échange la façade maritime hollandaise : «...si un tel marchandage a lieu, notre flanc sud-est serait complètement contourné... ». Dans sa correspondance avec Stanley, Malmesbury lui rappelle les fondements de la politique anglaise continentale, à savoir qu'une bonne défense de l'Angleterre commence par l'indépendance de la Hollande et du port d'Anvers. « Je sais qu'il s'agissait de l'opinion ferme du Duc de Wellington et de Palmerston qui m'ont exhorté encore et encore à conserver cet axiome lorsque je pris la tête du *Foreign Office* en 1852 »².

Agacé par les tergiversations anglaises, Bismarck fait comprendre au ministre d'Angleterre à Berlin Loftus que la Prusse ne s'engagera pas pour la Belgique si les Anglais ne font pas au moins un geste pour soutenir l'opposition de la Prusse au rachat du Luxembourg par Napoléon III : « Si vous jugez sans intérêt de défendre la position du Luxembourg, la Belgique n'aura de même aucun intérêt pour nous. Cela ne nous concernera pas si la France est sur le point d'annexer les provinces du sud de la Belgique tandis que les provinces flamandes seront données à la Hollande...³ » Mais ni les pressions de la Reine – qui réclame *in fine* de son ministre une politique guidée par des sentiments d'honneur à l'égard des

¹ Victoria à Stanley, le 11 avril 1867, *The Letters of Queen Victoria*, Second Series, ed. G.E. BUCKLE, I, p. 416-417. ; MARX (Roland), *L'Angleterre et la crise de 1867...*, p. 140.

² Lettre de Malmesbury à Stanley, le 23 avril 1867, correspondance privée, Stanley Papers, X 6, cabinet, citée in MILLMAN (Richard), *British Foreign Policy...*, p. 121.

³ Lettre de Loftus (Berlin) à Stanley (Londres), le 13 avril 1867, citée in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 196. Voir aussi FOOT (M.R.D.), *Great Britain and Luxembourg...*, p. 365-366.

obligations contractées en 1839 – ni les avertissements prussiens n’infléchissent la ligne adoptée par Stanley. En vérité, sa politique isolationniste est guidée par le danger qu’une alliance franco-prussienne ferait courir à l’Angleterre si ces deux Puissances s’entendaient pour sacrifier l’indépendance de la Belgique. En pareille occurrence, une promesse formelle de garantie à la Belgique équivaldrait à ses yeux à un authentique suicide de l’Angleterre¹.

Non contente de ne recevoir aucune promesse formelle de garantie de son traditionnel allié, la Belgique est même menacée par une initiative du ministre autrichien des Affaires étrangères Beust. Celui-ci poursuit une politique francophile et antiprussienne depuis le 24 mars 1867². Sur base de ses entretiens avec le ministre de France le Duc de Grammont, de Beust propose en effet deux solutions à la question luxembourgeoise dont la deuxième est plutôt embarrassante pour la Belgique : « 1° Le Luxembourg resterait à la Hollande et la Prusse évacuerait la forteresse en renonçant au droit de garnison. 2° Le Luxembourg serait réuni à la Belgique qui céderait en échange à la France une bande de territoire comprenant les petites forteresses qui ont été laissées à la France en 1814 et reprises en 1815³. Dans l’une et l’autre de ces deux combinaisons, il est à prévoir que l’on insisterait sur la démolition des fortifications »⁴. Pour la première fois sans doute, la Belgique paraît devoir compter sur ses propres forces ! Ce qui explique naturellement par la suite l’intransigeance de Léopold II dans la question des fortifications de la rive gauche de l’Escaut à Anvers ; la question du Luxembourg ne vient-elle pas de prouver que ni la France, ni la Prusse, ni l’Autriche ne constituent des garanties suffisamment solides pour conserver l’intégrité territoriale du pays et que l’Angleterre n’interviendra vraisemblablement sur le continent que dans les conditions les plus favorables à son armée et sa politique ?

Il n’empêche, la crise aussi dangereuse soit-elle pour la Belgique, pourrait bien aussi s’avérer payante pour le jeune royaume si les Puissances décident de lier le sort du Grand-Duché de Luxembourg à la neutralité belge. La politique de Léopold II est par conséquent la suivante : faire tomber le Grand-Duché dans l’escarcelle belge sans heurts ni fracas. Surtout, il faut éviter de blesser l’amour-propre français. Le Gouvernement belge s’abstiendra donc de toute démarche officielle. En revanche, la couronne accueillera d’un œil bienveillant les démarches

¹ MILLMAN (Richard), *British Foreign Policy...*, p. 120-121; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 194-195.

² GRENU (René), *La question belge...*, p. 104.

³ Il s’agit de Philippeville, Mariembourg et Bouillon.

⁴ L’idée est exprimée pour la première fois dans une lettre de Beust à Metternich, Vienne, le 8 avril 1867, ONCKEN, II, doc. n° 408, p. 301.

privées et les articles de presse favorables au rattachement. Font partie de cette mécanique officieuse des hommes de 1830 comme Charles Rogier ou le ministre belge à Londres, Sylvain Van de Weyer, jamais totalement consolés de la perte des territoires limbourgeois et luxembourgeois à leurs yeux « historiquement belges ». Apparaît aussi dans les coulisses de la diplomatie l'action d'Emile Banning¹, archiviste aux Affaires étrangères, qui jette dans plusieurs articles et mémoires les bases d'une doctrine « panbelge » justifiant la récupération des territoires « perdus »². Mais, alors que la plupart des Puissances garantes de la Belgique considèrent la solution belge comme naturelle, la savante mécanique se grippe à mesure que la proposition du Comte de Beust fait le tour des capitales. Bismarck est approché le 12 avril 1867 par le ministre autrichien à Berlin le Comte von Wimpfen pour connaître quelle serait la réaction de la Prusse si en échange du Luxembourg, « un morceau de Belgique près de Mariembourg devenait français ». Habilement Bismarck déclare ne pas fermer la porte à pareille éventualité. Cependant, poursuit-il, tout dépendra de l'accueil qui sera réservé à cette nouvelle par les opinions publiques d'Allemagne, de Russie et de Grande-Bretagne³. Cette dernière puissance est approchée le 15 avril 1867 via le ministre anglais à Vienne Bloomfield. Stanley se dit séduit par les propositions autrichiennes mais finalement se rallie à l'avis de

¹ BANNING Emile (1836-1898), Haut fonctionnaire, publiciste et historien belge. Fixé à Bruxelles en 1861, il est attaché à la Bibliothèque Royale et collabore à l'*Echo du Parlement*. Remarqué par le secrétaire général aux Affaires étrangères le Baron Lambermont pour son mémoire intitulé « De la liberté des fleuves dans le droit public et l'histoire » (1863), il est attaché la même année au ministère des Affaires étrangères, en qualité d'archiviste. A une époque où les archives belges sont encore mal organisées, il s'investit d'abord dans un patient travail de collecte de documents et de classement. Banning est également engagé comme traducteur mais son talent et son influence s'expriment principalement à travers la rédaction de mémoires destinés à asseoir la politique extérieure belge sur une base documentaire solide. Sa production en la matière fut considérable puisqu'il s'exprima sur des sujets divers et variés. Concernant l'histoire des frontières européennes, il écrit notamment : *Éléments et phases de la question du Schleswig-Holstein de 1460 à 1863* (1864) ; *Aperçu sur l'histoire territoriale de la rive gauche du Rhin* (1865) ; *Les traités de 1815 et la Belgique* (1866). Dans ce dernier traité, Banning montre qu'il partage les vues des hommes de 1830 concernant la perte du Limbourg et du Luxembourg. Rogier l'attache d'ailleurs en 1866 à son cabinet, sans doute en raison de sa communauté de vue avec Banning sur ces questions qui agitent l'Europe au moment de l'« Affaire du Luxembourg ». Sur le statut international de la Belgique, il rédige plusieurs mémoires retraçant *Les origines et les phases de la neutralité belge* (textes rassemblés par Alfred DE RIDDER en 1927). Banning s'investit également dans la question militaire en soutenant en 1882 le projet de fortifications de la Meuse du général Brialmont. Il rédige à cet effet un mémoire confidentiel intitulé *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* (1882). Enfin Banning s'intéresse également à la question coloniale. En 1876, il est nommé par Léopold II secrétaire de la *Conférence géographique* de Bruxelles. Il collabore aussi aux conférences antiesclavagistes de Berlin (1884-1885) et Berlin (1889-1890) dans le sillage desquelles il rédige plusieurs mémoires. Il est consulté à diverses reprises par Léopold II pour régler des litiges douaniers avec la France dans le bassin du Congo. WALRAET (M.), *Emile Banning, un grand Belge (1836-1898)*, Bruxelles, Office de Publicité, ancien établissement J. Lebègue, 1945 ; GOSSART (E.), *Emile Banning et Léopold II 1867-1892*, s.l., [s.d.], collection du « Flambeau » ; VANDER LINDEN (Herman), « BANNING Emile », in *Biographie Nationale*, XXIX, col. 186-200.

² WALRAET (M.), *Emile Banning...*, p. 27-31 ; GOSSART (E.), *Emile Banning et Léopold II*, p. 13-26 ; HYMANS (P.), *Frère-Orban...*, II, p. 140-150 ; DISAILLES (E.), *Charles Rogier...*, IV, p. 280-283 ; DEMOULIN (Robert), *Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg...*, p. 178-180.

³ Brouillon de Bismarck à propos d'une entrevue avec le Comte von Wimpffen, Berlin, le 12 avril 1867, in ONCKEN, II, p. 315-316.

tous ses collaborateurs qui considèrent ce transfert de population digne d'une foire aux moutons. Il envoie un refus formel à Vienne le 20 avril¹.

Le jeu de la diplomatie anglaise au cours de la quinzaine écoulée ne fut cependant pas sans influence sur le sort futur du Grand-Duché. Le 8 avril 1867, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de France La Tour d'Auvergne, Stanley avait déjà proposé lui-même trois solutions à la question luxembourgeoise. La première solution évoquée suggérait que le Luxembourg soit cédé à la Belgique mais que la forteresse soit préalablement rasée. Dans la deuxième hypothèse, le Luxembourg avec sa forteresse démantelée serait laissé à la Hollande. En dernier lieu, Stanley propose de régler le sort du Luxembourg par une consultation populaire tout en continuant d'exiger le démantèlement de la forteresse. Stanley estime que la première solution est la moins bonne car, avance-t-il, la Belgique pourrait difficilement accepter l'adjonction du Luxembourg à son territoire². Stanley dissimule bien entendu ici derrière les prétendues réserves belges ses propres craintes devant les conséquences politiques et militaires qu'une union belgo-luxembourgeoise impliquerait. En cas d'annexion par la Belgique, le territoire luxembourgeois serait sous le régime de la neutralité belge de 1839 garantie par les Puissances signataires parmi lesquelles l'Angleterre. Fort de sa politique isolationniste, Stanley n'est pas particulièrement disposé à garantir un territoire aussi éloigné des côtes anglaises, territoire dont l'importance stratégique entre deux Puissances rivales ne ferait d'ailleurs qu'accroître la probabilité d'un devoir d'ingérence anglaise dans la politique continentale. Ayant renoncé à ses prétentions sur le Luxembourg, la France répond aux propositions britanniques en manifestant son intérêt pour la constitution d'un Luxembourg neutre avec évacuation de la garnison prussienne. Quelques jours plus tard cependant, dans une lettre confidentielle du 11 avril 1867 à La Tour d'Auvergne, le ministre français des Affaires étrangères Moustier revient sur les trois hypothèses de Stanley. Tout bien considéré et après mûre réflexion, il se demande si la combinaison belge ne serait pas avantageuse pour la France. « Nous pourrions, par exemple, nous faire céder Philippeville et le Duché de Bouillon, idée que nous suggère M. le Baron de Beust, et obtenir une union douanière entre la France et la Belgique. Mais il me semble qu'il y aurait peut-être quelque utilité à ne pas

¹ FOOT (M.R.D.), *Great Britain and Luxembourg...*, p. 366-368.

² CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg. 1867. Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg*, volume 7, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1967, p. 319.

raser la forteresse et à la confier aux Belges comme protection de leur neutralité vis-à-vis de l'Allemagne »¹.

Mais la cession d'un territoire belge est inacceptable pour Léopold II. Lorsqu'il est approché par le représentant autrichien, le cabinet de Bruxelles, soutenu par le Roi, oppose à cette proposition une fin de non-recevoir catégorique. Dans une lettre envoyée aux légations de Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg le 17 avril, Rogier fait savoir que la Belgique n'est demandeuse de rien et qu'il est hors de question de marchander une quelconque portion du territoire national. Le même jour, Napoléon III déclare à Léopold II en visite à Paris qu'il ne souhaite aucun accroissement de territoire, qu'il veut seulement que les Prussiens quittent la forteresse². Le 18 avril, Stanley assure la France de ses bons offices dans la question du Luxembourg, à condition que l'existence du royaume de Belgique ne soit pas remise en cause³. Le 20 avril, Stanley confie à la Tour d'Auvergne son opinion. Il pense en définitive que la combinaison qui soulèverait le moins de vagues serait « soit la neutralisation du Luxembourg entre les mains du Roi des Pays-Bas, soit encore la vente par ce Souverain du Grand-Duché à la Belgique »⁴. Le 20 avril, l'ambassadeur belge à Paris Beyens rassure Bruxelles en indiquant que la proposition autrichienne de retour aux frontières de 1814 avait été déclinée par l'Empereur, Louis Napoléon ayant déclaré « d'une part, qu'il ne voulait rien de la Belgique, d'autre part, qu'il n'entendait pas préjuger du sort réservé au territoire luxembourgeois après sa renonciation »⁵. Cependant, pour ne pas essuyer un échec complet, l'Empereur réclame toujours l'évacuation de la forteresse de Luxembourg par la garnison prussienne ; sinon, c'est la guerre. Mais Bismarck hésite. Il pense personnellement que la guerre peut être évitée avec honneur⁶. Bismarck est soumis à la pression de Moltke qui juge la

¹ Moustier (Paris) à La Tour d'Auvergne (Londres), le 11 avril 1867, in *Origines diplomatiques*, XV, doc. n° 4657, p. 369.

² DEMOULIN (Robert), *Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg...*, p. 169 ; DISCAILLES (E.), *Charles Rogier...*, IV, p. 278 ; DISCAILLES (E.), *Trois dates...*, p. 22-23.

³ MARX (Roland), *L'Angleterre et la crise de 1867...*, p. 141.

⁴ La Tour d'Auvergne (Londres) à Moustier (Paris), le 20 avril 1867, in *Origines diplomatiques*, XVI, doc. n° 4759, p. 89-90.

⁵ BEYENS (Baron), *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, II, Lille-Bruges-Paris, Desclée-De Brouwer – Plon, 1924, p. 228.

⁶ Il manifeste clairement cette position à son confident et ami Robert von Keudell, conseiller aux Affaires étrangères à Berlin, qui lui déclare le 24 avril 1867 que le maintien de la garnison est désirable et que Moltke pense pouvoir vaincre les Français sur le champ de bataille. Ce à quoi il répond froidement : « Non. Luxembourg n'est plus une forteresse fédérale, notre droit d'occupation par conséquent contestable. Si les grandes Puissances nous dispensent d'y tenir garnison et neutralisent ce petit pays, nous nous tirerons de l'affaire sans accroc à notre honneur. On ne doit pas faire la guerre quand on peut l'éviter en tout honneur ; la chance du succès n'est pas une raison légitime pour commencer une grande guerre ». KEUDELL (Robert von), *Bismarck et sa famille, Impressions et souvenirs (1846-1872)*, traduit de l'allemand par E.-B. Lang, Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1902, p. 329.

conservation de la forteresse de Luxembourg comme un motif suffisant pour la déclencher. A la fin du mois d'avril, lors de la cérémonie de mariage de Philippe Comte de Flandre avec Maria von Hohenzollern-Sigmaringen, Bismarck conseille d'ailleurs à Léopold II d'armer au plus vite¹. Finalement sous la pression de l'Angleterre et surtout de la Russie, la Prusse accepte le principe d'une conférence européenne. Le 27 avril, le Roi de Prusse déclare à Léopold II qu'il accepte le principe d'un Luxembourg neutre et indépendant de même que l'évacuation de la forteresse mais à condition que la neutralité luxembourgeoise soit placée sous la garantie européenne. L'idée du Roi de Prusse est de s'aligner sur le système qui existe déjà pour la Belgique afin d'engager l'Angleterre². On se dirige en tout cas vers une conférence des signataires de 1839.

La conférence de Londres se réunit du 7 au 11 mai 1867. La solution adoptée est celle d'un Grand-Duché de Luxembourg neutre avec démantèlement de la forteresse³. Le modèle de garantie adopté pour soutenir l'indépendance du Luxembourg semble être de prime abord le même que celui de 1839 garantissant la neutralité du territoire belge. Cependant, une distinction importante est apportée par Stanley le 13 mai 1867 devant la chambre des Lords. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères y précise que la neutralité luxembourgeoise est une garantie collective qui n'impose pas « un quelconque devoir spécial et séparé d'imposer l'application (du traité) ». Il fait la même déclaration le lendemain devant la chambre des communes. Il ressort de la déclaration de Stanley que les deux neutralités ne sont donc pas identiques. Dans le cas de la Belgique, le traité de 1839 oblige individuellement les Puissances à intervenir en cas de violation du territoire. En revanche, la garantie du Grand-Duché ne sera assurée que « collectivement » après entente préalable des garants. Une telle précision, uniquement conçue pour laisser les mains libres à l'Angleterre, vide complètement la garantie de son efficacité. En effet, si une Puissance comme la France ou la Prusse s'avisait de violer la neutralité luxembourgeoise, le principe de « collectivité » serait *de facto* rompu⁴.

¹ Le 26 avril 1867, le cabinet de Bruxelles reçoit en conséquence un télégramme alarmiste du souverain belge. Le ministre belge de l'Intérieur Vandenpeereboom note dans ses souvenirs que le cabinet pensait alors que Léopold II se servait de la crise luxembourgeoise pour faire avancer la question militaire en Belgique. LICHTERVELDE (Louis) (Comte de), *Léopold II...*, p. 81-82 ; GARSOU (J), *Les débuts d'un grand règne...*, p. 90

² DEMOULIN (Robert), *Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg...*, p. 174 ; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 198-199.

³ Le 9 septembre 1867 au matin, le dernier bataillon d'infanterie prussien (n°88) quitte la forteresse et est transféré en train jusqu'à la gare de Trèves. BILDORFF (Paul), *Die Preussische Besatzung in der Festung Luxemburg*, in *Hemecht, Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, XIX, 1967, 4, p. 423.

⁴ BANNING (E.), *Les origines et les phases...*, p. 217-219 ; MARX (Roland), *L'Angleterre et la crise de 1867...*, p. 143-145 ; FOOT (M.R.D.), *Great Britain and Luxembourg...*, p. 371-379.

Lors des négociations qui précèdent la conférence de Londres, Sylvain Van de Weyer n'a pas manqué de faire savoir officieusement que si la Belgique n'est demandeuse de rien, elle accepterait avec plaisir le « retour » des Luxembourgeois en son sein. Mais à la veille d'ouvrir les débats, les dés sont d'ores et déjà jetés : la solution belge ne sera pas retenue par les confédérés. Il reste au ministre de Belgique à Londres, selon les instructions reçues de Bruxelles, à vérifier que les principes présidant à la protection de la neutralité luxembourgeoise ne viennent pas amoindrir ceux garantissant la neutralité belge. De même, Van de Weyer doit s'assurer que le démantèlement de la forteresse luxembourgeoise ne soit pas considéré à l'avenir comme un précédent juridique obligeant un pays neutre comme la Belgique à faire de même avec ses propres forteresses. Le plénipotentiaire belge obtient que le traité « ne porte aucune atteinte au droit des autres Puissances neutres de conserver et au besoin d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense ». Cette demande est adoptée à l'unanimité : elle sera revêtue de la signature des plénipotentiaires des Puissances représentées à la conférence¹. Sylvain Van de Weyer obtient également en toute logique que la Belgique ne fasse pas partie des Puissances « garantissantes » du Grand-Duché de Luxembourg étant donné sa neutralité. Informé des inquiétudes belges, Stanley rassure le ministre belge en distinguant bien le cas luxembourgeois du cas belge².

Lors de la conférence de Londres, les Puissances officialisent par ailleurs le rattachement du Limbourg comme partie intégrante des Pays-Bas et sa connexion avec l'Allemagne est définitivement supprimée³. A défaut d'avoir perdu définitivement le Limbourg, les nostalgiques de 1830 entrevoient encore dans la question dynastique du Luxembourg⁴ un espoir de reconquête. Ainsi, Léopold II entretient à partir de la fin de 1867 une

¹ MAEB, IND, I, Télégramme chiffré adressé de Bruxelles à Van de Weyer le 10 mai 1867 et télégramme chiffré de Londres adressé à Rogier le 11 mai 1867.

² MAEB, IND, I, Van de Weyer (Londres) à Rogier (Bruxelles), le 12 mai 1867.

³ *Luxemburg and Limburg*. Books prepared under the Direction of the Historical Section of the Foreign Office (n° 27), London, H.M. Stationery Office, 1920, p. 36.

⁴ D'après le pacte de famille de 1783, chez les Nassau, la couronne se transmet en ligne directe par ordre de primogéniture dans la descendance mâle, en excluant la descendance féminine. A défaut de descendant mâle en ligne directe et en ligne collatérale dans l'une des branches de la maison d'Orange-Nassau, la couronne passe de plein droit à la descendance mâle de l'autre branche de la famille, celle des Nassau-Weilburg, seule branche encore existante à l'époque. Cela signifiait qu'en pareil cas, le Luxembourg quittait l'orbite des Pays-Bas pour se rapprocher de la branche « allemande » des Nassau, ce qui ne manquerait pas de faire grincer des dents la France. Les Belges pouvaient donc espérer tirer les marrons du feu d'une éventuelle querelle dynastique. Le cas se présenta en 1890 mais ne suscita pas les remous espérés. Après la mort de Guillaume III des Pays-Bas, le Grand-Duché passa alors aux mains du Duc Adolphe de Nassau, chef de la branche aînée, tandis que la fille unique de Guillaume III, Wilhelmine, succéda à son père sur le trône des Pays-Bas régi par un ordre de succession différent de celui du Grand-duché. TRAUSCH (G.), *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un petit pays*, Toulouse, Privat, 2002.

correspondance suivie avec Emile Banning. Ce haut fonctionnaire, passionné par la constitution d'une Grande Belgique dotée de frontières naturelles, estime que la reprise de la position belge sur la Moselle est une mission à laquelle la Belgique ne peut se dérober. A une époque où les derniers hommes de 1830 quittent le devant de la scène, le souverain belge voit en Banning le continuateur de l'idée « Grand Belge ». C'est pourquoi il l'encourage dans son activité journalistique. Léopold II donne même son imprimatur ou corrige des articles parus dans des journaux belges, allemands ou luxembourgeois¹.

B. Réflexions géopolitiques et plans de guerre à la veille de la première guerre franco-allemande (1866-1870)

1. Le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique dans les écrits militaires et plans de guerre prussiens

Il n'existe pas de consensus en Prusse sur la valeur stratégique de la forteresse de Luxembourg. Ainsi, Benedetti est informé par Bismarck le 11 janvier 1867 des tergiversations jusqu'au sommet de l'Etat prussien : « (...) il ne m'a pas caché qu'il n'avait pas encore obtenu l'assentiment du Roi à l'abandon de la citadelle de Luxembourg et qu'il s'agissait, pour nous comme pour lui, de continuer un plan de campagne qui rendît sa tâche à Berlin aussi facile que nous devions le désirer. Il m'a assuré que les généraux de Roon et de Moltke s'étaient ralliés à son avis, en considérant que la position militaire qu'on nous livrerait ne présentait pas ou n'avait plus l'importance qu'on y avait attachée jusqu'à présent et qu'il convenait d'y renoncer si cette résolution devait assurer à la Prusse l'avantage politique que le président du Conseil (Bismarck) en attend »². Or, peu de temps après, le Roi de Prusse décide de faire examiner par Roon et Moltke, accompagnés d'autres officiers, la question de savoir si la forteresse est toujours utile à la défense des frontières du royaume. Le ministère de la Guerre s'est certes déjà prononcé sur le caractère obsolète de la citadelle mais le 19 janvier, Bismarck télégraphie à Goltz que Moltke défend pour sa part le maintien de la garnison

¹ LICHTERVELDE (Louis) (Comte de), *Léopold II...*, p. 89-90 ; GOSSART (E.), *Emile Banning et Léopold II...*, p. 18-21. En 1854, alors qu'il n'était encore que Duc de Brabant, n'avait-il pas déjà couché sur le papier un plan d'invasion des Pays-Bas qui prévoyait l'annexion du Nord-Brabant, du Limbourg et la récupération du Luxembourg. Certes ce mémoire théorique est demeuré dans les papiers du Palais et l'on peut se demander si le fougueux Prince royal a cru lui-même un instant au caractère réalisable de ses plans. Il n'empêche, ce travail nous semble révélateur de certaines théories qui circulaient à l'époque en Belgique. Voir sur cette problématique le livre du journaliste Kris Clerck qui a médiatisé le « plan d'invasion belge des Pays-Bas ». CLERCKX (K.), *Reizen in het spoor van leopold II : van Koekelberg naar Hong Kong*, Tielt, Lannoo, 2009.

² Benedetti (Berlin) à Moustier (Paris), le 11 janvier 1867, in *Origines diplomatiques*, XIV, p. 77-78 ; CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 93-94 ; MATSCHOSS (A.), *Die Kriegsgefahr von 1867...*, p. 82.

prussienne¹. Le 21 janvier 1867, Goltz écrit à Bismarck sur un ton alarmiste que la solution luxembourgeoise risque d'être compromise par l'expertise de Moltke. Cette expertise risque même d'avoir une grande influence sur le Roi². Dans une lettre qu'il envoie à Bismarck le 4 février 1867, Goltz exprime à nouveau ses craintes relativement à l'étude de Moltke et Roon³. Il craint finalement que cette affaire du Luxembourg, au lieu de pacifier les relations entre la France et la Prusse, ne vienne au contraire les tendre à l'extrême en soulignant « les intérêts des deux Puissances et les tendances de leur cabinet respectif » à vouloir s'emparer du rocher luxembourgeois⁴. La situation est d'autant plus embarrassante que Benedetti a été mis au courant des travaux de la commission militaire dès le 17 janvier, soit deux jours avant que Bismarck n'apprenne l'opposition du chef d'Etat-major⁵. Afin de ne pas revenir sur sa déclaration du 11 janvier, Bismarck choisit de ne pas divulguer immédiatement cette information compromettante à son interlocuteur français. Mais lors de son entrevue du 20 janvier avec Moustier, Goltz fait une légère allusion à un possible échec de l'expertise militaire⁶. Il n'en faut pas plus à Moustier pour informer son ambassadeur de l'opposition de Moltke à une cession de la forteresse. Benedetti décide par conséquent de s'en entretenir avec Bismarck le 26 janvier. Le chancelier confirme l'information tout en cherchant à rassurer son interlocuteur : « Il a, toutefois, ajouté que le Chef d'Etat-major général n'avait pas, jusqu'à présent, soumis son avis au Roi, et qu'il espérait encore qu'il le formulerait dans un sens favorable à nos arrangements projetés »⁷.

En réalité, dans les cercles militaires prussiens, une distinction nette s'établit entre la valeur défensive de la place et la position. Au regard de la campagne de presse menée par les journaux prussiens pendant tout le mois d'avril 1867, il faut donner à la question de la valeur de la forteresse en 1867 la réponse suivante : « Du point de vue de sa capacité défensive la

¹ Bismarck (Berlin) à Goltz (Paris), le 19 janvier 1867, in ONCKEN, II, doc. n° 338, p. 188 ; CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 106. Dans ses souvenirs, le consul de France à Francfort Rothan indique que la commission militaire s'est prononcée pour le démantèlement de la forteresse en cas d'évacuation. Selon lui, Moltke reconnaissait également que la forteresse était coûteuse mais ne pouvait néanmoins souscrire à l'idée qu'elle ait perdu tout intérêt stratégique étant donné son caractère avancé devant les frontières prussiennes. ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 126-127 et p. 129.

² Goltz (Paris) à Bismarck (Berlin), le 21 janvier 1867, in ONCKEN, II, doc. n° 339, p. 190.

³ Les écrits ou souvenirs publiés de ces deux officiers ne font pas référence à cette expertise stratégique sur la position luxembourgeoise. ROON (Albrecht) (Grafen von), *Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Generalfeldmarschalls Kriegsministers Grafen von Roon, Sammlung von Briefen, Schriftstücken und Erinnerungen*, 3 volumes, 5e édition, Berlin, Eduard Trewendt, 1905 ; MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, I, *op. cit.*

⁴ Goltz (Paris) à Bismarck (Berlin), le 4 février 1867, in ONCKEN, II, doc. n° 343, p. 194-195.

⁵ Benedetti (Berlin) à Moustier (Paris), le 17 janvier 1867, in *Origines diplomatiques*, XIV, doc. n° 4078, p.133.

⁶ Note d'édition dans ONCKEN, II, p. 188.

⁷ Benedetti (Berlin) à Moustier (Paris), le 26 janvier 1867, in *Origines diplomatiques*, XIV, doc. n° 4116, p. 184.

forteresse était dépassée par les techniques militaires ; sa position géographique donnait néanmoins un avantage à celui qui l'occupait, surtout en cas de guerre comme point de départ pour des opérations militaires offensives »¹. La campagne de presse a été analysée par l'historien luxembourgeois Christian Calmes. Parmi les arguments insistant sur la valeur stratégique de la position du rocher de Luxembourg, figure en bonne place la proximité avec le territoire belge :

- *Luxemburger Wort* du 18 avril 1867 qui reproduit un article du journal *Kölnische Blätter* : « Pour les adversaires de l'évacuation, le Luxembourg est le rempart indispensable de la Rhénanie, et si cette dernière est le bras droit de l'Allemagne, le Luxembourg c'est le poing de ce bras. Au cas où le Luxembourg serait incorporé à la France, la frontière entre la France et la Prusse – autrefois protégée par Sarrelouis et Luxembourg – s'allongerait de beaucoup, sans autre couverture réelle que Coblenze et Cologne. Non seulement, toute la rive gauche du Rhin (Moselle et Eiffel) serait ouverte, mais par la possession du Luxembourg, la France disposerait d'une forte pointe agressive, tout en mettant la main sur des chemins de fer importants, parce qu'ils longent les frontières. Ainsi la ligne Sarrebruck, Trèves, Luxembourg, Troisvierges serait tenue en son milieu par la France qui, au cas où elle occuperait la forteresse de Luxembourg serait, de ce fait, à même, non seulement de diriger ses troupes vers la Rhénanie du sud mais encore de menacer, via la Belgique, l'Allemagne du nord ; car la Belgique ne saurait résister à une attaque française en provenance du Luxembourg »².
- *Luxemburger Wort* du 23 avril 1867 qui reproduit un article du journal *Kölnische Zeitung* opposé pour sa part au maintien de la forteresse : « Un trou de tout au plus 12.000 habitants, situé sur une petite rivière sans importance, loin de toutes les grandes routes militaires, sans dépôts, sans fonderies et sans ateliers, ne peut pas, pour ces seules raisons, être une forteresse de premier ordre. (...) L'Eiffel, avec le Luxembourg situé à l'avant du front, n'est pas une bonne position pour une armée, tant du point de vue des voies ferrées que des approvisionnements dont elle pourrait disposer. Le seul objectif important dans le cas d'une guerre franco-prussienne, c'est la Belgique, où chacun essaiera de devancer l'autre pour mettre la main sur les ressources de ce pays et pour se procurer un premier gage par la prise de possession »³.

L'article le plus important et le plus sérieux sur l'importance stratégique de la place paraît dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 3 avril 1867. Il n'est pas signé mais l'auteur est

¹ CALMES (Christian), 1867, *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 415. Les nombreuses modifications apportées aux servitudes de la forteresse à partir de l'arrivée du chemin de fer ont également contribué à diminuer la valeur de la place. BILDORFF (Paul), *Die Preussische Besatzung in der Festung Luxemburg (1826-1867), Das Festungsterrain und die Festungsrayonbestimmungen*, in *Hemecht, Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, XVII, 1965, p. 67-74.

² CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 411.

³ *Idem*, p. 412.

vraisemblablement le lieutenant-colonel Coster, officier d'artillerie prussien¹. Le lieutenant-colonel Coster est l'auteur d'une histoire de la forteresse de Luxembourg parue en 1869 en français et en allemand². C'est un très bon spécialiste de la forteresse où il résida pendant vingt-cinq ans en garnison avant d'être envoyé à Trèves après le démantèlement de la forteresse en 1867³. L'auteur de l'article reconnaît bien que les progrès des charges explosives au cours des dernières années permettraient de réduire facilement la place en quelques heures. En revanche, la position garde toute sa valeur et le fait qu'elle ne soit pas aux mains des Français est déjà en soi un avantage :

« En cas de guerre, les armées allemandes auraient probablement à opérer sur deux théâtres principaux : l'Alsace-Lorraine et le secteur Belgique et Bas-Rhin, séparés par la région des chaînes secondaires situées entre la Moselle et la Meuse. En cas d'une offensive en direction du Rhin moyen et du Haut-Rhin vers l'Ouest, la ligne d'opération la plus importante à prendre en considération serait la ligne Mayence-Kaiserslautern-Metz qui conduit vers la vallée de la Marne. Cette ligne coupe le réseau des fortifications françaises de l'Est, dont la plus importante ici est la forteresse de Metz sur la Moselle. Metz est une forteresse de premier rang mais de piètre importance si Luxembourg, qui est situé uniquement à sept ou huit lieues, est entre nos mains et la tient en respect. Celui qui possède Luxembourg est le maître de la vallée inférieure de la Saar, qui est seulement barrée par la faible place de Saarlouis ; or la vallée de la Saar coupe de façon perpendiculaire la ligne d'opération évoquée ci-dessus d'une armée s'avancant en Champagne en provenance du Rhin moyen. Une forteresse de Luxembourg aux mains des Français, en relation avec Metz, dans la mesure où elle permet de compromettre gravement les lignes de communication de cette armée, contraint cette dernière à s'affaiblir considérablement par le détachement d'un corps d'encercllement. Un Luxembourg prussien signifie donc la sécurité, un Luxembourg français une menace de nos lignes de communication sur le flanc droit. De même, quoique la menace serait plus limitée, l'influence de la forteresse de Luxembourg aux mains des Français se ferait ressentir dans le flanc gauche d'une armée allemande s'avancant en Belgique en provenance du Bas-Rhin »⁴.

¹ L'article n'est pas passé inaperçu. Paul Hymans le cite dans sa biographie de Frère-Orban. Sans doute l'a-t-il consulté dans les Papiers de Frère-Orban [HYMANS (P.), *Frère-Orban*, II..., p. 135]. Christian Calmes le cite également d'après l'ouvrage d'A. Matschoss.; CALMES (C.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 413-415 ; MATSCHOSS (A.), *Die Kriegsgefahr von 1867...*, p. 51-54.

² COSTER (J.) (Oberstlieutenant), *Geschichte der Festung Luxemburg seit ihrer Entstehung bis zum Londoner-Traktate von 1867: Mit besonderer Rücksicht auf die strategische Bedeutung und die kriegsgeschichtlichen Ereignisse dieses Platzes*, Nebst einem Plan mit sammtl. Festungswerken, Luxemburg, V. Bück, 1869, 189 p. ; ID, *Histoire de la forteresse de Luxembourg, depuis son origine jusqu'au traité de Londres en 1867 avec des considérations particulières sur l'importance stratégique et les événements historiques de cette place*, un plan de tous les ouvrages de fortification est ajouté à cette étude, Luxemburg, V. Bück, 1869, 204 p.

³ Dans son livre de 1869, dans la troisième partie consacrée à l'importance stratégique de la forteresse, le lieutenant-colonel Coster reprend en les adaptant des passages entiers de l'article du 3 avril 1867, ce qui laisse à penser qu'il en est bien l'auteur, à moins bien entendu qu'il ait recopié ledit article. L'ouvrage de J. Coster a été reproduit entièrement dans le *Luxemburger Illustrierte* de l'année 1931. Le journal illustré luxembourgeois bihebdomadaire donne une courte notice biographique sur son auteur. *Luxemburger Illustrierte*, janvier 1931, n° 2, p. 21.

⁴ *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 3.04.1867, article cité in MATSCHOSS (A.), *Die Kriegsgefahr von 1867...*, p. 52-53.

L'article insiste tout particulièrement sur les quatre lignes de chemin de fer qui se croisent dans la capitale du Grand-Duché faisant de Luxembourg un « nœud ferroviaire » de première importance :

« Ces lignes de chemins de fer sont : Nancy-Metz-Luxembourg ; Bruxelles-Namur-Luxembourg ; Liège-Spa-Luxembourg ; Mayence-Sarrebruck-Sarrelouis-Trèves-Luxembourg. Les deux premières lignes, qui se rejoignent à Luxembourg, courent à peu près parallèlement à la frontière française, touchent à plusieurs places fortes et restent en relation directe de façon multiple aussi bien avec le cœur du réseau français à Paris qu'avec le sud ou le nord de la France. Le déploiement stratégique des forces françaises sera grandement avantage par ces voies de chemin de fer tandis qu'un transfert à volonté du Nord vers le Sud et inversement sera facilité. La troisième ligne, Luxembourg-Liège, court parallèlement à la frontière prussienne sur le territoire belgo-luxembourgeois ; elle relie les vallées de la Moselle et de la Meuse sur le chemin le plus court et coupe la ligne Cologne-Liège-Bruxelles près de Verviers. Luxembourg est également le point de rencontre de cette ligne avec les deux premières citées. D'un point de vue français, ces trois lignes possèdent une valeur offensive et défensive considérable. La quatrième ligne qui relie les vallées du Rhin, de la Nahe, de la Saar et la Moselle est la plus importante d'un point de vue prussien car elle est la seule à réunir les théâtres de la guerre belge et lorrain. Sans la possession de Luxembourg, la liaison entre les deux est gravement remise en question et menacée. Luxembourg aux mains des Français, en liaison avec Metz et les places de Longwy et Thionville séparées d'à peine trois ou quatre miles, paralyse sensiblement les opérations des armées du Rhin moyen et du Bas-Rhin, est une base à ne pas dédaigner pour une offensive française contre la ligne du Rhin ; enfin est une menace non négligeable de l'ensemble de nos possessions de la rive gauche. L'importance considérable de cette place pour nos intérêts sera encore plus évidente après l'achèvement des voies de chemin de fer projetées Trèves-Cologne et Trèves-Coblence, qui mettront directement en relation Luxembourg avec ces solides forteresses rhénanes, constituant en quelque sorte l'avant-poste de celles-ci, aussi bien sur le plan offensif que défensif »¹.

L'on notera au passage que l'auteur de l'article assimile la mainmise française sur le Luxembourg avec le contrôle consécutif de la ligne belge du Grand-Luxembourg qui sépare Bruxelles de la capitale grand-ducale, comme si l'un entraînait nécessairement l'autre. La densité de plus en plus importante du réseau ferroviaire au nord de la France n'a pas échappé à d'autres diplomates comme le consul de France à Francfort Rothan ou l'ambassadeur anglais à Bruxelles Howard de Walden. Dans le courant du mois d'avril, Rothan écrit de Francfort :

« Tout porte à croire que la grande attaque sera dirigée sur nos frontières du Nord ; c'est là que serait notre partie la plus vulnérable, et c'est sur ces frontières si rapprochées de

¹ *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 3.04.1867, citée in MATSCHOSS (A.), *Die Kriegsgefahr von 1867...*, p. 53-54.

Paris qu'on entendrait, en violant la neutralité belge, frapper les coups les plus décisifs. Dans ces combinaisons déjà en voie secrète d'exécution, le Luxembourg, dont la garnison va être sensiblement augmentée, servirait de point d'appui à l'aile gauche de l'armée. Les lignes de chemins de fer parallèles, qui aboutissent à la Hollande et à la Belgique, permettraient de jeter rapidement des forces énormes sur le théâtre de la guerre. S'emparer des Pays-Bas et couper, dès la première heure, toute communication entre l'armée française et l'armée hollandaise, telle serait la pensée de l'Etat-major prussien, si j'en crois les renseignements d'un officier supérieur autrichien. Il les appuie sur quantité d'indices qui ne peuvent échapper à l'œil exercé d'un militaire et sur des conversations qu'il a eu l'occasion d'échanger avec des officiers prussiens »¹.

Le 22 avril, au plus fort de la crise, le ministre britannique à Bruxelles, Howard de Walden, déclare à Rogier qu'il redoute la « terrible tentation pour les Prussiens » que seraient les chemins de fer belges, d'une si haute « importance stratégique comme base de leurs opérations autour du Luxembourg et en face pour tenir tête aux Français »². A l'évocation de toutes ces considérations militaires, l'on comprend désormais mieux pourquoi l'Etat-major prussien n'accepte pas de gaieté de cœur de quitter le rocher luxembourgeois³. D'ailleurs, si les vues politiques plus modérées de Bismarck et surtout de Goltz finissent par l'emporter, les deux hommes d'Etat sont bien conscients du manque à gagner stratégique. Goltz, dans une lettre à Bismarck du 8 février 1867, pense que raser la forteresse de Luxembourg est certes une position diplomatiquement intéressante mais qu'on devrait néanmoins songer à la remplacer par « une grande place de guerre entre le Rhin et la frontière »⁴. Un plan est effectivement évoqué au sein de l'Etat-major pour établir une place forte dans la région de Trèves, aux environs de Konz afin de recréer une position fortifiée avancée équivalente à celle perdue. La large vallée au confluent de la Moselle et de la Saar, point de rencontre de cinq voies de chemins de fer, constitue à l'instar de Luxembourg un bon point de départ pour envoyer des troupes à la frontière en même temps qu'un solide point de défense barricadant la porte de la Moselle. Ce plan est cependant resté dans les cartons des experts militaires allemands⁵. Il est question question d'augmenter la place forte de Sarrelouis afin de la transformer en grand camp retranché. Cependant, Moltke est plutôt opposé à cette idée. Il

¹ ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 261-262.

² Note de Howard de Walden à Rogier, Bruxelles, le 22 avril 1867, citée in GARSOU (J.), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 88 ; THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 196 ; THOMAS (Daniel H.), *Neutral Belgium's Divulgence...*, p. 565.

³ Nous revenons ultérieurement dans nos analyses consacrées aux voies de communication sur l'utilisation projetée par Moltke des lignes de chemin de fer aboutissant à Luxembourg. Un mémoire rédigé par lui le 14 mars 1859 permet de comprendre également pourquoi il s'opposera en 1867 au démantèlement de la forteresse. *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 67-74.

⁴ Lettre de Goltz (Paris) à Bismarck (Berlin), le 8 février 1867, ONCKEN, II, doc. n° 346, p. 198.

⁵ MELCHERS (Emile-Théodore), *Kriegsschauplatz Luxemburg...*, p. 34.

préfère consacrer le maximum d'argent à la construction de nouvelles lignes de chemin de fer vers l'Ouest¹.

L'on saisit mieux encore l'attachement du chef d'Etat-major prussien à la forteresse luxembourgeoise si l'on se penche sur ses écrits militaires de 1866-1867. Dans un mémoire envoyé à Bismarck le 8 août 1866, il envisage une reprise des hostilités de la Prusse avec l'Autriche alliée à la France. En pareille situation, il pense que les Français ne passeraient pas par la Belgique puisqu'ils risqueraient une réaction anglaise. Qui plus est, l'occupation du pays et surtout l'encerclement d'Anvers les affaibliraient considérablement. Moltke ne croit pas non plus à une attaque par les Etats allemands du Sud car l'armée française s'affaiblirait tout autant avant d'atteindre l'objectif prussien. Il ne fait aucun doute pour le chef d'Etat-major prussien que les Français passeront entre Luxembourg et Rastatt. Dans ce mémoire, Moltke préconise une position défensive de l'armée prussienne sur la ligne du Rhin. Il s'agit d'abord de laisser l'armée française s'affaiblir sur la rive gauche par l'encerclement nécessaire des places fortes de Luxembourg et Saarlouis². Dans cette perspective, laisser à la France l'occupation de la forteresse de Luxembourg serait inévitablement la renforcer dans une guerre future puisque l'armée française aborderait alors la ligne du Rhin avec une quantité supérieure de troupes. Dans un mémoire achevé en janvier 1867, Moltke évoque aussi la possibilité d'une incursion française en Belgique en cas de guerre avec la France et l'Autriche. Il justifie ce choix par une analyse de la politique extérieure anglaise. Selon lui, les Anglais sont devenus plus hostiles à la France depuis qu'elle s'est dotée d'une marine à vapeur tandis que la Prusse ne constitue en aucune façon une menace pour l'hégémonie maritime anglaise. Qui plus est, sur le plan religieux, l'Angleterre ne doit pas souhaiter la destruction d'une grande puissance protestante au cœur du continent européen. Moltke pense toutefois qu'il ne faut guère beaucoup espérer de la part de l'Angleterre étant donné la faiblesse de son système militaire. Néanmoins la méfiance de l'Angleterre vis-à-vis de la France pourrait avoir des conséquences sur la conduite des opérations de l'armée française et notamment sur la Belgique :

« La France doit, dans une guerre qui met en ligne l'ensemble de ses forces, être sûre qu'elle n'est pas menacée dans le dos par l'Angleterre. D'un autre côté, elle peut

¹ Lettres de Moltke à Roon, Berlin, le 15 mai et le 6 juillet 1867, in MOLTKE (Helmuth von), *La correspondance militaire...*, III, doc n° 8 et n° 9, p. 93-100.

² MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, I..., p. 54-55 ; Mémoire du 8 août 1866 in MOLTKE (Helmuth von), *La correspondance militaire...*, III, doc n° 6, p. 86-91.

vraisemblablement s'emparer de la rive gauche du Rhin mais difficilement en être maître sans l'occupation de la Belgique ou du moins d'une partie de ce pays. Il semble donc qu'on ait déjà trouvé aux Tuileries un compromis pour d'une part assurer la contiguïté des frontières du territoire désiré avec la France et d'autre part apaiser l'Angleterre. Pour ce faire, la partie wallonne francophone de la Belgique serait rattachée à la France tandis que la partie flamande, à savoir la partie côtière et Anvers, serait réunie aux Pays-Bas. L'Angleterre sera-t-elle prête à accepter ce marché en raison de sa faiblesse militaire et éventuellement contre d'autres avantages ? La question restera en suspens. Quoi qu'il en soit, l'on peut penser que la Belgique deviendra pour nous un allié, à vrai dire plus en tant que quémendeur que pourvoyeur d'aide. Une analyse plus clairvoyante des relations entre Puissances aurait dû, je pense, déterminer le Gouvernement belge à fortifier Liège ou Namur et non Anvers. Mis à part le fait que l'Angleterre ne peut apporter sur le continent qu'une aide réduite, celle-ci ne pourra être donnée qu'en courant un grand risque, à savoir en sécurisant Anvers. Car, même s'ils parvenaient, comme cela est projeté, à se réunir au complet sur la rive gauche de l'Escaut, sans opposition de la part d'une autre flotte, l'introduction de troupes devrait être précédée d'une tentative de débarquement à la côte, tentative déjà manquée autrefois. La précédente opération à Flessingue¹ reste un cuisant souvenir. La Prusse, en revanche, est la Puissance qui a en même temps un intérêt à l'existence d'une Belgique neutre et qui possède les moyens de la protéger. Une courte marche en avant de l'armée du Rhin permet d'atteindre la Meuse, alors qu'ils ne peuvent dégager la place sur l'Escaut sans abandonner cette direction appropriée. Anvers est plus avantageux pour nous que pour la Belgique. Elle oblige les Français à laisser une armée pour la surveiller sans nous ayons à prendre d'engagement vis-à-vis de la Belgique qui attend son salut de l'Angleterre »².

Moltke poursuit en précisant que le premier mouvement offensif de la France se fera par la Belgique et le deuxième par l'Allemagne du sud. Il prévoit une probable réaction anglaise et une guerre maritime entre la France et l'Angleterre. En Belgique, l'armée française devra encercler Anvers et se présentera affaiblie devant Cologne et Coblenze. Les Prussiens auront largement le temps de se préparer. Moltke préconise la concentration de l'armée prussienne sur le Bas-Rhin pour défendre les provinces rhénanes³. Lors du voyage du Souverain belge à

¹ Les Anglais ont pris Flessingue en 1809 avec l'intention de poursuivre vers Anvers mais ont échoué en raison d'un commandement incompetent et de la malaria.

² MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, I..., p. 58-59. Cette théorie un peu fantasmagorique d'une entente France – Pays-Bas sans réaction anglaise était déjà en vogue en 1864. L'idée phare de cette rumeur est que les Anglais ne peuvent accepter la disparition de la Belgique qu'à la condition expresse de ne pas voir Anvers tomber aux mains des Français. L'historien Theodor von Bernhardt rapporte cette rumeur dans son journal suite à une conversation avec le prince allemand Friedrich von Noër (fils) le 16 mars 1864. Le père du prince aurait rapporté l'information de Paris selon laquelle : « L'Etat-major du maréchal Mac-Mahon doit être envoyé à Saint-Omer ; 120.000 hommes se tiennent prêts à entrer en Belgique aussitôt que le Roi Léopold Ier ferme les yeux. Il existe un traité secret de partage entre Napoléon III et le Gouvernement des Pays-Bas ; les Pays-Bas céderont le Luxembourg à la France tandis qu'ils conserveront Anvers. Le reste de la Belgique tombe, comme il va de soi, à la France ». Le prince pense que Napoléon III est motivé par les mines de fer et de charbon belges. En revanche, l'Empereur se désintéresse d'Anvers depuis que Cherbourg est achevé et parce qu'il sait que cela susciterait contre lui une alliance européenne à la tête de laquelle se trouverait l'Angleterre. Dans pareille guerre, son existence dynastique serait remise en jeu ». BERNHARDI (Theodor von), *Aus dem Leben Theodor von Bernhardtis*, VI, *Aus den letzten Tagen des deutschen Bundes, Tagebuchblätter aus den Jahren 1864-1866*, Leipzig, S. Hirzel, 1897, p. 44.

³ MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, I..., p. 63.

Berlin fin avril 1867, Moltke rassure de fait Léopold II et déclare que « la Belgique ne se trouve pas sur le chemin de la Prusse »¹. Dans des conversations avec son entourage, Moltke ne cache pas qu'il considère la guerre avec la France comme souhaitable à moyen terme, ce qui explique sa détermination à s'opposer à l'évacuation de la forteresse de Luxembourg, quitte à enclencher un conflit devenu inévitable. La France est en pleine réorganisation militaire ; son armement est inférieur à celui de la Prusse² ; le plus tôt sera le mieux ! Le chef d'Etat-major prussien conserve cette opinion durant toute la crise luxembourgeoise et même au-delà³.

Après le 9 septembre 1867 et le départ du dernier bataillon d'infanterie prussien⁴, Moltke envisage de plus en plus un mouvement offensif français par Luxembourg. En revanche, il pense que le territoire belge sera épargné. Moltke écrit ainsi en mars 1868 qu'il « ne peut admettre que les Français, même s'ils ne respectent pas la neutralité du Luxembourg, s'étendront jusqu'à Wesel. Cela ne pourra que leur être désavantageux »⁵. Dans un mémoire rédigé en avril 1868, Moltke envisage à nouveau une guerre où des « forces françaises supérieures » pourraient s'avancer par le Luxembourg⁶. De la Belgique, il n'est pas une seule fois question. Dans un mémoire⁷ rédigé un peu plus tard, Moltke est encore plus précis et justifie stratégiquement les raisons pour lesquelles il pense que la neutralité belge ne sera vraisemblablement pas violée par la France :

« Il n'y aurait aucune raison de laisser en arrière une partie de notre armée de campagne, en vue de la défense directe du Rhin inférieur. Ce secteur est couvert par la neutralité de la Belgique et dans le cas même où celle-ci viendrait à être violée, de par la distance qui sépare la frontière française de la nôtre, les Français à Thionville et Mézières ne sont pas plus près d'Aix-la-Chapelle et de Cologne que nous ne le sommes dans le Palatinat. Notre opération, dirigée par la rive gauche du Rhin en traversant la Moselle, prend à revers celle qu'ils tenteraient eux-mêmes contre le cours

¹ DEMOULIN (Robert), *Léopold II et le Grand-Duché de Luxembourg...*, p. 176.

² LOË (General-Feldmarschall von), *Erinnerungen...*, p. 126-134.

³ KEUDELL (Robert von), *Bismarck et sa famille...*, p. 345 ; MOLTKE, *AW*, I, p. 67-68.

⁴ BILDORFF (Paul), *Die Preussische Besatzung in der Festung Luxemburg ...*, p. 423.

⁵ Mémoire du 21 mars 1868, Berlin, in MOLTKE, *CM*, III, doc. n° 13, p. 114.

⁶ Mémoire d'avril 1868, Berlin, in MOLTKE, *CM*, III, doc. n° 14, p. 118.

⁷ Ce mémoire est rédigé en se basant sur les conférences tenues avec les plénipotentiaires de l'Allemagne du Sud. Il est complété en janvier et en mars 1869. Mémoire de 1868, remanié en janvier et mars 1869, Berlin, in MOLTKE, *CM*, III, doc. n° 16, p. 128-148. La première partie étudie une guerre contre la France seule ; elle est rédigée pour l'essentiel en 1868, avec quelques précisions en janvier 1869. Deux autres ensembles ont été rajoutés le 10 mars 1869 : une analyse consacrée à une hypothétique occupation de la Belgique ainsi que des réflexions concernant une guerre face à une alliance franco-autrichienne,

inférieur du fleuve et les oblige à faire face au sud avec toutes leurs communications sur leur flanc »¹.

En bon stratège, Moltke ne laisse cependant rien au hasard :

« Si les forces principales françaises se dirigeaient vers le Rhin inférieur par Luxembourg, ou éventuellement par la Belgique, dans le changement de direction vers le nord qui en résulterait éventuellement pour nous, la Ire armée constituerait l'avant-garde derrière la Moselle, la IIe armée l'aile gauche et la IVe l'aile droite ; enfin la IIIe armée prendrait suivant les circonstances l'offensive contre Strasbourg ou contre Metz »².

Même s'il n'y croit guère, en mars 1869, le général prussien ajoute à son étude entamée l'année précédente une longue analyse sur ce qu'il conviendrait de faire si les Français occupaient la Belgique. A lire Moltke ils ne rencontreraient que des inconvénients d'une pareille opération. Premièrement, ils seraient en infériorité numérique pour aborder le Bas-Rhin car il faudrait aux Français « au bas mot 120.000 hommes pour tenir Bruxelles et assiéger, investir ; ou tout au moins observer l'armée belge qui se réunira dans Anvers »³. Deuxièmement, la France devrait également affronter l'Angleterre qui ne manquerait pas de débarquer un contingent à Anvers, ce qui compenserait une hypothétique alliance franco-hollandaise⁴. Troisièmement, à cause de son réseau ferré, la France est obligée de diviser son armée en deux parties bien distinctes autour de Metz et Strasbourg. Une action en Belgique ne ferait que creuser davantage l'espace compris entre les deux théâtres d'opérations distants de « 40 à 50 milles »⁵ l'un de l'autre. Moltke met enfin en évidence la perte de temps occasionnée par une traversée de la Belgique. Les Français « ne peuvent le faire qu'en rassemblant leurs forces principales sur la ligne Lille-Mézières et en traversant la Belgique pour franchir la Meuse. Ceci les oblige : à n'atteindre notre frontière que 10 à 15 jours plus tard que s'ils partaient de la ligne Metz-Strasbourg ; (...) à s'affaiblir d'au moins 80.000 hommes devant Anvers. Ils viendraient alors avec moins de 200.000 hommes se heurter à notre frontière du Rhin »⁶.

¹ Mémoire de 1868 remanié en janvier et mars 1869, Berlin, in MOLTKE, *CM*, III, doc. n° 16, p. 129.

² *Idem*, p. 135.

³ *Idem*, p. 136-137.

⁴ *Idem*, p. 137.

⁵ *Ibidem*.

⁶ *Idem*, p. 137-138.

Selon Moltke, la meilleure façon de réagir à une telle offensive, n'est pas de se concentrer sur le Rhin inférieur mais de prendre de flanc la ligne française d'opérations en partant de la Moselle et du Luxembourg. Une autre possibilité serait de menacer Paris. Selon les estimations de Moltke, les Allemands pourraient avoir franchi l'Argonne et se trouver « à 30 milles de la capitale de l'adversaire » au moment où les Français aborderaient la frontière allemande à Aix-la-Chapelle, soit à 80 milles de Berlin¹. Le problème de semblable opération est qu'elle ne met pas nécessairement fin à la guerre tant que l'armée française subsiste. D'où l'idée de partir de la ligne Luxembourg – Pont-à-Mousson pour converger vers Sedan. L'occupation de Sedan menacerait Paris et forcerait les Français à abandonner la Belgique. La situation serait alors plus périlleuse pour l'armée allemande, en pays ennemi, sans chemin de fer derrière elle et obligée de détacher des troupes pour surveiller Thionville, Metz et Verdun. Quoi qu'il en soit, Moltke pense que la victoire resterait acquise en raison de la supériorité numérique de l'armée allemande et de la situation délicate de la France harcelée sur ses arrières par l'armée belge. Afin de diminuer les inconvénients d'une traversée de la France, Moltke propose une alternative : faire converger les troupes prussiennes vers Liège en partant de la ligne Luxembourg, Trêves, Coblenze, ce qui n'aurait qu'une faible incidence sur le déploiement initial prévu. « En 4 ou 5 marches concentriques, soit vers le 26^e jour, l'armée forte de 308.000 hommes serait étroitement concentrée dans la région de Malmédy, Montjoie, prête à se porter sur Liège »². A nouveau, l'armée française ne pourrait guère compter sur l'effet de surprise : « De Lille et Maubeuge jusqu'à Liège, il y a en moyenne 10 étapes. Si nous admettons que les Français ont terminé le 15^e jour leur mobilisation et leur déploiement stratégique, ils ne peuvent troubler notre mouvement »³. Une seule ombre au tableau : l'armée allemande pour arriver à Liège, devrait « traverser l'Eifel, les Ardennes et le Hohe-Venn »⁴.

Enfin, au cours de l'hiver 1868-1869, Moltke travaille à un autre mémoire, toujours consacré soit à une guerre contre la France seule, soit à une guerre contre la France et l'Autriche. Ce dernier mémoire subit l'ultime correction en juillet 1870. Beaucoup de considérations déjà évoquées dans le précédent mémoire s'y retrouvent. La doctrine stratégique de Moltke à l'égard de la Belgique y est condensée dans un paragraphe qui synthétise les idées exposées dans les précédentes études :

¹ *Idem*, p. 138.

² *Idem*, p. 138-139.

³ *Idem*, p. 140.

⁴ *Idem*, p. 139.

« La neutralité de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse limite le théâtre des opérations à l'espace qui s'étend entre Luxembourg et Bâle. Si la France voulait passer outre pour s'avancer par la Belgique contre le Rhin prussien, il lui faudrait, même sans tenir compte des complications avec l'Angleterre, s'affaiblir de 80.000 à 100.000 hommes à Bruxelles et devant l'armée belge concentrée à Anvers. De la Moselle nous pouvons plus efficacement nous opposer à la continuation de ce mouvement au-delà de la Meuse qu'en agissant directement depuis le Rhin. Notre front du Rhin est si solide qu'il n'a pas besoin d'être immédiatement soutenu et du reste, Bruxelles est plus loin de Cologne que Mayence, Trèves et Kaiserlautern. Un mouvement de notre part venant du sud force l'adversaire à nous faire face et à combattre en ayant sur le flanc ses lignes de communication, lignes qui sont d'ailleurs déjà menacées par la Belgique. Une concentration initiale de nos forces au sud de la Moselle nous permettrait donc de parer au danger de cette invasion sur la rive gauche du Rhin et aussi de la prévenir par une offensive portée sur le territoire français. Même sans tenir compte des complications politiques avec l'Angleterre, la violation de la neutralité belge offre trop peu de chances de succès pour être vraisemblable »¹.

Un entretien de Moltke avec l'historien Theodor von Bernhardi au printemps 1869 complète notre tour d'horizon de la pensée du chef d'Etat-major à l'égard de la Belgique. Au cours de cette conversation, Moltke reconnaît qu'une alliance franco-hollandaise est possible et qu'elle faciliterait le passage français en Belgique. En quel cas fait remarquer Bernhardi, les Français disposeraient d'une tête de pont vers la Rhénanie. Pour peu, poursuit l'historien, qu'ils s'emparent aussi par une action éclair du Luxembourg, ce que Moltke considère comme une éventualité à ne pas négliger, l'armée prussienne devra livrer bataille sur un terrain peu favorable : le triangle Meuse-Moselle-Rhin. Qui plus est, la position de Maastricht empêchera les Prussiens de venir au secours des Belges dans leur camp retranché. Fidèle à ses précédents écrits, Moltke répond à son interlocuteur que la Prusse n'a aucun intérêt à secourir l'armée belge dans une position aussi excentrée. En revanche, il semble que Moltke ait évolué vers une doctrine plus offensive : « Il ne s'agit absolument pas, dit-il, d'apporter de l'aide à la Belgique ; pour tenir Anvers et les Belges en respect, les Français devront envoyer plus de troupes. Nous trouverons l'armée ennemie et nous la combattons (...) si l'armée ennemie pénètre en Belgique, alors nous irons la chercher là-bas ; reste-t-elle sur l'axe Metz-Thionville, alors il faut provoquer le combat décisif dès les premiers jours de la campagne »². C'est cette dernière stratégie qui sera adoptée durant la campagne de 1870.

¹ Mémoire rédigé au cours de l'hiver 1868-1869, remanié à plusieurs reprises jusqu'en juillet 1870, in MOLTKE (Helmuth von), *CM*, III, doc. n° 18, p. 162.

² BERNHARDI (Theodor von), *Aus dem Leben Theodor von Bernhardis*, VIII. *Zwischen zwei Kriegen, Tagebuchblätter aus den Jahren 1867 bis 1869*, Leipzig, S. Hirzel, 1901, p. 415 ; MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, I..., p. 74.

2. Le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique dans les écrits militaires et plans de guerre français (1866-1870)

La victoire de Sadowa en 1866 est une surprise de taille pour l'armée française. Il n'existe à ce moment en France aucun plan précis en cas de guerre avec la Prusse. Ce flou artistique tranche avec l'activité de Moltke qui rédige périodiquement des mémoires sur une possible guerre franco-prussienne. Tous les généraux en vue du second Empire, lorsqu'ils évoquent dans leurs souvenirs cette époque, sont soit silencieux sur les questions stratégiques et pour cause, soit nous livrent le tableau d'une glorieuse anarchie, à l'exception peu surprenante du général Randon qui défend son action de huit ans à la tête du ministère de la Guerre de 1859 à janvier 1867 avant d'y être remplacé par le maréchal Niel¹. Il faut certes lire avec précaution ces témoignages français largement auto-justificatifs puisque livrés après la cuisante défaite de Sedan. Il n'empêche, au lendemain de Sadowa, l'Empereur Napoléon III est particulièrement préoccupé des défauts de l'armée française et manifeste sa volonté d'y remédier au plus vite. La commission militaire créée quelques années auparavant a échoué dans sa volonté d'instaurer le service obligatoire rejeté massivement par l'opinion publique. Cette commission se dissout en décembre 1866 pour laisser la place à une commission des réformes composée des maréchaux Mac-Mahon, Baraguay d'Hilliers, Canrobert et des généraux Trochu, Palikao, Frossard et Lebrun. La commission remet un rapport fin février 1867 préconisant entre autres un meilleur regroupement des troupes, l'augmentation de l'artillerie, l'étude de l'emploi du télégraphe et du chemin de fer, etc. Les annotations de Napoléon III dans la marge de ce rapport mettent en évidence la nécessité de constituer, à l'instar de la Prusse, un Etat-major général. Il s'agit aussi de remédier à une carence majeure de l'armée française, à savoir le manque de centralisation de l'information sur les territoires étrangers : « Il faut réunir toutes les cartes étrangères : établir des statistiques sur tous les points de l'Europe où la France pourrait être appelée à faire la guerre ; explorer les chemins, les ressources des pays, les points les plus faciles pour pénétrer soit dans la vallée du Danube, du Main ou en Belgique »². Napoléon III a donc pris la mesure du danger.

¹ TROCHU (général), *L'armée française en 1867*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1895, 127 p. ; FLEURY (E. F.), *Souvenirs du général Comte Fleury*, II, 1859-1867, Paris, E. Plon, Nourrit & Cie, 1898, 393 p. ; ROTHAN (G.), *La politique française en 1866*, Paris, C. Lévy, 1879, p. 218-219 ; RASTOUL (A.), *Le Maréchal Randon (1795-1871) d'après ses mémoires et des documents inédits, Etude militaire et politique*, Paris, Firmin Didot & Cie, 1890, p. 332-335 ; RANDON (Jacques-Louis), *Mémoires du Maréchal Randon*, II, Paris, Lahure, p. 203-240 ;

² BAPST (Germain), *Le Maréchal Canrobert, Souvenirs d'un siècle*, IV, 4e édition, Paris, 1909, p. 63.

A partir de 1866, un certain nombre d'études relatives à une invasion de l'Allemagne sont réalisées par des officiers d'Etat-major affectés au dépôt de la Guerre¹. Par excès de bureaucratie et faute d'un Etat-major dûment constitué, tous ces travaux restent dans les cartons ; aucuns des objectifs stratégiques exposés dans ces études ne semblent en tous les cas avoir influencé une quelconque réorganisation de l'armée française². Dans le courant du mois d'avril 1867, le consul de France à Francfort envoie lui-même des rapports alarmistes sur les préparatifs de guerre prussiens³. Il croit à un passage à travers la Belgique :

« Tout porte à croire que la grande attaque, écrivait-on de Francfort à M. de Moustier, sera dirigée sur nos frontières du Nord ; c'est là que serait notre partie la plus vulnérable, et c'est sur ces frontières si rapprochées de Paris qu'on entendrait, en violant la neutralité belge, frapper les coups les plus décisifs. Dans ces combinaisons déjà en voie secrète d'exécution, le Luxembourg, dont la garnison va être sensiblement augmentée, servirait de point d'appui à l'aile gauche de l'armée. Les lignes de chemin de fer parallèles, qui aboutissent à la Hollande et à la Belgique, permettraient de jeter rapidement des forces énormes sur le théâtre de la guerre. S'emparer des Pays-Bas et couper, dès la première heure, toute communication entre l'armée française et l'armée hollandaise, telle serait la pensée de l'Etat-major prussien, si j'en crois les renseignements d'un officier supérieur autrichien. Il les appuie sur quantité d'indices qui ne peuvent échapper à l'œil exercé d'un militaire et sur des conversations qu'il a eu l'occasion d'échanger avec des officiers prussiens »⁴.

Peut-être influencé par les rapports du consul français, le gouverneur du Prince Impérial le général Frossard⁵ rédige en mai 1867, en pleine crise luxembourgeoise, un mémoire militaire

¹ La *Revue militaire* rédigée par le service historique de l'Etat-major de l'armée française cite en 1900 quelques-unes de ses études. Parmi les études dignes d'intérêt pour la Belgique, nous pointerons celle du capitaine Lafouge : « Lignes d'opérations de Cologne à Berlin, par le Hanovre » ; et celle du capitaine Costa de Serda : « Etude sur six lignes d'opérations de la frontière française à Berlin ». Malgré nos recherches au SHD, nous n'avons pu localiser ces études, si elles ont été conservées. *Revue militaire*, rédigée à l'Etat-major de l'armée, IIe partie : *Archives historiques*, IIe année, deuxième volume : janvier-juillet 1900, Paris, Chapelot, p. 513. Le Capitaine Costa de Serda travaille dans la section renseignements (statistiques) du dépôt de la Guerre. PIN (Paul), « Renseignement (services du) », in TULARD Jean, *Dictionnaire du Second Empire*, p. 1110-1113.

² PALAT (général) (Barthélémy-Edmond), *Histoire de la Guerre franco-allemande de 1870-1871*, II : *Les deux adversaires, Premières opérations (7 juillet – 2 août 1870)*, Paris, Berger-Levrault, 1902, p. 169.

³ Rothan écrit : « La confiance de l'Empereur dans les dispositions de la Prusse était si absolue, au début de la négociation, que le commandant Stoffel fut autorisé à venir à Paris, pour prendre, auprès de sa personne, le service d'officier d'ordonnance. C'est en face d'une situation que je tenais pour périlleuse, et en l'absence de tout attaché militaire en Allemagne pendant toute l'année 1867, que j'engageai une active et volumineuse correspondance avec le ministre de la Guerre, par l'intermédiaire du département des Affaires étrangères. » ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 262.

⁴ ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 262-263.

⁵ FROSSARD Charles Auguste (1807-1875), Officier français du Génie. Du 17 mai 1849 à novembre 1853, il participe à l'expédition de Rome comme chef de bataillon. Commandant le Génie du 2^e corps de l'armée d'Orient durant la campagne de Crimée, il assiste au siège de Sébastopol au cours duquel il est blessé le 23 mars 1855. Il est promu la même année général de brigade. En 1859, il est obtient le grade de général de division et commande le Génie français durant la campagne d'Italie. De retour en France, il est nommé aide de camp de l'Empereur, gouverneur du Prince Impérial (1867) et Président du Comité des fortifications (1869). Durant la guerre franco-prussienne, il est commandant du 2^e corps vaincu le 6 août 1870 à la bataille de Forbach-

dans lequel il envisage différents cas de figure en cas de guerre avec l'Allemagne¹. Parmi les éventualités évoquées, le général français soulève la question d'un passage des Prussiens par le Luxembourg mais aussi par la Belgique. A la lecture du mémoire du général français, il apparaît toutefois qu'une potentielle incursion en Alsace-Lorraine mobilise l'essentiel de ses préoccupations. Le passage par la Belgique est facultatif et il n'entre pas dans l'intérêt de la France de le forcer, du moins « pour le premier moment » :

« Mais si l'exemple que la France donnera du respect de la neutralité belge est suivi par nos adversaires, tout au moins dans les premières phases de cette guerre, nous n'aurons pas à nous occuper pour le premier moment d'opérations sur le territoire de la Belgique. Dès lors, l'armée que nous appelions Armée du Nord, prendra la dénomination d'Armée de la Meuse. Elle sera formée sur la Chiers, de Montmédy à Longwy, occupant notre chemin de fer de ceinture parallèle à la frontière et qui va de Thionville à Sedan et Mézières. Son rôle sera de s'opposer aux corps d'invasion qui, à l'imitation du mouvement des Prussiens en 1792, déboucheraient du Luxembourg, ou même simplement de la vallée de la basse Moselle, c'est-à-dire de Trèves, et se dirigeraient sur Longwy, soit pour se porter, en masquant cette place, sur la Meuse et pénétrer au cœur du pays, entre Sedan et Verdun, soit pour chercher à débusquer par un mouvement tournant notre armée de la Moselle de sa base Thionville-Metz »².

Le rôle dévolu aux lignes de chemins de fer françaises dans cette partie du territoire est fondamental :

« Aussi, croyons-nous que dès le début de la guerre il faudra occuper fortement la ligne de la Chiers, en dirigeant les troupes du corps de la Meuse sur la belle position de Longuyon, qui est liée à Longwy (13 kilomètres), par une voie ferrée, dont le point d'embranchement sur notre ligne de ceinture est Longuyon même. Cette position très avantageuse est couverte sur son front par le vallon escarpé de la rivière. On y constituerait un camp retranché dans l'angle des deux voies ferrées avec quelques bons postes sur les mamelons de l'autre côté du vallon de la Chiers. La gauche se relierait avec la petite place de Montmédy qui, quelque peu consistante qu'elle soit, présenterait néanmoins un appui et quelques ressources »³.

Spicheren. Il conserve après la guerre sa fonction de Président du Comité des fortifications (appelé aussi Comité du génie). A ce poste, il s'oppose aux réformes du général Séré de Rivières. TULARD (Jean) *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p.550 ; PEDRONCINI (Guy) (dir.), *Histoire militaire de la France*, III : De 1871 à 1840, Paris, PUF, 1992, p. 30.

¹ Le mémoire comportait deux parties, une partie défensive et une partie offensive. Seule la première partie a été conservée dans les archives historiques et reproduites dans la *Revue militaire...op.cit.*, p. 514 ; FROSSARD (Charles Auguste) (général), *Mémoire militaire rédigé en vue d'une guerre avec l'Allemagne (mai 1867)*, in *Revue militaire*, rédigée à l'Etat-major de l'armée, IIe partie : Archives historiques, IIe année, deuxième volume : juillet-décembre 1900, Paris, Chapelot, p. 728-764.

² FROSSARD (Charles Auguste) (général), *Mémoire militaire...*, p. 752-753.

³ *Idem*, p. 752.

Dans son mémoire, nous distinguons nettement que Frossard est davantage préoccupé par le Grand-Duché de Luxembourg. Selon lui, même si les Prussiens quittent la forteresse fédérale à la faveur du dénouement de la crise luxembourgeoise, ils continueront à peser de tout leur poids de ce côté de la frontière française car ils souhaiteront protéger leur débouché de Trèves. Frossard a d'ailleurs eu vent lui aussi des projets de remplacement de la forteresse luxembourgeoise par un équivalent en territoire allemand, par exemple par une extension de la place de Sarrelouis. Il croit savoir que la Prusse désire construire sur les collines de la Saar un vaste camp retranché et/ou une place de dépôt au confluent de la Moselle et de la Saar¹. Même si elles arrivent en ordre subsidiaire, les considérations de Frossard sur la Belgique nous intéressent tout particulièrement. Le général Frossard distingue en Belgique deux pôles d'attraction. Manifestement muni d'une bonne carte ferroviaire, il met en évidence les deux grands axes ferroviaires luxembourgeois et mosan qui s'avèreraient très utiles aux troupes allemandes dans l'hypothèse d'une violation de la neutralité du petit royaume :

« Enfin la ligne Trèves-Luxembourg, et entre Moselle et Meuse la ligne Cologne, Aix-la-Chapelle, Spa, Luxembourg, ces deux lignes se prolongeant par voie ferrée également sur Thionville et Metz et sur Longwy par Arlon. La marche stratégique des Allemands contre la France comprendrait peut-être aussi une ligne d'opérations à leur extrême droite, par les voies de fer qui, partant de Cologne et de Düsseldorf, passent par Aix-la-Chapelle, Liège, Namur, Charleroi, à travers la Belgique »².

Alors que la France n'aurait guère d'avantages selon lui à violer la neutralité belge, Frossard pense que les Prussiens pourraient ne pas avoir « le même scrupule, eu égard à l'avantage qu'il y aurait pour eux à être maîtres (sic), sur la ligne dont nous parlons, des citadelles de Liège et de Namur qui leur seraient d'un puissant secours, soit pour jalonner leur ligne d'opérations, soit comme appui dans les luttes dont la Belgique serait le théâtre »³. Et, sans surprise, Frossard d'insister sur la fameuse « trouée de l'Oise, direction la plus courte à suivre pour marcher sur Paris »⁴.

En cas de guerre défensive, face à une incursion allemande en territoire belge, le général Frossard préconise de former l'armée du Nord entre Mézières et Guise, son front couvert par la forêt de la Thiérache dont elle peut surveiller les débouchés, ses deux flancs appuyés sur la Meuse et l'Oise et disposant comme points fortifiés des places d'Hirson, Avesnes et Mézières.

¹ *Idem*, p. 755-756.

² *Idem*, p. 732.

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibidem*.

« Dans le cas où les circonstances la détermineraient à prendre l'offensive, elle pourrait le faire avantageusement en partant de la place de Givet, où elle aurait occupé la magnifique position de Rancennes, d'où elle serait libre de se jeter à droite vers le Duché de Luxembourg ou à gauche sur la ligne d'opérations des Allemands »¹. Selon certains auteurs qui le commentent et le critiquent après l'«effroyable défaite», le mémoire du général Frossard aurait joué quelque influence dans la campagne de 1870, même s'il apparaît que la glorieuse anarchie prévalant jusqu'au plus haut niveau de l'armée a empêché de mettre en application ses plus sages conseils défensifs². Il est également cité par le publiciste militaire Jules Poirier dans un ouvrage d'anticipation rédigé en 1913 comme le premier mémoire français prévoyant une invasion allemande par la Belgique³.

La faiblesse de la France sur sa frontière nord attire l'attention d'un autre général français : le général Ducrot⁴. Dans une brochure publiée en 1866 et à nouveau éditée au lendemain de la défaite de 1870-1871, le général Ducrot propose de revoir en profondeur la vieille barrière de Vauban. A le lire, il semble que depuis la critique de Napoléon contre la dissémination des forces dans une multitude de points fortifiés, rien n'ait vraiment changé en France si ce n'est la création du camp retranché de Paris en 1840. Or, le général Ducrot constate que la frontière de fer de Vauban est complètement dépassée pour trois raisons : la densification des réseaux routier et ferroviaire qui crée des trouées dans la barrière de Vauban ; l'utilisation du tir courbe par l'artillerie dans le bombardement des villes qui permet d'atteindre la population et d'exercer une pression morale sur la garnison ; enfin, selon le général Ducrot, l'édification du camp retranché de Paris en 1840 rend complètement inutiles un grand nombre de postes fortifiés. En conséquence, le général Ducrot défend, à l'instar du général Chazal en Belgique,

¹ *Ibidem*.

² PALAT (général) (Barthélémy-Edmond), *Histoire de la Guerre franco-allemande de 1870-1871*, II : *Les deux adversaires, Premières opérations (7 juillet – 2 août 1870)*, Paris, Berger-Levrault, 1902, p. 199-208 ; DERRECAGAIX (Victor Bernard) (colonel d'infanterie breveté, commandant en second de l'Ecole supérieure de Guerre, Paris), *Modern War*, traduction de C.W. Foster, Part I : *Strategy*, Washington, James J. Chapman, 1888, p. 354 ; [DERRECAGAIX (Victor Bernard)] V.D., *Histoire de la guerre de 1870*, Paris, J. Dumaine, 1871, p. 94-100.

³ POIRIER (Jules), *La Belgique devant une guerre franco-allemande*, Paris, L. Fournier, 1913, p. 7-10.

⁴ DUCROT Auguste-Alexandre (1817-1882), Officier français. Colonel en 1853 au 3^e de ligne. Général de brigade en 1858 au camp de Châlons et général de division à partir de 1865. Durant sa longue carrière militaire, il a participé successivement aux principales campagnes menées par la France en Algérie, Crimée, Italie et Syrie. Il a commandé pour un court instant le 1^{er} corps d'armée à Sedan avant de céder le commandement au général de Wimpffen. Il est encore connu pour son rôle dans la défense de Paris à la tête de la 2^e armée et dans la répression consécutive de la Commune. PIN (Paul), « Ducrot Auguste » in TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire...*, p. 453 ; DUCROT (Auguste-Alexandre), général, *La journée de Sedan avec le 1^{er} Corps de l'armée de Châlons*, Paris, E. Dentu, 1871 ; Id., *La Défense de Paris*, Paris, E. Dentu, 1875 ; Id., *La Vie militaire du général Ducrot d'après sa correspondance (1839-1871)* par ses enfants, Paris, Plon et Nourrit, 1895. Pour son rôle controversé au cours de la bataille de Sedan, voir notre partie sur la guerre de 1870-1871.

le principe de la concentration des forces françaises à proximité de la capitale car il est impossible de défendre tous les points de l'arc de cercle que forme la frontière française de Dunkerque à Bâle : « Il n'est possible de résister, avec chance de succès, qu'à la condition d'une concentration facile et assurée, et d'une grande rapidité de mouvements dans tous les sens. Et l'on ne peut réaliser cette condition que si l'on organise la défense sur la corde de cet arc de cercle, en des points tels qu'ils soient reliés à Paris par des voies ferrées directes, qu'ils communiquent les uns avec les autres par des railways transversaux, et qu'ils se rattachent à la frontière par des lignes de fer divergentes »¹. A côté de ce système défensif, Ducrot préconise « un petit nombre de places offensives, placées en première ligne, assurant des débouchés prompts et faciles sur les grandes vallées qui, partant de la frontière, vont aboutir au Rhin, et où l'on puisse, soit concentrer les troupes, soit préparer les moyens matériels qui doivent faciliter le mouvement de ces dernières »². Sont considérées comme places offensives les places déjà fortifiées de Lille, Mézières, Metz, Strasbourg et Belfort qui servent à déboucher dans les vallées de l'Escaut, de la Sambre, de la Meuse, de la Moselle, du Neckar, de la Kinzig, du Danube et du Rhin suisse. Le général Ducrot rappelle pour chacune de ces places les débouchés offerts, les lignes de chemins de fer avec lesquelles elles sont en communication. Il ne s'embarrasse pas des considérations politiques liées à la neutralité du territoire belge. La Belgique est un théâtre de guerre potentiel comme les autres :

« Ainsi, de Lille, base d'opérations entre la mer et l'Escaut, entre l'Escaut et la Sambre, on débouche dans la Flandre wallonne et dans le Brabant. De Mézières, base d'opérations entre la Sambre et la Meuse, entre la Meuse et la Moselle on peut s'élancer dans les deux Luxembourg. De Metz, base d'opérations entre la Meuse et la Moselle, entre la Moselle et les Vosges, on envahit la Prusse rhénane et le grand-duché d'Oldenbourg...³ »

Mais la critique est facile. Les avertissements et autres mémoires réformistes sont des traditions bien ancrées dans les milieux militaires tandis que les effets qui s'en suivent sur le terrain sont rarement à la hauteur des considérations rédigées derrière un bureau. Le témoignage du général Jarras⁴ au sujet de l'impréparation française en 1867 face à

¹ DUCROT (Auguste-Alexandre), général, *Quelques observations sur le système de défense de la France*, 2^e édition, Paris, E. Dentu, [1866], 1871, p. 9.

² *Idem*, p. 9.

³ *Idem*, p. 10.

⁴ JARRAS Hughes-Louis (1811-1890), Officier français. Il participe à la campagne d'Orient comme sous-chef à l'Etat-major général le 26 février 1854. Chef d'Etat-major à la division de cavalerie de l'armée de Paris en juin 1856. Il participe à la campagne d'Italie comme sous-aide-major général. Il est promu général de brigade le 26 mai 1859. Nommé général de division le 31 juillet 1867, il est appelé par le maréchal Niel à la tête du dépôt de la Guerre. En 1870, il est nommé chef d'Etat-major général de l'armée du Rhin dont Bazaine prend le commandement en chef. Après la défaite, il dresse un tableau sans concession des erreurs du Haut

l'Allemagne est éclairant. Sa fonction de directeur au dépôt de la Guerre en fait un commentateur crédible des carences françaises en matière de renseignements et de cartographie :

« Nommé général de division le 31 juillet 1867, je ne tardai pas à être appelé par le maréchal Niel à la direction du dépôt de la Guerre. Je n'avais ni demandé ni désiré cette position, pour laquelle je ne me sentais aucun goût. Bientôt après, le maréchal ministre m'invita à lui proposer un projet de réorganisation du dépôt de la Guerre. Son but était de tirer un meilleur parti des officiers du corps d'Etat-major qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, en les assujettissant à des travaux d'étude destinés à développer leur instruction et la portée de leur jugement sur toutes les questions se rattachant à la guerre. Ces travaux d'étude devaient s'étendre à l'Europe entière et particulièrement à l'Allemagne, qui, aux yeux des moins prévenus, était alors considérée comme devant être tôt ou tard le théâtre de la lutte ; de telle sorte qu'en s'instruisant eux-mêmes, les officiers du dépôt de la Guerre devaient réunir des matériaux destinés à faciliter les opérations d'une guerre que tout le monde prévoyait. Ces matériaux avaient manqué complètement pendant les campagnes de Crimée en 1854, 1855 et 1856, et d'Italie en 1859. Tout était à faire pour cela, et ce ne fut qu'avec la plus grande appréhension que j'entrepris cette tâche difficile. En fait de renseignements, mon prédécesseur avait commencé un travail sur les chemins de fer allemands, travail alors peu avancé, bien qu'il fût dirigé par un officier intelligent et laborieux qui y mettait toute son activité. On avait aussi fait quelques itinéraires, extraits, en grande partie, des livres de voyage, notamment du Guide Joanne. J'affectai à ces travaux un plus grand nombre d'officiers, afin d'en poursuivre l'exécution d'une manière plus prompte et plus complète. Mais nous manquions de bonnes cartes à grande échelle de l'Allemagne. Il est vrai mon prédécesseur avait entrepris la confection d'une carte de l'Europe centrale au 1/300.000 qui était alors très avancée. Cette carte, imprimée à trois couleurs (le trait noir, les eaux bleues et les mouvements de terrain bistre), séduisait à première vue par la facilité qu'on avait à la lire ; mais, outre qu'elle était à une trop petite échelle pour être suffisante, elle était déplorablement mauvaise. Cependant, le maréchal Niel, sous les yeux duquel cette carte avait été mise dès son entrée au ministère, sans qu'il lui fût possible d'en reconnaître l'imperfection, s'en était montré satisfait et se proposait de la mettre à la disposition des officiers généraux et supérieurs de l'armée, si la guerre nous conduisait en Allemagne. (...) »¹.

A défaut d'être efficaces, Napoléon III et son ministre de la Guerre ont bien conscience de l'immense travail à accomplir. Après avoir averti le maréchal Niel de son intention de travailler avec le général Lebrun² à une nouvelle composition des forces militaires françaises,

Commandement français. TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire...*, p. 672 ; JARRAS (Hugues Louis) (général), *Souvenirs du général Jarras : chef d'Etat-major général de l'armée du Rhin (1870)*, publiés par Madame Jarras, Paris, Plon-Nourrit, 1892.

¹ JARRAS (Hugues-Louis) (général), *Souvenirs...*, p. 1-3.

² LEBRUN Barthélémy Louis Joseph (1809-1889), Officier français, il gravit les échelons de la carrière militaire au cours du second Empire : lieutenant-colonel en 1852, promu colonel le 6 janvier 1855 et général de brigade le 12 mars 1859. Il participe à la guerre de Crimée, aux campagnes d'Algérie et d'Italie. Il est nommé chef d'Etat-major de la Garde impériale en mai 1860, général de division le 12 août 1866. Lebrun est membre du comité d'Etat-major de 1866 à 1868, inspecteur général de 1868 à 1870. Il est nommé aide de camp de l'Empereur le 23

l'Empereur s'attèle à un travail long de huit mois, commencé en avril 1867 et terminé le 2 janvier 1868. Ce document est tiré à cent exemplaires et s'intitule : « Composition des Armées en 1868 »¹. Il s'agit d'une estimation, largement surévaluée, des ressources en hommes dont pourrait disposer la France si la guerre éclatait au 1^{er} juillet 1868. Ce projet n'aborde pas le point de vue stratégique et se borne à tableur sur la constitution de trois armées, soit un total de 489.978 hommes : la première armée forte de trois corps concentrée à Metz, la deuxième armée de trois corps également concentrée en Alsace et la troisième, de réserve, au camp de Châlons, constituée de deux corps. A nouveau, rien n'est entrepris pour faire correspondre la réalité du terrain avec les chiffres fantasmés par l'Empereur².

Napoléon et Niel cherchent aussi à multiplier les rapports de renseignements en provenance de l'étranger pour combler les lacunes accumulées au cours des dernières années, principalement en matière de renseignements relatifs aux progrès de l'armée prussienne. Depuis 1860, des attachés militaires sont adjoints aux ambassadeurs dans les principales capitales. A Berlin, les rapports de renseignements de Stoffel sont riches en informations de toutes sortes concernant notamment la qualité de l'armement allemand mais aussi le temps de mobilisation de l'armée prussienne considérablement réduit grâce à un plan de transports préparé dès le temps de paix³. Rothan, consul général de France à Francfort, fournit lui-même des renseignements militaires d'une grande qualité qui confirment les appréhensions de Stoffel⁴. Ces rapports sont acheminés du ministère des Affaires étrangères au ministère de la Guerre. La centralisation du renseignement y est prise en charge par le bureau des statistiques du dépôt de la Guerre. Ce bureau transmet ensuite l'information « digérée » à l'Etat-major général⁵. Néanmoins, Napoléon se méfie des services officiels qu'il double par l'envoi

octobre 1869. A ce titre, il part en mission diplomatique à Vienne et en Belgique pour collecter des renseignements sur les armées étrangères. Il commande le 12^e corps d'armée en 1870 avec lequel il participe à diverses batailles dont celle de Sedan où, malgré l'encerclement prussien, il s'illustre par une résistance héroïque dans le hameau de Bazeilles. TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire...*, p. 717 ; LEBRUN (général), *Souvenirs militaires, 1866-1870, Préliminaires de la guerre, Mes missions à Vienne et en Belgique*, Paris, 1895 ; LEBRUN (général), *Bazeilles – Sedan*, 3^e édition, Paris, Dentu, 1884 ; LOGEARD (Patrice), *De Landrecies à Sedan, hommage au général Lebrun*, Landrecies, chez l'auteur, 2008, 336 p.

¹ Publié en 1872 chez Amyot sous le titre *Les forces militaires de la France en 1870*.

² LEBRUN (général), *Souvenirs militaires, 1866-1870, Préliminaires de la guerre, Mes missions à Vienne et en Belgique*, Paris, 1895, p. 45-55 ; *Revue militaire*, rédigée à l'Etat-major de l'Armée, IIe partie : *Archives Historiques*, IIe année, deuxième volume : janvier-juillet 1900, Paris, Chapelot, p. 521 ; PALAT (général) (Barthélémy-Edmond), *Histoire de la Guerre franco-allemande...*, II, p. 147-148.

³ Rapport du 12 décembre 1868, in STOFFEL (colonel Baron), *Rapports militaires écrits de Berlin (1866-1870)*, Paris, Garnier, 1871, p. 263-270.

⁴ ROTHAN (G.), *Souvenirs diplomatiques, L'Affaire du Luxembourg, Le prélude de la guerre de 1870*, Paris, 1882, 504 p.

⁵ PIN (Paul), « Renseignements », in TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire...*, p. 1110.

d'agents officieux en mission de reconnaissance à l'étranger¹. Napoléon privilégie alors son entourage proche, ses amis, ses parents, ses conseillers privés ; « la confiance supplée la technique »². Parmi les missions officielles, figure la mission de son proche collaborateur le général Lebrun. Au lendemain de la conférence de Londres, Lebrun reçoit l'ordre d'aller visiter les frontières nord-est pour reconnaître les positions les plus favorables à la défense de la France. Après avoir reconnu les environs de Thionville, il franchit la frontière pour aller visiter la forteresse de Luxembourg. A son arrivée, la garnison presque tout entière a déjà quitté la forteresse. Les effectifs restants s'emploient à transporter le matériel en direction de Trèves. Le jugement du général Lebrun concernant la valeur de la position stratégique de Luxembourg rejoint celui de Moltke :

« Quant au démantèlement de la place, il me parut être évident que la clause du traité, qui y était relative, serait, à tout jamais, lettre morte. Les difficultés de démantèlement sur presque la totalité de son enceinte, formée par des murailles dont des rochers à pic et très profonds sont la base, et enfin les dépenses que ce travail devait exiger, tout s'opposait à ce que le grand-duc put y songer sérieusement. Tout ce que son gouvernement pouvait faire, c'était de procéder à un semblant de démantèlement sur le front de fortification qui fait face au nord-ouest. Le reste des défenses de la place pouvait défier l'œuvre sortie de la plume des diplomates de la conférence de Londres. La forteresse de Luxembourg continuerait d'être dans l'avenir tout ce qu'elle avait été dans le passé, c'est-à-dire le point de mire permanent et l'objet des convoitises persistantes de deux puissances intéressées à s'en emparer, en cas de conflit européen »³.

Le général Lebrun partage aussi les vues prussiennes au sujet de la valeur stratégique de Trèves où certains proposent d'ériger une forteresse qui remplacera celle de Luxembourg :

« En quittant Luxembourg, j'allai visiter Trèves. Les défenses de cette place n'ont point de valeur. Elles consistent en un simple mur d'enceinte, partie d'origine romaine, partie de construction moderne. Mais la place n'en est pas moins importante, en raison de sa situation au confluent de la Moselle et de la Sarre, deux cours d'eau qui constituent des lignes de défense naturelles pour la Prusse. A Trèves, se trouve la voie ferrée qui relie la vallée de la Moselle avec Luxembourg, avec le nord-est de la Belgique. En 1867, il était facile de prévoir que cette voie ferrée serait dans un avenir prochain prolongée jusqu'au Rhin, et que, dès lors, la place de Trèves, mise en communication directe avec tout le littoral occidental et maritime de la Prusse, deviendrait un point stratégique de premier ordre »⁴.

¹ JARRAS (Hugues Louis) (général), *Souvenirs...*, p. 9-10.

² PIN (Paul), « Renseignements », in TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire...*, p. 1110.

³ LEBRUN (général), *Souvenirs militaires...*, p. 32.

⁴ *Idem*, p. 32-33.

Le témoignage de Lebrun est ici postérieur aux événements de 1870. Le général français est manifestement influencé par l'usage que la Prusse a fait de son réseau ferroviaire pendant la guerre. L'avis de l'attaché militaire français à Berlin, quelques semaines avant le déclenchement du conflit, est plus nuancé. Sans doute en partie parce que les Prussiens eux-mêmes ont renoncé à fortifier le confluent de la Moselle et de la Sarre (Conz). Dans un rapport du 16 juin 1870, Stoffel écrit :

« Après l'évacuation de Luxembourg par les Prussiens, on s'est beaucoup occupé ici de savoir s'il importait à la Prusse de remplacer la forteresse de Luxembourg par une autre place forte établie près de notre frontière, en face de Thionville et Metz, et pendant longtemps on agita la question de faire un camp retranché à Conz. J'ai visité la position de Conz et je n'ai pu comprendre qu'il en ait jamais été question pour l'établissement d'une place forte ou d'un camp retranché car elle ne présente aucune des conditions nécessaires ; d'ailleurs il n'en est plus parlé aujourd'hui ; la Prusse pense avec raison employer plus utilement ses ressources à améliorer et à fortifier les places qu'elle possède sur le Rhin »¹.

Concernant la vision française de l'armée belge, nous avons trouvé à plusieurs reprises des témoignages d'admiration français devant l'efficacité du canon prussien et l'utilisation qu'en fait à l'époque l'artillerie belge². Chazal, en voyage en France en décembre 1866, rapporte l'admiration du ministre de la Guerre le général Randon : « Anvers et l'artillerie belge sont très enviés. On nous imitera si on a le temps...³ ». De même, le consul français à Francfort Rothan recommande à son Gouvernement dans un rapport du 3 janvier 1867 d'obtenir la collaboration technique de l'armée belge et transmet les conseils du général belge Chazal invitant les Français à s'intéresser à l'artillerie prussienne⁴. Mais l'épisode le plus éclairant au

¹ Rapport du 16 juin 1870, in STOFFEL (colonel Baron), *Rapports militaires...*, p. 417-418.

² Les progrès fulgurants de l'artillerie prussienne avaient été déjà remarqués par certains commentateurs militaires français lors du démantèlement de Juliers (Julich) en 1860. Petite ville fortifiée très ancienne située à vingt-quatre kilomètres d'Aix-la-Chapelle. Les Prussiens estimaient depuis longtemps que ses fortifications étaient devenues inutiles à leur propre système de défense intérieure. Lors du démantèlement, l'artillerie prussienne en a profité pour tester ses nouveaux canons en organisant un siège fictif. « Il s'agissait d'éprouver, par une expérience décisive, le nouveau système prussien de canons rayés ». « Le résultat a été trouvé si avantageux que le Gouvernement prussien a aussitôt introduit le nouveau système comme artillerie de siège dans les forteresses fédérales. (...) L'Etat-major belge qui, pour l'armement de la place d'Anvers, essaie dans ce moment tous les systèmes de canons rayés qu'il a pu se procurer, a obtenu par le canon rayé prussien, des résultats plus remarquables que les Prussiens au siège de Juliers ». FRUSTON (Fr. de la), *Le siège de Juliers en 1860*, in *Le Spectateur Militaire*, juillet-août-septembre 1861, p. 92 et p. 114.

³ GARSOU (J), *Chazal et Napoléon III...*, p. 766.

⁴ « L'usine Krupp aurait reçu des commandes considérables ; on parle de trois cent cinquante pièces de campagne nouveau modèle. Ce canon perfectionné dans l'âme et dans la culasse aurait sur le canon français une grande supériorité. Il nous serait aisé d'en connaître les effets et d'en étudier les perfectionnements, en demandant au Gouvernement belge, qui l'a adopté et amendé, l'autorisation pour quelques-uns de nos officiers d'assister aux expériences de tir qui se font à Anvers. Le général Chazal, qui n'oublie pas ses origines françaises, me disait, il n'y a pas si longtemps, combien il était étonné de la somnolence de notre ministère de la Guerre et du peu d'empressement qu'il mettait à se renseigner sur ce qui se passait au dehors. Il craignait qu'il n'y eût en

sujet de l'admiration suscitée par l'artillerie belge, se trouve dans les souvenirs du général Lebrun. Il y relate sa visite en Belgique en juillet 1867, peu de temps après son voyage au Luxembourg et en Allemagne. Le général Lebrun s'intéresse tout particulièrement à la nouvelle tactique prussienne liée à l'usage du fusil à aiguille. Mais les manœuvres prussiennes n'ayant pas eu lieu en 1867, il reporte son attention sur la Belgique où il sait que le général Renard est un fervent admirateur de la nouvelle tactique adoptée par la Prusse. A la fin de la première quinzaine de juillet, il se rend donc à Beverloo où il assiste aux manœuvres belges puis visite les fortifications d'Anvers. Enfin il se rend à Brasschaat où il espère trouver des informations sur le nouveau canon d'acier prussien se chargeant par la culasse car les batteries belges sont pourvues des canons *Wahrendorf* autrichiens fabriqués sur le modèle prussien¹. Là, il voit tirer sous ses yeux les deux canons de 4 et de 6 du modèle prussien². Il constate que ces canons sont supérieurs au canon français sous le double rapport de la portée et de la précision. Son rapport est tellement laudatif que le général Lebœuf, qui préside le comité d'artillerie en France, remet en question le témoignage de Lebrun à son retour. Afin de confirmer son diagnostic, le général Lebrun se rend une deuxième fois en Belgique dans la deuxième quinzaine de juillet accompagné du chef d'escadron Berge, considéré comme un des meilleurs artilleurs de sa génération³. Il est reçu par le général Chazal et le général

France un parti pris contre tout ce qui n'est pas d'invention française. Il parlait de nos illusions avec tristesse ; il appréhendait qu'aux jours des épreuves, qui, d'après lui, ne sauraient tarder, l'artillerie prussienne ne ménageât à l'armée française les plus douloureuses surprises ». ROTHAN (G.), *L'Affaire du Luxembourg...*, p. 431-432.

¹ LEBRUN (général), *Souvenirs militaires...*, 1895, p. 34-38.

² Dans un rapport du 23 février 1868, l'attaché militaire français à Berlin le colonel Baron Stoffel encense également ces deux modèles : « Il faudrait en prendre notre parti si la guerre venait à éclater : le matériel d'artillerie prussien est très supérieur au nôtre. A la vérité, nos affûts de campagne sont plus légers que les affûts prussiens ; nos pièces attelées sont plus mobiles ; mais les deux pièces de campagne prussiennes (le 4 et le 6) tirent beaucoup plus juste que les nôtres et elles ont une portée plus grande ». STOFFEL (colonel Baron), *Rapports militaires...*, p. 106-107. Cette supériorité du canon prussien est souvent citée dans l'historiographie militaire française car elle permet notamment d'expliquer la cuisante défaite de Sedan. En effet, selon le témoignage du général Lebrun, l'infanterie bavaroise à Bazeilles avait reçu ordre de ne pas trop s'exposer au feu de l'infanterie française parce qu'elle connaissait la supériorité de son fusil. En revanche, l'Etat-major allemand a préféré combattre l'armée française par des feux d'artillerie dont elle connaissait l'efficacité redoutable. Un des leitmotivs du général Lebrun est de rappeler qu'il avait lui-même averti l'Empereur de la supériorité de l'artillerie prussienne après son voyage de 1867. LEBRUN (général), *Bazeilles – Sedan*, 3^e édition, Paris, Dentu, 1884, p. 167-168 ; La même conclusion se trouve dans l'historique prussien de la bataille. *Coup d'œil sur les conditions stratégiques et tactiques des opérations contre l'armée de Châlons*, in Section Historique du Grand Etat-major prussien, *La Guerre franco-allemande de 1870-1871*, traduction par le capitaine E. Costa de Serda de l'Etat-major français, Première Partie : *Histoire de la guerre jusqu'à la chute de l'Empire*, 2 volumes, Berlin, Mittler ; Paris, Dumaine ; Bruxelles, Muquardt, 1875, p. 1235-1237.

³ Si l'on en croit les mémoires de Brialmont, le colonel Baron Berge aurait également visité les fortifications d'Anvers au mois d'avril 1867. A ce titre, il aurait rédigé un mémoire à l'adresse du Gouvernement français dont le général belge cite un extrait : « On ne trouve pas seulement à Anvers une forteresse de premier ordre et un camp retranché destiné à marquer dans l'histoire de la fortification. On y trouve le premier exemple de méthodes d'armement que les autres nations s'empresseront d'imiter et qui produiront une révolution dans le régime des places fortes. C'est avec inquiétude et tristesse que la pensée se reporte des remparts d'Anvers à ceux de Metz et de Strasbourg ». CROKAERT (P.), *Brialmont...*, p. 393.

Eenens¹. Au cours de leur démonstration, les officiers belges se montrent si confiants dans la précision de leur canon que, dans les premiers essais les plus rapprochés, certains d'entre eux crânent à découvert à un mètre et demi de la cible. Une fois les expériences terminées, l'officier d'artillerie français qui accompagne le général Lebrun est atterré : «...sitôt que le commandant Berge et moi pûmes nous trouver en tête à tête, à Bruxelles, les premiers mots qu'il m'adressa furent ceux-ci : « Mon général, je suis dans la consternation, après ce que je viens de voir à Brascœt (sic) »². Dans ses souvenirs, le général Lebrun regrette ensuite amèrement qu'en haut lieu, l'on n'ait pas écouté ses appels à suivre l'exemple belge. Il en attribue la responsabilité au conservatisme et chauvinisme des généraux français qui considéraient que les canons de facture française qui avaient remporté Magenta et Solferino ne pouvaient pas déjà être dépassés par une création prussienne³.

Cet épisode serait anecdotique et ne concernerait que très partiellement le domaine stratégique s'il n'était complété par le propre récit du général Eenens qui reçut la mission française lors de sa seconde visite⁴. Le général Lebrun, peut-être embarrassé à l'idée de livrer dans ses souvenirs les objectifs moins avouables de sa mission, oublie de mentionner qu'il sonda à plusieurs reprises le général Eenens sur les intentions belges en cas de guerre franco-prussienne. A cette occasion, le haut officier belge profite de l'admiration des visiteurs français devant les résultats de l'artillerie belge pour leur adresser un vigoureux avertissement :

« Dans le trajet de chemin de fer, le général dit que les dispositions lui semblaient plus favorables, dans notre pays, à la France qu'à la Prusse, et que, dans l'éventualité d'une guerre entre ces deux puissances, l'adjonction de l'armée belge aux forces françaises serait apparemment vue de meilleur œil que si elle était rangée du côté des Allemands. Je répondis que la coopération de l'armée belge serait nécessairement acquise à l'adversaire de celui des deux belligérants qui violerait le premier notre neutralité. Au soir, la conversation roula de nouveau sur le rôle que la Belgique aurait à remplir dans l'éventualité d'une guerre entre la Prusse et la France, thème que le général français

¹ Dans ses souvenirs, le général Lebrun estropie quelque peu son nom en parlant du général « Eyssens ».

² LEBRUN (général), *Souvenirs militaires...*, 1895, p. 38-41.

³ *Idem*, p. 41-43.

⁴ Ce témoignage se trouve dans la deuxième édition revue et augmentée de la brochure du général Eenens : EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge*, Liège, F. Oudart, 1846, 16 p.; Bruxelles, 1882, 2e édition, 30 p. Remarquons que cette version de la mission Lebrun est parue plus de dix ans avant la publication des souvenirs du général Lebrun en 1895. Cet ouvrage s'inscrit dans la polémique sur les forts de la Meuse. Eenens entend s'opposer aux théories du général Brialmont. Le témoignage du général Eenens est d'ailleurs utilisé par Frère-Orban le 2 juin 1887, lors du débat à la Chambre sur les fortifications de la Meuse. Le chef de file du parti libéral entend ainsi démontrer en citant ce récit du commandant d'Anvers que le camp retranché bien défendu et armé se suffira à lui-même pour impressionner les Français et les Prussiens et les dissuader de pénétrer en Belgique. *APC*, 2 juin 1887, p. 1262-1263.

remettait souvent sur le tapis. Je lui développai alors ma manière de voir personnelle : 'Vous avez vu Anvers, vous avez pu apprécier la grande force de son camp retranché et vous venez de voir comment les artilleurs belges se servent de leurs canons rayés. (Notre tir avait frappé d'étonnement, par sa précision et sa grande portée, les deux officiers français). Deux mille de ces canons, approvisionnés chacun à 800 coups, font partie de l'armement d'Anvers, position qui est le bouclier préservateur de notre Gouvernement et de notre armée. Là, nous briserons l'attaque, fût-ce celle d'une armée d'un demi-million d'hommes. Partout ailleurs, nous serions les plus faibles, au contact des masses qui envahiraient notre pays, c'est incontestable. A Anvers, au contraire, où l'infériorité numérique est largement compensée par le nombre supérieur de nos canons, dont le tir sera, dès le premier jour, dans sa pleine efficacité, tout est si bien préparé que nous sortirons infailliblement victorieux des combats que nous livreront les masses ennemies' »¹.

A cet avertissement, le général Lebrun objecte que l'armée belge s'enfermera dans sa position tandis que le reste du pays sera occupé. Le lieutenant général Eenens répond à son tour par l'argument classique voulant que l'ennemi qui se risquerait à pareille invasion devrait s'attirer, en plus de l'armée ennemie, l'opposition de 100.000 hommes déterminés. Il avance en outre que les communications d'une armée française qui franchirait la Meuse à Liège, Visé et Maastricht – remarquons qu'Eenens n'envisage pas à l'époque un passage par le Luxembourg – seraient menacées par la position belge². A la fin de l'entretien qui dure deux heures, le général Lebrun est bien obligé de reconnaître que si les Belges agissent ainsi, la neutralité belge serait respectée « parce que chacun des adversaires comprendrait le désavantage d'attirer sur lui toutes les forces belges qui apparaîtraient à l'un des moments critiques du cours des opérations »³. S'il n'aborde pas explicitement cet épisode dans ses mémoires, le général Lebrun y rapporte néanmoins son admiration pour Anvers. L'officier français y admire surtout la présence dès le temps de paix de tout le matériel nécessaire à une longue résistance :

« Dans ma visite, j'eus la douleur de constater qu'aucune de nos places fortes ne pouvait être comparée à Anvers, sous le rapport de la préparation à la guerre. Tandis qu'en France des règlements surannés voulaient qu'on attendît une déclaration de guerre, avant de mettre nos forteresses, seulement en état de premier armement (ce qu'on appelle l'armement de sûreté) ; à Anvers, au contraire, presque sous nos yeux, sans que nous parussions nous en douter, chez une nation dont le territoire était neutralisé, on avait tout prévu, en temps de paix, tout préparé pour répondre à une attaque soudaine. Dans l'enceinte de la place, comme dans les forts, l'armement et les approvisionnements avaient été réunis et disposés de telle façon qu'en quarante-huit heures, toutes les bouches

¹ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge...*, 2^e édition, p. 27 ; APC, 2 juin 1887, p. 1263.

² EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge...*, 2^e édition, p. 28-29 ; APC, 2 juin 1887, p. 1263.

³ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge...*, 2^e édition, p. 29.

à feu, au nombre de près de trois mille, pouvaient être sur leurs plates-formes et ouvrir le feu »¹.

Une admiration confirmée un mois plus tard par le général Frossard en visite également dans le réduit national belge². Cette visite d'un officier supérieur français deux mois à peine après celle du général Lebrun n'est sans doute pas due au hasard. L'ouvrage du général Lebrun est d'ailleurs commenté avec intérêt dans *La Belgique militaire* en mars 1901. Selon l'auteur de l'article, ce témoignage est une preuve manifeste que la neutralité belge doit être armée. Si l'on suit son raisonnement, il est fort probable que sans la vive impression que provoquèrent en France les armements d'Anvers en 1867, les Français n'auraient pas hésité à pénétrer en Belgique en 1870³.

Contrairement à Moltke qui analyse continuellement toutes les possibilités et pèse par exemple avec circonspection dans ses écrits l'apport d'un contingent belge à une guerre avec la France, il n'existe à notre connaissance aucun plan de campagne du côté français. L'absence d'un plan français bien arrêté en cas de guerre avec l'Allemagne en 1867 comme en 1870 est également dénoncée par le général Jarras dans ses souvenirs :

« Pour l'exécution des travaux qui m'étaient confiés, je réclamai le concours pressé des officiers que j'avais trouvés ou appelés au dépôt de la Guerre, et qui s'y

¹ LEBRUN (général), *Souvenirs militaires...*, 1895, p. 37-38.

² Le général Frossard après sa visite des 19 et 20 septembre 1867 s'est adressé au capitaine du Génie belge Wauwermans : « En me quittant, le général me dit, en insistant sur ses paroles que je reproduis textuellement : « Vous pouvez déclarer, et je vous prie de le dire à vos chefs, que j'admire votre place d'Anvers ; la fortification y est traitée avec une ampleur et une largeur de vues qui m'étonnent ; elle est bien conçue et admirablement exécutée ». Extrait d'un rapport que fit sur cette visite le capitaine du Génie belge Wauwermans, in CROKAERT (P.), *Brialmont...*, p. 393.

³ *La Belgique militaire*, 31 mars 1901, p. 491-504. D'après Hautecler, c'est le général Chazal qui aurait fait cette déclaration dans sa communication à la commission militaire de 1871. HAUTECLER (G.), *Léopold II, commandant en chef de l'armée belge mobilisée en 1870*, in *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 24, 1965, p. 451. Le rapport de la commission militaire est beaucoup plus vague concernant les vues françaises : « Vous avez pu lire, dans un document français, publié sur la campagne de 1870 et attribué à une haute autorité française, que l'on délibéra avant la bataille de Sedan si l'on ne passerait pas par la Belgique pour tourner les armées allemandes ou pour se replier vers l'Ouest. Mais il y a mieux, et je puis vous affirmer que le général de Wimpfen (sic) et les officiers de son Etat-major, arrivés à mon quartier général après la bataille de Sedan, n'ont pas caché que ce projet eût été exécuté si notre frontière n'avait pas été bien gardée et s'ils ne nous avaient sus en force pour nous opposer à toute tentative de ce genre ». DE RYCKEL, *Historique...*, II, p. 60. *Procès-verbaux des séances de la commission instituée par arrêté royal du 18 avril 1871 pour étudier les questions relatives à l'organisation de l'armée*, Bruxelles, 1873, p. 75. Je n'ai pas retrouvé de documents français recoupant parfaitement les dires du général Chazal qui est sans doute guidé ici dans ses propos par sa volonté de convaincre ses interlocuteurs de la nécessité d'un renforcement de l'armée belge. Toutefois dans un rapport du 25 août 1896 rédigé par l'attaché militaire français en poste à Bruxelles, on peut lire une description de la neutralité belge par Lebrun qui vient contredire quelque peu cette belle image : « Celle-ci, pour être défendue sérieusement, pour être autre chose que la cuirasse de fer blanc définie par le général Lebrun en 1869 dans son rapport à l'Empereur, doit prévoir d'ores et déjà une extension considérable de ses moyens d'action... » Haillot (Bruxelles) à ministre de la Guerre (Paris), le 25 août 1896, SHD/DAT, 7N 1454.

adonnèrent avec leur ardeur habituelle. En ce qui concerne l'ordre et la marche de ces travaux, je priai le maréchal ministre de me donner ses instructions. Avant toutes choses, je lui demandai sur quelles régions de l'Allemagne devaient d'abord porter les études. Nous pouvions, d'un moment à l'autre être surpris par la guerre, et je pensais que nous ne devions pas perdre notre temps à faire des travaux inutiles ou indifférents. La réponse du maréchal me remplit de stupéfaction : il n'avait aucune raison pour que l'on s'occupât d'une région plutôt que d'une autre ; l'Empereur n'avait arrêté aucun plan d'opérations. J'étais donc libre de faire comme je le jugerais convenable. Je relate à dessin cet incident, parce que l'absence d'un plan dans les opérations du mois d'août 1870 est aujourd'hui manifeste, et cependant les affaires de la guerre ne sauraient être improvisées et menées au jour le jour, suivant le hasard des événements et l'inspiration du moment. Ce qui me frappait dans cette absence de plan de campagne, c'était que quelques mois auparavant, à l'occasion de ce qu'on a appelé la question du Luxembourg, la guerre avait failli éclater entre la France et l'Allemagne du Nord, et je ne m'expliquais pas que l'Empereur et son ministre de la Guerre n'eussent pas alors sinon arrêté, au moins élaboré un plan quelconque. On s'en était abstenu, en effet, si je m'en réfère aux demi-confidences qui me furent faites par le maréchal Niel dans cette circonstance »¹.

Un fait peu relevé dans l'historiographie de la guerre franco-prussienne est l'existence d'un « Projet de concentration et de plan de campagne » rédigé en 1869 par le colonel Lewal, chef de la section « renseignements » (statistiques) au sein du dépôt de la Guerre². Lewal, aidé du chef d'escadron Loizillon, réunit dans un « dossier volumineux » une série d'études réalisées au sein de ses services concernant les offensives prussiennes possibles contre la France et les plans français à adopter en retour. Sur base de ces études secondaires, le colonel Lewal rédige lui-même une étude d'ensemble contenant un projet de concentration et de plan de campagne français. Le document Lewal ne nous est connu qu'indirectement via un mémoire plus tardif réalisé en 1891 par le capitaine Harmel sur le massif des Ardennes (Ardennes – Eifel –

¹ JARRAS (Hugues-Louis) (général), *Souvenirs...*, p. 7-8.

² LEWAL Jules (1823-1908), Aide de camp du général Canrobert pendant la campagne d'Italie. Il participe à la campagne du Mexique comme chef d'Etat-major de la 1^{ère} division puis de la 2^e et de la 4^e. Il occupe au sein du dépôt de la Guerre, les fonctions de directeur chargé du renseignement de 1868 à 1870. Il conserve cette fonction de directeur du renseignement à l'Etat-major de l'armée du Rhin en 1870 ainsi qu'à Metz où il organise un réseau de renseignements chargé de l'infiltration, sous l'autorité du général Jarras chef d'Etat-major du maréchal Bazaine. Lewal témoignera d'ailleurs à charge au procès Bazaine. Après la guerre, Lewal est promu général de brigade en 1874. Il commande l'Etat-major supérieur et l'Ecole d'application de l'Etat-major en 1877. Il est promu général de division en 1880 et inspecteur général. Lewal est très actif en matière de publications militaires. Ses cours de l'Ecole supérieure de guerre sont publiés dans le *Journal des Sciences militaires* [voir la série « Etudes de Guerre » dont les articles ont été reliés par la suite : LEWAL (Jules), général, *Etudes de Guerre*, 4 volumes, Paris, Dumaine, 1873-1879]. Lewal conserve dans ses études un intérêt pour le domaine du renseignement. En 1881-1882 il publie un double volume sur la tactique des renseignements. [LEWAL (Jules), général, *Etudes de guerre: Tactique des renseignements*, Paris, Baudoïn, 1881, 2 volumes]. PIN (Paul), « LEWAL Jules », in TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire...*, p. 732 ; ID., « Renseignement (services du) », in TULARD (Jean), *Dictionnaire du Second Empire*, p. 1110-1113 ; BAPST (Germain), *Le maréchal Canrobert...*, tome III (concerne la campagne d'Italie) ; COUTAU-BEGARIE (Hervé), *Le renseignement dans la pensée militaire française*, publié en ligne sur le site de l'Institut de Stratégie et des Conflits – Commission Française d'Histoire Militaire, www.stratisc.org [s.d.].

Hunsrück)¹. Harmel consacre en effet la troisième partie de son étude à citer tous les documents intéressants rédigés par des officiers du dépôt de la Guerre et contenus dans le « projet Lewal » de 1869. Harmel ne nous livre hélas qu'un résumé partiel de cet intéressant document puisqu'il se concentre essentiellement sur la problématique du passage des Prussiens par le massif des Ardennes. Quoi qu'il en soit, la synthèse d'Harmel est capitale pour notre étude puisqu'elle présente en définitive les principaux documents rédigés au sein du dépôt français de la Guerre juste avant la guerre franco-prussienne, documents qui s'expriment sur un éventuel passage par la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg².

Harmel présente d'abord l'étude d'ensemble rédigée par Lewal. Ce dernier distinguait en 1869 trois systèmes possibles d'offensive contre la France de la part des Prussiens : 1° Concentration à Aix-la-Chapelle avec Dusseldörf et Cologne pour bases. Les troupes prussiennes traversent la Belgique par la vallée de la Meuse en direction de la trouée de Chimay et de la vallée de l'Oise ; 2° Les Prussiens opèrent par les deux rives de la Moselle, avec Coblenze pour base. Ils se concentrent au confluent de la Sarre et de la Moselle. Ils se dirigent ensuite vers Verdun et la vallée de la Marne ; 3° La base est la ligne du Rhin entre Coblenze et Mayence. Marche en avant par la Moselle et la Nahe. Concentration vers Sarrelouis et marche sur Nancy.

Harmel passe ensuite en revue les documents susceptibles d'intéresser sa thématique. Il remarque au sein du dossier un article rédigé par le chef d'escadron Loizillon consacré à l'étude des plans de campagne offensifs possibles de la France. Ici quatre hypothèses sont présentées : 1°. S'avancer sur Mayence (le massif des Ardennes n'est pas concerné) ; 2°. Partir de Luxembourg pour s'avancer vers les sources de la Roer afin de pouvoir après un premier succès donner, la main aux Hollandais et passer le Rhin du côté de Düsseldorf pour porter le théâtre des opérations en Westphalie ; 3°. Diriger une armée à travers la Belgique en violant la neutralité de ce territoire et faire partir en même temps une seconde armée de Luxembourg pour porter la guerre vers le Bas-Rhin ; 4° Si les opérations paraissent s'engager sur la Sarre, jeter inopinément par la Belgique sur Aix-la-Chapelle une armée de 100.000

¹ Guy Pedroncini fait une courte allusion au plan Lewal dans PEDRONCINI (Guy), *Influence de la neutralité belge et luxembourgeoise sur la stratégie française : le plan XVII*, in *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*, Metz, 1978, p. 185

² SHD/DAT, 7N 1812, HARMEL (Capitaine), *Etude sur le massif des Ardennes : Ardenne – Eifel – Hunsrück* (IIIe partie : Documents recueillis à la bibliothèque du ministère de la Guerre) [ca 1891]. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

hommes pour s'emparer d'un point de passage du Rhin du côté de Düsseldorf. Dans son étude, Loizillon attache un intérêt particulier à la position de Luxembourg :

« On peut dire de suite avant d'entrer dans le détail de ces plans de campagne qu'il est d'un intérêt essentiellement majeur pour la France d'occuper Luxembourg au début des hostilités. Ce territoire qui affecte la forme d'un bastion pénétrant entre la Belgique et les provinces rhénanes et dont la gorge s'appuie sur notre frontière sépare les lignes d'invasion par la Belgique et par la Sarre et couvre la ligne d'invasion par Longwy – Verdun. Le flanc est du bastion, bordé par la Moselle qui lui sert de fossé, flanque la frontière française depuis Sierck jusqu'à Lauterbourg menaçant de prendre à revers le Hunsrück et le Hardt, tandis que la face N. [Nord] longée d'abord par la Sûre et ensuite par son affluent l'Our donne de suite accès sur les hauts plateaux de l'Eifel. La possession de Luxembourg permettrait donc à la France de prendre l'offensive soit pour opérer sur le Bas-Rhin du côté de Cologne et de Düsseldorf en violant la neutralité de la Belgique, soit pour opérer par les deux rives de la Moselle et la vallée de la Nahe ».

Toujours selon Loizillon, la position de cette place n'est pas moins importante au point de vue défensif « car elle empêcherait toute communication entre les deux armées prussiennes qui opéreraient par la Belgique et par la Sarre ».

Harmel s'attarde ensuite à une autre étude qui s'intitule : « Concentration des Prussiens par les deux rives de la Moselle et par les routes de l'Eifel aux environs de Luxembourg. Positions à prendre par eux ». Cette étude anonyme ne concerne pas la Belgique car elle considère cette fois que l'armée prussienne traversera uniquement le Grand-Duché avant de pénétrer sur le territoire français. L'étude en question est assez complète car elle envisage aussi les potentielles lignes de retraite d'une armée prussienne du Luxembourg qui aurait été vaincue par les troupes françaises : 1°. La route de Luxembourg à Bonn par Echternach, Bittburg et Prüm ; 2°. La route de Luxembourg à Cologne par Diekirch, Saint-Vith et Euskirchen ; 3°. La route de Luxembourg à Coblenche par Trèves, Wittlich et Kaiseresch. L'auteur étudie alors de façon minutieuse la contre-offensive française dans le Luxembourg et l'Eifel à la poursuite des troupes vaincues pour tenter de les « tourner » avant qu'elles ne franchissent la ligne du Rhin. Le franchissement de la frontière belge n'est pas plus évoqué dans cette contre-offensive française. Il est néanmoins intéressant de découvrir les commentaires d'Harmel en 1891 devant les considérations énoncées en 1869. D'abord, il note qu'une pareille offensive française ne pourrait plus avoir lieu aussi facilement en 1891 à cause des changements de frontières qui ont donné aux Allemands les importantes places de Metz et Thionville d'où ils ne manqueraient pas de déboucher pour prendre de flanc un mouvement

français dans le Luxembourg. « Une offensive française dans cette direction n'est plus à prévoir, du moins au début des hostilités : elle suppose en effet à priori des succès déjà remportés sur la Moselle et une marche en avant préalable de la masse principale au-delà de cette rivière ». Harmel note également que les auteurs de l'article, malgré les études de reconnaissance effectuées dans le Luxembourg et l'Eifel en 1869, ne se sont guère embarrassés des difficultés du terrain : « On constate que nulle part ils n'invoquent l'impraticabilité du sol ou la difficulté insurmontable des transports comme argument décisif empêchant d'adopter telle ou telle ligne d'opérations ». Ainsi, Harmel doute qu'en 1869, une traversée aussi massive de la contrée ait été réalisable. En revanche, en 1891, les « conditions de viabilité n'ont pu que s'améliorer sensiblement par analogie avec ce qui s'est passé dans toutes les contrées de l'Europe ». L'officier français met en évidence « une amélioration capitale » depuis 1869 : la création de la grande ligne stratégique de Cologne à Trèves par la vallée de la Kyll « qui n'est pas un des organes les moins importants de la concentration allemande ».

Enfin, Harmel cite une dernière étude anonyme qui envisage la Belgique comme principal théâtre des opérations. Dans l'hypothèse où les Prussiens voudraient envahir la France par la Belgique, leur but serait de pénétrer en France par la trouée de Chimay et les deux rives de la Meuse. L'armée chargée de cette opération se concentrerait vers Liège. Pour couvrir son flanc gauche et sa ligne de retraite, cette première armée devrait être soutenue par une seconde sur sa gauche vraisemblablement vers Luxembourg si les Prussiens parviennent à s'en emparer les premiers. Cette seconde armée menacerait la ligne Longwy – Verdun par où elle chercherait à entrer en France pour atteindre Châlons ou Reims, « tout en restant liée par la vallée de la Chiers ou de la Semois à la 1^{ère} armée dont l'objectif serait Laon ou Soissons ». Si les Français sont à Luxembourg avant les Prussiens, la seconde armée devrait se concentrer sur la crête de l'Eifel du côté de Saint-Vith – Stadtkyll – Blankenheim. « Dans cette position, elle serait en échelon, en arrière de la 1^{ère} à laquelle elle subordonnerait sa marche pour s'avancer sur la Sûre de manière à tenir cette ligne ». A nouveau, l'on constate l'optimisme de l'étude française de 1869 qui semble se jouer des difficultés du terrain. Sans même évoquer les obstacles du relief ardennais, les auteurs envisagent avec aplomb une traversée du Luxembourg belge par la première armée allemande :

« La position qui, d'après la carte, paraît s'offrir à la 1^{ère} armée prussienne aussitôt qu'elle aurait pénétré sur le territoire belge est celle de l'Ourthe, la droite à la frontière

de la Hollande et la gauche à La Roche, où cette armée ferait sa liaison avec la droite de la 2^e armée dans le cas où celle-ci serait concentrée sur la crête de l'Eifel ».

Cet optimisme français concernant le caractère franchissable du massif des Ardennes est assez étonnant pour l'époque et appelle un double commentaire. Soit les officiers du dépôt français de la Guerre ont pris conscience dès 1869 de l'amélioration du réseau routier et ferroviaire dans le Luxembourg ; au terme d'études de reconnaissance effectuées dans les Ardennes et l'Eifel, ils ont estimé que la barrière des Ardennes n'en était plus une. Soit, plus trivialement, ils se sont penchés avec désinvolture sur leur carte d'Etat-major sans trop s'interroger sur le caractère carrossable des chemins qui y étaient tracés. Ce manque de sérieux est envisageable dans la mesure où, comme le note lui-même avec étonnement le capitaine Harmel, les auteurs ne se sont jamais inquiétés de la réaction de la Belgique en cas d'entrée sur son territoire : « On était certainement persuadé de part et d'autre à cette époque qu'elle céderait, sinon sans protestation, du moins sans résistance armée, au droit de la force et à l'initiative du premier occupant ». Il nous semble cependant que c'est la première hypothèse qui doit être privilégiée. D'abord parce que les auteurs de l'étude ont pu considérer légitimement que l'armée belge concentrée dans Anvers n'inquiéterait pas une armée prussienne traversant la Belgique au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Ensuite parce que l'étude fournit le détail des routes qui auraient pu être empruntées par les Prussiens en n'omettant pas de préciser leur kilométrage :

« Les colonnes prussiennes dirigées de Liège sur Chimay peuvent disposer des lignes suivantes : 1° de la route par la vallée de la Meuse jusqu'à Namur et au-delà, à travers un plateau facile, en passant par Philippeville et Mariembourg (140 km) ; 2° de la route qui passe par Ciney, Dinant et Philippeville (130 km) ; 3° de la route par Namur, Charleroi et Beaumont (154 km) ; 4° du chemin de fer de Liège à Couvin par Namur – Charleroi et Mariembourg. Les colonnes prussiennes dirigées de Liège sur Bouillon pourraient se servir : 1° de la route passant par Terwagne, Marche et Paliseul (120 km) ; 2° de celle qui passe par la Baraque de Fraiture, la Roche, St Hubert et Recogne (131 km) ; 3° de celle qui passe par la Roche, St Hubert et Neufchâteau, si elles veulent déboucher sur Florenville (125 km). Il faudrait donc 6 à 7 jours de marche aux Prussiens pour arriver soit à Chimay, soit à Bouillon ou Florenville, les deux principaux points de passage de la Semoy ».

Ce mémoire de 1869 repéré en 1891 dans les archives de la Guerre par le capitaine Harmel est donc bien l'une des premières études françaises qui envisage de façon aussi franche une traversée du Luxembourg belge même si les auteurs concèdent que les Prussiens auraient davantage intérêt à diriger leur principale armée sur Chimay « c'est-à-dire par la rive gauche de la Meuse car le pays sur cette rive est moins difficile et offre des ressources ». Qui plus est,

cette portion de la frontière est traversée par de nombreuses routes dont les auteurs dressent à nouveau l'inventaire :

« 1° au Nord la route de Beaumont à Hirson par Solre-le-Château et Trélon. Cette voie de communication est peu avantageuse, car elle présente l'inconvénient de traverser sur une longueur de 6 km de vastes forêts qui constituent des défilés difficiles et elle passe à petite distance d'Avesnes ; 2° la route partant de Chimay qui passe par Trélon – Glageon – Rocquigny et aboutit à la Capelle ; 3° celle partant de Chimay qui passe par Trélon – Fourmies et aboutit à Rond buisson ; 4° celle qui va de Chimay à Hirson par Momignies et Hirson. (...) Les Prussiens ont en dehors de cet ensemble de voies de communication à travers la trouée de Chimay d'autres routes par lesquelles ils pourraient faire déboucher leur aile gauche. Ces routes sont : 1° celle de Chimay à Rethel par Baileux, Regniowez – Maubert Fontaine et Signy l'abbaye ; 2° celle de Mariembourg à Rethel par Couvin qui tourne (...) Rocroy. (...) En résumé, l'ennemi peut aborder la frontière française par trois directions : Trélon – Anor et Regniowez ».

Après avoir exposé l'hypothétique plan offensif prussien à travers les Ardennes et le long des deux rives de la Meuse, les auteurs jettent encore dans leur article les grandes orientations du plan français à adopter face à une telle offensive. Hélas, seul le dispositif français face à la trouée de Chimay est évoqué dans le résumé du capitaine Harmel. Le plan français consisterait à prévenir une attaque allemande par la trouée de l'Oise en s'avancant en Belgique « entre Philippeville et la Sambre, sur les hauteurs qui bordent la rive gauche de l'Heure, affluent de la Sambre ». Trois bonnes routes¹ permettent ce mouvement en avant et l'« on pourrait encore utiliser la voie ferrée qui passe par Chimay, Mariembourg et Walcourt ». Ce mouvement pourrait être renforcé au besoin par un corps français amené à Givet. En cas d'un dispositif plus méridional, il s'agirait de surveiller en priorité les deux nœuds routiers de Philippeville et Beaumont. En cas de franchissement de la frontière par l'armée prussienne, l'armée française devrait alors adopter une position défensive entre Hirson et Rocroi, en s'appuyant sur les cours de l'Oise et du Thon à leur gauche et sur les massifs forestiers à leur droite.

¹ « On disposerait pour ce mouvement de la route qui part de Macon, village situé sur la frontière et qui mène à Philippeville en passant par Chimay et Mariembourg ; 2° de celle qui de Chimay mène à Gozée en passant par Beaumont ; 3° de la route partant de Rocroy et qui passe par Couvin et Mariembourg ».